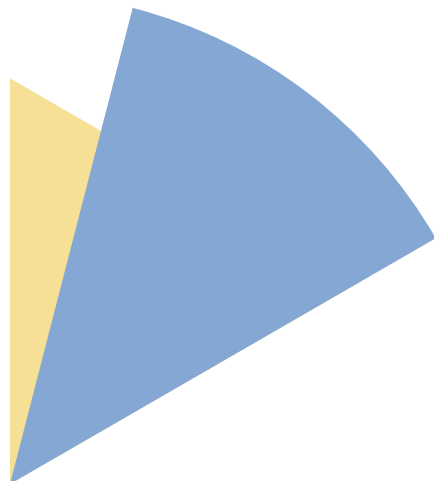


Revenus et patrimoine des ménages

Insee Références

Édition 2021



Coordination

Marceline Bodier,
Julie Labarthe,
Michaël Sicsic

Contribution

Insee :

Aliocha Accardo,
Rémi Albert,
Mathias André,
Céline Arnold,
Sylvain Billot,
Julien Blasco,
Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts,
Pierre Cheloudko,
Thibault Cruzet,
Hélène Genuit,
Jean-Marc Germain,
François Gleizes,
Jorick Guillauneuf,
Olivier Guillemin,
Claire Hagège,
Orlane Hubert,
Julie Labarthe,
Henri Martin,
Félix Paquier,
Sébastien Picard,
Michaël Sicsic

Banque de France :

Jérôme Coffinet,
Michel Mouliom

CNRS-PSE :

Luc Arrondel

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Directrice de la collection

Aurélie Goin

Rédaction

Xavier Besnard,
Catherine Demaison,
Agnès Dugué,
Pierre Glénat,
Laurence Grivet,
Claire Lesdos,
Denise Maury-Duprey,
Odile Samson,
Séverine Pujol,
Corinne Tchobanian

Composition

Jouve

Image de couverture

© lovelyday12 /
Stock.Adobe.com

Éditeur

Institut national de la
statistique et des études
économiques
88, avenue Verdier CS 70058,
92541 MONTROUGE CEDEX
www.insee.fr

© Insee 2021

« Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source
et de l'auteur ».

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

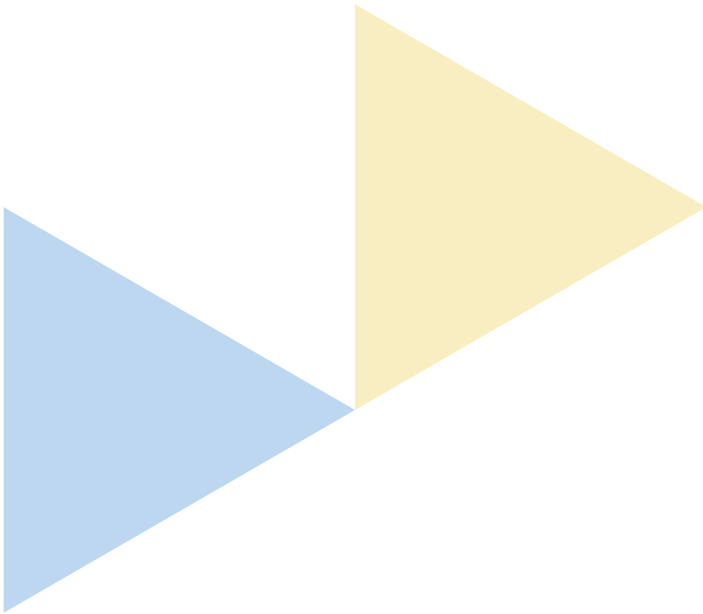
Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Revenus et patrimoine des ménages

Vues d'ensemble	7
Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018	9
<i>Encadré</i> Un premier éclairage sur l'évolution des revenus en 2020	10
Le patrimoine des ménages en 2018 : peu de mobilité dans la distribution depuis 2015	33
<i>Encadré</i> Un premier éclairage sur l'évolution du patrimoine financier entre fin 2019 et fin 2020	37
Dossiers	53
Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018	55
Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics	77
En France, la détention d'actifs risqués a baissé continuellement entre 2004 et 2015, avant de se stabiliser	97
Fiches	107
Revenus	109
1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale	110
1.2 Revenu disponible brut des ménages – comparaison internationale	112
1.3 Revenu disponible des ménages	114
1.4 Niveau de vie des personnes	116
1.5 Niveau de vie modifié par l'ajout de loyers imputés aux propriétaires	118
1.6 Décomposition du niveau de vie	120
1.7 Prestations sociales	122
1.8 Niveau de vie en Europe	124
1.9 Évolution du niveau de vie depuis 1970	126
1.10 Pauvreté monétaire en France depuis 1970	128
1.11 Privation matérielle et sociale	130
1.12 Pauvreté monétaire en Europe	132
1.13 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale	134
1.14 Niveau de vie et pauvreté des adultes selon l'âge	136
1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité	138
1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle	140
1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes	142
1.18 Niveau de vie et pauvreté par région	144
1.19 Niveau de vie et pauvreté par catégorie de commune	146
1.20 Niveau de vie et pauvreté des enfants	148

1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées	150
1.22 Niveau de vie et pauvreté des immigrés	152
1.23 Les très hauts revenus	154
Patrimoine	157
2.1 Performance des placements à rendements réglementés	158
2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale	160
2.3 Taux de détention de patrimoine	162
2.4 Patrimoine brut des ménages	164
2.5 Endettement des ménages	166
2.6 Endettement privé des ménages	168
2.7 Patrimoine net des ménages	170
2.8 Les hauts patrimoines	172
2.9 Patrimoine net des ménages de la zone euro	174
2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro	176
2.11 Détention de la résidence principale	178
2.12 Les dépenses en logement des ménages	180
2.13 Prix des logements et loyers	182
Annexes	185
Sources et méthodes	187
Glossaire	197
Sigles	207

Vues d'ensemble



Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018

En 2018, en France métropolitaine, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 1 771 euros par mois, un niveau légèrement plus élevé que celui de 2008 en euros constants. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes reste lui inférieur à celui de 2008, du fait de la baisse du revenu avant redistribution ; cette baisse est elle-même liée à la hausse du nombre de chômeurs chez les plus modestes. À l'inverse, les revenus avant redistribution des plus aisés ont augmenté. Finalement, les inégalités avant redistribution ont fortement augmenté depuis 10 ans. Le système socio-fiscal a amorti cette hausse : en 2018, après redistribution, les inégalités sont légèrement supérieures à leur niveau de 2008.

En 2018, 14,8 % des personnes habitant en logement ordinaire vivent au-dessous du seuil de pauvreté en France métropolitaine, soit 9,3 millions de personnes. Les chômeurs, les jeunes adultes et les familles monoparentales sont beaucoup plus exposés à la pauvreté. Si le taux de pauvreté global en 2018 est proche de celui de 1996, celui des adultes inactifs hors retraités (étudiants vivant chez leurs parents et hommes ou femmes au foyer) a fortement augmenté. L'intensité de la pauvreté est globalement stable depuis 2008, malgré une forte hausse avant redistribution initiée en 2002. La redistribution réduit aussi fortement le taux de pauvreté, qui serait plus élevé de 7,5 points en 2018 en l'absence de transferts.

En prenant en compte des populations habituellement non comptabilisées (communautés, sans-abri, habitations mobiles, étudiants non cohabitants), environ 10 millions de personnes seraient sous le seuil de pauvreté en France métropolitaine. Dans les DOM, 940 000 personnes sont en deçà du seuil de pauvreté national.

Les inégalités de niveau de vie et la pauvreté sont beaucoup plus élevées en Île-de-France (notamment à Paris) et dans les DOM, et plus généralement dans les communes denses, notamment les communes-centres. Les inégalités de niveau de vie, le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont relativement faibles en France par rapport à la majorité des pays de l'OCDE.

En 2018, la moitié des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine ont un **niveau de vie** inférieur à 1 771 euros par mois, soit 21 250 euros par an¹. Ce niveau de vie médian correspond à un **revenu disponible** de 1 771 euros par mois pour une personne seule et de 3 719 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

L'effet de la pandémie de Covid-19 sur les niveaux de vie est encore inconnu à la date de sortie de l'ouvrage. Des premières indications sur l'évolution des revenus en 2020, mais sur des concepts différents de celui de cette vue d'ensemble, sont données dans ► **l'encadré 1**.

La médiane des niveaux de vie est légèrement plus élevée en 2018 qu'en 2008, mais pas le premier décile

En 2018, le niveau de vie médian s'accroît de 0,3 % en euros constants par rapport à 2017 ► **figure 1**. C'est la cinquième année de hausse consécutive, après une baisse de 0,4 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2013. Cette légère augmentation traduit l'amélioration de l'activité économique de ces années, mais elle reste plus faible que la croissance du PIB par **unité de consommation** (UC) depuis 2016. Alors qu'il augmentait régulièrement depuis 1970, le niveau de vie médian a tendance à stagner depuis la crise économique de 2008 [Blasco et Picard, 2019]. En 2018, le niveau de vie médian n'est supérieur que de 1 % à son niveau de 2008. Cette quasi stagnation contraste avec la période plus dynamique du milieu des années 2000, pendant laquelle le niveau de vie médian évoluait plus rapidement que le PIB (+ 1,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2008). Globalement, depuis 1996, le niveau de vie évolue d'une façon relativement proche du PIB, mais avec des évolutions moins heurtées, en suivant les fluctuations conjoncturelles avec un peu de retard [Boiron *et al.*, 2016].

¹ Les résultats suivants sont issus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux ► **annexe**. D'autres sources, détaillées en annexe, sont également mobilisées dans cette vue d'ensemble.

► 1. Un premier éclairage sur l'évolution des revenus en 2020

Les niveaux de vie des ménages de 2019 et 2020 ne sont pas connus à l'heure de la publication de cet ouvrage. En effet, leur construction s'appuie sur les données fiscales et sociales ► [annexe](#), qui ne sont disponibles qu'environ un an après la fin de l'année considérée, auquel s'ajoute un temps de traitement des données (appariements et imputations). Quelques données sur l'évolution des revenus en 2020 permettent toutefois de premiers éclairages sur l'impact de la crise sanitaire.

D'après la première estimation des comptes nationaux¹, le pouvoir d'achat des ménages (revenu disponible brut corrigé de l'inflation) par unité de consommation (UC)² a baissé de 0,4 % en 2020, après une hausse de 1,5 % en 2019. La forte hausse des prestations sociales en espèces et la baisse des prélèvements ont presque compensé en moyenne la forte baisse de la masse salariale et des revenus de la propriété liée à la crise sanitaire. Cette légère baisse cache de fortes variations au cours de l'année : le pouvoir d'achat des ménages par UC a baissé de 0,9 % au 1^{er} trimestre et de 1,9 % au 2^e trimestre, et augmenté par la suite de 2,6 % au 3^e trimestre et de 1,5 % au 4^e.

Ces évolutions moyennes recouvrent des situations diverses selon le profil des ménages. Quelques sources peuvent les documenter à ce stade : les données sur les prestations sociales, les données bancaires et les données d'enquêtes.

Les données de bénéficiaires de prestations sociales donnent un premier éclairage sur la situation financière des ménages les plus modestes [[Cabannes et al., 2020](#)]. C'est le cas en particulier du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). En effet, l'éligibilité au RSA dépend des ressources du ménage les mois précédents³, et le RSA est ciblé sur les ménages les plus modestes : deux tiers des allocataires du RSA sont en situation de pauvreté monétaire en 2018. Alors que le nombre d'allocataires du RSA était relativement stable depuis début 2017, autour de 1,9 million et avec un taux de croissance en glissement annuel compris entre - 0,2 % et + 1,3 %, il a augmenté constamment depuis la crise sanitaire pour atteindre 165 000 bénéficiaires supplémentaires en septembre 2020, correspondant à une hausse de + 8,7 % par rapport à septembre 2019 ► [figure A](#). Le nombre d'allocataires du RSA a légèrement ralenti depuis : la hausse s'établit à 7,5 % en décembre 2020 par rapport à décembre 2019 (+ 143 000 bénéficiaires supplémentaires). Un non-recours important existant au RSA, la dégradation financière pourrait concerner plus de ménages que celle suggérée par la hausse du nombre d'allocataires. La hausse des effectifs depuis juin s'explique en premier lieu par le faible nombre de sorties du RSA, puis par l'importance des entrées d'allocataires l'ayant déjà été dans le passé [[Cnaf, 2020](#)]. Elle ne correspondrait donc pas à l'entrée massive de nouveaux allocataires et concernerait surtout des personnes qui ont déjà été par le passé dans une situation financière difficile. La hausse du nombre d'allocataires est plus marquée dans les départements où la proportion d'allocataires est habituellement faible (Sud et Centre Est, et Ouest de la France). Enfin, le montant moyen de RSA reçu serait plus élevé que dans une situation hors crise sanitaire [[Cnaf 2021](#)], ce qui indique que les ressources des allocataires ont diminué.

En 2020, le nombre de bénéficiaires des aides au logement (AL), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) et de l'aide spécifique du Crous, trois prestations également très ciblées sur les personnes à bas revenus, augmente aussi. La hausse des bénéficiaires des AL débute en avril 2020 et est progressive avec un pic à + 2,5 % en novembre 2020 en glissement annuel, alors que les effectifs étaient en baisse d'en moyenne 1 % en glissement annuel entre mars 2019 et mars 2020. La hausse des bénéficiaires de l'ASS débute quant à elle en juillet 2020 et atteint 6,1 % en octobre 2020, après une période avant crise où les effectifs baissaient fortement depuis 2018 [[Cabannes et al., 2020](#)]. Enfin, la situation financière des

1 Ces chiffres sont corrigés des effets de jours ouvrables. Ils ont été établis au 30 avril 2021 (première estimation des comptes trimestriels du T1 2021) et seront révisés le 28 mai 2021.

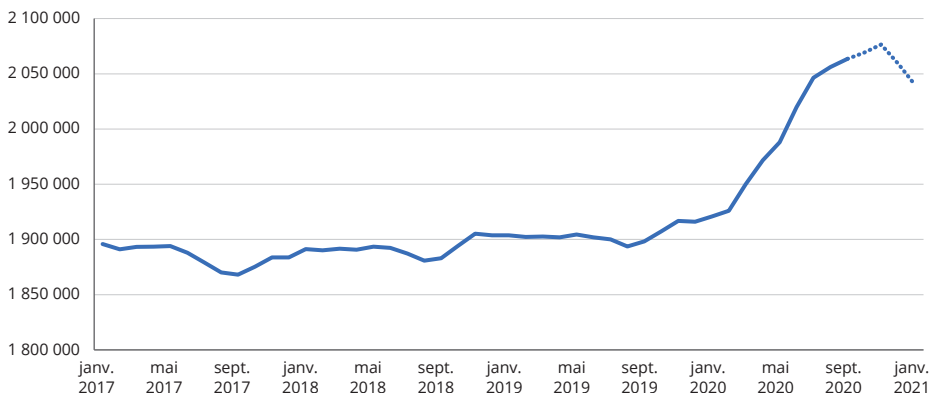
2 Si cet indicateur a des évolutions relativement proches de celles du niveau de vie moyen sur le passé, des différences conceptuelles existent (voir partie [Sources et méthodes](#) de l'ouvrage), conduisant à des évolutions parfois divergentes. La différence d'évolution annuelle entre les deux séries est en moyenne nulle entre 1997 et 2018 et de 0,6 point en valeur absolue. En 2018, la hausse du pouvoir d'achat était par exemple de 0,7 %, contre une hausse de 1,2 % du niveau de vie moyen des ménages.

3 Et non deux ans avant comme d'autres prestations telles que les allocations logement ou l'allocation adulte handicapé (AAH).





A. Nombre d'allocataires du RSA depuis janvier 2017



Note : les données de septembre 2020 à janvier 2021 sont provisoires. Les données ne sont pas désaisonnalisées.

Lecture : fin janvier 2021, 2 039 800 foyers bénéficiaient du revenu de solidarité active (RSA) soit une augmentation de 6,2 % par rapport à fin janvier 2020.

Champ : effectifs en France en fin de mois.

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, estimations Drees pour les données provisoires ; MSA.

étudiants (qui n'ont pas accès au RSA) se dégrade : en décembre 2020, 10 400 étudiants ont bénéficié d'une aide spécifique ponctuelle attribuée par les services sociaux des Crous en cas de situation d'urgence ou de détresse avérée, soit une hausse de 48 % par rapport à janvier 2019⁴.

Les données bancaires donnent une idée de l'évolution mensuelle des revenus et de son hétérogénéité selon le profil des individus. Ainsi, comme dans [Bonnet et al. \(2021\)](#), les données du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont mobilisées en considérant la somme des chèques et virements entrants comme une approximation des revenus⁵. Des différences importantes entre la mesure habituelle des revenus et celle issue des données bancaires mobilisées ici existent toutefois, liées notamment à la population considérée (celle des clients de ce groupe bancaire, qui n'a pas la même structure que l'ensemble de la population française) ou bien à la définition des revenus⁶. Les résultats suivants donnent donc plutôt des indications. D'après ces données, lors du premier confinement, les revenus perçus ont globalement diminué, et ce, pour l'ensemble des quartiles de revenu. En avril et en mai 2020, la médiane des revenus a diminué de 8 à 9 % par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. La baisse a été plus forte pour le 3^e quartile de revenus (c'est-à-dire le revenu plancher du quart de la population qui en perçoit le plus) que pour le 1^{er} quartile. Après le déconfinement, les revenus ont beaucoup progressé en juin, avec un fort rebond pour tous les quartiles de revenus (d'environ 8 %), légèrement plus élevé pour le 3^e quartile. La fin de l'année a été marquée, malgré le deuxième confinement, par un relatif retour à la normale (à part une légère baisse en octobre⁷), avec une évolution moyenne plus proche de celle observée en février 2020 avant la crise.

4 Données du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires), mises à disposition par la Drees.

5 Les virements supérieurs à 40 000 euros ont été écartés, soit 0,13 % des observations, car ils correspondent plus vraisemblablement à un transfert entre comptes qu'à un revenu [[Bonnet et al., 2021](#)]. Les virements entre comptes d'un même ménage au sein du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont également exclus.

6 Ces différences sont liées au champ des personnes étudiées (les données bancaires incluent *a priori* les étudiants vivant avec leurs parents par exemple, ou les personnes vivant en communauté, ce qui n'est pas le cas des données sur les niveaux de vie exploitées dans cette vue d'ensemble), au fait que ces données bancaires intègrent une part des transferts entre ménages (ou avec d'autres comptes secondaires dans d'autres banques), ne sont pas complètement représentatives de la population française [[Bonnet et al., 2021](#)], et que les prélèvements fiscaux non prélevés à la source ne sont pas soustraits à ces revenus. De plus, le fait que les revenus ne sont pas rapportés aux unités de consommation conduit à ordonner les personnes différemment de ce qui est fait dans le reste de l'article : en particulier les personnes seules sont plus souvent classées en bas de la distribution qu'en haut.

7 Probablement liée aux mesures sanitaires entrées en vigueur le 5 octobre.

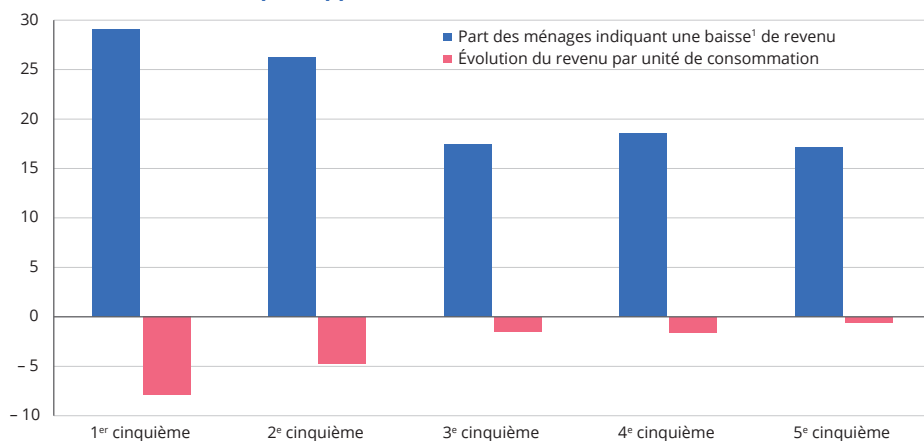




D'autres études ciblées sur le premier confinement à partir des enquêtes Camme et Epicov⁸ [Albouy et Legleye, 2020 ; Givord et Silhol, 2020] avaient cependant montré que les personnes les plus modestes déclaraient plus souvent que leur situation financière s'était dégradée pendant le premier confinement, entre mars et mai 2020. Depuis octobre 2020, l'enquête Camme interroge directement les ménages de France métropolitaine sur les éventuelles conséquences de la crise sanitaire sur leur revenu. 69 % des ménages indiquent que leur revenu mensuel est quasi-stable entre mars 2020 et le premier trimestre 2021, 9 % qu'il augmente et 22 % qu'il baisse [Clerc *et al.*, 2021]. 29 % des ménages appartenant aux 20 % les plus modestes estiment que leur revenu a baissé ► **figure B** (dont 26 % de plus de 100 euros), cette part étant également élevée pour les 20 % suivants (26 %) mais nettement plus faible ensuite (en moyenne 18 % sur le reste de la distribution). En moyenne, les ménages estiment avoir eu une perte de leur revenu mensuel par UC, relativement limitée, de l'ordre de 2 %. La baisse est plus marquée pour les 20 % les plus modestes (- 8 % de leur revenu par UC avant crise) que la moyenne, et notamment que les 20 % les plus aisés (- 1 %). La baisse de 5 % pour les personnes entre le 2^e et le 4^e décile est également supérieure à la moyenne ► **figure B**. Ces données sont déclaratives et pourraient correspondre davantage à un revenu primaire ou un salaire, plutôt qu'au niveau de vie mesuré habituellement. Selon Eurostat (2020), les revenus du travail avant mesure de chômage partiel (et autres mesures de soutien de l'État) auraient davantage baissé chez les plus modestes que chez les plus aisés en France et en général dans les pays européens. La redistribution liée aux mesures de chômage partiel serait également plus forte pour les plus modestes.

Les enquêtes et les données bancaires ne donnent pas des signaux complètement convergents sur l'effet de la crise sur les inégalités de revenu en 2020. Ces données sont imparfaites en matière de représentativité de la population et de définition du revenu, et il est donc nécessaire d'attendre les estimations avancées du taux de pauvreté et les indicateurs d'inégalités de niveau de vie à l'automne 2021, puis les données de l'ERFS à l'été 2022 pour connaître précisément l'évolution des inégalités de niveau de vie en 2020.

B. Part des ménages indiquant une baisse de revenu et évolution du revenu au 1^{er} trimestre 2021 par rapport à mars 2020



1 Baisse de revenu de plus de 50 euros.

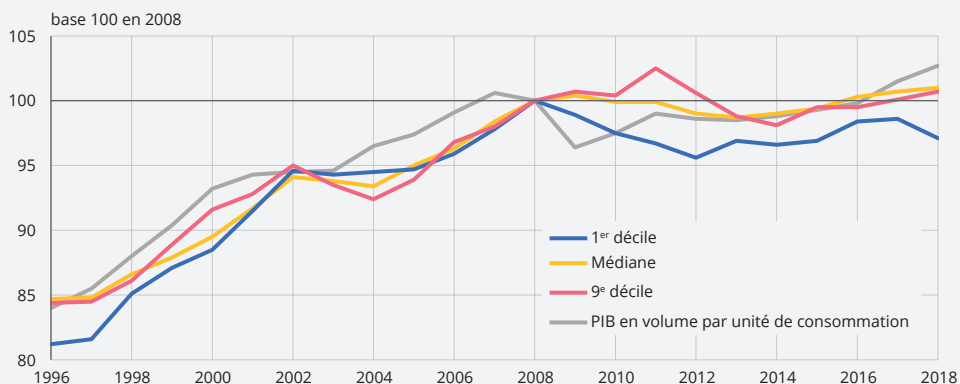
Lecture : au 1^{er} trimestre 2021, 29 % des personnes appartenant au 1^{er} quintième de la population (les 20 % les plus modestes) ont déclaré une baisse de revenu depuis mars 2020. En moyenne, leur revenu par unité de consommation a baissé de 8 % sur la période.

Champ : ménages vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Camme vagues entrantes de janvier à mars 2021 empilées.

8 Voir ► **annexe** pour Camme. Epicov : Enquête Épidémiologie et conditions de vie, mise en place par la Drees, l'Inserm, Santé Publique France et l'Insee.

► 1. Évolution des déciles de niveau de vie de 1996 à 2018



Lecture : entre 2008 et 2018, le 1^{er} décile de niveau de vie a baissé de 3 %.

Champ : France pour le PIB ; France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante pour les déciles de niveau de vie.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2014 (données semi-définitives pour 2018) ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

Cependant, l'évolution des niveaux de vie n'est pas la même pour toute la population et l'évolution de la médiane peut masquer des évolutions plus contrastées le long de l'échelle des niveaux de vie. Le premier **décile** de niveau de vie (c'est-à-dire le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, de 930 euros en 2018) est en 2018 inférieur de 2,9 % à son niveau de 2008, alors que la médiane et le 9^e décile ont eux augmenté. En effet, le premier décile a subi une plus forte baisse à la suite de la crise (- 4,4 % entre 2008 et 2012, contre - 1,0 % pour la médiane). Il a ensuite crû un peu plus fortement entre 2012 et 2017, avant de baisser de 1,6 % en 2018. La baisse de 2018 est toutefois liée pour plus d'un tiers à la mesure de la réduction du loyer de solidarité ► **encadré 2**. Avant la crise de 2008, le premier décile augmentait au moins aussi vite que le niveau de vie médian (+2,6 % par an en moyenne entre 1996 et 2002 contre + 1,8 %, et au même rythme entre 2002 et 2008). À l'autre extrémité de la distribution, l'évolution du 9^e décile (c'est à dire le seuil minimal des 10 % les plus aisés, de 3 260 euros mensuels en 2018) a été globalement proche de celle du niveau de vie médian entre 1996 et 2018 (à part un épisode plus heurté entre 2011 et 2013, cf. *infra*).

► 2. Effet de la réduction du loyer de solidarité

La réforme de la réduction du loyer de solidarité (RLS), mise en œuvre en février 2018, a simultanément baissé les allocations logement des ménages du parc social et réduit les loyers dans ce parc d'un montant équivalent. Cette mesure est donc neutre pour les ménages concernés dans le parc social. Or, seule la réduction des allocations logement affecte le niveau de vie compte tenu de sa définition, tandis que la réduction des loyers concerne les dépenses de consommation et n'est donc pas prise en compte dans le niveau de vie. Cette mesure a donc conduit à une baisse des niveaux de vie des ménages habitant dans le parc social, compensée à due concurrence par une baisse de leurs dépenses. La mesure aurait affecté 2,1 millions de bénéficiaires selon les données de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Un tiers des ménages bénéficiaires d'allocations logement ont perçu la RLS.

En utilisant ces données de la Cnaf, la RLS aurait un effet de - 0,6 % pour le 1^{er} décile de niveau de vie, et de - 0,4 % pour le 2^e. Elle aurait un effet de + 0,3 point sur le taux de pauvreté et de + 0,001 sur l'indice de Gini. Ainsi, sans prise en compte de cette mesure, le taux de pauvreté aurait augmenté de 0,4 point entre 2017 et 2018 et aurait atteint 14,5 % en 2018 (et 14,2 % en 2019 en utilisant les estimations provisoires).

Les évolutions individuelles peuvent être bien plus fortes. En effet, chaque année, la moitié des individus voient leur niveau de vie baisser ou augmenter de plus de 10 % [Accardo, 2016]. Au niveau agrégé, ces fluctuations se compensent en grande partie.

Les inégalités ont légèrement augmenté entre 2008 et 2018

En 2018, le **rapport interdécile** D9/D1, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (le neuvième décile) et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (premier décile), est de 3,49 ► **figure 2**. Tout en haut de la distribution, les inégalités sont encore plus fortes². Ainsi, parmi les 10 % les plus aisés, le niveau de vie plancher des 1 % les plus aisés (7 180 euros mensuels en 2018) est lui-même 2,2 fois plus élevé que celui du 9^e décile, et celui du plancher des 0,1 % les plus aisés (17 540 euros mensuels en 2018) est 5,3 fois plus élevé. Le seuil de revenu délimitant les 0,01 % les plus aisés est quant à lui de 54 500 euros mensuels, plus de 15 fois supérieur au 9^e décile (**fiche 1.23**).

La mesure de la part des niveaux de vie détenue par certaines parties de la population permet de mesurer plus finement la concentration des revenus en haut et en bas de la distribution. Les 20 % les plus modestes détiennent ainsi 8,7 % des niveaux de vie en 2018, les 20 % les plus aisés détenant 38,0 %, et les 10 % les plus aisés 24,8 %. Le **rapport interquintile des masses (ratio (100-S80)/S20)**, mesurant le rapport entre la masse des niveaux de vie des 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes, est donc de 4,45 en 2018. Enfin, **l'indice de Gini**, qui prend en compte l'ensemble de la distribution des revenus, est de 0,298 en 2018.

Complémentaires pour donner une vision exhaustive des inégalités [Insee, 2021], tous ces indicateurs indiquent que le niveau des inégalités en 2018 est légèrement supérieur à celui de 2008. Cette hausse depuis 2008 prolonge celle qui avait commencé auparavant (en 2004 selon le rapport interdécile, voire en 1997-1998 selon le rapport interquintile des masses, l'indice de Gini ou la part détenue par les 10 % les plus aisés)³. La hausse des inégalités entamée depuis cette période s'interrompt en 2011, avec une forte baisse enregistrée entre 2011 et 2013, liée à la diminution du niveau de vie des plus aisés (la part de niveau de vie détenue par les 10 % les plus aisés baisse de 25,3 % à 23,8 %). Entre 2013 et 2017, les inégalités se stabilisent et sont proches du niveau de 2008, avant d'augmenter de nouveau en 2018.

La hausse de 2018 s'explique par celle du niveau de vie des plus aisés, liée à la forte progression des dividendes reçus, et, dans une moindre mesure, par la baisse des allocations logement ► **encadré 2**. La baisse en 2013 et la hausse en 2018 des revenus dans le haut de la distribution sont liées à des mesures sur la fiscalité des dividendes⁴. Ainsi, ces variations seraient fortement atténuées en adoptant une définition plus large des revenus prenant en compte les profits non distribués des entreprises, comme celle utilisée dans **Accardo et al. (2021)**.

Selon les estimations provisoires issues du **modèle Ines**, les inégalités auraient diminué en 2019 (-0,003 pour l'indice de Gini et -0,1 point pour le rapport interquintile des masses), notamment sous l'effet de l'augmentation de la prime d'activité [Buresi et Cornuet, 2020].

2 Seule la source Filosofi permet de mesurer les inégalités tout en haut de la distribution (annexe). Ici, les résultats donnés sur les 1 % ou 0,1 % les plus aisés sont issus de cette source et les données sur les déciles, l'indice de Gini et le ratio (100-S80/S20) sont issues de l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*.

3 Les séries présentées ici commencent en 1996, date à partir de laquelle les données sont complètes et harmonisées ► **annexe. Blasco et Picard (2018)** mesurent les inégalités depuis 1975 sur un champ constant (mais partiel, hors revenus financiers non fiscalisés et allocation adulte handicapé) et obtiennent les mêmes résultats (voir **fiche 1.9**) : le point bas des inégalités aurait été en 2004 selon le rapport interdécile et en 1997-1998 selon le rapport interquintile et l'indice de Gini. D'après **Bozio et al. (2020)**, le point bas des inégalités mesurées par le ratio entre les 10 % les plus aisés et les 50 % les plus pauvres aurait été atteint en 2014, et le point bas de la part des 10 % les plus aisés aurait été atteint au début des années 1980. D'après toutes les analyses, les inégalités ont fortement diminué dans les années 1970, notamment avec le développement de la protection sociale qui a fait augmenter le niveau de vie des plus modestes plus fortement que celui du reste de la population.

4 En effet, en 2013, l'imposition des dividendes était passée d'un taux forfaitaire à une imposition au barème et une forte baisse des dividendes avait été observée, alors que la réforme inverse de 2018 mettant en place le prélèvement forfaitaire unique (PFU) a entraîné une forte hausse des dividendes. D'après **Bach et al. (2019)**, les dividendes ont pu être mis en réserve dans les entreprises entre 2013 et 2017 en attendant une fiscalité plus favorable.

► 2. Indicateurs sur le niveau de vie de 1996 à 2018

	1996	1999	2002	2005	2008	2011	2014	2017	2018
Niveau de vie (en euros 2018)									
Moyenne	20 230	21 380	22 940	23 060	24 490	24 720	23 970	24 350	24 650
1 ^{er} décile (D1)	9 380	10 060	10 930	10 940	11 550	11 170	11 160	11 390	11 210
Médiane	17 820	18 500	19 800	19 990	21 050	21 030	20 830	21 190	21 250
9 ^e décile (D9)	32 800	34 530	36 930	36 480	38 860	39 840	38 140	38 900	39 130
Rapport interdécile D9/D1	3,50	3,43	3,38	3,33	3,36	3,57	3,42	3,42	3,49
Masses de niveau de vie détenues (en %)									
Part des 20 % les plus modestes (S20)	8,9	9,0	9,2	8,9	8,9	8,5	8,8	8,8	8,7
Part des 40 % les plus modestes (S40)	22,7	22,6	22,9	22,7	22,7	21,9	22,6	22,5	22,2
Part des 50 % les plus modestes (S50)	31,0	30,8	31,0	30,9	30,8	29,9	30,8	30,8	30,3
Part des 20 % les plus aisés (100-S80)	37,2	37,9	37,9	38,1	38,5	39,4	38,0	38,0	38,7
Part des 10 % les plus aisés (100-S90)	22,9	23,7	23,8	24,2	24,7	25,3	23,9	23,9	24,8
Ratio									
(100-S80)/S20	4,18	4,21	4,12	4,28	4,33	4,64	4,32	4,32	4,45
(100-S90)/S40 (indice de Palma)	1,01	1,05	1,04	1,07	1,09	1,16	1,06	1,06	1,12
(100-S90)/S50	0,74	0,77	0,77	0,78	0,80	0,85	0,78	0,78	0,82
Indice de Gini	0,282	0,286	0,284	0,289	0,292	0,305	0,289	0,289	0,298

Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs de niveau de vie et d'inégalités ont été rétropolés et chaînés de 1996 à 2011.

Lecture : en 2018, les 20 % les plus pauvres disposent de 8,7 % des niveaux de vie (S20) et les 20 % les plus aisés de 38,7 % (complément à 100 de S80), soit 4,45 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolés 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

La hausse des inégalités avant redistribution est liée à la baisse des revenus avant redistribution des plus modestes

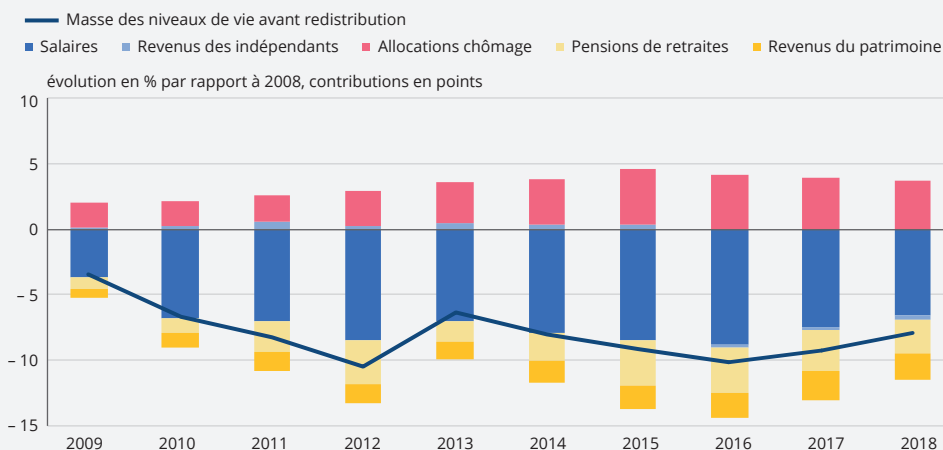
Depuis 2008, les **inégalités avant redistribution**, c'est-à-dire avant ajout des prestations monétaires et prélèvement des impôts directs, se sont accentuées : l'indice de Gini augmente de 0,021, le rapport interquintile des masses de 1,5 et le rapport interdécile de 1,0. Cette hausse est en grande partie liée à la baisse des revenus avant redistribution des plus modestes. En effet, le 1^{er} décile du **niveau de vie avant redistribution** a diminué de 11 % entre 2008 et 2018 et le 2^e décile de 3 %, tandis que les autres déciles augmentent.

La baisse de la masse des niveaux de vie avant redistribution des 20 % les plus modestes⁵ est de 7,9 % entre 2008 et 2018⁶, soit légèrement inférieure à celle du premier décile de niveau de vie. Cette baisse de 7,9 % est principalement liée à la dégradation de la conjoncture du marché du travail qui a entraîné une hausse du nombre de personnes recevant des allocations chômage parmi les 20 % les plus modestes (+ 44 % entre 2008 et 2018). Ces derniers ont remplacé une partie des retraités et des salariés dans le bas de la distribution : le nombre de personnes recevant des pensions de retraite parmi les 20 % les plus modestes a baissé de 6 % en dix ans, et le nombre de salariés a diminué jusqu'en 2016 (- 5 % entre 2008 et 2016) avant de réaugmenter seulement en 2017 et 2018. La proportion des inactifs hors retraités (étudiants vivant avec leurs parents, ou hommes ou femmes au foyer) dans le bas de la distribution a également augmenté sur la période, comme en témoigne la hausse de leur taux de pauvreté (cf. *infra*). Ce changement de profil dans le bas de la distribution tire à la baisse les revenus agrégés, car les chômeurs (et *a fortiori* les inactifs hors retraités) ont en moyenne des revenus plus faibles que les salariés et les retraités. Ainsi, pour les 20 % les plus modestes, les revenus du chômage contribuent pour + 3,7 points à l'évolution de leur revenu avant redistribution, mais ne compensent pas la baisse des salaires et des retraites, qui contribuent respectivement à - 6,6 points et - 2,6 points ► **figure 3**. Cette baisse des salaires est aussi liée au développement du temps partiel. Le nombre d'indépendants parmi les 20 % les plus modestes a aussi fortement augmenté, mais la baisse de leur rémunération moyenne conduit à une contribution de - 0,3 point à la baisse du revenu avant redistribution. Enfin, les montants moyens de revenus du patrimoine ont fortement baissé pour cette partie de la population, conduisant à une contribution négative de - 2,0 points des revenus du patrimoine.

⁵ Ces individus sont définis en fonction de leur niveau de vie avant redistribution.

⁶ Le niveau de vie avant redistribution moyen des 20 % les plus modestes diminue quant à lui de 11,8 % entre 2008 et 2018.

► 3. Évolution des composantes du niveau de vie avant redistribution des 20 % les plus modestes par rapport à 2008



Lecture : la masse des niveaux de vie avant redistribution des 20 % des individus ayant les revenus avant redistribution les plus faibles a baissé de 7,9 % entre 2008 et 2018, dont - 2,9 points sont liés à l'évolution des salaires et allocations chômage, - 2,0 points liés aux revenus du patrimoine, - 2,6 points liés aux pensions de retraites et - 0,3 point lié aux revenus des indépendants.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante, et appartenant aux 20 % ayant le revenu avant redistribution le plus faible.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

La hausse des inégalités avant redistribution est également liée au dynamisme des hauts revenus

Avant redistribution, le 9^e décile de niveau de vie est celui qui a le plus augmenté entre 2008 et 2018 (+ 5,4 %). La part des niveaux de vie avant redistribution détenue par les 10 % les plus aisés est passée de 27,9 % à 28,8 % entre 2008 et 2018. La hausse est exclusivement portée par les 1 % les plus aisés depuis 2013⁷ : la part des revenus déclarés détenus par ceux-ci était de 6,4 % en 2013 et atteint 7,4 % en 2018 ► **figure 4**, tandis que celle des 0,1 % les plus aisés passe de 1,6 % à 2,3 %⁸.

► 4. Part des revenus déclarés dans le haut de la distribution

en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 ¹	2013 ²	2014	2015	2016	2017	2018
Revenus déclarés par les individus...															
... entre le 9 ^e décile et le 99 ^e centile	20,7	20,6	20,7	20,6	20,6	20,5	20,4	20,4	20,5	20,4	20,4	20,4	20,4	20,2	20,4
... les 0,9 % suivants	4,6	4,7	4,8	4,9	4,9	4,8	4,8	4,9	5,0	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	5,1
... les 0,1 % les plus aisés	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	2,3
... les 1 % les plus aisés	6,3	6,5	6,7	6,9	6,9	6,7	6,8	7,0	7,0	6,4	6,5	6,6	6,6	6,6	7,4

1 À partir de 2012, la source utilisée est Filosofi, ce qui entraîne une rupture de série.

2 En 2013, la mesure du revenu dans Filosofi est plus complète. Les majorations de pensions de retraites pour avoir élevé trois enfants ou plus, ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont désormais comptabilisés dans le revenu déclaré. De plus, le minimum vieillesse mesuré dans Filosofi couvre l'ensemble des caisses et plus seulement la Cnav et la CCMSA. Ces deux changements entraînent une rupture de série.

Note : les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation.

Lecture : en 2018, les 1 % des individus les plus aisés reçoivent 7,4 % des revenus déclarés par l'ensemble des ménages.

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est strictement positif.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Revenus fiscaux localisés 2004 à 2011, Fichier localisé fiscal et social 2012 à 2018.

7 Les données de la source Filosofi ► **annexe** ne sont à méthodologie constante que depuis 2013. Les données précédemment citées pour les 10 % les plus aisés sont quant à elles calculées à partir de l'ERFS, à méthodologie constante depuis 1996.

8 Cette hausse a été initiée dans les années 1980 selon **Bozio et al. (2020)**.

Cette hausse des très hauts revenus déclarés est notamment liée au dynamisme des revenus du patrimoine, en particulier des valeurs mobilières. En effet, les revenus avant redistribution des très hauts revenus sont constitués d'une part importante de revenus du patrimoine ou de revenus exceptionnels : environ 35 % pour les 1 % les plus aisés et plus de 50 % pour les 0,01 % [Cazenave-Lacroutz, 2018]. La hausse est aussi liée à celle des revenus d'activité des salariés et des indépendants (ces derniers étant, comme les revenus du patrimoine, particulièrement concentrés parmi les plus aisés). Dans le secteur privé, la part de la masse salariale détenue par les 1 % des salariés les mieux rémunérés a augmenté de 0,2 point entre 2008 et 2017 et de 1,0 point depuis 1998 [Berger et Bonnet, 2020].

Cette hausse des très hauts revenus s'inscrit dans une tendance internationale depuis les années 1980-1990 [Alvaredo *et al.*, 2020], même si la hausse en Europe et plus particulièrement en France est plus faible et plus tardive que dans les pays anglo-saxons. Plusieurs pistes d'explication sont avancées, notamment le commerce international et le progrès technique biaisé vers les plus qualifiés [Autor *et al.*, 2014 ; Acemoglu et Restrepo, 2020], l'innovation [Aghion *et al.*, 2019], l'effet des baisses de la fiscalité sur les très hauts revenus sur les revenus primaires des cadres dirigeants [Piketty, Saez et Stancheva, 2014], ou encore la hausse des rémunérations dans le secteur financier [Boustanifar *et al.*, 2018].

Le système socio-fiscal a limité la hausse des inégalités depuis 2013

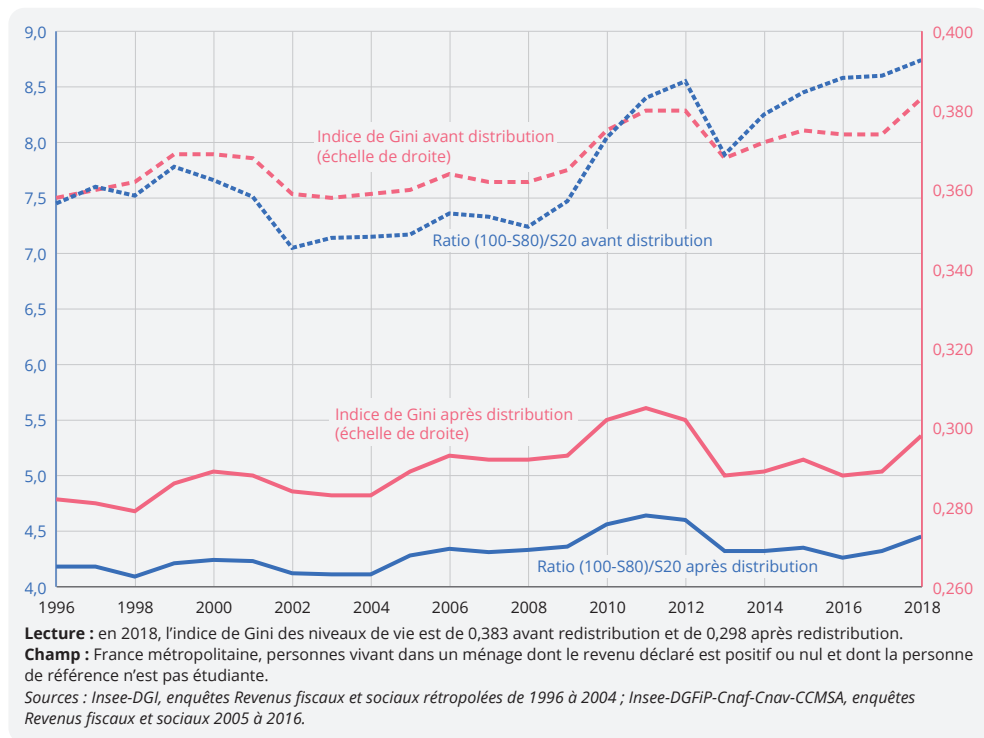
Une année donnée, le système socio-fiscal diminue les inégalités *via* une redistribution verticale des revenus. En 2018, il diminue l'indice de Gini de 0,085. Le rapport interquintile des masses est divisé par 2 : le niveau de vie moyen avant redistribution des 20 % de personnes les plus aisées est 8,7 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes ; après redistribution, ce rapport est de 4,4 ► **figure 5**. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus, où le rapport entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres est divisé par 3,4 du fait de la redistribution (passant de 24 à 7,1). Pour tous les indicateurs, la réduction des inégalités serait encore plus forte en prenant en compte dans la redistribution les transferts en nature comme la santé et l'éducation, et les services publics [Accardo *et al.*, 2021].

Le système socio-fiscal atténue aussi l'évolution des inégalités dans le temps. En effet, avant redistribution, les inégalités évoluent tendanciellement plus vite qu'après redistribution lorsque la conjoncture se détériore, et diminuent moins lorsqu'elle s'améliore. Cela est vérifié quel que soit l'indicateur considéré ► **figure 5**. Globalement, depuis 2008, les inégalités ont beaucoup augmenté avant redistribution et n'ont progressé que légèrement après.

Cette réduction du niveau des inégalités et ce lissage de leur évolution sont en partie mécaniques et liés à la progressivité des impôts directs (impôt sur le revenu notamment), et au ciblage des prestations sociales sous condition de revenu. Ces dernières augmentent mécaniquement quand les revenus des plus modestes baissent ou lorsque le chômage augmente. Cependant, cet effet a été amplifié par les réformes socio-fiscales de ces dix dernières années, qui ont soutenu les plus modestes à travers les revalorisations exceptionnelles de certaines prestations au-dessus des revalorisations usuelles calées sur l'inflation. Entre 2008 et 2017, les réformes socio-fiscales ont ainsi fortement bénéficié aux 10 % de ménages les plus modestes [Madec *et al.*, 2019], pour lesquels plus de la moitié du revenu disponible est composé de prestations sociales. Par exemple, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013, le revenu de solidarité active (RSA) a été revalorisé de 2 % par an pendant cinq ans. Le complément familial, versé aux familles nombreuses sous condition de ressources, et l'allocation de soutien familial, réservée aux parents isolés ne percevant pas de pension alimentaire, ont également été fortement revalorisés pendant quatre ans. La création de la prime d'activité en 2016 en remplacement du RSA activité et de la prime pour l'emploi a également soutenu le niveau de vie des travailleurs pauvres.

La redistribution limite ainsi la baisse du niveau de vie des plus modestes, qui n'est plus que de 3 % pour le niveau du 1^{er} décile de niveau de vie. L'évolution du 2^e décile est quant à elle inchangée avant et après redistribution, tandis que dans les autres déciles, les niveaux de vie après redistribution sont moins dynamiques qu'avant redistribution. C'est pour les plus hauts revenus que l'écart est le plus important. Pour le 9^e décile, la hausse est de 5,4 % avant redistribution depuis 2008 et de 0,7 % après. La part des revenus détenus par les 10 % les plus aisés a augmenté de 0,9 points avant redistribution, alors qu'elle est restée quasi-stable après redistribution.

► 5. Inégalités de niveaux de vie avant et après redistribution depuis 1996



Les inégalités sont beaucoup plus élevées à Paris et dans les communes denses

Parmi les régions françaises, le niveau de vie médian est plus élevé en Île-de-France (23 900 euros en 2018) et en Auvergne-Rhône-Alpes (22 500 euros). À l'inverse, les niveaux de vie médians sont les plus faibles dans les Hauts-de-France, dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon, dans les départements et régions d'outre-mer (DOM) et en Corse. En Île-de-France, les niveaux de vie médians sont les plus élevés à Paris, dans les Hauts-de-Seine, dans les Yvelines et en Essonne. En dehors de l'Île-de-France, seule la Haute-Savoie a un niveau de vie médian proche de celui de ces départements, grâce à la proximité de Genève.

Les territoires avec les niveaux de vie médians les plus élevés sont souvent également les plus inégalitaires, c'est le cas de ceux cités précédemment. Par exemple, l'Île-de-France est la région la plus inégalitaire avec un rapport interquintile des masses de niveaux de vie supérieur à 6, et Paris le département le plus inégalitaire avec un rapport de près de 10, soit plus du double de la moyenne nationale. À elle seule, l'Île-de-France concentre 43 % des 1 % des personnes les plus aisées vivant en France (dont 30 % à Paris et dans les Hauts de Seine) et plus de la moitié des 0,1 % les plus aisés [Robin et Guevara, 2020].

À la maille des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les inégalités sont particulièrement élevées sur le littoral méditerranéen, et à la frontière avec la Suisse et le Luxembourg ► **figure 6**. Dans les premières zones, les inégalités sont liées à la conjonction d'une forte proportion de retraités aisés et d'un taux de pauvreté et de chômage élevé (cf. *infra*) ; dans les secondes, aux travailleurs transfrontaliers qui perçoivent des salaires plus élevés.

Toutefois, des inégalités élevées ne vont pas toujours de pair avec des niveaux de vie élevés. Ainsi, les inégalités sont fortes dans certains territoires dont le niveau de vie médian est faible, comme la Seine-Saint-Denis, les DOM, et dans une moindre mesure, l'Hérault et la Haute-Corse. À l'inverse,

la Bretagne et les Pays de la Loire, qui ont des niveaux de vie médians légèrement supérieurs à la moyenne nationale, sont les régions avec les inégalités les plus faibles. Au sein de ces régions, la Vendée et la Mayenne sont les départements les moins inégalitaires du pays. Dans les territoires du centre de la France, les inégalités sont également plus faibles que la moyenne, tout en ayant un niveau de vie médian proche ou légèrement inférieur à la moyenne nationale.

La **densité de population** et les inégalités sont souvent corrélées, comme le montre l'exemple des territoires du centre de la France. Les communes peu denses et très peu denses ont ainsi un rapport interdécile et un rapport interquintile des masses très en dessous des moyennes nationales. Ces communes ont un 1^{er} décile et une médiane des niveaux de vie proches de la moyenne nationale, mais beaucoup moins de hauts revenus : les 20 % les plus aisés détiennent 34,9 % des niveaux de vie, contre 41,9 % dans les communes denses en 2018. À l'inverse, dans les communes denses, le rapport interquintile des masses est de 5,6 et le rapport interdécile de 4,2. C'est en effet dans ces territoires que sont concentrés à la fois les plus aisés [Robin et Guevara, 2020] et les plus pauvres.

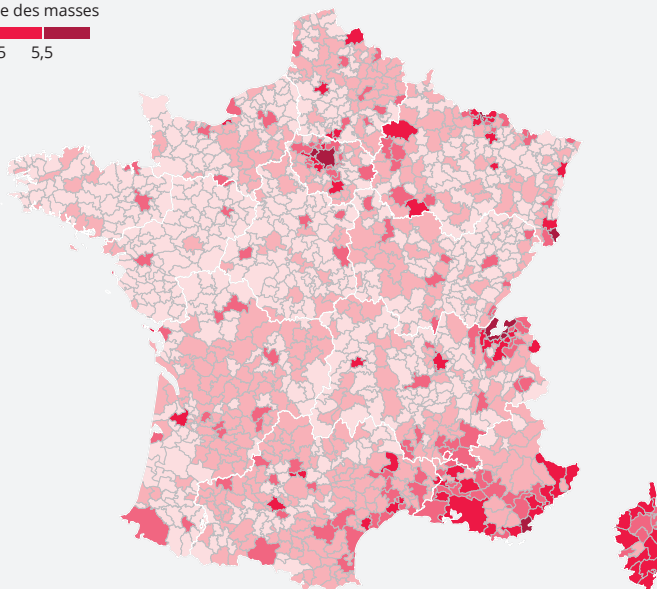
Au sein des **aires d'attraction des villes**, les inégalités sont beaucoup plus élevées dans les pôles que dans les couronnes (car les revenus des plus aisés y sont plus élevés et ceux des plus modestes plus faibles), et au sein des pôles, encore plus marquées dans les communes-centres. En plus de ce premier effet, s'ajoute celui de la taille de l'aire : plus la population s'accroît, plus les inégalités augmentent. Les inégalités sont les plus élevées dans les communes-centres des aires de plus de 700 000 habitants et les moins élevées dans les couronnes des aires de moins de 200 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes (fiche 1.19).

La crise de 2008 aurait davantage affecté les départements les plus modestes, augmentant ainsi les inégalités entre départements [Chaput et al., 2021]. Entre 2008 et 2011, les écarts entre hauts et bas revenus se sont accrus au sein de tous les départements, mais ont légèrement baissé ensuite entre 2012 et 2017.

► 6. Rapport interquintile des masses de niveau de vie par établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en 2018

Rapport interquintile des masses

3,5 4,0 4,5 5,5



© IGN - Insee 2021

Lecture : dans l'EPCI du Grand Paris, les 20 % les plus aisés détiennent plus de 5,5 fois plus que les 20 % les plus modestes (ratio (100-S80)/S20).

Champ : France métropolitaine, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est strictement positif.

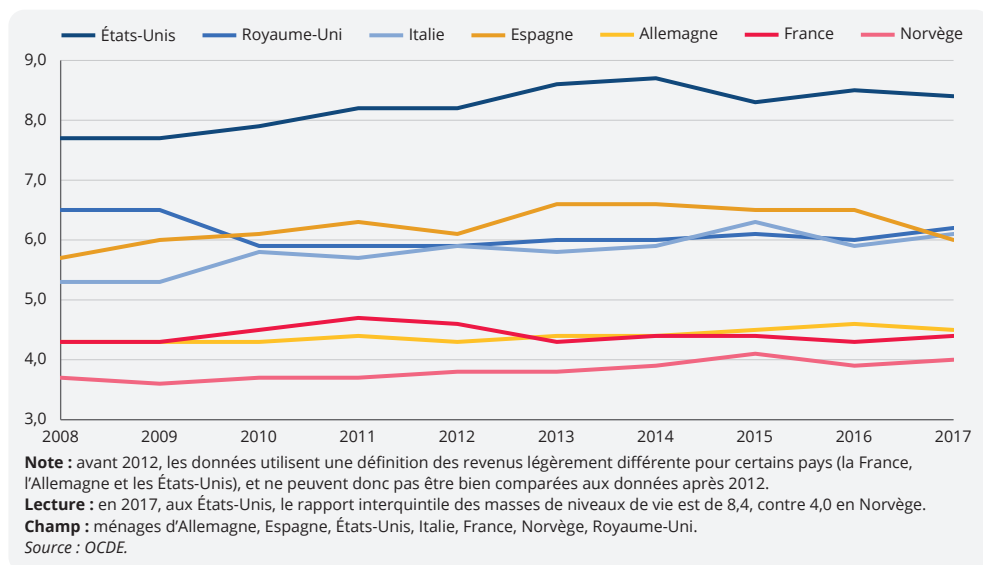
Sources : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2018.

Les inégalités sont plus faibles en France que chez ses principaux partenaires internationaux

Les inégalités de niveaux de vie sont relativement faibles en France par rapport aux autres pays de l'OCDE. Elles sont beaucoup plus faibles qu'aux États-Unis où le rapport interquintile des masses est près de deux fois plus élevé, et qu'au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne, où ce rapport est de 35 à 40 % plus élevé qu'en France ► **figure 7**. Les inégalités sont proches de celles de l'Allemagne, et plus élevées que dans les pays nordiques.

Les inégalités de niveaux de vie dépendent en grande partie des inégalités avant redistribution⁹. Avant redistribution, la France est beaucoup moins inégalitaire que les pays anglo-saxons [Bozio *et al.*, 2020 ; Insee, 2021] et légèrement moins que la médiane des pays européens [Rousselon et Viennot, 2020]¹⁰, notamment en lien avec le niveau du salaire minimum [Autor *et al.*, 2016]. Après redistribution, en se basant donc sur tous les éléments du niveau de vie, elle est légèrement mieux classée [Causa et Hermansen, 2017 ; Guillaud *et al.*, 2018].

► 7. Rapport interquintile des masses de niveaux de vie en comparaison internationale depuis 2008



14,8 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté en 2018

En 2018, en France métropolitaine, le **taux de pauvreté** monétaire s'établit à 14,8 % de la population, soit 9,3 millions de personnes pauvres ► **figure 8**. Une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. Ce seuil est de 1 063 euros par mois en 2018, ce qui correspond à un revenu disponible de 1 595 euros par mois pour un couple sans enfant et de 2 232 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Le taux de pauvreté monétaire augmente de 0,7 point par rapport à 2017. La mesure de réduction du loyer de solidarité (RLS) contribue pour 0,3 point à cette hausse ► **encadré 2**, tandis que le reste de la

⁹ La baisse des inégalités après redistribution depuis 1900 serait liée pour les trois quarts à la baisse des inégalités avant redistribution selon Bozio *et al.* [2020]. Cela s'expliquerait notamment par la mise en place (et l'augmentation) du salaire minimum et de la protection sociale.

¹⁰ Si les comparaisons internationales varient beaucoup selon la définition du niveau de vie avant redistribution prise en compte (notamment selon l'intégration ou non des retraites et des cotisations sociales), elles convergent globalement vers le fait que la France serait dans une situation intermédiaire ou légèrement moins inégalitaire que les autres pays avant redistribution.

hausse est lié à une plus faible progression des revenus d'activité en dessous de la médiane et, dans une moindre mesure, aux autres évolutions législatives affectant le niveau de vie des plus modestes (gel du barème et baisse de 5 euros des aides au logement, réforme de la prestation d'accueil du jeune enfant).

Le taux de pauvreté reste plus élevé en 2018 qu'il y a dix ans, malgré une stabilité entre 2011 et 2017. Le niveau de 2008 était lui-même plus élevé que celui de 2004, dernier point bas connu depuis 1996. Sur un champ restreint (hors revenus financiers non fiscalisés et allocation aux adultes handicapés), pour lequel on peut avoir davantage de recul, 2004 est même le point le plus bas depuis 1970 (fiche 1.10), le taux de pauvreté ayant fortement baissé entre 1970 et le milieu des années 1980, notamment du fait de la chute du taux de pauvreté des retraités et des indépendants [Blasco et Labarthe, 2018].

Selon les estimations provisoires issues du modèle Ines, le taux de pauvreté aurait baissé de 0,3 point en 2019 et s'établirait à 14,5 %, notamment sous l'effet de la hausse de la prime d'activité [Cornuet et Buresi, 2020]. Sans prendre en compte la mesure de la RLS de 2018, le taux de pauvreté serait de 14,2 % en 2019, soit très proche du niveau de 2017.

► 8. Indicateurs de pauvreté

	2014	2015	2016	2017	2018
Seuil à 60 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 732	8 875	8 783	8 889	9 327
Taux de pauvreté (en %)	14,0	14,2	14,0	14,1	14,8
Seuil de pauvreté (en euros 2018/mois)	1 042	1 046	1 056	1 060	1 063
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2018/mois)	832	841	848	852	855
Intensité de la pauvreté (en %)	20,2	19,6	19,7	19,6	19,6
Seuil à 50 % de la médiane					
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 964	5 020	4 997	5 010	5 265
Taux de pauvreté (en %)	8,0	8,0	8,0	8,0	8,3
Seuil de pauvreté (en euros 2018/mois)	868	872	880	883	885
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2018/mois)	711	727	728	728	739
Intensité de la pauvreté (en %)	18,1	16,6	17,3	17,6	16,5

Lecture : en 2018, le taux de pauvreté à 60 % de la médiane est de 14,8 % en France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2014 à 2018.

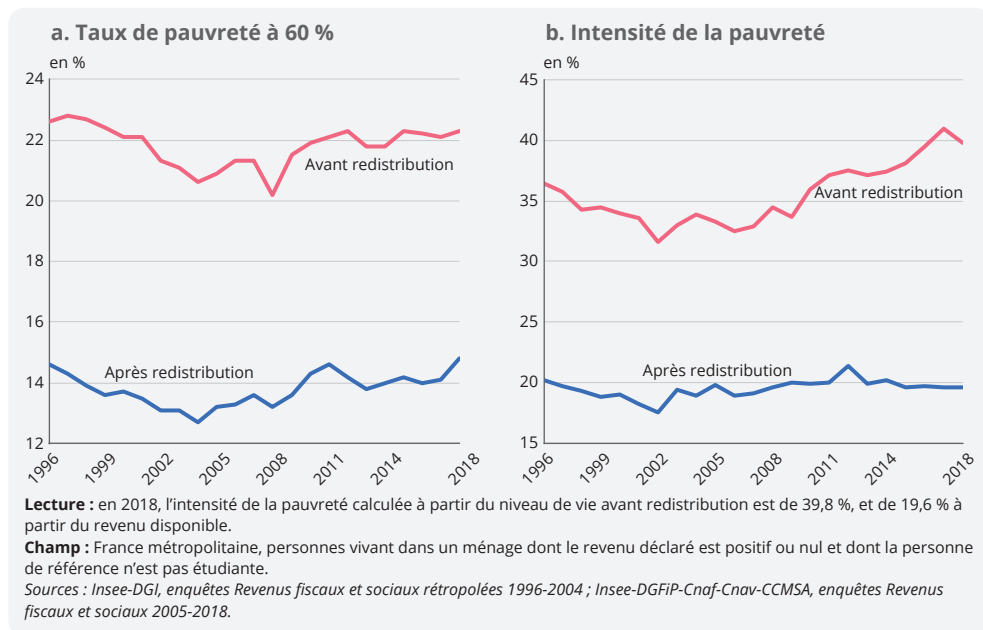
En 2018, le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 855 euros par mois. L'**intensité de la pauvreté**, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 19,6 % en 2018. L'intensité de la pauvreté avait augmenté avec la crise de 2008, progressant de 1,9 point entre 2008 et 2012 pour atteindre 21,4 % en 2012. Elle a baissé entre 2012 et 2015, et est relativement stable depuis.

La pauvreté est une situation persistante : 70 % des personnes qui étaient en 2016 en situation de pauvreté monétaire le sont toujours l'année suivante. Cette persistance sur deux années consécutives a même augmenté de 7 points entre 2008 et 2017 [Albouy et Delmas, 2020]. De plus, 34 % des personnes pauvres au moins une année entre 2014 et 2017 le sont restées une année seulement, contre 40 % entre 2008 et 2011.

La redistribution réduit le taux de pauvreté de 7,5 points

Avant redistribution, c'est-à-dire avant prise en compte des prestations monétaires et des prélèvements par les impôts directs, le taux de pauvreté est de 22,3 % en 2018 ► **figure 9** : les prestations sociales non contributives et les impôts directs permettent donc une réduction de 7,5 points du taux de pauvreté. Les prestations sociales contribuent pour 90 % à la baisse : les minima sociaux contribuent pour 1,8 point, les allocations logement pour 2,0 points, les prestations familiales pour 1,9 point et la prime d'activité pour 1,0 point. La réduction de la pauvreté du fait de la redistribution est particulièrement marquée pour les familles nombreuses, les moins de 20 ans et les personnes en situation de handicap [Drees, 2020].

► 9. Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté avant et après redistribution



L'intensité de la pauvreté avant redistribution aurait été de 39,8 % en 2018, contre 19,6 % après redistribution. Les prestations monétaires et les impôts directs réduisent ainsi de plus de 20 points l'intensité de la pauvreté en 2018. L'intensité de la pauvreté avant redistribution a fortement augmenté depuis la crise de 2008, avec une hausse de 7 points entre 2007 et 2018 (une légère tendance à la hausse préexistait depuis 2002, où un point bas de 31,6 % avait été atteint). En revanche, l'intensité de la pauvreté après redistribution est restée stable. Cette hausse de l'intensité de la pauvreté avant redistribution est directement liée à la baisse du niveau de vie avant redistribution des plus modestes depuis 2008 (cf. supra).

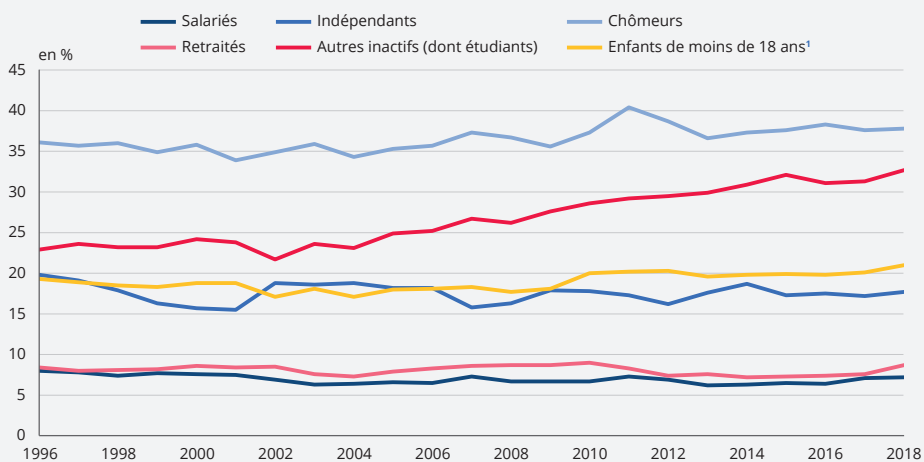
Les chômeurs, les jeunes et les familles monoparentales sont beaucoup plus exposés à la pauvreté

En 2018, les salariés ont un taux de pauvreté de 7,2 %, plus faible que toutes les autres situations sur le marché du travail ► **figure 10**. Le rôle protecteur de l'emploi salarié face à la pauvreté s'est même renforcé puisque le taux de pauvreté des salariés a diminué depuis 1996. Les indépendants sont beaucoup plus exposés au risque de pauvreté (17,7 %), même si ce risque a légèrement baissé depuis 1996.

37,8 % des chômeurs vivent sous le seuil de pauvreté en 2018, soit un taux plus de cinq fois plus élevé que pour les salariés. Le taux de pauvreté des chômeurs a augmenté entre le milieu des années 2000 et 2011 d'environ 5 points (le niveau de vie des chômeurs ayant notamment baissé entre 2009 et 2011, [Houdré et al., 2014](#)), avant de diminuer. Le taux de pauvreté est encore plus élevé (50,8 %) pour les personnes vivant dans un ménage dont la **personne de référence** est au chômage.

Le taux de pauvreté des retraités (8,7 %) est très en dessous de la moyenne nationale et stable depuis 1996, car leurs revenus sont souvent supérieurs au seuil de pauvreté (pensions de retraites, ou minima vieillesse complétés par les allocations logement). Le taux de pauvreté des inactifs hors retraités est très élevé (32,7 % en 2018) et a fortement augmenté depuis 2004. Il fluctuait entre 21,7 % et 24,2 % entre 1996 et 2004 puis a augmenté régulièrement. Le taux de pauvreté des enfants est de 21,0 % en 2018, en légère hausse depuis le milieu des années 2000. Ce taux est supérieur au taux de pauvreté global, ce qui s'explique par le fait que les familles avec des enfants ont en moyenne un niveau de vie plus faible.

► 10. Taux de pauvreté selon le statut d'activité



¹ Toutes les personnes de moins de 18 ans sont considérées comme enfant quelle que soit leur occupation.

Note : les statuts d'activité sont ceux au sens du Bureau international du travail (BIT). Le mode de calcul de la variable activité au sens du BIT a été modifié plusieurs fois au cours de la période observée, ce qui explique certaines évolutions heurtées, par exemple entre 2002 et 2003.

Lecture : en 2018, le taux de pauvreté (à 60 %) des chômeurs est de 37,8 %.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2018, rétropolées pour prendre en compte les ruptures de séries.

Les familles monoparentales sont la catégorie de ménages la plus exposée à la pauvreté : leur taux de pauvreté est de 35,3 % en 2018 (fiche 1.13). Ce taux est en hausse par rapport à 2017 (+ 1,7 point). Ceci s'explique en partie par le fait qu'au sein des familles monoparentales, l'adulte est nettement plus souvent sans emploi ou dans la catégorie socioprofessionnelle des employés (profils plus exposés à la pauvreté) que dans l'ensemble de la population. Parmi les enfants vivant avec un seul parent et dont celui-ci est sans emploi, 78 % sont pauvres.

Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne pour les personnes seules de moins de 65 ans (20,2 %) et pour les couples de trois enfants ou plus (23,1 %) et ces différences ne s'expliquent pas seulement par leur statut d'activité ou leur catégorie socioprofessionnelle [Blasco et Labarthe, 2018]. À l'inverse, le taux de pauvreté est le plus faible pour les couples sans enfant (7,1 %), avec un ou deux enfants (9,3 %), et les couples dont la personne de référence a plus de 65 ans (6,2 %).

Le risque de pauvreté décroît globalement avec l'âge : le taux de pauvreté des 18-24 ans est le plus élevé (22,7 %, fiche 1.14), tandis que celui des personnes âgées de 65 à 74 ans est le plus faible (8,5 %¹¹). Cependant, depuis 2012, le taux de pauvreté de ces derniers s'est accru de 3,1 points.

En prenant en compte les communautés, les sans-domicile et les étudiants, environ 10 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France métropolitaine

Le taux de pauvreté est usuellement mesuré pour les ménages vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine, et dont la personne de référence n'est pas étudiante. En mobilisant diverses sources de données, on peut estimer qu'environ 460 000 personnes seraient en situation de pauvreté monétaire parmi les ménages « non ordinaires » ► encadré 3. 278 000 personnes pauvres vivraient

¹¹ Le taux est de 8,7 % pour les personnes de plus de 75 ans. Mais ce chiffre n'est pas directement comparable aux taux de pauvreté aux âges moins avancés car au-delà de 75 ans, une proportion non négligeable vit en Ehpad, ménages qui ne sont pas pris en compte ici ► annexe.

dans des communautés¹², dont 119 000 en maison de retraite et Ehpad, et 86 000 en cité universitaire (ou autres établissements hébergeant des élèves ou étudiants). Par ailleurs, 77 000 personnes seraient sans abri ou vivraient dans des établissements pour personnes en grande difficulté sociale¹³. Enfin, 108 000 personnes résidant en habitation mobile seraient pauvres. En comptabilisant aussi ces personnes pauvres vivant en ménages non ordinaires, 9,8 millions de personnes seraient en situation de pauvreté monétaire en 2018 en France métropolitaine¹⁴. En ajoutant également 0,2 million de jeunes étudiants ne vivant ni chez leurs parents, ni en communauté ► **encadré 3**, environ 10 millions de personnes seraient pauvres en France métropolitaine en 2018.

Par ailleurs, selon l'enquête Budget de famille 2017 ► **sources**, 940 000 personnes dans les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte) auraient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté national [Audoux *et al.*, 2020]. En ajoutant les DOM aux 10 millions de personnes pauvres en France métropolitaine estimées précédemment, 10,9 millions de personnes seraient en situation de pauvreté en France. Cependant, ce chiffre ne prend pas en compte les DOM (et les personnes ne vivant pas en ménages ordinaires) dans le calcul du seuil de pauvreté, et surestime donc le seuil de pauvreté et le nombre de personnes pauvres en métropole. Ainsi, avec un seuil recalculé de 1 031 euros en 2018¹⁵ sur l'ensemble de la population, 8,5 millions de personnes seraient pauvres en métropole (au lieu de 9,3 millions). En ajoutant les communautés, les étudiants ne vivant ni chez leurs parents ni en communauté, et les DOM, 10,1 millions de personnes seraient ainsi en situation de pauvreté monétaire en France, avec un seuil de pauvreté plus faible que celui utilisé usuellement.

En France, environ 2 millions de personnes seraient en situation de grande pauvreté [Blasco et Picard, 2021], soit environ un cinquième des personnes pauvres. Elles cumulent faiblesse des revenus (niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane) et multiplicité de privations matérielles et sociales.

► 3. Estimation du nombre de personnes pauvres non comptabilisées habituellement

Le champ de la plupart des données utilisées dans cette vue d'ensemble ► **annexe** est celui des ménages ordinaires, c'est-à-dire que sont exclus les personnes vivant en collectivité (foyers, maisons de retraite, etc.), ainsi que les sans-abri et les personnes vivant dans des habitations mobiles (caravanes, roulottes, etc.). Une deuxième exclusion concerne les jeunes vivant dans un ménage dont la personne de référence est étudiante, du fait des transferts intra familiaux fréquents qui ne sont pas appréhendés par la source ERFs. Cet encadré propose un chiffrage de ces populations usuellement exclues des analyses sur la pauvreté.

Les personnes sans domicile

Au 1^{er} janvier 2017, 77 000 personnes sont sans abri ou vivent dans des établissements pour personnes en grande difficulté sociale, selon les données du recensement de la population. Ces personnes sont ici toutes supposées pauvres au seuil de 60 %. Cette population correspond environ à la moitié des sans domicile en France d'après l'enquête auprès des sans-domicile de 2012, l'autre moitié étant constitué des personnes hébergées dans un logement ou vivant dans un hôtel qui sont susceptibles d'être présentes dans les données de l'ERFS.

Les personnes en habitation mobile

Le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri (HMSA) estime au 1^{er} janvier 2017 à 108 000 le nombre de personnes résidant en habitation mobile. Selon l'enquête de la Drees sur les bénéficiaires de minima sociaux de 2018, la totalité des personnes résidant en habitation mobile vivrait dans un ménage bénéficiaire du revenu de solidarité active dont le montant est inférieur au seuil de pauvreté.



¹² Hors établissements pour personnes en grande difficulté sociale, dont le chiffrage est donné conjointement avec les sans-abri, ci-après.

¹³ Les sans domicile hébergés dans un logement par une association ou vivant dans un hôtel sont susceptibles d'être interrogés dans les enquêtes ménages. Ils sont donc *a priori* compris dans les 9,3 millions de personnes vivant en logement ordinaire en situation de pauvreté.

¹⁴ Ce chiffrage est effectué avec le seuil de pauvreté classique (en ménage ordinaire). Il surestime donc légèrement le nombre de personnes pauvres. En effet, en prenant en compte les personnes vivant en communauté, qui ont en majorité des revenus plus faibles que la population totale, le niveau de vie médian serait plus bas, entraînant une baisse du seuil de pauvreté. Ce chiffre inclut aussi une partie des communautés qui sont dans les DOM.

¹⁵ Soit le seuil de 1 010 euros mesuré avec l'enquête Budget de famille en 2017, auquel on applique l'augmentation du niveau de vie médian entre 2017 et 2018 (+ 2,1 %).



Les personnes hébergées en communauté

Pour les 1,3 million de personnes (soit 2 % de la population française) vivant au sein d'une communauté au sens du recensement (hors centres d'hébergement), les sources et méthodes suivantes ont été appliquées pour estimer le nombre de personnes en situation de pauvreté (reposant en grande partie sur la méthodologie adoptée par [Blasco et Picard, 2021](#)) :

- Pour les 574 000 personnes âgées résident en Ehpad ou en maisons de retraite (représentant 43 % de la population vivant en communauté), leur taux de pauvreté au seuil de 60 % (à partir du seuil calculé sur les ménages ordinaires) est estimé en mobilisant l'enquête CARE-Institutions, volet Seniors, de 2016 (voir [Blasco et Picard, 2021](#), cet ouvrage).
- Pour les 268 000 personnes résidant dans des structures pour personnes nécessitant des soins médicaux, pour personnes handicapées ou pour enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et les 358 000 personnes résidant en communauté du fait de leur situation d'activité (foyers de travailleurs, cité universitaire, internat scolaire ou foyer d'étudiants, gendarmerie et autre établissement militaire notamment), deux méthodes sont appliquées selon l'âge des individus, à chacun des douze types de communauté :
 - pour les personnes mineures et celles âgées de 25 ans ou plus, on applique les taux de pauvreté selon le sexe et l'âge calculés dans l'ERFS de 2017 à la structure par sexe et par âge de chaque communauté.
 - pour les jeunes de 18 à 24 ans (qui représentent 19 % des personnes vivant en communauté), les taux de pauvreté au seuil de 60 % sont estimés à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) ► [annexe](#) réalisée en 2014 par la Drees et l'Insee. Dans cette enquête, le revenu disponible des jeunes n'habitant plus avec leurs parents est calculé à partir des déclarations de l'enquêté et comprend les aides monétaires des parents¹. Le taux de pauvreté des jeunes résidant dans ces communautés a été appliqué à la population des personnes de 18 à 24 ans vivant dans ces communautés.
- Aucune donnée n'est disponible pour les 94 000 personnes vivant dans des communautés religieuses ou en établissement pénitentiaire, qui n'ont donc pas été comptabilisées ici.

Au total, 278 000 personnes seraient pauvres dans les communautés hors centres d'hébergement.

Les jeunes vivant dans un ménage dont la personne de référence est étudiante

6,3 % des 4,7 millions de personnes de 18 à 24 ans en logement ordinaire vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante en 2018 : ils ne vivent ni chez leurs parents, ni en communauté. Le taux de pauvreté de ces jeunes, estimé à partir de l'enquête ENRJ et en prenant en compte les aides monétaires des parents, est de 80 %. En appliquant ce taux aux effectifs observés dans l'ERFS en 2018, 230 000 étudiants décohabitants seraient pauvres. En prenant aussi en compte les aides non monétaires des parents, le taux de pauvreté serait plus faible, de 57 %, ce qui conduirait à un nombre d'étudiants décohabitants pauvres de 170 000.

¹ On obtient par exemple un taux de pauvreté de 83 % dans les cités universitaires et les établissements de soins et de 56 % dans les foyers de jeunes travailleurs.

Le taux de pauvreté est plus élevé dans les zones denses

La pauvreté est plus marquée dans les zones densément peuplées : dans les communes denses, 18,6 % des habitants sont pauvres ► [figure 11](#). L'intensité de la pauvreté y est également la plus marquée (21,8 %). Ces communes se situent dans les grandes agglomérations, où se trouvent notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville. À l'inverse, dans les communes peu denses, le taux de pauvreté est le plus bas (10,6 %). Ces communes regroupent 21 % de la population pauvre (et 30 % de la population totale) contre 46 % dans les communes très denses (37 % de la

► 11. Inégalités et taux de pauvreté en 2018 selon le type de commune de résidence

	Niveau de vie (en euros)			Indicateurs d'inégalités		Indicateurs de pauvreté (en %)		
	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Taux de pauvreté à 60 %	Intensité de la pauvreté	Répartition de la population pauvre
Communes denses	10 437	21 648	43 880	4,20	5,59	18,6	21,8	46,2
Communes de densité intermédiaire	11 396	21 529	38 298	3,36	4,20	15,2	19,7	29,4
Communes peu denses	12 825	21 867	36 105	2,82	3,48	10,6	18,0	21,0
Communes très peu denses	11 657	20 659	34 100	2,93	3,63	14,2	20,0	3,4

Lecture : en 2018, dans les communes denses, le taux de pauvreté est de 18,6 % et l'intensité de la pauvreté de 21,8 %.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est strictement positif.

Source : Insee, *Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi) 2018*.

population totale). L'intensité de la pauvreté y est également plus faible que dans les communes denses. Dans les communes de densité intermédiaire, le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont d'un niveau intermédiaire par rapport aux autres types de communes (respectivement 15,2 % et 19,7 %). La situation dans les communes très peu denses est particulière : le taux de pauvreté et l'intensité de pauvreté y sont plus élevés que dans les communes peu denses, mais restent moins élevés que dans les communes denses.

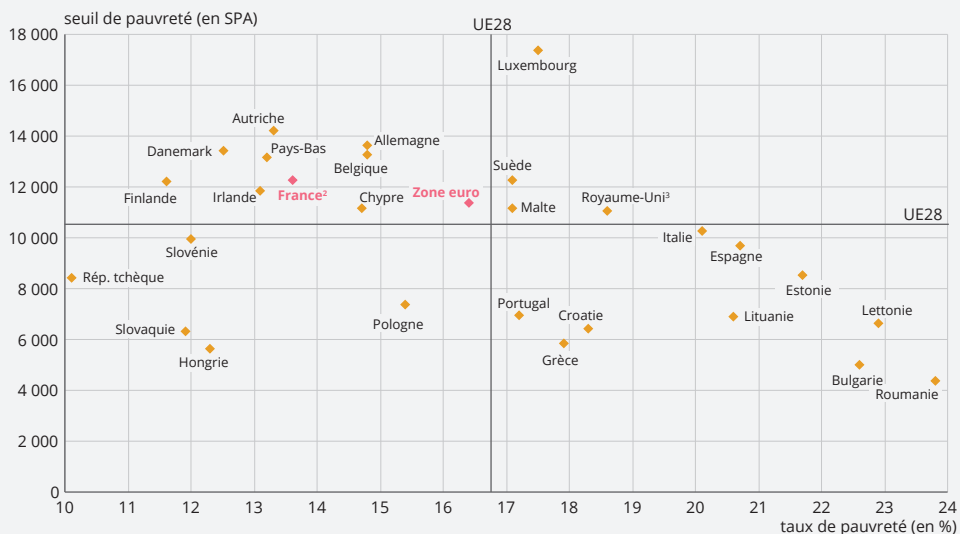
Le taux de pauvreté est relativement faible en Bretagne et dans les Pays de la Loire et dans les départements de l'Ouest de la France et du pourtour atlantique où les taux sont inférieurs à 13 % (fiche 1.18). La proportion de personnes pauvres est en revanche plus forte d'une part dans les DOM, et d'autre part dans le Sud et le Nord de la France, là où il y a de nombreux pôles. En général, dans les **aires d'attraction des villes**, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé dans le pôle que dans la couronne, et au sein du pôle, encore plus marqué dans la commune-centre, et ce, quelle que soit la taille de l'aire (fiche 1.19). Le taux de pauvreté est de 20,7 % en moyenne dans les communes-centres, qui concentrent 37 % des personnes pauvres (contre 27 % de la population). L'intensité de la pauvreté est également la plus élevée dans ces territoires (21,5 %). Hors de l'attraction des villes, les niveaux de vie sont un peu plus faibles qu'au niveau national, tandis que le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont proches.

La France a un des taux de pauvreté les plus bas de l'Union européenne

En 2018, selon l'enquête SRCV ► **annexe**, avec une définition harmonisée pour les pays européens, le taux de pauvreté de la France s'élève à 13,6 % contre 16,8 % en moyenne en Europe ► **figure 12**. Il fait partie des plus bas d'Europe, la France se situant en 10^e position. Certains pays nordiques (notamment Danemark et Finlande) et d'Europe de l'Est (notamment la République tchèque, la Slovaquie ou la Slovaquie) ont des taux de pauvreté plus faibles. Cependant, les seuils de pauvreté de ce dernier groupe de pays sont très en-deçà de celui de la France (plus de deux fois plus faible en **standards de pouvoir d'achat** (SPA) pour la Hongrie et la Slovaquie), et donc la mesure de la pauvreté est difficilement comparable. En effet, les seuils de pauvreté étant calculés pour chaque pays de façon relative par rapport au niveau de vie médian, le taux de pauvreté reflète la dispersion des niveaux de vie dans le bas de la distribution. Parmi les pays dont le seuil de pauvreté est supérieur à celui de la France, seuls les Pays-Bas, l'Autriche et le Danemark ont un taux de pauvreté inférieur. À l'inverse de la France, certains pays cumulent fort taux de pauvreté et seuil de pauvreté très faible, comme les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie. En Espagne et en Italie, le taux de pauvreté est aussi relativement élevé, tandis que le seuil de pauvreté se situe à un niveau intermédiaire, proche de la moyenne des pays de l'UE.

La France se distingue aussi par une intensité de la pauvreté faible en moyenne par rapport à ses voisins européens (16,5 % contre 24,2 %). Parmi les cinq pays avec des intensités de la pauvreté plus faibles que la France, seule la Belgique a un seuil de pauvreté supérieur à la France. Les autres pays ayant une intensité de la pauvreté plus faible que la France ont des seuils de pauvreté significativement plus faibles ; c'est notamment le cas la République tchèque qui a l'intensité de la pauvreté la plus faible mais un seuil de pauvreté de près de 4 000 euros par an, plus faible qu'en France (fiche 1.12).

► 12. Seuil et taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2018¹



¹ L'année retenue ici (2018) correspond à l'année de perception des revenus et non à celle de l'enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat (2019).

² Les données pour la France diffèrent de celles usuellement utilisées pour l'analyse de la pauvreté en France. Ici, les différents indicateurs sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

³ Donnée SILC-2018 portant sur l'année 2017.

Champ : Union européenne à 28 pays.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

Auteur :

Michaël Sicsic (Insee)

► Définitions

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières et les sans-abri) ou dans des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, etc.).

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité, les indemnités de chômage, retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner (voir *Glossaire*).

Le **niveau de vie** est le **revenu disponible** du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Les **inégalités avant redistribution** sont calculées à partir du **niveau de vie avant redistribution**. Celui est défini ici comme l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales, par unité de consommation (UC). Il comprend ainsi les revenus d'activité (y compris indemnités de chômage), les pensions et retraites et les revenus du patrimoine.

En ordonnant une distribution de revenus ou de niveaux de vie etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement de C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux. La **médiane** (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Les dépenses d'un ménage de plusieurs personnes ne sont pas strictement proportionnelles au nombre de personnes, grâce aux économies d'échelle issues de la mise en commun de certains biens. Aussi, pour comparer les **niveaux de vie** de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu par **unité de consommation**, à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle la plus utilisée actuellement (dite de l'« OCDE modifiée ») consiste à décomposer 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage, puis 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un ménage.

Le **rappport interdécile** est le rapport du 9^e **décile** au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancier des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

L'**indice de Gini** mesure le degré d'inégalité d'une distribution (par exemple, le revenu ou le niveau de vie) pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les ménages ont le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un ménage a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Le **ratio (100-S80)/S20** ou **rappport interquintile des masses** met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de la population dont le **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. Pour la pauvreté monétaire, ce seuil est calculé, au niveau national, comme étant égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Elle est mesurée comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

La **personne de référence** du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Quatre catégories de commune sont distinguées selon leur **densité de population**. Cette catégorisation s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi, et d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein du pôle, la commune la plus peuplée est appelée commune-centre.

Le **modèle Ines** est un modèle de microsimulation qui simule les effets de la législation sociale et fiscale française. Il est cogéré par l'Insee, la Drees et la Cnaf.

L'unité de **standard de pouvoir d'achat** (SPA) permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Elle est calculée à partir de la **parité de pouvoir d'achat** (PPA), rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J.**, « La mobilité des niveaux de vie en France », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Accardo A., André M., Billot S., Germain J.-M., Sicsic M.**, « Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Acemoglu D., Restrepo P.**, "Robots and Jobs: Evidence from US Labor Markets", *Journal of Political Economy* 128(6): 2188-2244, 2020.
- **Autor D. H., Dorn D., Hanson G., Song J.**, "Trade Adjustment: Worker Level Evidence", *Quarterly Journal of Economics* 129(4): 1799-1860, 2014.
- **Autor D. H., Manning A., Smith C. L.**, "The Contribution of the Minimum Wage to US Wage Inequality over Three Decades: A Reassessment", *American Economic Journal: Applied Economics* 8 (1): 58-99, 2016.
- **Albouy V., Delmas F.**, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », *Insee Focus* n° 208, octobre 2020.
- **Albouy V., Legleye S.**, « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.
- **Aghion P., Akcigit U., Bergeaud A., Blundell R., Hemous D.**, "Innovation and Top Income Inequality", *The Review of Economic Studies*, Volume 86, Issue 1, 1-45, janvier 2019.
- **Alvaredo F., Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G.**, "Towards a System of Distributional National Accounts: Methods and Global Inequality Estimates from WID.world", *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 517-518-519, 41-59, Insee, 2020.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévot P.**, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- **Bach L., Bozio A., Fabre B., Guillouzoic A., Leroy C., Malgouyres C.**, « Évaluation d'impact de la fiscalité des dividendes », *Rapport IPP* n° 25, 2019.
- **Berger E., Bonnet O.**, « Les hauts salaires dans le secteur privé », *Insee Première* n° 1800, mai 2020.
- **Blasco J., Labarthe J.**, « Inégalité de niveaux de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Blasco J., Picard S.**, « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Boiron A., Huwer M., Labarthe J.**, « Inégalités de niveaux de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Bonnet O., Olivia T., Roudil-Valentin.** « En 2020, la chute de la consommation a alimenté l'épargne, faisant progresser notamment les hauts patrimoines financiers », Insee, *Note de conjoncture*, mars 2021.
- **Boustanifar H., Grant E., Reshef A.**, "Wages and Human Capital in Finance: International Evidence, 1970-2011 », *Review of Finance*, 22(2), 699-745, 2018.
- **Bozio A., Garbinti B., Goupille-Lebret J., Guillot M., Piketty T.**, "Predistribution vs. Redistribution: Evidence from France and the U.S.", *WID.world Working Paper* n° 2020/24, 2020.
- **Buresi G., Cornuet F.**, « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses* n° 60, novembre 2020.
- **Cabannes P.-Y., Calvo M., Echegu O.**, « Plus de 2 millions d'allocataires du RSA fin octobre 2020 », *DREES, Études et Résultats* n° 1175, décembre 2020.
- **Causa O., Hermansen M.**, "Income redistribution through taxes and transfers across OECD countries", *OECD Economics Department Working Papers* No. 1453, 2017.
- **Chaput K., Herviant J., Jabot D., Khelladi I., de Lapasse B.**, « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Clerc M., Legleye S., Nougaret A.**, « Au premier trimestre 2021, 22 % des ménages déclarent une baisse de revenus par rapport à mars 2020 », *Insee Focus* n° 238, mai 2021.
- **Cnaf**, « Estimations avancées des évolutions des foyers allocataires du RSA », *RSA conjoncture*, novembre 2020.
- **Cnaf**, « Le revenu de solidarité active fin septembre 2020 », *RSA conjoncture* n° 32, janvier 2021.
- **Drees**, « Minima sociaux et prestations sociales », édition 2020.
- **Eurostat**, « Impact of COVID-19 on employment income - advanced estimates ». Experimental statistics, 2020.
- **Givord P., Silhol J.**, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n° 1822, octobre 2020.
- **Guillaud E., Olckers M., Zemmour M.**, "Four levers of redistribution: The impact of tax and transfer systems on inequality reduction", *Review of Income and Wealth*, 2019.
- **Houdré C., Missègue N., Ponceau J.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011 » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Insee**, « Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution », sous la direction de J.-M. Germain, *Insee Méthodes* n° 138, février 2021.
- **Madec P., Malliet P., Plane M., Sampognaro R., Timbeau X.**, « Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif », in *France, Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Piketty T., Saez E., Stantcheva S.**, "Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities." *American Economic Journal: Economic Policy*, 6 (1): 230-71, 2014.
- **Robin M., Guevara S.**, « 43 % des personnes à très haut revenu habitent en Île-de-France », *Insee Focus* n° 192, mai 2020.
- **Rousselon J., Viennot M.**, « Inégalités primaires, redistribution : comment la France se situe en Europe », *Note d'analyse* n° 97, France Stratégie, 2020.

Annexe : Sources

Différentes sources sont mobilisées pour cette vue d'ensemble. Des précisions sont disponibles en annexe de cet ouvrage ([sources et méthodes](#)).

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les statistiques présentées dans la majeure partie de cette vue d'ensemble sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), privilégiées à l'Insee pour le calcul des niveaux de vie (*cf. infra*) et disponibles annuellement depuis 2005. L'ERFS s'appuie sur un échantillon de ménages représentatifs de la France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee, sur leurs déclarations fiscales, ainsi que sur les prestations sociales qu'ils ont perçues. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes résidant en institution ainsi que les personnes sans abri. En 2018, l'enquête s'appuie sur un échantillon de 50 300 ménages et couvre une population de 63,1 millions de personnes. Avec un intervalle de confiance de 95 %, le niveau de vie annuel moyen ou médian se situe dans un intervalle de +/- 130 euros et le taux de pauvreté à 60 % dans un intervalle de +/- 0,46 point.

Depuis 2005, la mesure des revenus dans les ERFS a fait l'objet d'améliorations qui génèrent plusieurs ruptures de séries, en 2010 et 2013 (voir annexe [sources et méthodes](#) de cet ouvrage). Afin de pouvoir apprécier les évolutions sur longue période, les indicateurs ont été rétopolés jusqu'en 1996 en chaînant leurs évolutions à méthodologie constante (soit en taux d'évolution pour les niveaux de vie, soit en variation de points pour les indices).

Avant 2005, les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) ont été utilisées : elles s'appuyaient également sur l'enquête Emploi et les déclarations de revenus des ménages répondants à l'enquête et les revenus étaient complétés par imputation des revenus sociaux sur barème. La série d'ERF a été rétopolée sur 1996-2004 pour corriger des ruptures de séries.

Le dispositif Filosofi

Le dispositif Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à partir de 2012. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Elles sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche de celle de l'ERFS. Les statistiques sont produites sur la France métropolitaine jusqu'en 2014 et en Martinique et à La Réunion en 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dits « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Le dispositif Filosofi est utilisé pour donner des statistiques au niveau infra national du fait de son exhaustivité. Cependant, sur le plan national, l'ERFS reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté. En effet, les données sociales sont mieux appariées¹⁶, les revenus financiers non fiscalisés sont mieux imputés, et le lien logement-individu est mieux fait à partir de l'enquête Emploi. De plus les données de l'ERFS sont rétopolées à méthodologie identique (*cf. supra*), contrairement à Filosofi, ce qui permet d'avoir une profondeur historique plus importante dans l'ERFS.

¹⁶ On dispose ainsi des montants de prestations sur l'ensemble de l'année et non en fin d'année (comme c'était le cas dans Filosofi jusqu'en 2017).

L'enquête SRCV

Les Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) sont la partie française du système de statistiques communautaires EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen. Chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements répondant pour la première fois à l'enquête alimente le panel tandis que 11 000 logements sont réinterrogés et qu'un échantillon de ménages dit « sortants » le quitte. Les ménages et individus sont interrogés neuf années consécutives (échantillon rotatif renouvelé par neuvième). Chaque année, 14 000 ménages sont interrogés.

Si le dispositif SRCV répond à un objectif de comparaison internationale, l'ERFS reste la source de référence en France sur les revenus. Sur des champs semblables et en prenant la même définition du ménage, les différences entre les taux de pauvreté basés sur les données ERFS et SRCV sont à la limite de la significativité. Les différences de niveau ou d'évolution entre les deux sources s'expliquent donc essentiellement par des différences de champ, de définition du ménage et par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon.

L'enquête sur les ressources des jeunes (ENRJ)

Menée conjointement par la Drees et l'Insee en France en 2014, cette enquête décrit finement les différentes ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans afin de préciser leur niveau de vie. 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Une méthodologie spécifique a été mise en place pour appréhender leurs revenus du travail, y compris non réguliers, et les ressources issues de transferts de la famille, en interrogeant les jeunes quelle que soit leur situation de logement (chez leurs parents, en communauté ou en logement autonome, et y compris en multirésidence), ainsi que leurs parents.

Les données bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les résultats de ► **l'encadré 1** reposent sur l'exploitation de données de comptes bancaires anonymisées auxquelles le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a permis l'accès. Elles représentent un échantillon fixe d'individus au cours du temps en 2019 et 2020, permettant d'étudier la manière dont ils ont traversé la crise sanitaire.

L'échantillon a été constitué à partir de clients dont le Crédit Mutuel Alliance Fédérale était la banque principale en décembre 2018 et en juin 2020 selon des critères géographiques et de tranche d'âge. L'échantillon a été repondéré afin de représenter la structure de la population française en termes d'âge et de département de résidence, mais il est important de noter que l'échantillon, même après repondération, n'est pas totalement représentatif de la population française : les retraités restent sous-représentés, tandis que les étudiants sont sur-représentés (voir [Bonnet et al., 2021](#) pour plus de détails).

En plus de ces différences de couvertures, plusieurs différences existent entre la mesure habituelle des revenus (ERFS notamment) et celles *via* des données bancaires : le champ des personnes étudiées diffère¹⁷, les données bancaires intègrent une part des transferts entre ménages (ou avec d'autres comptes secondaires dans d'autres banques), et les prélèvements fiscaux non prélevés à la source ne sont pas soustraits des revenus dans les données bancaires. De plus, le fait que les revenus ne sont pas rapportés aux unités de consommation conduit à ordonner les personnes différemment de ce qui est fait dans le reste de l'article à partir des autres sources de données : en particulier les personnes seules sont plus souvent classées en bas de la distribution qu'en haut.

Notre partenaire, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, souhaite rappeler les éléments suivants :

Première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé à cette étude dans le cadre des missions qu'elle s'est fixées :

¹⁷ Les données bancaires incluent a priori les étudiants personne de référence de leur logement par exemple, ou les personnes vivant en communauté, ce qui n'est pas le cas des données sur les niveaux de vie exploitées dans cette vue d'ensemble. De plus, elles n'incluent pas les personnes vivant en Corse.

- contribuer au bien commun en œuvrant pour une société plus juste et plus durable : pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, participer à l'information économique c'est contribuer au débat démocratique ;
- protéger l'intimité numérique et la vie privée de chacun : Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à la protection absolue des données de ses clients. Toutes les analyses réalisées dans le cadre de cette étude ont été effectuées sur des données strictement anonymisées et sur les seuls systèmes d'information sécurisés et hébergés en France du Crédit Mutuel.

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

Afin de suivre l'opinion des ménages sur leur environnement économique et sur leur situation personnelle, l'Insee réalise une enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme). Plus de 1 600 ménages répondent tous les mois à l'enquête. Le questionnaire a été plusieurs fois adapté afin d'interroger les Français de métropole sur leurs conditions de vie durant le confinement ou sur les éventuelles conséquences de la crise sanitaire sur leur revenu. La variable de revenu sur laquelle sont interrogés les ménages est différente du niveau de vie de l'ERFS, elle correspond au revenu mensuel déclaré dans l'enquête, hors prestations sociales, mais dont les prélèvements fiscaux et sociaux ont été soustraits.

Le patrimoine des ménages en 2018 : peu de mobilité dans la distribution depuis 2015

Début 2018, la moitié des ménages vivant en France déclarent un patrimoine brut supérieur à 163 100 euros ; ils détiennent 92 % de la masse totale de patrimoine brut. Les biens immobiliers représentent plus de 70 % du patrimoine brut des ménages situés entre les quatrième et neuvième déciles de la distribution. Les 10 % les mieux dotés détiennent davantage d'actifs professionnels, tandis que les 10 % les moins bien dotés possèdent principalement des comptes courants, des produits d'épargne réglementés et des biens durables, et sont plus endettés.

Les inégalités de patrimoine ont augmenté entre 1998 et 2018. Cette hausse s'explique principalement par la forte valorisation du patrimoine immobilier (+ 141 % en euros courants), surtout sur la période 1998-2010, qui a profité aux ménages les mieux dotés.

En 2018, le patrimoine moyen augmente avec l'âge pour se stabiliser entre 55 et 80 ans avant de diminuer. Sur vingt ans, l'âge auquel le patrimoine atteint son maximum augmente avec le renouvellement des générations.

Entre 2015 et 2018, le patrimoine brut a augmenté en moyenne (+ 12,5 %) pour les personnes vivant dans un ménage dont la composition est restée stable. À l'inverse, il a baissé (- 6,4 %) lorsque le ménage a changé de contour, du fait de départs d'adultes plus fréquents que d'arrivées. Pour les 20 % de personnes appartenant aux ménages stables les moins dotés, le patrimoine brut évolue peu entre 2015 et 2018, la volatilité est en revanche forte pour les 10 % les mieux dotés.

En trois ans, seul un tiers des personnes en ménage stable changent de position dans la distribution (de plus d'un vingtième de patrimoine brut). Les transitions sont davantage ascendantes (41 % vers un vingtième supérieur) que descendantes (29 % vers un vingtième inférieur).

Début 2018, d'après l'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 ► **encadré 1**, la moitié des ménages vivant en France déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 163 100 euros ; ils possèdent 92 % de la masse totale de patrimoine [Cazenave-Lacrouts *et al.*, 2019]. Ce patrimoine est principalement constitué de biens immobiliers (61 %), d'actifs financiers (20 %), d'actifs professionnels (11 %) et enfin d'autres biens durables et objets de valeur (8 %).

La composition du patrimoine des ménages diffère selon le montant de patrimoine brut ► **figure 1**. Le patrimoine immobilier est largement majoritaire pour les ménages situés entre le 4^e et le 9^e décile, avec une part comprise entre 70 % et 77 %. À l'opposé, les 30 % des Français les moins dotés ne possèdent quasiment pas de patrimoine immobilier : leur épargne est placée dans des produits financiers peu risqués, tels les livrets (entre 29 % et 42 %), ou des biens durables, véhicules ou autre patrimoine restant (entre 54 % et 71 %). Le patrimoine financier est réparti de façon nettement plus inégalitaire que le patrimoine immobilier ► **figure 2**. La composante la plus inégalement répartie est le patrimoine professionnel, mais sa part dans le patrimoine brut est limitée.

Les 10 % les moins dotés en patrimoine sont également plus souvent endettés, principalement pour des motifs privés : achat d'une voiture ou de biens d'équipement, notamment *via* des crédits à la consommation. Leurs emprunts représentent 38 % de leur patrimoine brut. Leur patrimoine brut s'élève à 1 800 euros en moyenne, soit 1 100 euros de **patrimoine net** une fois déduit le capital restant dû.

Les 10 % de ménages les mieux dotés se démarquent à la fois par le niveau de patrimoine détenu et par sa composition : leur patrimoine est en moyenne huit fois plus élevé que celui des autres ménages, et 19 % sont des actifs professionnels, contre 2 % pour les autres ménages. Ces ménages sont eux aussi endettés, mais leurs emprunts représentent une faible part de leur patrimoine brut : en moyenne 7 % d'emprunts privés et 3 % d'emprunts professionnels. Leur patrimoine brut s'élève à 1 279 000 euros en moyenne, soit 1 157 000 euros de patrimoine net une fois déduit le capital restant dû.

► 1. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine et ses évolutions

Depuis 1986, l'Insee réalise, tous les six ans environ et depuis 2014 tous les trois ans environ, une enquête visant à décrire le patrimoine des ménages. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 s'est déroulée entre septembre 2017 et janvier 2018, en France hors Mayotte. Elle réinterroge pour la première fois des personnes ayant répondu en 2014-2015. 13 685 ménages en logement ordinaire ont répondu à l'enquête, dont un tiers pour la deuxième fois. Les données présentées sont fondées sur leurs réponses, sans calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Comme ses prédécesseurs, le questionnaire de l'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 porte sur toutes les dimensions du patrimoine (financier, immobilier, professionnel, résiduel, endettement). Il rassemble également des informations biographiques sur le ménage pour mieux comprendre comment s'est constitué le patrimoine : description du cycle d'activité professionnelle, de la situation patrimoniale des parents, de leur situation familiale, etc. Les revenus sont obtenus par appariement avec les données fiscales et sociales de 2016.

Le questionnaire 2017-2018 comporte des nouveautés par rapport à l'édition précédente, essentiellement liées à la panélisation de l'enquête. La réinterrogation permet en effet d'alléger le questionnaire de toutes les informations biographiques déjà recueillies. Les questions sur la détention des différents actifs et passifs sont aussi adaptées pour rappeler au ménage la réponse donnée lors de l'enquête précédente. Des questions spécifiques sur l'évolution de la valeur des actifs financiers depuis la dernière enquête ont été ajoutées. Enfin, un module spécifique a été ajouté afin de décrire, le cas échéant, les séparations et leurs effets sur le patrimoine détenu par le ménage. Pour cette première édition, 153 personnes sont concernées dont 102 ont déjà effectué le partage de leur patrimoine et peuvent le décrire.

Depuis l'enquête Patrimoine 2014-2015, la méthode utilisée pour mesurer la valeur des véhicules, biens durables, bijoux et œuvres d'art a été modifiée par rapport aux vagues d'enquête précédentes, pour satisfaire les objectifs d'harmonisation des questionnements poursuivis par le dispositif européen HFCS (*annexe Sources et méthodes* de l'ouvrage). L'enquête demande désormais directement aux ménages d'évaluer la valeur de ces actifs restants, plutôt que de calculer la composante « reste des actifs » par la différence entre le patrimoine total déclaré par les ménages et les composantes financières, immobilières et professionnelles. Suite à cette évolution, seul le patrimoine brut hors reste issu des enquêtes Patrimoine est comparable à celui des précédentes éditions.

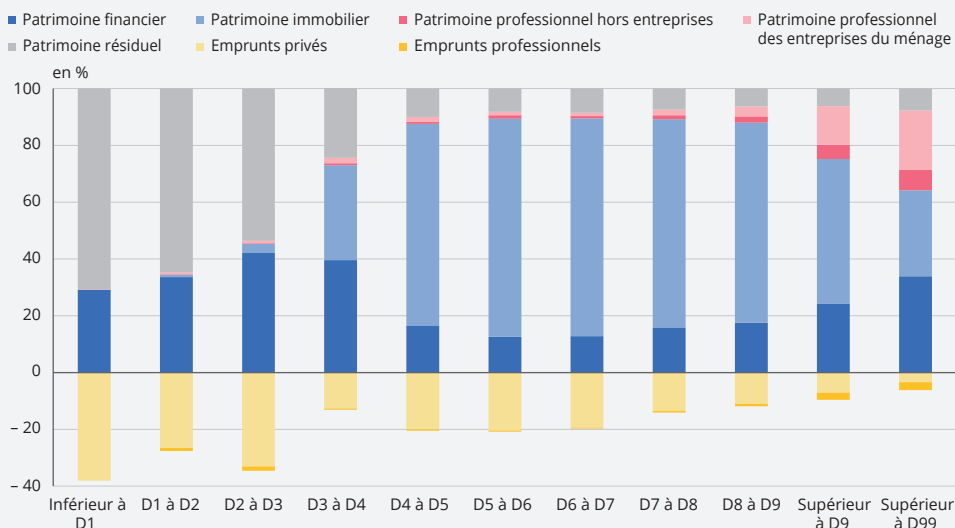
Les DOM hors Mayotte sont intégrés dans le champ de l'enquête depuis 2009-2010. Les séries longues portent de ce fait sur la France métropolitaine, les évolutions entre 2010 et 2018 pouvant porter sur l'ensemble de la France hors Mayotte. D'autres changements dans la méthodologie de l'enquête ont pu affecter les montants des agrégats de patrimoine ► **figure** [Accardo *et al.*, 2014 ; Ferrante *et al.*, 2016].

Enfin, les résultats issus des séries longues sont en euros courants ; les constats se vérifient également en euros constants (compte tenu de l'évolution des prix à la consommation sur la période).

Récapitulatif des principales innovations des enquêtes sur le patrimoine de l'Insee de 1986 à 2017-2018

1986	1991-1992	1997-1998	2003-2004	2009-2010	2014-2015	2017-2018
Champ géographique						
France métropolitaine				France hors Mayotte		
Échantillonnage et collecte						
Collecte en face-à-face avec questionnaire papier		Passage à une collecte en face-à-face assistée par ordinateur portable		Surreprésentation des hauts patrimoines, et de ce fait meilleure qualité du patrimoine professionnel		Panélisation de l'enquête : réinterrogation de 30 % des répondants de 2014-2015
Questionnaire et agrégats						
	Patrimoine professionnel et emprunts plus détaillés	Meilleure qualité du questionnaire (filtres, contrôles de cohérence) grâce à l'informatisation, et évolutions par rapport aux enquêtes précédentes (uniquement sur montants recalés)	Améliorations du questionnaire et des imputations de montants si non-réponse	Tranches plus fines pour les hauts patrimoines	Collecte de la valeur du patrimoine restant, et rupture de série sur le patrimoine brut. Questions de montants posées d'abord en clair puis en tranches	Simplification du questionnement sur la déclaration du patrimoine professionnel. Questionnaire allégé pour les réinterrogations

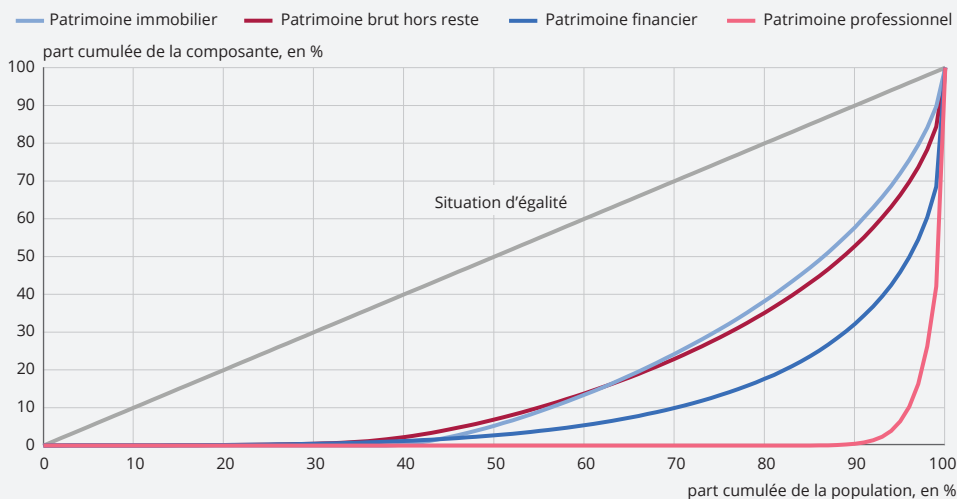
► 1. Composition du patrimoine brut par tranche début 2018



Lecture : début 2018, le patrimoine détenu par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut est composé à 24 % d'actifs financiers, 51 % d'actifs immobiliers, 19 % d'actifs professionnels (dont 5 % hors entreprises) et 6 % de patrimoine résiduel. Les emprunts privés équivalent à 7 % de leur patrimoine brut et les emprunts professionnels à 3 %.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Concentration des différentes composantes de patrimoine et du patrimoine total début 2018



Note : les ménages sont classés par ordre croissant de patrimoine brut hors reste, puis on détermine la part cumulée de patrimoine pour la part de population associée.

Lecture : 90 % de la population détient 1 % du patrimoine professionnel, 32 % du patrimoine financier et 58 % du patrimoine immobilier totaux.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

La répartition du patrimoine est plus inégalitaire qu'il y a vingt ans

Les montants, la répartition et la composition du patrimoine des ménages français ont peu évolué depuis 2015 [Ferrante et Solotareff, 2018]. Le patrimoine brut hors reste, c'est-à-dire hors véhicules, biens durables et objets de valeur, peut quant à lui être analysé sur vingt ans. Dans la suite, les évolutions du patrimoine brut dans le temps portent donc sur ce concept.

Entre 1998 et 2018, le patrimoine brut moyen détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par 2¹ en euros courants² et par 1,6 en euros constants ► **encadré 2**. Il a surtout augmenté au cours des dix premières années : + 38 % entre 1998 et 2004 puis encore + 51 % entre 2004 et 2010 ► **figure 3**. Il a ensuite stagné entre 2010 et 2015, avant de légèrement augmenter (+ 3 % en euros courants entre 2015 et 2018). L'effet de la pandémie de Covid-19 sur le patrimoine est encore inconnu à la date de sortie de l'ouvrage. De premières indications sur l'évolution des patrimoines en 2020, mais sur un concept différent de celui de cette vue d'ensemble, sont données dans ► **l'encadré 3**.

L'évolution entre 1998 et 2018 n'a pas été la même pour tous : le patrimoine brut moyen des 10 % les moins bien dotés en 2018 est inférieur de 48 % à celui de leurs homologues de 1998, alors que celui des 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 119 % sur la période. En euros constants, le total détenu par les 10 % les moins bien dotés a même baissé de 58 % (contre une hausse de 77 % pour les mieux dotés). En euros courants au cours des vingt dernières années, le patrimoine a finalement augmenté de façon importante, à part pour les 30 % des ménages les moins dotés (ce résultat restant valable en euros constants). Ces évolutions différenciées selon le niveau de patrimoine ont renforcé les inégalités de répartition. Entre 1998 et 2018, l'**indice de Gini** du patrimoine brut est passé de 0,639 à 0,654. Cependant, l'indice de Gini ne reflète qu'imparfaitement l'évolution des inégalités ► **encadré 4**.

► 2. Des évolutions du patrimoine moins dynamiques dans l'enquête qu'en comptabilité nationale

La sous-estimation dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) du patrimoine mesuré par la comptabilité nationale est un phénomène connu et ancien. Elle est particulièrement forte pour certains actifs financiers et résulte vraisemblablement d'une sous-déclaration de certaines composantes de ce patrimoine par les ménages. Les actifs et passifs doivent par exemple être valorisés à leur valeur de marché par les ménages, or ces derniers peuvent avoir une difficulté à estimer cette valeur de marché s'ils n'ont pas l'intention de céder l'actif considéré.

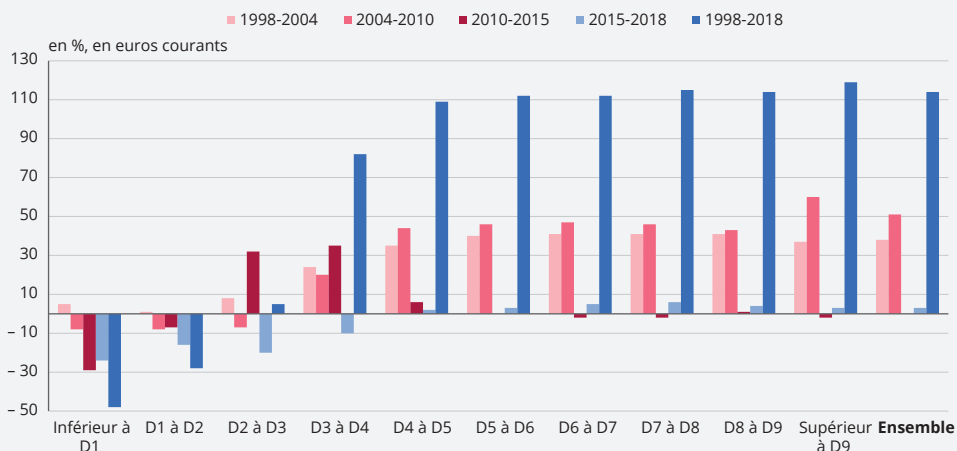
Le total des actifs financiers mesuré par l'enquête HVP 2017-2018 représente 31 % du total mesuré par la comptabilité nationale en 2017 et ce taux de couverture atteint 75 % pour les actifs non financiers. Selon l'enquête, le patrimoine brut total des ménages augmente de 96 % entre 1998 et 2017, soit une progression moins dynamique que celle observée par la Comptabilité nationale (+ 177 %). L'écart d'évolution est plus important pour les actifs non financiers : + 63 % selon l'enquête contre + 130 % selon la comptabilité nationale.

Malgré ce défaut de couverture des actifs financiers notamment, l'enquête HVP rend compte de façon satisfaisante de la composition et de la répartition de patrimoine entre les ménages ainsi que de leur évolution. Par ailleurs, il s'agit de la seule source permettant de documenter les inégalités de patrimoine et sa répartition dans la population en lien avec les événements de vie.

1 L'évolution dans l'enquête Patrimoine est moins forte que dans la comptabilité nationale ► **encadré 2**.

2 Dans cette étude, les montants de patrimoine et leurs évolutions sont exprimés en euros courants, sauf mention contraire.

► 3. Évolution entre 1998 et 2018 du patrimoine brut hors reste moyen, par tranche



Lecture : le patrimoine brut hors reste moyen détenu par les 10 % de ménages les mieux dotés a augmenté de 37 % entre 1998 et 2004.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010, 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 3. Un premier éclairage sur l'évolution du patrimoine financier entre fin 2019 et fin 2020

En 2020, selon la comptabilité nationale, la consommation des ménages a chuté de 6,5 % du fait des restrictions mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 et, dans une moindre mesure, de l'incertitude face à l'avenir. Dans le même temps, le revenu disponible a très légèrement progressé, de 0,6 %. Cela se traduit par une très forte augmentation de l'épargne, dont le taux est passé de 14,9 % en 2019 à 21,0 % en 2020, soit + 6,1 points ► [figure A](#). Ce surcroît exceptionnel s'est concrétisé sous forme financière : le taux d'épargne financière a ainsi progressé de 7,1 points pour atteindre 11,7 %, un taux historiquement élevé, près de 5 points supérieur aux niveaux les plus élevés observés depuis 1950¹. Cette progression a été particulièrement spectaculaire entre le quatrième trimestre de 2019 (4,4 %) et le deuxième trimestre de 2020 (19,3 %). Le taux d'épargne financière se replie au troisième trimestre avec la reprise de la consommation avant de rebondir au quatrième trimestre sous l'effet du deuxième confinement, pour s'établir à 11,7 %.

Cette hausse exceptionnelle des flux d'épargne accompagnée d'une hausse des prix des actifs sur l'ensemble de l'année a un impact sur les montants d'en-cours des placements financiers détenus par les ménages, qui augmenteraient de 5,5 % entre fin 2019 et fin 2020 [[Banque de France, 2021](#)].

Seule l'enquête Histoire de vie et Patrimoine des ménages permettra d'apprécier comment cette hausse globale du patrimoine financier brut s'est répartie dans la population, en 2022.

Dans l'immédiat, les données bancaires apportent des premiers éléments. Comme dans Bonnet *et al.* (2021), les données de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent être mobilisées en considérant la somme des en-cours détenus par leurs clients sur les comptes courants, livrets, comptes-titres et sous forme d'assurance-vie. Les résultats présentés ici sont à prendre avec précaution, d'une part parce que les clients du Crédit Mutuel ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la population, d'autre part parce que les en-cours étudiés ici ne couvrent que partiellement le patrimoine financier².

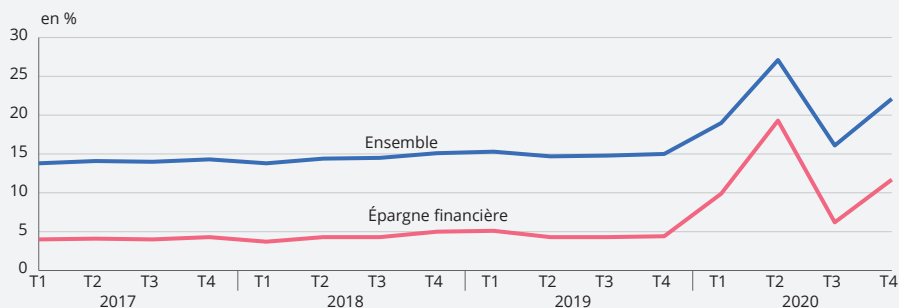
¹ Ces chiffres sont en euros courants, corrigés des effets de jours ouvrables. Ils ont été établis au 30 avril 2021 (première estimation des comptes trimestriels du T1 2021) et seront révisés le 28 mai 2021.

² Les données étudiées ici ne couvrent pas certains types d'actifs (actions non détenues sur compte titres, épargne salariale, comptes d'associés notamment) qui, selon l'enquête Histoire de vie et Patrimoine, représentent 14 % du patrimoine financier. De même, par définition ne sont pas non plus comptabilisés des actifs financiers détenus en dehors des banques (18 % du patrimoine financier) ou dans une autre banque que la banque principale (14 % du patrimoine financier).





A. Taux d'épargne des ménages de 2017 à 2020



Note : données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

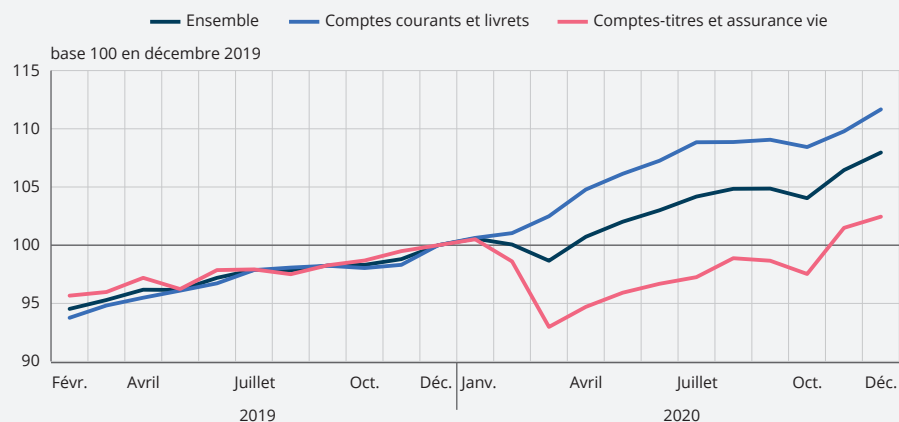
Lecture : au 1^{er} trimestre 2020, le taux d'épargne des ménages s'élève à 19 %.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes Nationaux, base 2014, données provisoires.

D'après les données du Crédit Mutuel, qui concordent avec celles exhaustives de la Banque de France, le patrimoine financier brut détenu dans cet établissement a fortement augmenté. En 2020, le patrimoine financier brut augmente donc de 8 % en moyenne alors qu'il n'avait progressé que de 5 % entre février 2019 et février 2020. Cela se traduit essentiellement par une hausse des en-cours sur les comptes de dépôts et les comptes sur livrets : ils progressent de 5 % entre février et mai 2020 avant de ralentir à l'été et d'accélérer en fin d'année lors du deuxième confinement pour s'établir à un niveau supérieur de 12 % à celui de fin 2019 ► **figure B**. La dynamique des en-cours placés sur comptes titres et de l'assurance-vie est différente parce que très sensible à l'évolution des cours boursiers. La baisse des marchés boursiers au début des mesures de restriction affecte directement ces produits dont les en-cours diminuent de 4 % de fin février à fin avril, avant de repartir à la hausse pour s'établir à 2 % au-dessus de leur niveau de fin 2019.

B. Évolution du patrimoine financier brut par rapport à fin 2019



Lecture : en mars 2020, les encours détenus par les clients du Crédit mutuel sur leurs comptes-titres et en assurance vie s'établissent à 93 % de leur niveau de décembre 2019.

Champ : clients Crédit Mutuel de France métropolitaine hors Corse.

Source : données Crédit Mutuel Alliance Fédérale, calculs Insee.





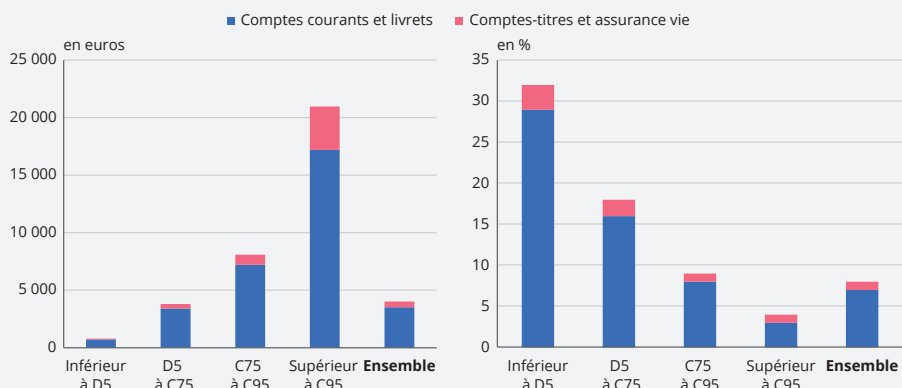
Cette hausse concerne toute la distribution de patrimoine financier. Plus le patrimoine financier est élevé, plus la progression est forte en niveau, mais faible en proportion du patrimoine financier initial ► **figure C.**

Pour la moitié de la population au patrimoine financier brut le moins élevé en 2019, la hausse est limitée en montant, de 800 euros en moyenne. Pour autant, compte tenu de la faiblesse du niveau initial de patrimoine financier brut, cela représente une hausse de 32 %. L'accroissement des montants d'en-cours augmente ensuite avec le niveau initial : pour les 5 % les mieux dotés, les montants d'en-cours augmentent de 20 100 euros, du fait de la hausse de l'épargne liquide (comptes courants et livrets) et aussi de l'épargne financière (assurance-vie, comptes-titres). Le patrimoine financier brut augmente cependant seulement de 4 % : un patrimoine élevé traduit une longue histoire d'accumulation et il est proportionnellement peu affecté sur une année.

L'évolution du patrimoine dépend aussi du profil des ménages. La hausse est plus faible pour les indépendants et les salariés du privé, qui ont pu être plus affectés par des baisses de revenus [Bonnet *et al.*, 2021]. Le patrimoine financier des personnes âgées de 40 à 60 ans a le plus augmenté, de 3 100 euros sur un an, soit une hausse de 7 %. Pour les autres classes d'âge, la hausse est plus faible (de + 1 300 euros en moyenne pour les moins de 25 ans à + 2 600 euros pour les 60 ans ou plus). Le patrimoine augmentant avec l'âge, les taux d'évolution sont les plus faibles pour les 60 ans ou plus (+ 3 %) et les plus élevés pour les plus jeunes (+ 18 %).

Les statistiques bancaires mobilisées ici ne permettent pas de connaître la proportion de ménages ayant pu augmenter leur épargne ou, à l'inverse, ayant dû puiser dans leurs réserves. L'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Camme) de l'Insee, qui suit l'opinion des ménages sur leur environnement économique et leur situation financière, apporte des informations sur ce sujet : pendant le premier confinement, les ménages ont été plus nombreux à épargner. La part de ces ménages est passée de 38 % en février 2020 à 46 % en juin 2020, avant de diminuer légèrement et atteindre un niveau encore élevé en fin d'année, 42 % ► **figure D.** Cette part augmente nettement sur toute l'année quels que soient l'âge et la catégorie socioprofessionnelle, sauf pour les ménages comportant au moins un indépendant. Pour ces derniers, la part des ménages épargnants baisse légèrement, passant de 42 % en moyenne en 2019 à 41 % en 2020 (contre de 38 % à 42 % pour l'ensemble des ménages).

C. Évolution du patrimoine financier brut entre fin 2019 et fin 2020



Note : les 50 % de ménages aux plus bas patrimoines financiers en décembre 2019 ne sont pas nécessairement les mêmes en décembre 2020 ; la moyenne calculée à ces deux dates n'est donc pas nécessairement réalisée sur les mêmes ménages.
Lecture : le patrimoine brut financier moyen des 50 % les moins dotés a progressé de 32 % entre fin 2019 et fin 2020. La hausse des en-cours détenus sur comptes-titres et livrets explique 29 points de pourcentage de cette hausse et celle des autres placements 3 points.

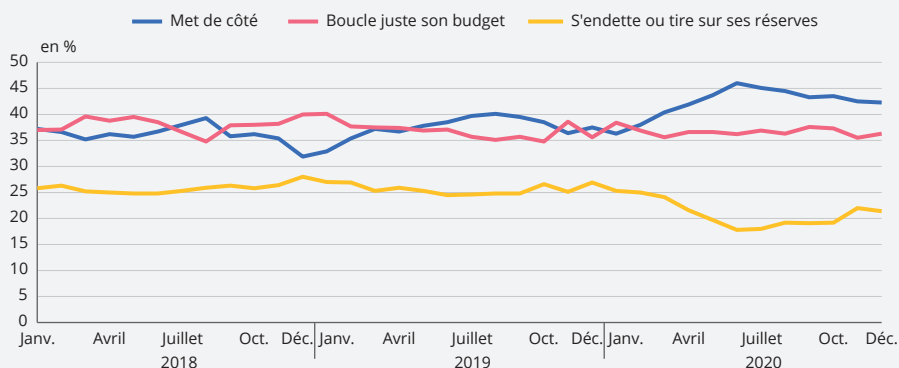
Champ : clients Crédit Mutuel de France métropolitaine hors Corse.

Source : données Crédit Mutuel Alliance Fédérale, calculs Insee.





D. Répartition des ménages selon leur situation financière entre 2018 et fin 2020



Lecture : en janvier 2020, 36 % des personnes déclarent mettre de l'argent de côté.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme.

► 4. L'indice de Gini

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique d'inégalités. Il permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée. Il est compris entre 0 et 1, et plus il est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire. Si on trie la population des ménages par patrimoine croissant, et que l'on associe à chaque part de la population des ménages la part que représente le cumul de leur patrimoine, on obtient la **courbe de Lorenz** du patrimoine.

Comme tout indicateur synthétique, l'indice de Gini ne rend compte que partiellement des inégalités de patrimoine. Si on prend l'exemple d'une distribution qui serait telle que la moitié des ménages détient 0 % du patrimoine, et l'autre moitié des ménages détient chacun une part égale du patrimoine, l'indice de Gini serait égal à 1/2. Si la masse de patrimoine total est multipliée par deux entre un instant t et un instant $t+1$, sans que la répartition entre les ménages détenant du patrimoine n'évolue, alors l'indice de Gini sera toujours égal à 1/2. Mais sous un autre aspect, les inégalités ont crû car 50 % des ménages détiennent deux fois plus de patrimoine, quand l'autre moitié ne détient toujours rien. Cet exemple théorique permet d'illustrer le clivage croissant entre les ménages propriétaires d'un bien immobilier et les autres ménages, que peine à retranscrire l'évolution de l'indice de Gini entre 1998 et 2018. L'indice de Gini pour le patrimoine financier ne souffre pas de cette limite puisque tous les ménages en ont.

La décomposition des mesures d'inégalités en composantes de patrimoine permet de comprendre qu'une composante particulière du patrimoine puisse être à l'origine des inégalités dans la répartition du patrimoine entre les ménages. Si le patrimoine d'un ménage est constitué de 3 facteurs (immobilier, financier et professionnel), alors l'indice de Gini du patrimoine s'écrit sous la forme suivante :

$$G = \rho^{\text{Imm}} \overline{G^{\text{Imm}}} + \rho^{\text{Financ}} \overline{G^{\text{Financ}}} + \rho^{\text{Prof}} \overline{G^{\text{Prof}}}$$

Où ρ^x est la part moyenne de la composante X dans le patrimoine total, et $\overline{G^x}$ est un pseudo-indice de Gini calculé en cumulant les masses de la composante X mais en triant les ménages en fonction de leur patrimoine total.

La contribution de la composante X à l'inégalité totale G vaut alors :

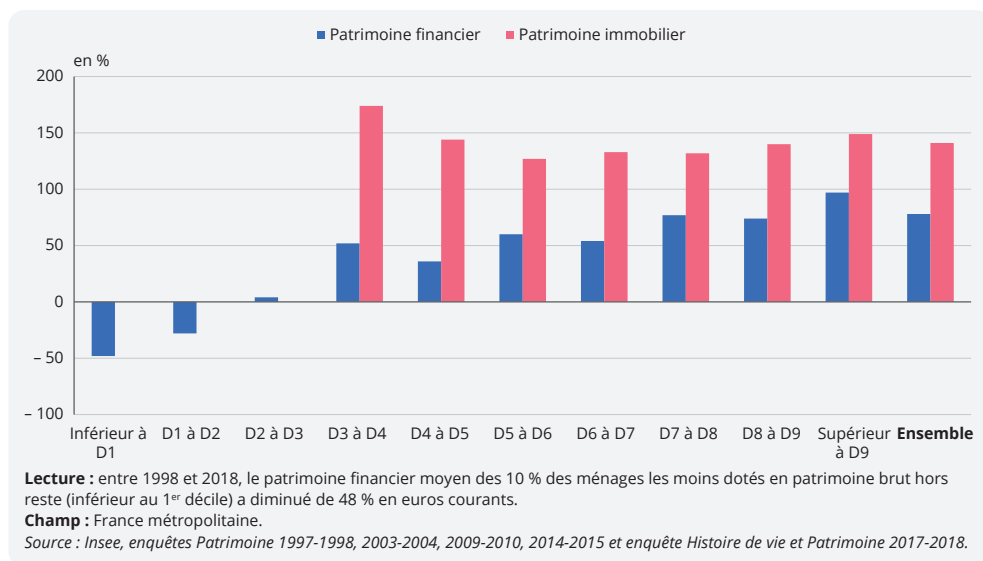
$$\text{CTR}(X) = \frac{\rho^x \overline{G^x}}{G}$$

Une hausse des inégalités causée par la valorisation du patrimoine immobilier dans les années 2000

L'augmentation des inégalités s'explique par l'accroissement important du patrimoine immobilier. Le patrimoine immobilier moyen a augmenté de 141 % entre 1998 et 2018 ► **figure 4**, essentiellement sur la période 1998-2010. Au total, la masse de patrimoine immobilier a augmenté de 201 % entre 1998 et 2018 (l'écart avec la hausse du patrimoine moyen s'explique par l'augmentation de 25 % du nombre de ménages sur la période). Cette évolution est d'abord due à la valorisation des logements anciens (contribution de 107 points à la croissance du patrimoine immobilier), puis aux constructions de logements durant cette période (contribution de 72 points) et enfin à la hausse des prix des logements neufs (contribution de 22 points). En vingt ans, cette conjoncture favorable a profité aux 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut, avec une augmentation de 127 % à 174 % de leur patrimoine immobilier, mais pas du tout aux ménages les moins dotés, très peu détenteurs de biens immobiliers.

Dès lors, en 2018, 62 % des inégalités de patrimoine au sens de l'indice de Gini sont dues au patrimoine immobilier, contre 55 % en 1998. Cela provient entièrement de la hausse de la part du patrimoine immobilier dans le patrimoine total pour les ménages du milieu et du haut de la distribution. En revanche, le patrimoine immobilier lui-même est moins concentré en 2018 qu'en 1998 : l'indice de Gini calculé sur le patrimoine immobilier est passé de 0,644 à 0,636 entre 1998 et 2018.

► 4. Évolution du patrimoine financier et immobilier moyen entre 1998 et 2018, par tranche



La concentration du patrimoine financier s'est accentuée en vingt ans, mais sa part dans le total a baissé

Dans le même temps, le patrimoine financier moyen des ménages a beaucoup augmenté, mais dans une moindre mesure que l'immobilier (+ 78 % en vingt ans). L'essentiel de la hausse est intervenu entre 2004 et 2010 : + 60 %, puis + 9 % entre 2010 et 2015 et + 2 % entre 2015 et 2018. En vingt ans, il n'a cependant augmenté de façon importante que pour les 70 % des ménages les mieux dotés en patrimoine brut. Il a augmenté de moitié pour les ménages autour de la médiane et doublé pour les 10 % les mieux dotés alors qu'il a diminué ou stagné pour les 30 % de ménages les plus modestes ► **figure 4**.

De ce fait, en 2018, le patrimoine financier est également plus concentré qu'en 1998 : l'indice de Gini calculé sur le seul patrimoine financier est passé de 0,734 à 0,798. Malgré cela, le patrimoine financier

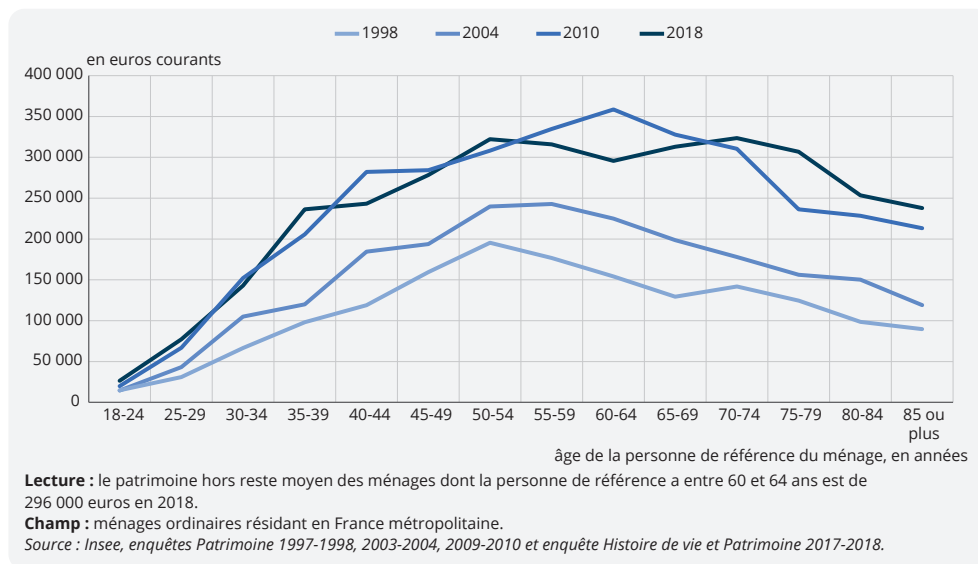
n'est plus responsable que de 23 % des inégalités de patrimoine au sens de l'indice de Gini en 2018, alors qu'il en expliquait 26 % en 1998, car sa part dans le patrimoine total a diminué au profit de l'immobilier.

Le patrimoine au plus haut entre 55 et 80 ans

L'âge est un déterminant majeur du niveau de patrimoine à deux titres. Premièrement, selon la théorie du cycle de vie, les besoins de consommation et les capacités d'épargne dépendent fortement de la position dans le cycle de vie, le patrimoine résultant d'une logique d'accumulation puis de désaccumulation visant à lisser le niveau de la consommation au cours de l'existence : les ménages s'endetteraient et consommeraient plus qu'ils n'épargnent en début de cycle de vie, puis augmenteraient leur épargne, avant de désépargner en fin de vie pour financer la dépendance. Deuxièmement, à une date donnée, l'âge correspond également à une génération : or, le contexte économique, l'âge d'entrée dans la vie active ou la fiscalité ont différé d'une génération à l'autre. En 2018, en France métropolitaine, le patrimoine moyen augmente avec l'âge de la personne de référence jusqu'à 50-54 ans, se stabilise puis diminue au-delà de 80 ans³ ► **figure 5**. D'après Ferrante et Solotareff (2018), cela correspond en partie au cycle de vie, conforme à la théorie, et en partie à une élévation des patrimoines au fil des générations.

Le patrimoine immobilier, qui est la composante principale du patrimoine, suit la même logique par âge ► **figure 6**. Il augmente fortement entre 30 et 40 ans au moment de l'acquisition de la résidence principale. Il continue d'augmenter, quoique plus légèrement, jusqu'à 50 ans puis est quasiment stable. Il diminue au-delà de 70 ans, probablement car les générations concernées ont accumulé moins de patrimoine. Pour le patrimoine financier, comme le constataient déjà Bernard et Berthet (2015) jusqu'en 2010, il n'y a pas de baisse pour les plus âgés. Le montant moyen augmente au cours de la vie jusqu'à atteindre un palier à partir de 65 ans, sans baisse en fin de vie. En désaccord avec la théorie du cycle de vie, les ménages français ne désaccumulent donc pas leur patrimoine financier après le passage à la retraite [Bernard et al., 2015]⁴. Enfin, le patrimoine professionnel augmente jusqu'à un pic vers 50 ans puis diminue brutalement au passage à la retraite quand les indépendants, agriculteurs et professions libérales cessent leur activité.

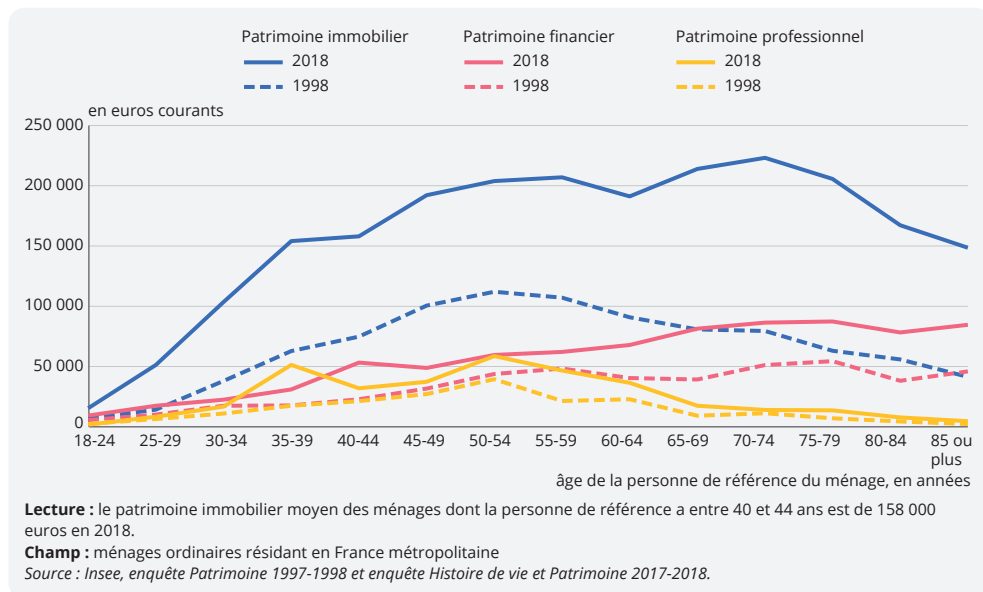
► 5. Patrimoine brut hors reste moyen par âge, entre 1998 et 2018



³ L'enquête ne permet cependant de mesurer que le patrimoine des ménages ordinaires et non celui des personnes vivant en institution.

⁴ L'enquête ne permet pas de conclure sur l'effet cycle de vie pour les personnes les plus âgées puisqu'elle exclut les personnes vivant en institution.

► 6. Patrimoine brut hors reste moyen par composante et par âge, entre 1998 et 2018



Accumulation puis désépargne, une séquence peu modifiée en vingt ans

Entre 1998 et 2018, les profils d'accumulation sont restés inchangés. Cependant, l'âge auquel le patrimoine atteint son maximum augmente. Il était atteint pour les 50 à 54 ans en 1998 puis pour les 60 à 64 ans en 2010, et désormais pour les 70 à 74 ans. Par ailleurs, en 2018, le patrimoine moyen varie peu entre 50 et 74 ans. Ce décalage du cycle d'accumulation du patrimoine relève principalement de deux effets de génération : d'une part, le pouvoir d'achat des retraités a augmenté au fil du temps. La hausse des pensions de retraite permet aux retraités de ne pas avoir à puiser dans leur épargne (ils peuvent même l'augmenter) pour compenser une perte de niveau de vie dès le passage à la retraite ; ils peuvent cependant avoir à le faire plus tard pour financer la dépendance, l'âge à partir duquel ils désépargnent en 2018 correspondant à celui où la prévalence de la dépendance devient significative. D'autre part, les héritages sont plus tardifs, du fait de la hausse de l'espérance de vie, mais également plus nombreux : ils permettent de maintenir le niveau de patrimoine aux âges élevés.

Le décalage de l'âge auquel le patrimoine est à son maximum est fortement lié au patrimoine immobilier. En 1998, le maximum était atteint entre 50 et 54 ans ; vingt ans plus tard, il est atteint entre 70 et 74 ans. Enfin, aux deux dates, le patrimoine financier se stabilise à partir d'un certain âge, mais cet âge s'est également décalé ; entre 50 et 59 ans en 1998, il est maintenant entre 70 et 74 ans.

En moyenne, le patrimoine brut augmente pour les ménages dont la composition est restée stable

En 2017-2018, une partie des personnes (36 %) ayant répondu à l'enquête en 2014-2015 a été réinterrogée, pour apprécier l'évolution individuelle du patrimoine ► encadré 5. Bien que trois ans soit une période courte, le montant du patrimoine des ménages a changé, en particulier pour les ménages dont le contour a évolué. Dans l'ensemble, lorsque le ménage a changé de composition, le patrimoine brut a baissé de 6,4 % ► figure 7. Il s'agit plus fréquemment de séparations ou de décès d'adultes (pour 10,1 % des personnes) que d'arrivées (dans 3,2 % des cas), ce qui explique la baisse du patrimoine du ménage. En cas de séparation ou de décès du conjoint, le patrimoine brut a baissé en moyenne respectivement de 38,5 % et 30,2 % entre 2015 et 2018. En cas de séparation, c'est surtout le patrimoine immobilier qui diminue (-46,5 % en moyenne), la baisse du patrimoine financier étant plus limitée (-19,5 % en moyenne).

► 7. Évolution entre 2015 et 2018 du patrimoine brut moyen selon l'évolution de la composition du ménage

en %

Événements principaux survenus entre 2015 et 2018 ayant modifié la composition du ménage	Évolution 2015/2018 du patrimoine brut moyen	Individus concernés
Individus dont la composition du ménage est stable	12,5	86,3
Séparation du couple	- 38,5	3,1
Décès d'un des membres du couple	- 30,2	0,9
Arrivée d'un conjoint (si la personne de référence vivait sans conjoint)	86,5	2,3
Départ d'au moins une personne ¹ de 20 ans ou plus (sans arrivée de 20 ans ou plus)	- 8,3	6,1
Autres situations (y compris éloignement géographique d'un des deux membres du couple)	24,0	1,3
Individus dont le ménage a changé de composition	- 6,4	13,7
Ensemble	9,8	100,0

¹ Hors personne de référence du ménage et éventuel conjoint.

Lecture : le patrimoine brut moyen détenu par les 86,3 % d'individus vivant dans les ménages dont la composition est restée stable (composition inchangée ou départs et/ou arrivées uniquement de personnes de moins de 20 ans) a augmenté de 12,5 % entre 2015 et 2018.

Champ : individus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine en 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 5. Patrimoine des ménages et suivi des personnes : le panel HVP

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) mesure historiquement le patrimoine au niveau du ménage. Au sein du ménage, toutes les composantes du patrimoine ne sont pas individualisables sans hypothèse supplémentaire (seul le patrimoine financier l'est intégralement). Cependant, dans le cadre d'un panel, il n'est pas possible de suivre le patrimoine du ménage car un ménage peut se recomposer au fil des années. C'est pourquoi le panel HVP suit des personnes, réinterrogées tous les 3 ans, quel que soit leur ménage d'appartenance. Lors de la réinterrogation, le questionnaire s'adresse à tous les membres du ménage au moment de l'enquête (c'est-à-dire tous les cohabitants de la personne suivie faisant budget commun avec elle) afin d'avoir une mesure du patrimoine du ménage. Cette mesure est importante pour fournir à chaque vague d'enquête des résultats représentatifs des ménages en France, quelle que soit leur composition. Mais dans le cadre du suivi du patrimoine, il faut tenir compte des évolutions de composition du ménage intervenues entre deux vagues d'enquête et de la façon dont elles déterminent le niveau de patrimoine. Certaines évolutions ont *a priori* des effets limités et peuvent être négligées : la naissance d'un enfant, le changement de résidence d'un jeune adulte pour ses études, etc. D'autres évolutions sont déterminantes : une séparation qui divise le patrimoine entre les membres du ménage, le décès d'un membre, dont la succession s'effectue en partie hors ménage, etc.

À l'instar de Kennickel *et al.* (1997), on qualifie de ménages à composition stable les ménages dont on suppose pouvoir comparer le patrimoine entre deux dates, même lorsqu'un événement familial a modifié le contour du ménage. Les ménages stables sont ceux dont la composition n'a pas évolué en trois ans entre 2015 et 2018 (78 % des ménages des individus panel suivis entre les deux enquêtes) et ceux dans lesquels à la fois la situation « de couple » de la personne de référence du ménage en 2015 n'a pas changé (à savoir, la personne de référence était en couple dans le ménage en 2015 et vit toujours avec cette personne en 2018, ou bien, elle vivait sans conjoint dans le ménage en 2015 et est toujours dans ce cas en 2018) et les seuls événements survenus sont l'arrivée ou le départ de personnes ayant moins de 20 ans¹ (7 % des ménages, dont 71 % avec uniquement des arrivées, 28 % avec uniquement des départs et 1 % les deux à la fois ► **figure**). Lorsque toute autre évolution de la composition est survenue, soit dans 15 % des cas, le ménage est considéré comme instable pour le suivi du patrimoine au sein de cette unité (départ du ménage entre 2015 ou 2018 de la personne de référence ou de son conjoint pour cause de séparation du couple, d'éloignement géographique, de décès d'un des membres du couple ou de budget séparé, ou au contraire, arrivée entre 2015 et 2018 d'un conjoint si la personne de référence ne vivait pas en couple dans le ménage en 2015).

¹ Pour les départs, il s'agit des personnes de 19 ans ou moins en 2015 ayant quitté le ménage entre 2015 et 2018 ; pour les arrivées, il s'agit des personnes de 19 ans ou moins en 2018 ayant intégré le ménage entre 2015 et 2018.





Évolution de la composition des ménages des individus panels suivis entre 2015 et 2018 et notion de stabilité

Évolution de la situation de la personne de référence (PR) du ménage	Événements principaux survenus entre 2015 et 2018 ayant modifié la composition du ménage	Stabilité de composition du ménage	Nombre de ménages concernés	Ménages concernés (en %)
Composition inchangée entre 2015 et 2018				
Aucune	Aucun	Oui	3 486	78,5
Composition différente entre 2015 et 2018				
PR vivant en couple en 2015, au moins l'un des membres du couple ne vit plus dans le ménage en 2018 ¹	Séparation du couple	Non	111	2,5
	Décès d'un des membres du couple	Non	88	2,0
	Éloignement géographique d'un des membres du couple	Non	8	0,2
	Autres	Non	3	0,1
PR vivant en couple en 2015, les deux membres du couple vivent toujours dans le ménage en 2018 ¹	Départ ou arrivée d'au moins une personne de 20 ans ou plus ²	Non	251	5,7
	Départs et/ou arrivées uniquement de personnes de 19 ans ou moins <i>dont naissances uniquement³</i>	Oui	278	6,3
		Oui	197	4,4
PR ne vivant pas en couple en 2015, sa situation a changé en 2018 ¹	Arrivée d'un conjoint	Non	118	2,7
	Autres	Non	5	0,1
PR ne vivant pas en couple en 2015, toujours sans conjoint dans le ménage en 2018 ¹	Départs ou arrivées d'au moins une personne de 20 ans ou plus ²	Non	61	1,4
	Départs et/ou arrivées uniquement de personnes de 19 ans ou moins	Oui	29	0,7
Ensemble		-	4 438	100

1 Vivant en couple : étant en couple avec une personne de son ménage.

2 Départ : personne de 20 ans ou plus en 2015 ayant quitté le ménage entre 2015 et 2018 ; arrivée : personne de 20 ans ou plus en 2018 ayant intégré le ménage entre 2015 et 2018.

3 Arrivée(s) au sein du ménage entre 2015 et 2018 uniquement de personnes ayant 3 ans au plus en 2018.

Lecture : 5,7 % des ménages des individus panels pour lesquels les deux membres du couple de référence vivent toujours dans le même ménage en 2018 ont connu l'arrivée ou le départ d'au moins une personne de 20 ans ou plus. Ces ménages sont considérés comme non stables.

Champ : ménages des individus panels de France métropolitaine suivis entre 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 (données non pondérées).

Lorsqu'un autre adulte que le conjoint a quitté le ménage, la baisse de patrimoine brut est limitée à 8,3 % en moyenne. À l'inverse, le patrimoine augmente avec l'arrivée de nouveaux adultes dans le ménage : de 86,5 % en moyenne lorsqu'un conjoint rejoint le ménage d'une personne sans partenaire en 2015 et de 46,1 % dans les cas, plus rares, d'arrivée d'une autre personne âgée d'au moins 20 ans. Lorsqu'un conjoint a rejoint le ménage, le patrimoine immobilier augmente en moyenne davantage que le patrimoine financier.

Pour les 86,3 % de personnes vivant dans un ménage stable, le patrimoine brut des ménages a augmenté de 12,5 % en moyenne : dans l'ensemble, la stabilité du ménage a joué en faveur d'une augmentation du patrimoine.

L'ampleur des évolutions du patrimoine dépend du montant et de la composition du patrimoine initial

L'évolution du patrimoine est très variable selon les situations individuelles. La variabilité du patrimoine brut⁵ est plus forte lorsque le ménage a changé de contour : il a alors baissé de plus de 25 % pour 30 % des personnes concernées, et augmenté de plus de 125 % pour 20 % d'entre elles. Parmi les ménages stables, le patrimoine brut du ménage a évolué faiblement (entre - 10 % et + 14 %) pour 30 % des personnes, il a baissé de plus de 25 % pour 20 % des personnes et augmenté de plus de 62 % pour 20 % d'entre elles.

⁵ Raisonner en matière de patrimoine brut permet de commenter des taux d'évolution calculés sur une valeur toujours positive.

Les évolutions sont très liées au montant du patrimoine détenu en 2015. Parmi les ménages stables, le patrimoine brut a peu évolué pour les personnes vivant dans les 20 % de ménages les moins bien dotés. Le patrimoine de ces ménages était constitué de patrimoine résiduel et de patrimoine financier, et sauf exception, cela n'a pas changé en trois ans. À l'opposé, le patrimoine des 10 % de ménages les mieux dotés en 2015 (avec un patrimoine brut supérieur à 595 700 euros) a évolué de façon plus fréquente et plus marquée, à la hausse comme à la baisse. Du fait des montants élevés de sa composante financière, le patrimoine de ces ménages est plus volatil.

Le patrimoine évolue de façon plus significative pour les cadres et les indépendants

Parmi les ménages dont la composition est restée stable, le patrimoine brut de 44 % des personnes a augmenté significativement (soit une hausse de plus de 5 %, représentant aussi au moins 1 000 euros) ; pour les autres (56 %), le patrimoine brut n'a pas significativement évolué, ou a baissé.

Dans les ménages dont la personne de référence est cadre, le patrimoine brut a augmenté pour 56 % des personnes ► **figure 8**. Il n'a en revanche augmenté que pour 37 % des personnes vivant dans un ménage de retraités et 38 % des personnes vivant dans un ménage inactif.

La part des individus dont le patrimoine brut du ménage a augmenté est également très variable selon l'âge de la personne de référence. Elle est la plus forte pour les ménages jeunes (58 % pour les

► 8. Déterminants d'une augmentation significative du patrimoine brut des membres d'un ménage stable

	Part des individus ayant connu une hausse significative de leur patrimoine brut	Effet marginal sur la probabilité d'avoir une augmentation significative de patrimoine
en %		
Âge de la personne de référence		
24 ans ou moins	58	134**
25 à 29 ans	54	56
30 à 34 ans	58	89***
35 à 39 ans	47	17
40 à 44 ans	49	13
45 à 49 ans	55	56**
50 à 54 ans	37	- 20
55 à 59 ans	38	11
60 à 64 ans	37	Réf.
65 à 69 ans	37	5
70 à 74 ans	38	20
75 à 79 ans	37	24
80 à 84 ans	42	38
85 ans ou plus	46	85*
Catégorie sociale de la personne de référence		
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale	55	61***
Cadre	56	58***
Profession intermédiaire	51	16
Employé et ouvrier	44	Réf.
Retraité	37	- 18
Autre inactif	38	- 31
Héritage reçu dans les trois dernières années par le ménage		
Non	46	Réf.
Oui	47	38***
Don reçu dans les trois dernières années par le ménage		
Non	45	Réf.
Oui	76	181**

1 Les coefficients sont significatifs au seuil de : *** 1 %, ** 5 %, * 10 %.

Note : la variable expliquée du modèle est une variable binaire qui vaut 1 si le patrimoine brut du ménage a augmenté de plus de 5 % et de 1 000 euros entre 2015 et 2018 (augmentation significative) et 0 sinon. Les variables explicatives sont définies par rapport à la situation du ménage en 2015.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, avoir reçu un héritage entre 2015 et 2018 accroît de 38 % la probabilité que le patrimoine du ménage augmente par rapport à la situation de référence où le ménage n'a pas reçu d'héritage.

Champ : individus vivant dans un ménage stable (en logement ordinaire) de France métropolitaine en 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

30-34 ans et 58 % pour les moins de 25 ans) et nettement plus faible pour les ménages âgés (37 % pour les 65-69 ans, 38 % pour les 70-74 ans et 37 % pour les 75-79 ans). Enfin, le fait d'avoir reçu un don ou un héritage au cours des trois dernières années est également un facteur déterminant. Ainsi, le patrimoine a augmenté pour 76 % des personnes vivant dans un ménage ayant reçu un don dans les trois dernières années et pour 47 % des individus vivant dans un ménage ayant reçu une succession. Cela tient à la particularité des familles faisant des dons, qui sont forcément plus riches, alors que l'héritage concerne beaucoup plus de ménages, avec des montants qui peuvent être faibles.

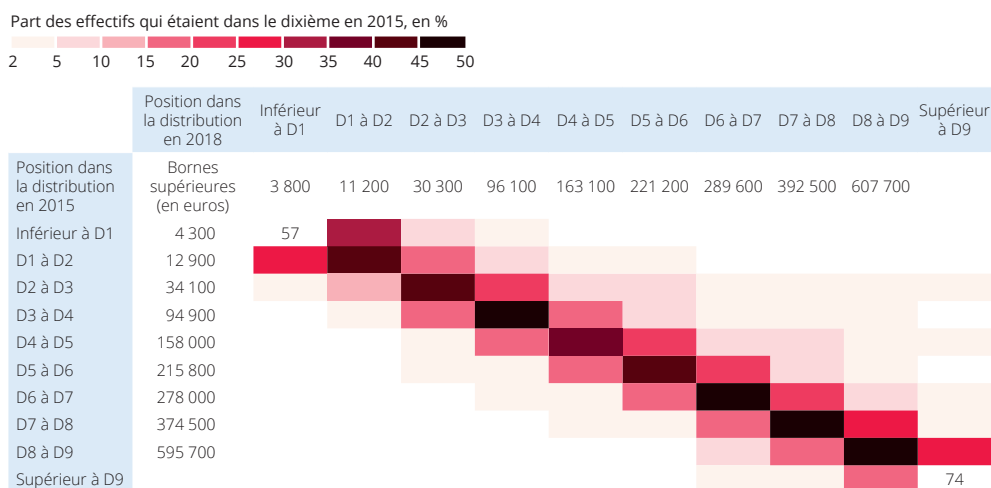
Âge, groupe social, dons et héritages se conjuguent pour expliquer l'accumulation de patrimoine, au-delà de la simple augmentation tendancielle liée à la conjoncture économique ; un modèle de régression logistique permet de quantifier leur rôle respectif ► **figure 8**. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le fait que la personne de référence du ménage soit cadre plutôt qu'employé ou ouvrier augmente de 58 % la probabilité d'une augmentation significative du patrimoine brut, et de 61 % pour les indépendants, agriculteurs et libéraux. Les professions intermédiaires et les inactifs ne sont pas significativement différents des employés ou ouvriers. La probabilité que le patrimoine brut des personnes vivant dans les ménages plus jeunes augmente significativement en 3 ans est supérieure à celle des 60-64 ans, de 134 % pour les moins de 25 ans, ou de 89 % pour les 30-34 ans. Enfin, le fait d'avoir reçu un don dans les trois dernières années augmente la probabilité d'avoir une augmentation significative du patrimoine brut de 181 %, et un héritage, de 38 %.

La mobilité au sein de la distribution des patrimoines est faible, mais globalement ascendante

Parmi les ménages dont la composition est restée stable, la mobilité au sein de la distribution du patrimoine total brut est relativement faible ► **figures 9a et 9b** : 31 % des personnes vivent dans un ménage dont le patrimoine brut est situé dans le même vingtième de la distribution de l'ensemble des patrimoines en 2015 et en 2018 et 34 % sont passés dans un vingtième contigu ► **figure 9c**. Les 35 % restants vivent dans un ménage dont le patrimoine brut a évolué de plus d'un vingtième dans la distribution, et seuls 13 % ont évolué de plus de trois vingtièmes.

La mobilité est moindre aux extrémités de la distribution : les plus pauvres le restent et les plus riches le restent aussi, malgré les fortes variations de patrimoine. En ajoutant la composante du passif, pour considérer cette fois le patrimoine net, la mobilité est plus forte ► **figure 9c**. Résultant à

► 9a. Mobilité dans la distribution du patrimoine brut entre 2015 et 2018



Lecture : 74 % des personnes en ménage stable doté d'un patrimoine brut supérieur au 9^e décile en 2015 vivent toujours dans un ménage dont le patrimoine brut est supérieur au 9^e décile en 2018.

Champ : individus vivant dans un ménage stable (en logement ordinaire) de France métropolitaine en 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 9b. Mobilité dans la distribution du patrimoine net entre 2015 et 2018

Part des effectifs qui étaient dans le dixième en 2015, en %



		Position dans la distribution en 2018									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Position dans la distribution en 2015	Bornes supérieures (en euros)	2 600	9 000	23 400	60 800	117 000	176 700	246 200	348 700	549 600	
Inférieur à D1	3 000	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D1 à D2	10 100	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D2 à D3	27 800	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D3 à D4	65 300	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D4 à D5	113 900	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D5 à D6	170 100	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D6 à D7	235 600	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D7 à D8	332 200	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
D8 à D9	534 800	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Supérieur à D9		25	25	25	25	25	25	25	25	25	25

Lecture : 72 % des personnes en ménage stable doté d'un patrimoine net supérieur au 9^e décile en 2015 vivent toujours dans un ménage dont le patrimoine net est supérieur au 9^e décile en 2018.

Champ : individus vivant dans un ménage stable (en logement ordinaire) de France métropolitaine en 2015 et 2018

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 9c. Structure de la population selon la transition observée entre 2015 et 2018 dans la distribution

	en %	
	Patrimoine brut	Patrimoine net
Vingtième inchangé	31	27
Mobilité ascendante	41	45
Vingtième immédiatement supérieur	18	21
2 vingtièmes de plus	9	10
3 vingtièmes de plus	5	5
Au-delà de 3 vingtièmes de plus	9	9
Mobilité descendante	29	28
Vingtième immédiatement inférieur	16	15
2 vingtièmes de moins	6	6
3 vingtièmes de moins	2	3
Au-delà de 3 vingtièmes de moins	4	4
Ensemble	100	100

Lecture : 31 % des personnes en ménage stable ont un patrimoine brut 2018 situé dans le même vingtième de la distribution que ne l'était leur patrimoine brut en 2015.

Champ : individus vivant dans un ménage stable (en logement ordinaire) de France métropolitaine en 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

fois de remboursements d'anciens emprunts et de la signature de nouveaux emprunts, le montant d'endettement suit en effet sa propre dynamique, ce qui confère davantage de volatilité au patrimoine net⁶.

La mobilité est globalement ascendante pour l'ensemble des ménages stables entre 2015 et 2018, les transitions vers un vingtième supérieur de patrimoine brut étant plus fréquentes que les trajectoires descendantes : 41 % des cas contre 29 % ► **figure 9c**. Pour le patrimoine net, la mobilité ascendante de la population est encore plus fréquente avec 45 % de transitions ascendantes contre 29 % de transitions descendantes.

⁶ La volatilité augmente globalement, mais pas dans les situations où s'ajoute au patrimoine net un emprunt ayant servi à acheter un actif nouvellement intégré dans le patrimoine brut. Si un ménage a par exemple acquis un bien immobilier entre 2015 et 2018 en le finançant en partie par l'emprunt, son patrimoine brut a davantage évolué que son patrimoine net. Mais dans toutes les autres situations où le ménage est endetté, le patrimoine net est plus volatil que le patrimoine brut.

Pour les personnes dont le ménage a changé de composition, les mobilités descendantes au sein de la hiérarchie des patrimoines bruts sont plus fréquentes (37 %) que lorsque le ménage est stable. Cela est directement lié au fait que les départs d'adultes sont plus fréquents que les arrivées ► **figure 7**. En revanche, la proportion de mobilités ascendantes est identique.

Ainsi, pour les individus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine en 2015 et 2018, les mobilités ascendantes sont plus fréquentes que les mobilités descendantes alors que la répartition par vingtième est par définition identique. Une partie de l'explication est que, dans l'ensemble, ces personnes ont accumulé du patrimoine en trois ans alors que les nouveaux arrivants en France métropolitaine (immigrés) entre 2015 et 2018 ont un patrimoine situé plutôt dans le bas de la distribution tandis que les individus décédés ou partis en institution ont dans leur ensemble des patrimoines plus élevés. Ce renouvellement des ménages conduit donc à ralentir le rehaussement de la distribution des patrimoines.

4 % des personnes vivant dans un ménage à composition stable ont acquis un patrimoine immobilier entre 2015 et 2018

Parmi les personnes vivant dans un ménage stable, 65 % appartiennent à un ménage détenant du patrimoine immobilier à la fois début 2015 et début 2018, alors que 29 % n'en détiennent à aucune des deux dates⁷ ► **figure 10**. Les 2 % des personnes qui possédaient du patrimoine immobilier en 2015 mais plus en 2018 avaient un niveau de vie en 2015 légèrement plus faible et vivaient plus souvent seules que les autres propriétaires. Les 4 % de nouveaux propriétaires vivent quant à eux dans des ménages plus jeunes, avec un niveau de vie moyen plus faible, que les autres propriétaires.

Les acquisitions d'une résidence principale réalisées sur la période conduisent à une augmentation du taux de propriétaires occupants parmi les personnes appartenant à un ménage stable, qui passe de 62 % à 65 %. La détention de logements autres que la résidence principale reste stable à 20 %⁸.

► 10. Répartition des personnes selon la détention de patrimoine immobilier en 2015 et 2018

	Structure (en %)	Âge moyen de la personne de référence en 2015 (en années)	Niveau de vie moyen en 2015 (en euros)	Configuration familiale en 2015 (en %)					Ensemble
				Personne seule	Parent isolé	En couple sans enfant	En couple, avec enfants	Autre	
Pas de patrimoine immobilier ni en 2015 ni en 2018	29	47	16 000	26	21	13	34	6	100
Patrimoine immobilier dont la valeur...									
... a augmenté d'au moins 5 %	23	51	26 000	11	4	27	55	2	100
... a diminué d'au moins 5 %	20	53	25 000	12	6	33	48	1	100
... est restée stable (entre - 5 % et + 5 %)	22	52	24 000	11	5	29	55	1	100
Patrimoine immobilier seulement									
... en 2018	4	37	20 000	11	9	27	54	0	100
... en 2015	2	51	21 000	21	14	18	42	6	100

Lecture : 29 % des personnes vivent dans un ménage qui ne détient pas de patrimoine immobilier ni en 2015 ni en 2018 ; en 2015, la personne de référence était âgée de 47 ans en moyenne dans ces ménages où le niveau de vie moyen était de 15 000 euros.

Champ : individus vivant dans un ménage stable (en logement ordinaire) de France métropolitaine en 2015 et 2018.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

Auteurs :

Marie-Cécile Cazenave-Lacrouts (Insee)

Pierre Cheloudko (Insee)

Claire Hagège (Insee)

Orlane Hubert (Insee)

Julie Labarthe (Insee)

⁷ Cette part diffère du taux de détention de patrimoine immobilier de la **fiche 2.11**. Elle est plus élevée parce qu'elle est estimée sur un champ restreint aux ménages stables, plus susceptibles d'être propriétaires et qu'elle est calculée au niveau individuel. En 2018, en France métropolitaine, 61,7% des ménages détiennent du patrimoine immobilier.

⁸ En France métropolitaine, la part de ménages propriétaire de leur résidence principale est de 57,8 % (après 58,0 % en 2015) et 17,8 % des ménages possèdent un autre logement que leur résidence principale (fiche 2.11).

► Définitions

Le **patrimoine brut** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

Le **patrimoine net** correspond au montant total des actifs détenus par un ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement, ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Le **patrimoine brut hors reste** correspond au patrimoine brut réduit à ses composantes immobilières, financières et professionnelles, hors biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur.

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les **vingtiles** la partagent en 20 parties d'effectifs égaux, chaque groupe étant nommé **vingtième**, et les **centiles** (notés généralement de C1 à C99), en 100 parties d'effectifs égaux. La **médiane** (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité, les indemnités de chômage, retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS) et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Le revenu disponible correspond ainsi à l'ensemble des revenus à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

Le **rapport interdécile** correspond au rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J., Coppoletta-Solotareff R., Ferrante A., Romani M.**, « La détention d'actifs patrimoniaux début 2015 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Accardo J., Arrondel L., Lamarche P.**, « Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et Statistique* n° 472-473, Insee, 2014.
- **Banque de France**, « L'impact de la crise du Covid-19 sur la situation financière des entreprises et des ménages en 2020 », février 2021.
- **Bernard J.-B., Berthet L.**, « Patrimoine financier des ménages français : quelles évolutions en 20 ans ? », *Document de Travail* n° G2015/18, Insee, décembre 2015.
- **Bonnet O., Olivia T., Roudil-Valentin T.**, « En 2020, la chute de la consommation a alimenté l'épargne, faisant progresser notamment les hauts patrimoines financiers », *Insee*, Note de conjoncture, mars 2021.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Guillas D., Lebraut G.**, « Le patrimoine des ménages en 2018 – Repli de la détention de patrimoine financier », *Insee Première* n° 1722, décembre 2018.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Guillas D., Lebraut G., Mordier B.**, « 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total », *Insee Focus* n° 176, décembre 2019.
- **Ferrante A., Guillas D., Solotareff R.**, « Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement », *Insee Première* n° 1621, novembre 2016.
- **Ferrante A., Solotareff R.**, « Entre 1998 et 2015, le patrimoine double mais diminue pour les 20 % les moins dotés », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- **Kennickel A., Starr-McCluer M.**, "Household saving and portfolio change: evidence from the 1983-89 SCF panel", *Review of Income and Wealth* n° 43/4, December 1997.

Annexe : Sources

Différentes sources sont mobilisées pour cette vue d'ensemble (voir aussi partie *sources et méthodes* de l'ouvrage).

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine

Dénommées Actifs financiers en 1986 et 1991-1992, puis Patrimoine en 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015, et enfin Histoire de vie et Patrimoine (HVP) en 2017-2018, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages, ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel. Ces enquêtes permettent d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

Depuis l'édition 2009-2010, l'enquête permet également d'évaluer la valeur de leur patrimoine restant : véhicules, biens durables, bijoux, œuvres d'art, etc. Par ailleurs, les départements d'outre-mer (DOM, hors Mayotte) sont interrogés – les comparaisons avec les années antérieures ne peuvent donc être réalisées que sur la France métropolitaine – et les hauts patrimoines sont surreprésentés dans l'échantillon de l'enquête.

La dernière enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 s'est déroulée entre septembre 2017 et janvier 2018, en France hors Mayotte. Elle réinterroge pour la première fois des personnes ayant répondu en 2014-15. Plus de 21 000 ménages en logement ordinaire ont été échantillonnés et 13 685 ont répondu à l'enquête, dont un tiers pour la deuxième fois. Les données présentées sont fondées sur leurs réponses, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Le questionnaire 2017-2018 comporte des nouveautés par rapport à l'édition précédente, essentiellement liées à la panélisation de l'enquête. La réinterrogation permet en effet d'alléger le questionnaire de toutes les informations biographiques déjà recueillies. Les questions sur la détention des différents actifs et passifs sont aussi adaptées pour rappeler au ménage la réponse donnée lors de l'enquête précédente. Des questions spécifiques sur l'évolution de la valeur des actifs financiers depuis la dernière enquête ont été ajoutées.

L'enquête Patrimoine s'inscrit dans un cadre européen depuis l'édition 2009-2010 : en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du Household Finance and Consumption Survey (HFCS). Dans ce cadre, l'enquête a lieu désormais tous les trois ans, avec une ré-interrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages.

Données de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Les résultats de l'encadré 3 reposent sur l'exploitation de données de comptes bancaires anonymisées auxquelles le Crédit Mutuel Alliance Fédérale a permis l'accès. Elles représentent un échantillon fixe d'individus au cours du temps en 2019 et 2020, permettant d'étudier la manière dont ils ont traversé la crise sanitaire.

L'échantillon a été constitué à partir de clients dont le Crédit Mutuel Alliance Fédérale était la banque principale en décembre 2018 et en juin 2020 selon des critères géographiques et de tranche d'âge. L'échantillon, bien que repondéré afin de représenter la structure de la population française en termes d'âge et de département de résidence, n'est pas totalement représentatif de la population française : les retraités restent sous-représentés, tandis que les étudiants sont sur-représentés (Bonnet *et al.*, 2021).

Notre partenaire, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, souhaite rappeler les éléments suivants :

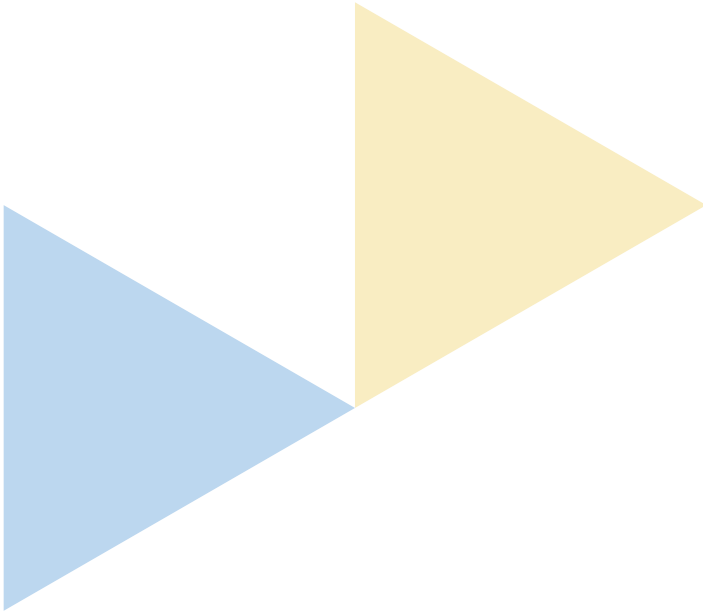
Première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a participé à cette étude dans le cadre des missions qu'elle s'est fixées :

- *contribuer au bien commun en œuvrant pour une société plus juste et plus durable : pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, participer à l'information économique c'est contribuer au débat démocratique ;*
- *protéger l'intimité numérique et la vie privée de chacun : Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à la protection absolue des données de ses clients. Toutes les analyses réalisées dans le cadre de cette étude ont été effectuées sur des données strictement anonymisées et sur les seuls systèmes d'information sécurisés et hébergés en France du Crédit Mutuel.*

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

Afin de suivre l'opinion des ménages sur leur environnement économique et sur leur situation personnelle, l'Insee réalise une enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages (Came). Le questionnaire a été plusieurs fois adapté afin d'interroger les Français de métropole sur leurs conditions de vie durant le confinement ou sur les éventuelles conséquences de la crise sanitaire sur leur revenu. Plus de 1 600 ménages répondent tous les mois à l'enquête.

Dossiers



Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018

En France en 2018, 1,9 million de personnes sont en situation de grande pauvreté et 170 000 sont susceptibles de l'être. Parmi les 1,9 million de personnes vivant en logement ordinaire, en habitation mobile ou sans domicile en situation de grande pauvreté, 35 % sont des enfants, 7 % ont 65 ans ou plus. 24 % vivent dans les DOM, dont 10 % à Mayotte et 14 % dans les quatre autres DOM. De plus, 79 000 personnes vivant en Ehpad ou autre établissement sanitaire ou social et 86 000 vivant en cité universitaire ou foyer ont des revenus particulièrement faibles et sont donc susceptibles d'être en situation de grande pauvreté.

Pour les personnes vivant en logement ordinaire, la grande pauvreté est définie comme la combinaison de faibles revenus et de privations matérielles et sociales sévères. Leur niveau de vie médian est équivalent à 43 % de celui du reste de la population. Elles déclarent sept fois plus de privations matérielles et sociales que les personnes non pauvres.

Les adultes en grande pauvreté sont deux fois plus nombreux que les autres à se considérer en mauvaise santé, et un tiers d'entre eux sont limités dans leur quotidien à cause de leur santé. Plus d'un tiers des adultes en situation de grande pauvreté sont au chômage, et un sur cinq est inactif sans être retraité ou étudiant. Cependant, un tiers est en emploi, dont une grande part d'ouvriers et de personnes travaillant à temps partiel ou de manière discontinuée dans l'année.

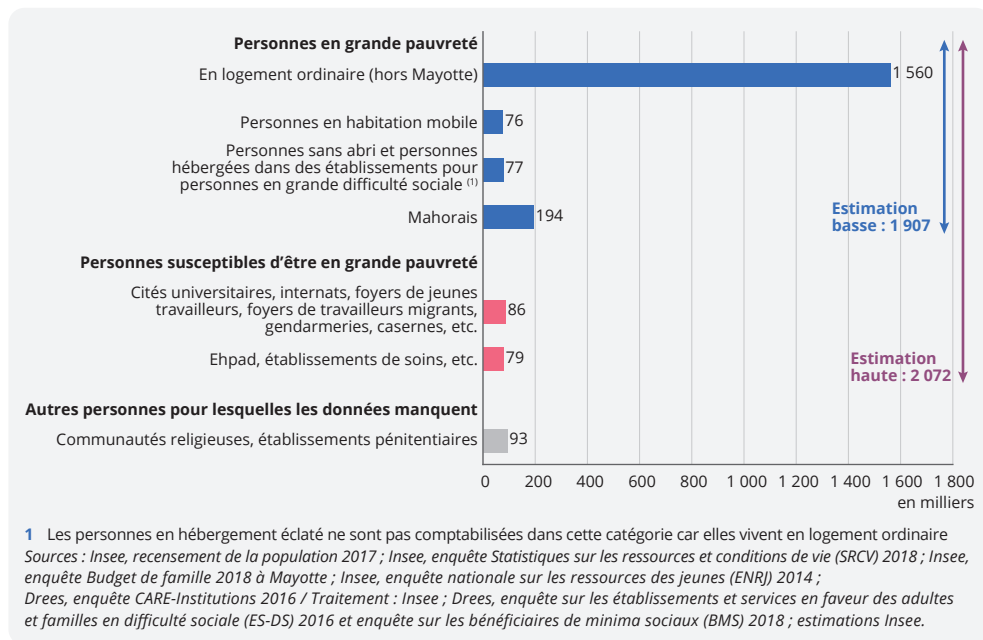
La grande pauvreté est souvent durable. Sur huit personnes en situation de grande pauvreté, seule une ne subit plus ni pauvreté monétaire, ni privation matérielle et sociale trois ans plus tard, cinq subissent l'une ou l'autre et deux demeurent en situation de grande pauvreté.

La pauvreté est multidimensionnelle. Les définitions de la pauvreté harmonisées au niveau européen se fondent soit sur la faiblesse des revenus, soit sur l'existence de nombreuses privations matérielles ou sociales dans la vie quotidienne. Il n'existe en revanche pas de définition partagée de la grande pauvreté, et ce en dépit de son importance dans le débat social. D'après le rapport présenté au Conseil économique et social français en 1987 [Wresinski, 1987], on parle de grande pauvreté « quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances [...] de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ». Il s'agit donc d'un état de très grandes difficultés matérielles et sociales, durable, ayant placé les personnes dans une situation où elles ont épuisé les ressources qu'elles pouvaient avoir pour en sortir.

La mesure de la pauvreté se pose de manière différente selon la situation des personnes au regard du logement. Les données disponibles pour mesurer les conditions de vie et les revenus diffèrent selon que la personne vit dans un logement individuel, qu'elle est hébergée dans une collectivité, comme un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), ou qu'elle est sans abri. Les enquêtes sociales de la statistique publique portent généralement sur les personnes qui vivent en **logement ordinaire**. Or, si celles-ci sont très largement majoritaires (65,0 millions sur les 66,5 millions de personnes habitant en France en 2017), la grande pauvreté touche aussi les personnes qui ont des conditions de logement particulières, voire pas de logement.

Pour les personnes vivant dans un logement ordinaire, la mesure de la grande pauvreté mobilise ici les revenus mais aussi l'existence de privations dans la vie quotidienne, à partir de **l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie ► sources**. Ces situations très précaires sont ainsi mieux repérées que par un indicateur fondé sur les seules ressources monétaires ou sur les seules privations ► **annexe 1**. Pour les personnes ne vivant pas en logement ordinaire, d'autres sources de données sont mobilisées pour estimer le nombre et le profil des personnes susceptibles d'être en situation de grande pauvreté, essentiellement sous l'angle des revenus ► **annexe 2**.

► 1. Estimation du nombre de personnes en grande pauvreté en 2018



Entre 1,9 et 2,1 millions de personnes en situation de grande pauvreté

En France hors Mayotte, en 2018, 1,6 million de personnes vivant en logement ordinaire sont en situation de grande pauvreté selon l'approche retenue ici ► **figure 1**. Elles cumulent deux aspects de la pauvreté. D'une part, elles subissent une forme sévère de **pauvreté monétaire** : leur **niveau de vie**¹ est inférieur à 50 % du niveau de vie **médian** de l'ensemble de la population. D'autre part, elles sont en situation de **privation matérielle et sociale sévère**² : elles déclarent au moins 7 privations dans leur vie quotidienne parmi une liste de 13 relatives au logement, à l'habillement, aux loisirs, etc., telles que le fait de ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température ou de ne pas avoir un repas contenant des protéines au moins une fois tous les deux jours ► **encadré 1**. Ainsi, selon cette définition, 2,4 % de la population vivant en France hors Mayotte en logement ordinaire est en situation de grande pauvreté, une proportion relativement stable sur 10 ans ► **encadré 2**.

Faute de données équivalentes disponibles, la grande pauvreté ne peut être appréciée de la même façon à Mayotte, territoire où la pauvreté est très prégnante. 194 000 personnes y vivent avec un niveau de vie inférieur à 50 % de la médiane nationale, soit 74 % de la population mahoraise³ [Merceron, 2020]. Les conditions de vie y sont beaucoup plus défavorables qu'en métropole : en 2017, 164 000 Mahorais vivent dans un logement ne disposant pas du confort sanitaire de base (accès à un point d'eau à l'intérieur du logement, présence de toilettes et d'une baignoire ou douche), alors qu'il est présent dans la quasi-totalité des logements de métropole. En outre, 4 logements sur 10 sont en tôle, et non en dur [Thibault, 2019]. Même si le statut de privation matérielle et sociale ne peut pas être précisément mesuré pour les 194 000 personnes dont le revenu est inférieur à 50 % de la médiane, au vu de ces éléments, la quasi-totalité d'entre elles sont très vraisemblablement en grande pauvreté.

1 Il est calculé à partir des revenus perçus en année N-1, soit en 2017 pour l'enquête SRCV de 2018.

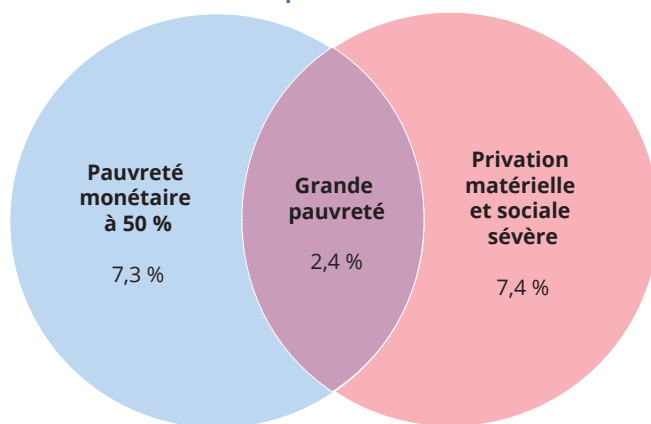
2 Les privations sont celles déclarées en 2018, année de l'enquête.

3 On se réfère ici à un seuil de pauvreté national. Dans d'autres publications, un seuil de pauvreté local a également été défini à partir de la distribution des niveaux de vie de Mayotte [Merceron, 2020 et Audoux et al., 2020].

► 1. Au-delà de la pauvreté monétaire, la grande pauvreté est définie ici comme le cumul de deux indicateurs

Dans les logements ordinaires, les personnes en situation de grande pauvreté sont définies comme celles qui cumulent pauvreté monétaire au seuil de 50 % du niveau de vie médian et privation matérielle et sociale sévère. Ce cumul témoigne de difficultés plus intenses, que celles-ci soient mesurées seulement par des critères de revenu et de patrimoine, ou par des critères fondés sur les privations matérielles. Ces personnes restent également plus durablement dans cette situation et ont peu de chances d'en sortir à court terme. En 2018, 2,4 % des personnes vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte sont ainsi en grande pauvreté ► [figure](#).

Taux de pauvreté selon la situation de pauvreté



Champ : France hors Mayotte, individus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2018.

Les personnes en situation de pauvreté monétaire ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian ou, dans sa version plus sévère, à 50 % du niveau de vie médian. 14,1 % de la population a un niveau de vie inférieur au premier seuil. Un peu plus de la moitié d'entre elles (7,3 %) a un niveau de vie inférieur au deuxième seuil, correspondant à 930 euros par mois pour une personne seule, 1 953 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans, et à 1 209 euros par mois pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans. Ces personnes disposant de faibles revenus n'ont toutefois pas toutes les mêmes conditions de vie : un tiers de celles vivant sous le seuil de pauvreté à 50 % sont en situation de privation matérielle et sociale sévère, et donc en grande pauvreté. En effet, des personnes pauvres au sens monétaire peuvent bénéficier de ressources non prises en compte dans la mesure des revenus (résidence principale, épargne financière, aide de proches, autoconsommation).

D'autre part, une personne est considérée en situation de privation matérielle et sociale si elle déclare au moins 5 privations parmi une liste de 13 relatives à l'alimentation, l'habillement, le logement, les loisirs ou la vie sociale. C'est le cas de 13,5 % de la population, dont un peu plus de la moitié (7,4 %) est en situation de privation matérielle et sociale sévère, c'est-à-dire qu'elle déclare au moins 7 privations sur 13. Ces personnes subissant des privations matérielles n'ont pas forcément un niveau de vie inférieur aux seuils de pauvreté : un tiers des personnes en privation sévère vit sous le seuil de pauvreté à 50 % et est donc en grande pauvreté. En effet, des personnes non pauvres monétairement peuvent faire face à des privations matérielles si elles n'ont pas accès à des ressources autres que monétaires ou ont des besoins plus importants, du fait de leur état de santé par exemple.

► 2. La grande pauvreté des personnes en logement ordinaire est relativement stable depuis 2010

La privation matérielle et sociale est mesurée dans l'enquête SRCV depuis le millésime 2013. Elle succède à l'indicateur de privation matérielle, dont la définition est proche. Ce dernier reposait sur un ensemble de neuf privations élémentaires, dont six sont communes avec l'indicateur de privation matérielle et sociale actuel. L'indicateur de privation matérielle et sociale actuel tient mieux compte des éléments de conditions de vie relatifs à la vie sociale, et supprime des éléments qui n'étaient plus pertinents pour juger de conditions de vie décentes [Gordon *et al.*, 2017]. Pour autant, ces deux définitions se recoupent largement : en 2016, plus des trois quarts des personnes vivant en logement ordinaire en situation de privation matérielle selon l'ancien indicateur étaient aussi en privation matérielle et sociale [Blasco et Gleizes, 2019].

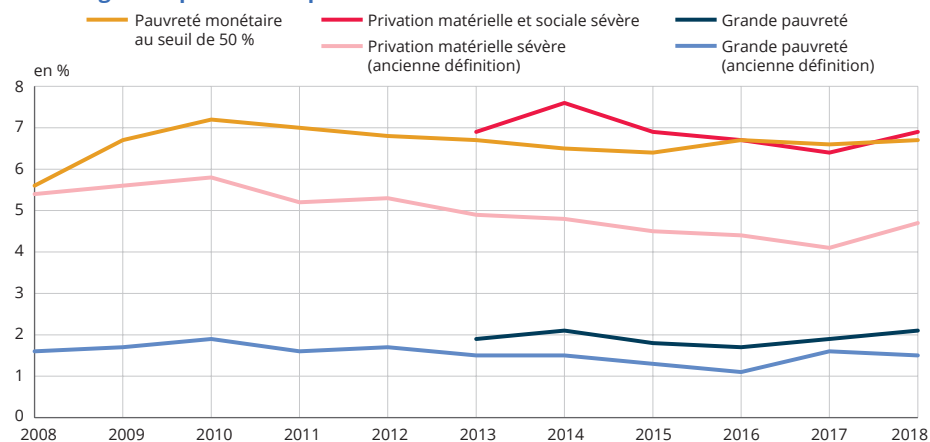
Ici, contrairement au reste du dossier, l'indicateur de grande pauvreté correspond au cumul de la pauvreté monétaire au seuil de 50 % et de la privation matérielle sévère selon l'ancienne définition. Le champ est restreint à la France métropolitaine. Avec cette ancienne définition, seule disponible avant 2013, le taux de grande pauvreté est de 1,5 % en 2018 (contre 2,1 % avec l'indicateur actuel).

Dans les deux premières années suivant la crise économique de 2008, le taux de grande pauvreté passe de 1,6 % à 1,9 %, à la suite de l'augmentation à la fois de la privation matérielle sévère et de la forte augmentation de la pauvreté monétaire ► **figure**. Le taux de grande pauvreté diminue ensuite continûment de 2010 à 2016, pour atteindre 1,1 % en 2016. Durant cette période, la privation matérielle sévère décroît, en particulier chez les moins de 55 ans, qui déclarent moins souvent ne pas pouvoir changer leurs meubles ou partir en vacances, privations dont la fréquence passe de près d'un tiers à moins d'un quart. Le taux de pauvreté monétaire à 50 % recule lui aussi après 2010 jusqu'en 2015, principalement du fait d'une diminution de la pauvreté monétaire des jeunes adultes et des seniors.

Après une hausse en 2017 due à l'augmentation du taux de privation matérielle sévère des personnes pauvres au seuil de 50 %, le taux de grande pauvreté atteint 1,5 % en 2018, un niveau proche de celui observé dix ans plus tôt.

À partir de 2013, la grande pauvreté définie avec le nouvel indicateur de privation matérielle et sociale a eu une évolution similaire, avec un point bas en 2016.

Taux de grande pauvreté depuis 2008



Lecture : en 2018, le taux de grande pauvreté est de 2,1 % en France métropolitaine. Il était de 1,9 % en 2013.

Champ : France métropolitaine, individus vivant en logement ordinaire.

Sources : enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2008 à 2018.

Par ailleurs, du fait de la privation de domicile personnel, toutes les personnes sans domicile peuvent être considérées en situation de grande pauvreté. En 2012, 143 000 personnes étaient **sans domicile** en France métropolitaine⁴. La moitié d'entre elles étaient hébergées dans un logement par une association ou vivaient dans un hôtel. Ces personnes, susceptibles d'être interrogées dans les enquêtes classiques auprès des ménages, sont *a priori* comprises dans les 1,6 million de personnes vivant en logement ordinaire en situation de grande pauvreté. L'autre moitié était sans abri ou hébergée en chambre ou dortoir dans des établissements pour personnes en grande difficulté sociale et n'est donc pas couverte par les enquêtes ménages.

En dehors des personnes vivant en logement ordinaire, des sans-abri et des personnes vivant dans des centres d'hébergement, 1,4 million de personnes vivent en habitations mobiles ou dans des communautés hors centres d'hébergement, c'est-à-dire dans des logements collectifs offrant des services spécifiques. Parmi les 108 000 personnes vivant en habitation mobile, la totalité bénéficierait du revenu de solidarité active (RSA), inférieur au seuil monétaire à 50 %. 70 % d'entre elles, soit environ 76 000 personnes, seraient en privation matérielle et sociale sévère et donc en situation de grande pauvreté⁵ ► **annexe 2**. Parmi les personnes résidant en communauté, 842 000 vivent dans une institution parce qu'elles ont besoin d'être prises en charge pour des raisons de dépendance, de handicap, de problèmes de santé ou du fait de leur situation familiale. De ce fait, les privations que certaines d'entre elles peuvent rencontrer ne peuvent être définies comme pour la population vivant en logement ordinaire, ni de la même façon pour chaque type d'institution : elles peuvent notamment consister en un manque de soins ou un accompagnement très insuffisant. On définit donc comme étant susceptibles d'être en grande pauvreté les personnes sur le seul critère de leurs ressources. Ainsi, 79 000 personnes vivraient dans ces communautés en deçà du seuil de pauvreté monétaire à 50 % et seraient donc susceptibles d'être en grande pauvreté ► **annexe 2**. Ce critère a toutefois une portée limitée dans la mesure où les conditions de vie dans un établissement donné entre résidents sont proches et que des conditions de vie très dégradées sont peut-être moins liées au revenu que dans d'autres situations résidentielles. D'autres personnes vivent dans une communauté du fait de leur situation d'activité : 358 000 personnes sont dans des résidences universitaires, des foyers de jeunes travailleurs ou dans des gendarmeries ou casernes militaires, et leur appartenance à la grande pauvreté pourrait être appréciée avec les mêmes critères que pour les personnes vivant en logement ordinaire si les sources étaient disponibles. Parmi elles, 86 000 personnes vivraient sous le seuil monétaire à 50 % et sont susceptibles d'être en grande pauvreté ► **annexe 2**. Enfin, environ 93 000 personnes vivent dans des situations particulières et mal appréhendées par les sources statistiques. Leur appartenance à la pauvreté monétaire, et *a fortiori* à la grande pauvreté, est trop difficile à mesurer. Il s'agit des 67 000 détenus et des 26 000 personnes vivant au sein de communautés religieuses.

Ainsi, 1,7 million de personnes en France hors Mayotte sont en situation de grande pauvreté auxquels s'ajoutent 194 000 habitants de Mayotte pauvres monétairement (au seuil de 50 % du niveau de vie médian) dont les conditions de vie et de logement les placent très vraisemblablement en situation de grande pauvreté. Par ailleurs, 165 000 personnes résidant en communauté sont pauvres monétairement (au même seuil) et susceptibles d'être en situation de grande pauvreté. En prenant en compte l'ensemble des situations, entre 1,9 et 2,1 millions de personnes seraient en situation de grande pauvreté en France ou susceptibles de l'être ► **figure 1**. La très grande majorité d'entre elles vivent en logement ordinaire (au moins 85 %).

4 Toutes les caractéristiques décrivant les personnes sans domicile dans la suite de ce dossier proviennent de l'enquête Sans Domicile de 2012 ► **sources**. De même que leur nombre, leurs caractéristiques (sexe, âge, nationalité, langue parlée, mode d'hébergement, etc.) ont probablement évolué depuis, toutefois on ne dispose pas d'information détaillée plus récente.

5 Selon l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS) de 2018 ► **sources**.

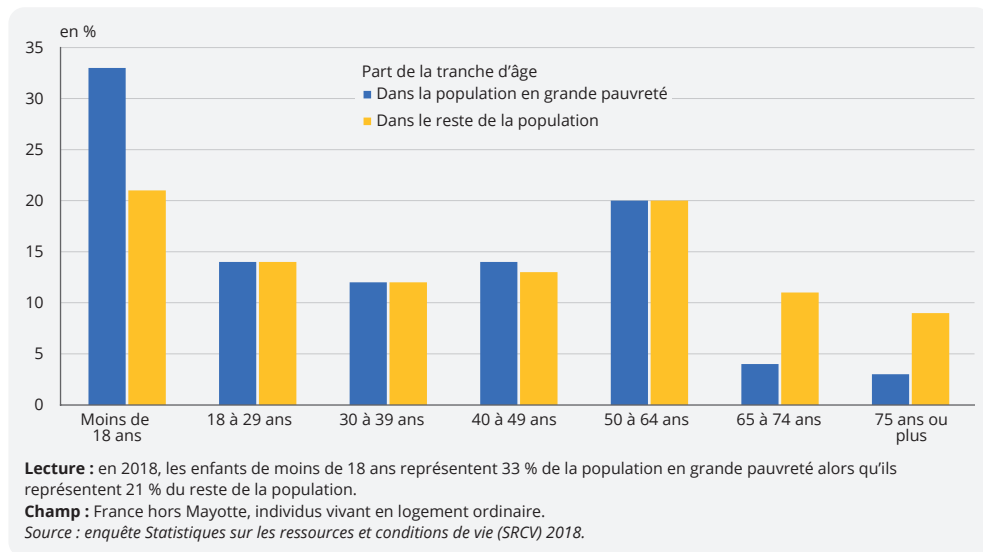
La grande pauvreté : beaucoup d'enfants, peu de seniors, et un peu plus de femmes que d'hommes

Les enfants sont surreprésentés dans la grande pauvreté : 35 % des personnes en grande pauvreté vivant en logement ordinaire ont moins de 18 ans (soit 610 000 personnes), alors qu'elles représentent 20 % de la population⁶ ► **figure 2**. En revanche, les personnes en grande pauvreté ont moins souvent 65 ans ou plus : c'est le cas de 7 % d'entre elles en logement ordinaire, contre 20 % de la population totale⁷. Les personnes en grande pauvreté en logement ordinaire (hors Mayotte) sont ainsi en moyenne plus jeunes : 33 ans, contre 42 ans pour le reste des personnes vivant en logement ordinaire. Parmi les sans-abri et les personnes vivant dans des centres d'hébergement, 27 % ont moins de 30 ans, 51 % entre 30 et 49 ans et 22 % ont 50 ans ou plus.

Dans la population hors Mayotte vivant en logement ordinaire, les femmes sont plus nombreuses : 590 000 femmes de 18 ans ou plus sont en grande pauvreté, pour 460 000 hommes du même âge. Elles sont en effet plus souvent à la tête d'une famille monoparentale, type de famille particulièrement touché par la grande pauvreté. Parmi les sans-abri et les personnes vivant dans des centres d'hébergement, 75 % des adultes sont des hommes : 64 % dans les centres d'hébergement où l'on peut rester la journée et 93 % pour les personnes sans abri.

Les personnes en grande pauvreté sont moins souvent en couple que les autres, que ce soit avec ou sans enfants. Dans les logements ordinaires (hors Mayotte), 25 % d'entre elles vivent en famille monoparentale, alors qu'elles ne représentent que 10 % de la population. Cela peut résulter du fait que les éventuelles ressources ne proviennent généralement que d'une seule personne, d'un taux de chômage plus important pour les familles monoparentales, et de la charge financière supplémentaire liée aux enfants. Par ailleurs, 14 % des personnes en grande pauvreté sont des personnes seules de moins de 65 ans, contre 9 % de l'ensemble de la population. À l'inverse, les couples sans enfant sont largement sous-représentés parmi les personnes en situation de grande pauvreté : seulement 9 %,

► 2. Répartition des personnes en grande pauvreté en logement ordinaire, selon l'âge et le sexe



6 Cette surreprésentation des enfants se retrouve aussi selon l'indicateur usuel de pauvreté monétaire : 32 % des personnes pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) vivant en logement ordinaire en France sont mineures.

7 Elles représentent 11 % des personnes pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) vivant en logement ordinaire en France.

contre 24 % de l'ensemble de la population. Parmi les personnes sans abri et celles vivant dans des centres d'hébergement, les couples et les familles avec enfants sont aussi sous-représentés : 86 % vivent seules et 6 % avec leur(s) enfant(s).

14 % des personnes en grande pauvreté en logement ordinaire vivent en Martinique, à la Guadeloupe, en Guyane ou à La Réunion, soit 260 000 personnes. Cette proportion est beaucoup plus élevée que leur part dans la population en France (3 %). En incluant les 194 000 habitants de Mayotte dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 50 %, 24 % des personnes en grande pauvreté vivent dans les DOM.

Parmi les ménages de métropole, la grande pauvreté est plus fréquente en Île-de-France, dans le bassin parisien⁸, sur le pourtour méditerranéen⁹ ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais. Plus précisément, elle se concentre dans l'agglomération parisienne, dans les grandes et moyennes unités urbaines¹⁰ du bassin parisien et du pourtour méditerranéen, ainsi que dans les unités urbaines de taille moyenne du Nord et du Pas-de-Calais. Au total, ces territoires concentrent plus de la moitié des personnes en grande pauvreté vivant en ménage métropolitain, contre un tiers de la population totale. La grande pauvreté est en revanche moins fréquente dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants : elles représentent 41 % de la population des ménages métropolitains, mais seulement 26 % des personnes en grande pauvreté.

Au sein des pays de l'Union européenne (UE), la France se situe dans une position médiane pour son taux de personnes en situation de grande pauvreté. Cela contraste avec son taux de pauvreté monétaire parmi les plus faibles de l'UE, mais est cohérent avec sa position médiane en matière de privation matérielle et sociale ► **encadré 3**.

Neuf personnes en grande pauvreté sur dix n'ont pas d'épargne ou seulement un livret d'épargne exonéré

Les personnes en situation de grande pauvreté vivant en logement ordinaire ont, par définition, un niveau de vie inférieur à 930 euros par mois, correspondant à un revenu disponible de 1 209 euros par mois pour une famille monoparentale avec un enfant de moins de 14 ans et de 1 953 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. En France métropolitaine, la moitié d'entre elles ont même un niveau de vie inférieur à 800 euros par mois, ce qui correspond à 43 % du niveau de vie médian du reste de la population.

Les personnes sans abri et celles vivant dans des centres d'hébergement sont dans une situation financière encore plus défavorable que celles en grande pauvreté vivant en logement ordinaire : en 2012, leur revenu mensuel médian par unité de consommation était de 430 euros¹¹. 91 % d'entre elles vivaient en 2012 avec moins de 1 000 euros par mois, 20 % avaient moins de 300 euros et 25 % déclaraient ne disposer d'aucune ressource [Insee, 2016].

Les personnes en situation de grande pauvreté ont non seulement un revenu, mais également un patrimoine bien plus faible que le reste de la population. Cette absence de patrimoine les empêche de pallier la faiblesse de leurs revenus et explique en partie les nombreuses privations matérielles qu'elles rencontrent. Parmi les ménages de France métropolitaine, 21 % des personnes en grande pauvreté sont propriétaires d'un bien immobilier (qui est dans la très grande majorité une résidence principale de qualité médiocre), contre 70 % du reste de la population. Côté épargne, 48 % des personnes ne possèdent aucune épargne et 40 % ne possèdent qu'un livret d'épargne exonéré (type livret A). Dans le reste de la population, seuls 14 % n'ont aucune épargne et 26 % détiennent uniquement un livret exonéré. Par ailleurs, les personnes en grande pauvreté peuvent moins souvent compter sur une aide privée en cas de problèmes financiers : moins de 60 % des adultes en grande pauvreté déclarent avoir des proches auxquels ils pourraient demander de l'aide financière ou matérielle, contre 80 % parmi le reste de la population.

⁸ La zone « bassin parisien » correspond au Centre-Val de Loire et à la Normandie, ainsi qu'aux anciennes régions de Bourgogne, Champagne-Ardenne et Picardie.

⁹ Regroupe la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et l'ancienne région du Languedoc-Roussillon.

¹⁰ Respectivement au moins 200 000 habitants, et entre 10 000 et moins de 200 000 habitants.

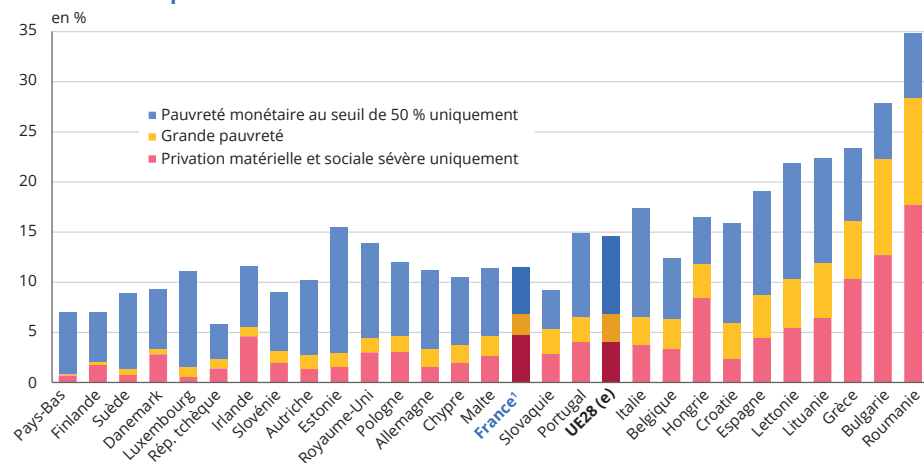
¹¹ Selon l'enquête Sans Domicile, soit l'équivalent de 440 euros en 2017.

► 3. La grande pauvreté en France la situe dans une position médiane au sein de l'UE

Les données internationales du dispositif européen EU-SILC ► [sources](#) permettent de mesurer la prévalence de la grande pauvreté en logement ordinaire dans les différents pays de l'Union européenne (UE) en appliquant la même définition que dans le reste de ce dossier. Si la liste des privations matérielles et sociales est la même pour tous les pays, le seuil de pauvreté monétaire dépend en revanche du niveau de vie médian de la population nationale, et est donc différent d'un pays à l'autre. Ainsi, en tenant compte des différences de prix entre les pays, le seuil de niveau de vie pour être considéré comme pauvre au sens monétaire en France est par exemple quatre fois supérieur à celui de la Roumanie et inférieur d'un quart à celui du Luxembourg.

Les taux de pauvreté monétaire ainsi que de privation matérielle et sociale varient grandement d'un pays à l'autre de l'UE, tout comme la part de la population cumulant les deux situations ► [figure](#). Le taux de privation matérielle et sociale sévère varie fortement : de moins de 2 % de la population pour certains pays (Pays-Bas, Suède, Luxembourg) à 22 % pour la Bulgarie et 28 % pour la Roumanie. Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 50 % de la médiane varie sur une plage moins étendue : entre environ 4 % pour la République tchèque et 17 % pour la Roumanie.

Part de personnes en situation de pauvreté monétaire et de privation matérielle et sociale en Europe en 2018



e : estimation

¹ France métropolitaine car les données françaises comparables au niveau européen ne comprennent pas les DOM.

Note : les pays sont classés par taux de grande pauvreté croissant. Les personnes dont le statut de privation matérielle et sociale n'est pas connu sont retirées de l'échantillon. Cela sous-estime légèrement les parts des différentes situations de pauvreté dans les pays où le taux de non-réponse est significativement plus important pour les plus bas revenus, comme aux Pays-Bas ou en Suède.

Champ : Union européenne à 28 pays, individus vivant en logement ordinaire.

Source : Eurostat, EU-SILC 2018.

La part de la population en situation de grande pauvreté, c'est-à-dire cumulant ces deux situations de pauvreté, varie de 11 % pour la Roumanie à moins de 1 % pour le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas et la Suède. La France se situe dans une position médiane, à 2,1 %¹ : sur les 28 pays de l'UE, 15 ont un taux de grande pauvreté plus faible. Cela s'explique par le fait que, bien que le taux de pauvreté monétaire de la France soit parmi les plus faibles de l'UE, son taux de privation matérielle et sociale est plutôt médian. Par ailleurs, comme l'étendue des taux de privation matérielle et sociale est plus élevée que celle des taux de pauvreté monétaire, les pays pour lesquels la part de la population cumulant les deux situations de pauvreté est la plus faible sont également ceux dont le taux de privation matérielle et sociale est le plus faible.

¹ Les données comparables au niveau européen pour la France ne comprennent pas les DOM ; d'où l'écart avec les 2,4 % de personnes en situation de grande pauvreté vivant en logement ordinaire en France hors Mayotte.

Huit personnes en grande pauvreté sur dix n'ont pas les moyens d'acheter des vêtements neufs

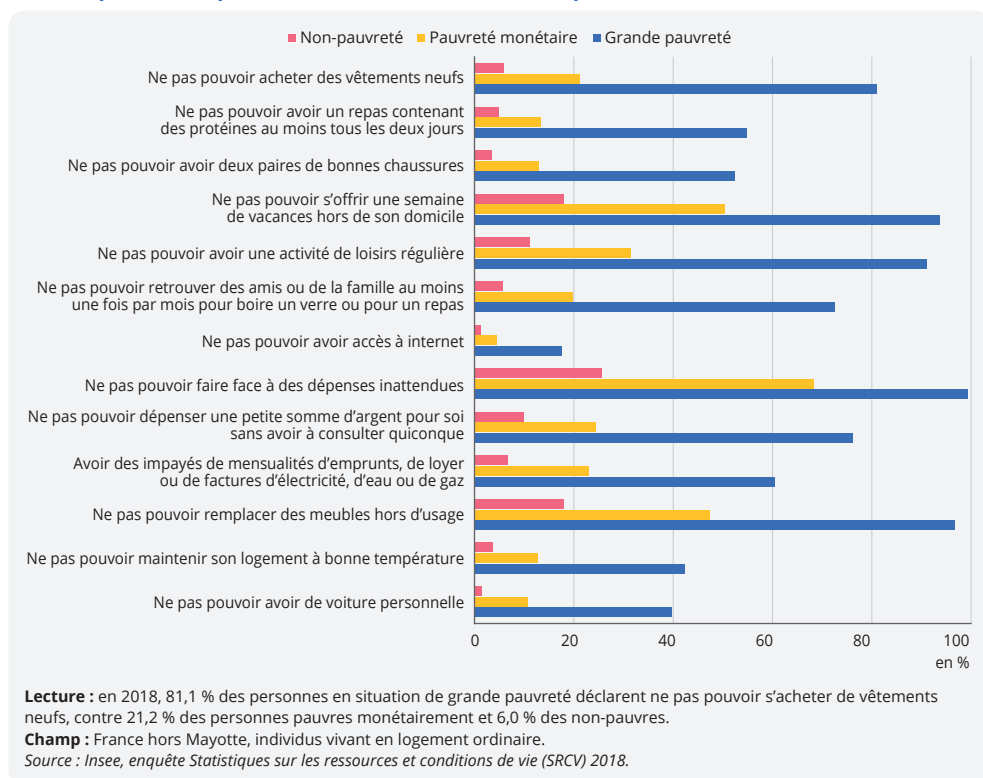
Parmi les 13 privations qui permettent de définir la situation de privation matérielle et sociale, les personnes en grande pauvreté vivant en logement ordinaire (hors Mayotte) en déclarent en moyenne 8,8, soit plus de deux fois plus que les autres personnes pauvres au sens monétaire (3,4 privations) et plus de sept fois plus que les personnes non pauvres (1,2 privation).

Ces 13 privations recouvrent quatre domaines différents qui déterminent les conditions de vie : logement et biens durables, difficultés financières, vie sociale et loisirs, habillement et alimentation. De manière générale, les personnes en grande pauvreté subissent tous les types de privations plus fréquemment que le reste de la population ► **figure 3**. Ainsi, la quasi-totalité des personnes en grande pauvreté subissent au moins une privation relative au logement, aux difficultés financières, ainsi qu'aux loisirs ou à la vie sociale, et plus de 9 sur 10 en subissent au moins une relative à l'habillement ou à l'alimentation.

Les privations relatives à l'habillement et à l'alimentation sont particulièrement caractéristiques d'une situation de grande pauvreté. Ainsi, 81 % des personnes en grande pauvreté déclarent ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs, contre seulement 6 % des non-pauvres. De même, 53 % des personnes en grande pauvreté ne peuvent s'acheter deux paires de bonnes chaussures, contre moins de 4 % des non-pauvres.

Les privations relatives aux loisirs et à la vie sociale sont également nombreuses : le fait de ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances hors du domicile, ainsi que de ne pas pouvoir financer une activité de loisirs régulière concernent plus de 9 personnes en grande pauvreté sur 10. Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas

► 3. Fréquence des privations selon les situations de pauvreté



concerne aussi plus de 7 personnes en grande pauvreté sur 10. Les personnes en situation de grande pauvreté sont ainsi plus exposées à l'isolement social¹².

Les difficultés financières sont également nombreuses pour les personnes en situation de grande pauvreté, même si l'écart est moins important avec les personnes non pauvres, pour lesquelles ce type de privation est le plus fréquent. Ces privations sont de nature différente : dans près d'un cas sur quatre, les arriérés de paiements des personnes non pauvres concernent des remboursements de crédits tandis qu'ils sont dus à des loyers ou des factures dans la quasi-totalité des cas pour les personnes en grande pauvreté.

Parmi les jeunes vivant en communauté (cité universitaire, internat, foyer de jeunes travailleurs, etc.) sous le seuil à 50 % de la médiane, environ la moitié déclare des privations liées aux loisirs : en 2014, 50 % des 18-24 ans devaient souvent se priver de vacances ou de voyages, et 41 % souvent de sorties. 14 % subissaient également des privations matérielles plus sévères comme devoir se priver souvent de nourriture chez eux et la même proportion de jeunes en communauté déclarait devoir se priver d'achats d'équipement de leur logement¹³. Les jeunes vivant en logement ordinaire et sous le seuil à 50 % de la médiane déclarent des privations dans des proportions semblables, quoique légèrement supérieures : 56 % d'entre eux devaient souvent se priver de vacances ou de voyages, et 44 % souvent de sorties. 13 % subissaient également des privations matérielles plus sévères comme devoir se priver souvent de nourriture chez eux.

Seule une personne en grande pauvreté sur huit est sortie de toute situation de pauvreté trois ans plus tard

Si la grande pauvreté se caractérise par l'intensité de la pauvreté du point de vue des revenus et des conditions de vie, elle revêt également un caractère durable. Parmi les personnes en grande pauvreté vivant dans un logement ordinaire de France métropolitaine entre 2013 et 2015¹⁴, plus d'un quart étaient encore en situation de grande pauvreté trois ans plus tard ► **figure 4**. Celles qui en sortent ne sont pas pour autant libérées de la pauvreté : les trois quarts sont encore pauvres au sens monétaire, et 72 % sont encore en privation matérielle et sociale. Au total, parmi les personnes en grande pauvreté, seules 13 % sont sorties de la pauvreté monétaire et de la privation matérielle et sociale trois ans plus tard.

Le risque de pauvreté monétaire durable est important pour les personnes en grande pauvreté : plus de 6 personnes en grande pauvreté sur 10 restent sous le seuil de pauvreté monétaire à 60 % pendant au moins quatre années d'affilée. C'est plus que l'ensemble des personnes pauvres, pour lesquelles cette proportion est de 4 sur 10 [Albouy et Delmas, 2020].

Comme les états de pauvreté sont très persistants dans le temps, les personnes ayant déjà connu un épisode de pauvreté par le passé ont beaucoup plus de risque d'être pauvres que les autres. Entre 2016 et 2018, le risque d'être en situation de pauvreté monétaire était 25 fois plus élevé pour les personnes ayant connu au moins une année de pauvreté monétaire dans les trois années précédentes que pour les personnes n'ayant jamais été pauvres, et 34 fois plus élevé pour les personnes ayant connu au moins une année de grande pauvreté. Le risque d'être en situation de grande pauvreté était, lui, 42 fois plus élevé pour les personnes ayant connu au moins une année de grande pauvreté dans les trois années précédentes que pour les personnes n'en ayant pas connu.

Les personnes sans abri et celles vivant dans des centres d'hébergement restent également souvent dans cette situation durablement. Parmi elles¹⁵, en 2012, 43 % n'avaient jamais vécu au moins trois mois dans un logement personnel, c'est-à-dire un logement dont la personne, ou son conjoint, était locataire ou propriétaire. Par ailleurs, la moitié des sans-abri et des personnes vivant dans des centres d'hébergement avaient quitté leur dernier logement personnel plus de deux ans auparavant [Duée et Yaouancq, 2014].

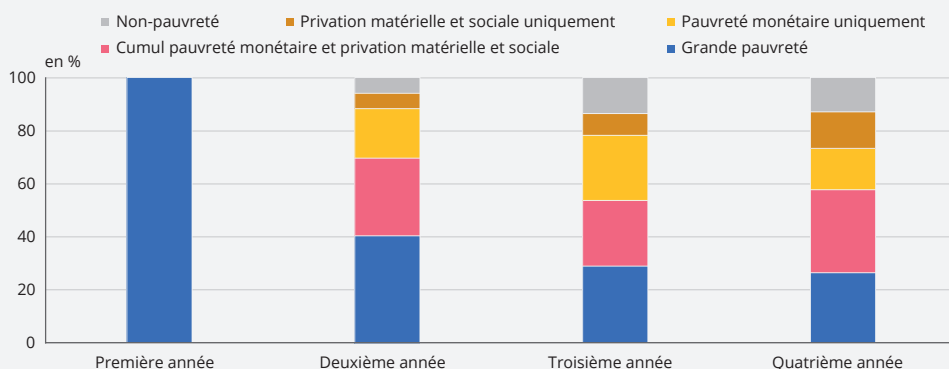
¹² Pour des données sur l'isolement social en population générale, voir Gleizes et al., [2019].

¹³ Pour les jeunes en communauté, le questionnaire est différent de celui pour les ménages ordinaires : en particulier, les privations déclarées par les jeunes ne le sont pas nécessairement pour des raisons financières.

¹⁴ Les données concernant les DOM ne permettent pas d'étudier la persistance dans le temps de la pauvreté.

¹⁵ Cette information n'est disponible que pour les francophones de France métropolitaine.

► 4. Situation des personnes les années ultérieures à la grande pauvreté



Note : pour des raisons de significativité, les données de cette figure sont des moyennes issues des trajectoires des individus sur les périodes 2013-2016, 2014-2017 et 2015-2018.

Lecture : parmi les personnes en grande pauvreté en 2013, 2014 ou 2015, 41 % le restent un an plus tard, 29 % deux ans plus tard et 27 % trois ans plus tard.

Champ : France métropolitaine, individus vivant en logement ordinaire pendant au moins quatre années consécutives et ayant été en situation de grande pauvreté en 2013, 2014 ou 2015.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2013 à 2018.

Près de la moitié des personnes en grande pauvreté ayant eu une activité professionnelle sont ouvriers

La grande pauvreté s'explique en partie par les difficultés d'insertion sur le marché du travail et l'insuffisance de ressources qu'elles impliquent. Les personnes pauvres au sens monétaire sont plus souvent au chômage ou inactives que les autres [Sicsic, 2021]. C'est encore plus le cas pour la grande pauvreté : parmi les personnes de 16 ans ou plus en situation de grande pauvreté en logement ordinaire (hors Mayotte), 35 % sont au chômage, 20 % sont inactives (autres qu'étudiantes et retraitées) ► **figure 5**. Cette proportion de chômeurs est deux fois plus importante que parmi les personnes pauvres au sens monétaire (17 %) et six fois plus importante que dans l'ensemble de la population (6 %). Le fait d'être peu ou pas diplômé explique en partie ces difficultés accrues d'insertion sur le marché du travail : 44 % des personnes de 16 ans ou plus en situation de grande pauvreté n'ont aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires, contre 38 % des personnes pauvres au sens monétaire et 22 % de l'ensemble de la population.

Avoir un emploi ne protège pas pour autant de la grande pauvreté : près d'un tiers des 16 ans ou plus en grande pauvreté et en logement ordinaire (hors Mayotte), soit plus de 310 000 personnes, exercent une activité salariée ou non salariée. Leur situation sur le marché du travail est cependant relativement défavorable : moins des trois quarts ont travaillé 12 mois sur l'année précédente, dont un tiers à temps plein, alors que c'est le cas de 90 % du reste de la population, pour 75 % à temps plein¹⁶.

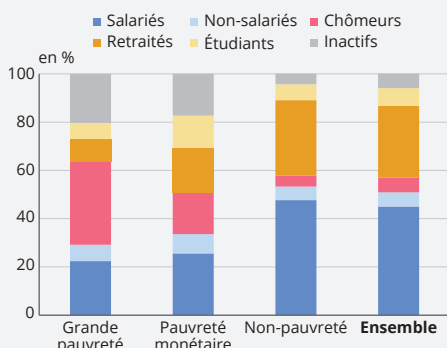
Parmi les personnes d'âge actif ayant déjà eu une activité professionnelle, qui représentent 38 % des personnes en grande pauvreté, le profil de celles en grande pauvreté est proche de celui des personnes pauvres au sens monétaire, mais avec une proportion encore plus importante d'ouvriers et d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise. 43 % des personnes en grande pauvreté sont des ouvriers, alors qu'ils représentent 34 % des personnes pauvres au sens monétaire et 22 % de l'ensemble de la population. La part des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, quant à elle, est deux fois plus élevée dans la grande pauvreté que dans l'ensemble de la population.

Concernant les personnes francophones âgées de 18 à 64 ans vivant dans des centres d'hébergement ou sans abri, en 2012, 47 % sont au chômage, 30 % sont inactifs ou n'ont pas le droit de travailler si bien

¹⁶ Données France métropolitaine : celles des DOM ne comportent pas d'information sur l'activité des douze mois précédents.

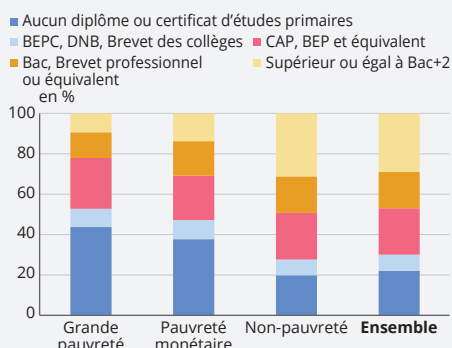
► 5. Répartition de la population selon les situations de pauvreté

a. Selon le statut d'activité



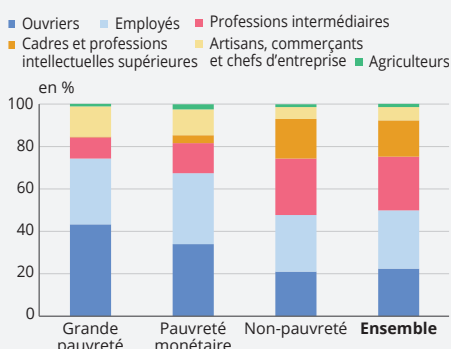
Champ : France hors Mayotte, individus de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

b. Selon le diplôme le plus élevé obtenu



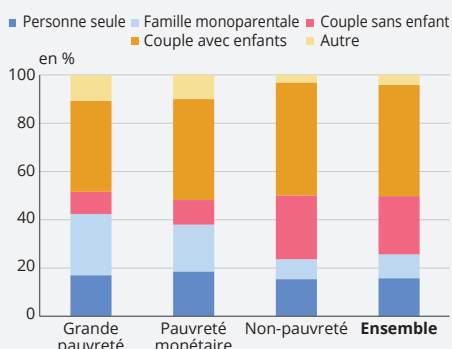
Champ : France hors Mayotte, individus de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

c. Selon la catégorie socioprofessionnelle



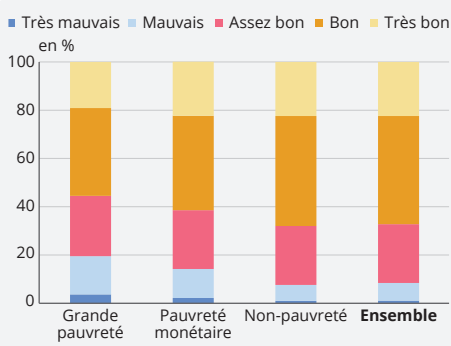
Champ : France hors Mayotte, individus de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

d. Selon le type de ménage



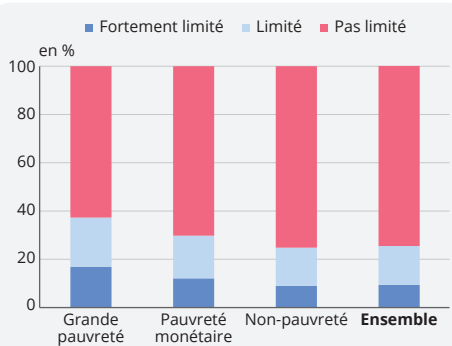
Champ : France hors Mayotte, individus vivant en logement ordinaire.

e. Selon l'état de santé



Champ : France hors Mayotte, individus de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

f. Selon les limitations dans la vie quotidienne



Champ : France hors Mayotte, individus de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2018.

que 23 % sont en emploi, avec un travail régulier ou un « petit boulot ». Lorsqu'elles travaillent, elles occupent presque exclusivement des postes d'employé ou d'ouvrier : 93 % sont dans ce cas contre une personne sur deux dans la population française en emploi [Duée et Yaouancq, 2014].

Les retraités, dans les logements ordinaires (hors Mayotte), représentent quant à eux moins d'une personne en grande pauvreté sur dix : le montant du minimum vieillesse (803 euros pour une personne seule au 1^{er} avril 2017), qui peut être associé aux allocations logement, permet dans la plupart des cas d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de 50 %.

Les personnes en situation de grande pauvreté déclarent un état de santé plus dégradé que les autres. Ainsi, parmi les 16 ans ou plus, 18 % des personnes en grande pauvreté considèrent leur état de santé comme « mauvais » ou « très mauvais », contre 8 % du reste de la population des 16 ans ou plus (hors Mayotte). Par ailleurs, 35 % des 16 ans ou plus en grande pauvreté s'estiment limités dans leur quotidien à cause de leur état de santé, dont la moitié « fortement limités ». Pour le reste des 16 ans ou plus, 24 % s'estiment limités dans leur quotidien, dont un tiers « fortement ». Ces écarts d'état de santé sont d'autant plus prégnants que les personnes en grande pauvreté sont en moyenne plus jeunes que le reste de la population. Ils peuvent expliquer en partie la forte proportion d'inactifs (autres qu'étudiants et retraités) parmi les personnes en grande pauvreté : qu'ils soient pauvres ou non, 22 % des 16 ans ou plus ni étudiants ni retraités qui déclarent une limitation dans le quotidien sont inactifs, contre moins de 7 % de ceux qui n'en déclarent pas.

Les prestations sociales représentent plus de la moitié du revenu des personnes en grande pauvreté

En France métropolitaine¹⁷, les personnes vivant en logement ordinaire en situation de grande pauvreté reçoivent quasiment toutes une aide des pouvoirs publics, que ce soit sous forme monétaire ou d'un accès à un logement social. Près des trois quarts d'entre elles perçoivent des minima sociaux ou la prime d'activité, et autant perçoivent des allocations logement. 16 % des personnes en grande pauvreté bénéficient d'aides locales, qui complètent les dispositifs nationaux. Au total, 94 % des personnes en situation de grande pauvreté perçoivent des prestations sociales. Parmi elles, 22 % ne perçoivent aucun revenu d'activité (y compris allocations chômage) ou pension de retraite. Pour ces 270 000 personnes, les prestations sociales représentent la totalité de leurs revenus.

Les prestations sociales représentent la majeure partie du revenu des personnes en grande pauvreté vivant dans un ménage métropolitain ► **figure 6** : en moyenne, elles représentent 56 % de leur revenu disponible, dont 21 % de minima sociaux (revenu de solidarité active – RSA, allocation aux adultes handicapés – AAH, minimum vieillesse). Les revenus d'activité représentent quant à eux 38 % de leur revenu disponible, dont 25 % de salaires et 9 % d'allocations chômage.

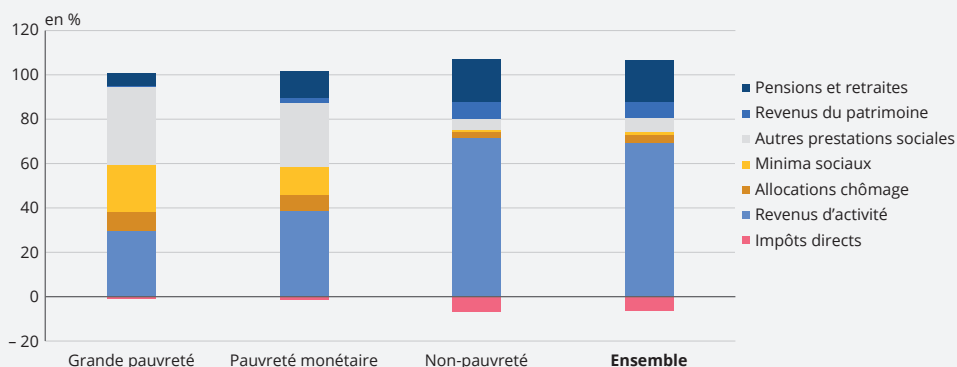
À Mayotte, les prestations sociales réduisent peu la pauvreté : elles ne représentent que 17 % du revenu disponible moyen des personnes sous le seuil de pauvreté monétaire à 60 % [Merceron, 2020]. Cela s'explique par le fait que la majorité de la population pauvre de Mayotte, de nationalité étrangère, provenant d'un pays non européen et arrivée récemment sur le territoire, n'est pas éligible aux prestations sociales : le RSA, en particulier, n'est accessible qu'aux étrangers titulaires d'un titre de séjour depuis au moins 15 ans, contre 5 ans dans les autres départements français.

Les prestations sociales et en particulier les minima sociaux comptent pour une grande part dans les revenus des personnes sans abri et de celles vivant dans des centres d'hébergement, même si 21 % d'entre eux tirent des revenus d'une activité professionnelle. En 2012, le revenu de solidarité active (RSA) représente ainsi leur principale source de revenu (30 %), suivi par les revenus d'activité (22 %). Viennent ensuite les allocations chômage (8 %) et l'allocation aux adultes handicapés (8 %). 14 % d'entre eux ne perçoivent aucun revenu, allocation ou aide venant d'un organisme public ou d'une association [Insee, 2016].

Les personnes en situation de grande pauvreté bénéficient aussi plus souvent d'un logement social : lorsqu'elles vivent en logement ordinaire (hors Mayotte), près de la moitié d'entre elles (47 %) sont logées par un organisme HLM ou assimilé, contre 15 % du reste de la population en

¹⁷ Données France métropolitaine car les informations sur la composition du revenu pour les DOM ne sont pas disponibles.

► 6. Composition du revenu selon les situations de pauvreté



Lecture : en 2018, la part des revenus d'activité dans le revenu des personnes en grande pauvreté est de 29,5 %, celle de l'ensemble des prestations sociales de 56,4 %.

Champ : France hors Mayotte, individus vivant en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2018.

logement ordinaire. Cet écart tient partiellement au fait que les personnes en situation de grande pauvreté sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur résidence principale que les autres : c'est le cas de moins d'un quart d'entre elles (23 %), contre les deux tiers du reste de la population. En se restreignant aux ménages ordinaires qui ne sont pas propriétaires de leur résidence principale, 61 % des personnes en grande pauvreté sont logées par un organisme HLM ou assimilé, contre 45 % du reste de la population.

Les personnes en situation de grande pauvreté vivant en communauté résident au sein d'établissements financés en tout ou partie par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse d'Ehpad, de cités universitaires ou de foyers de jeunes travailleurs. Ils y vivent le plus souvent dans une chambre, avec la possibilité d'utiliser des espaces de vie partagés. ●

Auteurs :

Julien Blasco (Insee)

Sébastien Picard (Insee)

► Définitions

Une personne est en situation de **pauvreté monétaire** si son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie **médian** de l'ensemble de la population. On utilise également une définition plus restrictive, où le seuil de pauvreté est égal à 50 % du niveau de vie médian.

Le **niveau de vie** d'une personne est le revenu disponible de son ménage rapporté à son nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour tous les membres d'un même ménage. Le revenu disponible est la somme des revenus de tous les membres du ménage, nets des impôts directs et cotisations sociales, et comprenant les prestations sociales perçues. Les unités de consommation (UC) sont les poids attribués à chaque individu selon une échelle d'équivalence : le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacune, et chaque enfant de moins de 14 ans compte pour 0,3 UC. Le niveau de vie **médian** est le montant qui partage la population en deux parties égales : la moitié a un niveau de vie inférieur, l'autre moitié a un niveau de vie supérieur.

Une personne est en situation de **privation matérielle et sociale** si elle cumule au moins 5 privations parmi une liste de 13 éléments concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement ou de loisirs (► [figure 3](#) et ► [Glossaire](#)). Quand elle en cumule au moins 7, on parle de **privation matérielle et sociale sévère**.

Une personne vivant en logement ordinaire est en situation de **grande pauvreté** si elle est à la fois en situation de pauvreté monétaire au seuil de 50 % et en privation matérielle et sociale sévère.

Un **logement ordinaire** au sens du recensement, est un local :

- utilisé pour l'habitation ;
- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, etc.) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. Ne sont pas considérés comme logements ordinaires les locaux utilisés pour l'habitation par les personnes qui résident au sein d'une **communauté** ou dans une **habitation mobile**. Toutefois, les logements de fonction situés dans l'enceinte des communautés sont des logements ordinaires.

Une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun. La population de la communauté comprend les personnes qui résident dans la communauté, à l'exception de celles qui résident dans des logements de fonction. Les catégories de communauté sont les suivantes :

- les services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, les établissements sociaux de moyen et long séjour, les maisons de retraite, les foyers et résidences sociales ou assimilés ;
- les communautés religieuses ;
- les casernes, quartiers, bases ou camps militaires ou assimilés ;
- les établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris les établissements militaires d'enseignement ;
- les établissements pénitentiaires ;
- les établissements sociaux de court séjour ;
- les autres communautés.

Dans le cadre de l'enquête Sans Domicile de 2012 auprès des personnes fréquentant les lieux d'hébergement ou de restauration gratuite, une personne est qualifiée de « **sans-domicile** » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid) ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune).

Les **habitations mobiles** sont les caravanes, les roulottes et de façon générale, tous les abris mobiles utilisés comme résidence principale. Par exemple, les « gens du voyage » et les forains sont recensés de cette façon s'ils ne sont pas sédentarisés. Par convention, les péniches immobilisées à quai et les autres bateaux (de plaisance ou yachts) installés à quai et transformés par leurs occupants en logement dans lequel ils résident de façon habituelle sont assimilés à des habitations mobiles.

Un **jeune** adulte est considéré comme **non-cohabitant** s'il vit en permanence dans un logement autre que celui de ses parents ou de l'un deux.

► Sources

L'enquête Statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (European Union-Statistics on income and living conditions). Il a pris la suite en 2004 de l'ancien Panel européen, European Community Households Panel (ECHP), interrompu en 2001. Elle sert de référence pour les comparaisons de distributions des revenus, de conditions de vie et de taux de pauvreté entre États membres de l'Union Européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. Les données sont collectées annuellement au moyen d'une enquête en panel.

Les enquêtes **CARE (Capacités, Aides et Ressources des seniors)**, réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), ont pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des seniors, leurs relations avec leur entourage, leurs difficultés à réaliser certaines activités de la vie quotidienne et les aides financières et humaines qu'ils reçoivent pour surmonter ces éventuelles difficultés. L'enquête CARE-Institutions porte sur les seniors vivant en établissements pour personnes âgées.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) vise à reconstituer et à analyser suivant des critères socio-démographiques usuels (catégorie socioprofessionnelle et âge des personnes composant le ménage, taille du ménage, activité de chaque individu, etc.) et à mesurer le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes.

L'enquête Budget de famille (BDF) vise à analyser et à reconstituer toute la comptabilité des ménages : dépenses et ressources des ménages résidant en France (métropole et DOM). L'étude des dépenses constitue l'objectif traditionnel et central de l'enquête : toutes les dépenses des ménages sont enregistrées, leur montant et leur nature, ventilés. Elle est aussi la seule source permettant de mesurer les inégalités de revenus et la pauvreté monétaire dans l'ensemble des DOM.

L'enquête sur les « Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale » (ES-DS), réalisée par la Drees, s'intéresse à l'activité des établissements et services pour adultes et familles en difficulté sociale, au personnel en fonction et au profil des personnes accueillies dans ces structures. Ces établissements et services peuvent être notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou des résidences sociales. Le champ des structures enquêtées s'enrichit au fur et à mesure des millésimes.

L'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (BMS), réalisée par la Drees, s'inscrit dans le cadre du dispositif d'observation statistique des situations des populations en difficulté. Elle a pour principal objectif de mieux connaître les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) a été menée par la Drees et l'Insee du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014. Elle permet de décrire les ressources et les conditions de vie des jeunes adultes de 18 à 24 ans en France, quelle que soit leur situation : étudiants, en emploi ou en recherche d'emploi, vivant seuls, en couple ou chez leurs parents, en collectivité ou en logement individuel. Leurs parents sont également interrogés afin de décrire les différentes formes de solidarités familiales.

Les principaux objectifs de **l'enquête Sans Domicile** 2012 consistent à décrire les caractéristiques des sans-abri et des sans-domicile : il s'agit de comparer les personnes sans domicile avec la population vivant en logement ordinaire sur des thématiques comme la santé, l'emploi ou encore le niveau de vie ; décrire les difficultés d'accès au logement, ainsi que les trajectoires ayant amené les personnes à être sans-domicile, afin d'identifier les processus d'exclusion ; estimer le nombre de personnes sans domicile.

► Pour en savoir plus

- **Albouy V., Delmas F.**, « 70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008 », *Insee Focus* n° 208, octobre 2020.
- **Audoux L., Mallemanche C., Prévot P.**, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n° 1804, juillet 2020.
- **Arnold C.**, « Quelles sont les personnes vivant avec moins de 660 euros par mois ? », in *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2015.
- **Blasco J., Gleizes F.**, « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Blasco J., Picard S.**, « Mesurer la grande pauvreté sur l'ensemble des ménages français », *Documents de travail*, Insee, à paraître.
- **Cnis**, 2011, « La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable », *Rapport d'un groupe de travail* n° 160, 2018.
- **Duée M., Yaouancq F.**, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- **Gleizes F., Grobon S., Legleye S.**, « 3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socioéconomiques et de mal-être », *Insee Première* n° 1770, septembre 2019.
- **Gordon D., Guio A.-C., Najera H., Pomati M.**, « Revisiting the EU material deprivation variables », in *Statistical Working Papers*, Eurostat, édition 2017.
- **Insee**, « Revenus des sans-domicile », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- **Merceron S.**, « Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 », *Insee Analyses Mayotte* n° 25, juillet 2020.
- **Mordier B.**, « Les sans-domicile en France : caractéristiques et principales évolutions entre 2001 et 2012 », *Économie et statistiques* n° 488-489, 2016.
- **Rougerie C.**, « Difficultés de logement : les situations de logement appréciées selon les dimensions proposées par le Conseil national de l'information statistique », *Document de travail* n° F2020-02, novembre 2020.
- **Sicsic M.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Thibault P.**, « Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 », *Insee Analyses Mayotte* n° 18, août 2019.
- **Wresinski J.**, « Grande pauvreté et précarité économique et sociale », *AVIS et rapports du Conseil économique et social*, février 1987.

Annexe 1. Un indicateur de pauvreté qui cumule des critères monétaire et matériel mesure mieux la grande pauvreté qu'un seuil de niveau de vie à 40 % de la médiane

La manière la plus commune de définir la pauvreté étant de fixer un seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, la tentation serait de définir la grande pauvreté à un seuil encore plus bas, tel que 50 %, voire 40 %, du niveau de vie médian. En France hors Mayotte, en 2018, 2,9 % des personnes vivant en logement ordinaire sont en dessous du seuil à 40 %. En pratique, ce seuil ne permet pas de cibler une pauvreté plus intense, affectant plusieurs dimensions, et plus persistante que la pauvreté monétaire au seuil de 60 % [Blasco et Picard, à paraître].

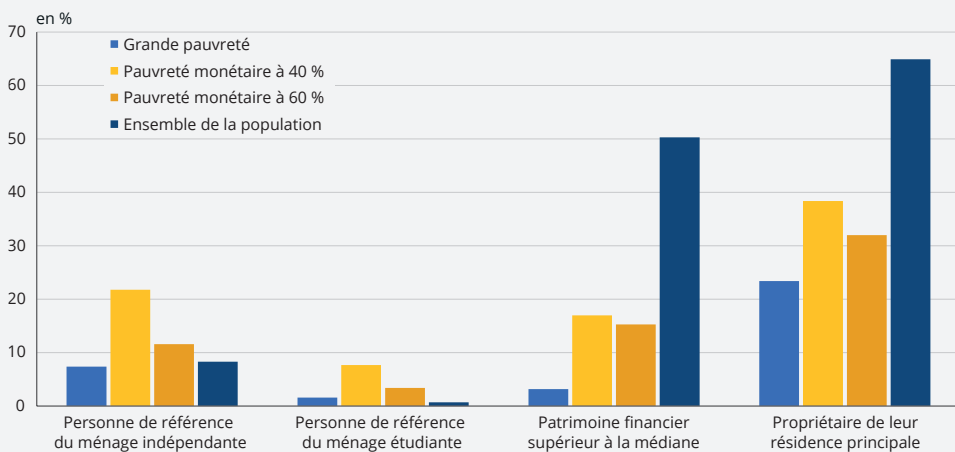
Ainsi, en moyenne, les personnes dont le niveau de vie est inférieur à 40 % de la médiane ne subissent pas des privations matérielles plus importantes que celles sous le seuil à 50 % ou 60 % de la médiane. En moyenne, elles subissent 4,4 privations sur les 13 étudiées, contre 4,5 pour les personnes en dessous de 50 % de la médiane et 4,3 pour les personnes en dessous de 60 % de la médiane. Leur satisfaction concernant leur situation financière ou leur vie en général n'est pas non plus inférieure aux autres : elles évaluent leur satisfaction concernant leur situation financière à 5,3 sur 10 en moyenne, contre 5,1 pour les personnes sous le seuil à 50 % et 5,2 pour celles sous le seuil à 60 %. Concernant leur vie en général, elles évaluent leur satisfaction à 6,7 sur 10 en moyenne, contre 6,4 pour les personnes sous le seuil à 50 % et 6,5 pour celles sous le seuil à 60 %. En comparaison, les personnes en situation de grande pauvreté ► **encadré 1** subissent en moyenne 8,8 privations et déclarent une satisfaction moyenne de 3,4 sur 10 concernant leur situation financière et de 5,2 sur 10 concernant leur vie en général.

Les personnes dont le niveau de vie est inférieur à 40 % de la médiane restent plus longtemps pauvres au sens monétaire que les personnes se situant entre les seuils de 40 % et de 60 %, mais moins longtemps que celles en grande pauvreté. En moyenne, parmi les personnes en dessous du seuil à 40 % de la médiane une année donnée, 64 % des personnes sont encore pauvres au sens monétaire trois ans plus tard, contre 57 % des personnes sous le seuil à 60 % mais 74 % des personnes en grande pauvreté.

Par ailleurs, un indicateur fondé uniquement sur le revenu des ménages et pas sur leurs privations matérielles ne permet pas de prendre en compte certaines ressources qui peuvent pallier le manque de revenus, telles qu'une épargne dans laquelle on peut puiser ou la propriété de son logement. Les personnes possédant un patrimoine financier ou propriétaires de leur résidence principale sont moins fréquemment sous le seuil à 40 % de la médiane que l'ensemble de la population, mais elles sont encore moins souvent en grande pauvreté : en France métropolitaine, 17 % des personnes sous le seuil à 40 % de la médiane déclarent un patrimoine financier supérieur à la médiane, contre 3 % des personnes en grande pauvreté ► **figure**.

De plus, pour les indépendants ou les étudiants, la mesure du niveau de vie par les sources fiscales peut être incomplète (en raison de revenus non déclarés ou de transferts venant d'autres ménages). Pour ces situations, le niveau de vie ne traduit pas toujours leur capacité à consommer, en raison de la variabilité de leurs revenus, la prise en charge de certaines dépenses par d'autres ménages ou l'autoconsommation. Ainsi, les personnes vivant dans un ménage dont la personne de référence exerce une activité indépendante représentent 22 % des personnes sous le seuil à 40 % de la médiane, contre 8 % de la population générale et 7 % des personnes en grande pauvreté. De même, les personnes vivant dans un ménage étudiant représentent 8 % des personnes sous le seuil à 40 % de la médiane, contre 1 % de la population et 2 % des personnes en grande pauvreté.

► Fréquence de certains profils selon les situations de pauvreté



Note : pour être considéré comme détenant un patrimoine financier supérieur à la médiane, un ménage doit détenir au moins un des produits dans les montants suivants : au moins 15 000 euros d'assurance-vie, 4 500 euros de livrets exonérés, de livrets fiscalisés ou d'épargne logement, 7 500 euros de valeurs mobilières ou 3 000 euros d'autres placements.

Lecture : parmi les personnes en grande pauvreté, 7,4 % vivent dans un ménage dont la personne de référence exerce une activité indépendante, 1,6 % vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante, 3,2 % possèdent un patrimoine financier supérieur à la médiane, et 23,4 % sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : France hors Mayotte, individus vivant en logement ordinaire ; variable patrimoine : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2018.

Annexe 2. Estimer la grande pauvreté pour les personnes hors logement ordinaire : un exercice délicat

Selon les données du recensement de la population, 65,0 millions de personnes vivent au 1^{er} janvier 2017 dans un logement dit « ordinaire », soit 97,8 % de la population française. Pour cette population, il est possible d'élaborer un indicateur de grande pauvreté à partir des données de l'**enquête SRCV**. En revanche, le champ de l'enquête SRCV exclut les personnes vivant en habitation mobile, dans une chambre ou un dortoir au sein d'une communauté ainsi que les personnes sans abri. Pour celles-ci, d'autres sources doivent être mobilisées pour estimer le nombre de personnes en situation de grande pauvreté.

Les personnes en habitation mobile

Le recensement des **habitations mobiles** et des personnes sans abri (HMSA) estime au 1^{er} janvier 2017 à 108 000 le nombre de personnes résidant en habitation mobile. Selon l'**enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux** (BMS) de 2018, la totalité des personnes résidant en habitation mobile vivrait dans un ménage bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) dont le montant est inférieur au seuil monétaire à 50 %. 70 % d'entre elles, soit environ 76 000 personnes sont en outre en privation matérielle et sociale sévère et donc en situation de grande pauvreté. Néanmoins ces résultats sont fragiles car ils portent sur des effectifs faibles de personnes vivant en habitation mobile dans l'enquête BMS.

Les personnes hébergées en communauté

1,3 million de personnes (soit 2 % de la population française) vivent au sein d'une communauté au sens du recensement, hors centres d'hébergement.

Pour certaines personnes vivant en communauté, les indicateurs usuels de privation matérielle et sociale ne peuvent s'appliquer, en raison de leur mode de prise en charge par les institutions ou de leurs besoins spécifiques. Par ailleurs, il n'existe pas de source unique et récente permettant de connaître leurs ressources et de déterminer leur niveau de vie. Estimer précisément la population vivant en communauté et en situation de grande pauvreté selon l'indicateur utilisé pour les personnes vivant en logement ordinaire s'avère donc peu pertinent et irréalisable. On peut néanmoins s'en approcher en ne conservant que le critère monétaire et ainsi estimer le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian. Pour ce faire, des sources statistiques complémentaires sont mobilisées.

Parmi les 842 000 personnes vivant dans une institution parce qu'elles ont besoin d'être prises en charge pour des raisons de dépendance, de handicap, de problèmes de santé ou du fait de leur situation familiale :

- 574 000 personnes âgées résident en Ehpad ou en maisons de retraite. Elles représentent 43 % de la population vivant en communauté. Leur taux de pauvreté au seuil de 50 % est estimé à 9,4 %, en mobilisant l'**enquête CARE-Institutions**, volet Seniors, de 2016. Il est calculé à partir de leur revenu disponible (hors revenus financiers et prestations sociales imputés), divisé par un nombre d'unités de consommation (UC) spécifique : 1 UC si la personne est seule, 2 UC si elle est en couple, en faisant l'hypothèse que les économies d'échelle prises en compte dans l'échelle dite de l'« OCDE modifiée » sont moins pertinentes dans le cas des seniors en institution. Ce taux de pauvreté estimé n'est donc pas directement comparable avec celui issu des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS) ;
- 268 000 personnes résident dans des structures pour personnes nécessitant des soins médicaux, pour personnes handicapées ou pour enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Leurs taux de pauvreté au seuil de 50 % sont estimés :
 - pour les personnes mineures et celles âgées de 25 ans ou plus : à partir des taux de pauvreté selon le sexe et l'âge calculés dans l'ERFS de 2017 et appliqués à la structure par sexe et par âge de chaque communauté. À structure équivalente, les populations vivant dans ces communautés n'ont toutefois pas le même profil socio-économique que la population vivant

en logement ordinaire, en particulier au regard de la situation familiale. Mais ces données sont trop souvent partielles, voire non disponibles. Pour certaines de ces communautés, le nombre de personnes pauvres au seuil de 50 % est probablement sous-estimé, les personnes accueillies ayant généralement des situations plus défavorables que le reste de la population. Cependant, l'impact sur le taux de grande pauvreté est *a priori* minime compte tenu de la part relative de ces sous-populations dans l'ensemble de la population vivant en communauté ;

- pour les jeunes de 18 à 24 ans, les taux de pauvreté au seuil de 50 % sont estimés à partir de l'**enquête nationale sur les ressources des jeunes** (ENRJ) de 2014. Le taux de pauvreté des **jeunes « non-cohabitants »** résidant en établissement de soins ou à l'hôpital a été appliqué à la population des personnes de 18 à 24 ans vivant dans ces communautés. Dans cette enquête, le revenu disponible des jeunes n'habitant plus avec leurs parents est calculé à partir des déclarations de l'enquête et comprend les éventuelles aides monétaires des parents. Ce taux de pauvreté estimé n'est donc pas directement comparable avec celui issu des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS).

Parmi les 358 000 personnes résidant en communauté du fait de leur situation d'activité :

- 101 000 personnes résident en foyers de jeunes travailleurs (FJT), en foyers de travailleurs migrants (FTM) ou en résidences sociales. L'**enquête sur les « Établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale »** (ES-DS) de 2016 permet de connaître leur structure par statut d'activité. Leur taux de pauvreté au seuil de 50 % est estimé à 8,9 %, en appliquant les taux de pauvreté selon le statut d'activité issus de l'ERFS de 2017 à la structure selon le même critère de la population résidant dans ces établissements ;
- 257 000 personnes résident en gendarmerie ou casernes, en cité universitaire ou en établissement hébergeant des élèves ou des étudiants. Leurs taux de pauvreté au seuil de 50 % sont estimés :
 - pour les personnes mineures et celles âgées de 25 ans ou plus : à partir des taux de pauvreté selon le sexe et l'âge calculés dans l'ERFS de 2017 et appliqués à la structure par sexe et par âge de chaque communauté. Comme expliqué plus haut, à structure équivalente, les populations vivant dans ces communautés n'ont toutefois pas le même profil socio-économique que la population vivant en logement ordinaire, en particulier au regard de l'emploi ;
 - pour les jeunes de 18 à 24 ans, qui représentent 85 % de ceux vivant en cité universitaire et dans les autres établissements hébergeant des élèves ou des étudiants, les taux de pauvreté au seuil de 50 % sont également estimés à partir de l'**enquête nationale sur les ressources des jeunes** (ENRJ). Les taux de pauvreté des **jeunes « non-cohabitants »** par catégorie de communauté fréquentée (gendarmerie et autre établissement militaire, cité universitaire, internat scolaire ou foyer d'étudiants) ont été appliqués à la population des personnes de 18 à 24 ans vivant dans les communautés équivalentes, selon les catégories du recensement de la population. Comme précédemment, le revenu disponible des jeunes n'habitant plus avec leurs parents est calculé à partir des déclarations de l'enquête et comprend les éventuelles aides monétaires des parents. Ces taux de pauvreté ne sont donc pas directement comparables avec ceux issus des **enquêtes Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS).

Enfin, environ 93 000 personnes vivent dans des situations particulières (détenus, personnes vivant au sein de communautés religieuses), pour lesquelles les données disponibles ne permettent pas d'estimer la proportion de celles qui seraient en grande pauvreté.

Les personnes sans domicile

Du fait de la privation de domicile personnel, toutes les personnes sans domicile peuvent être considérées en situation de grande pauvreté. En 2012, 143 000 personnes étaient sans domicile en France métropolitaine, d'après l'**enquête auprès des sans-domicile** de 2012.

38 % des personnes sans domicile dormaient dans des centres d'hébergement où elles pouvaient rester en journée (29 %) ou qu'elles devaient quitter le matin (9 %). 33 % étaient hébergées dans un logement procuré par une association ou un organisme d'aide, 20 % étaient hébergées en hôtels et 9 % étaient sans abri (c'est-à-dire dormaient dans un lieu non prévu pour l'habitation) [Mordier, 2016].

Les personnes hébergées dans un logement ou vivant dans un hôtel sont considérées comme vivant en logement ordinaire et sont donc susceptibles d'être interrogées dans l'enquête SRCV. Les autres en revanche en sont exclues.

Il n'existe actuellement pas d'estimation plus récente du nombre de personnes sans domicile. Mais le recensement de la population permet d'estimer la part de cette population qui ne vit pas en logement ordinaire : au 1^{er} janvier 2017, 77 000 personnes sont sans abri ou vivent dans des établissements pour personnes en grande difficulté sociale.

Réduction des inégalités : la redistribution est deux fois plus ample en intégrant les services publics

Le niveau de vie des ménages est affecté par les transferts publics, positivement à travers les prestations qu'ils reçoivent et négativement par les prélèvements dont ils s'acquittent. Ce dossier prend en compte l'ensemble des transferts, directs comme c'est le cas usuellement, mais aussi les prélèvements indirects ainsi qu'une valorisation monétaire des services publics.

En 2018, sous l'angle de ce niveau de vie élargi, les deux tiers des individus reçoivent en moyenne davantage, en prestations et en services publics, qu'ils ne versent en impôts, taxes et contributions sociales, contre environ un tiers dans l'approche monétaire usuelle.

Les inégalités avant transferts, c'est-à-dire calculées à partir du revenu primaire dit « élargi », sont marquées. Le revenu primaire élargi moyen des 10 % des individus les plus aisés est 13 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes. Ce rapport, est ramené à 7 sur le niveau de vie usuel, puis à 3 sur le niveau de vie élargi.

La réduction des inégalités liée à la redistribution (mesurée par l'indice de Gini) est plus de deux fois plus importante dans l'approche élargie que dans l'approche monétaire usuelle. Le caractère redistributif du système socio-fiscal français provient avant tout des transferts en nature, comme l'éducation, la santé et le logement, qui contribuent pour 50 % à la réduction des inégalités au sens de la redistribution élargie ; viennent ensuite les prestations sociales monétaires (23 %), les dépenses de consommation collective (16 %) et les retraites (10 %). Les prélèvements sont légèrement anti-redistributifs du fait des taxes sur les produits et des cotisations qui font plus que compenser la progressivité des impôts sur les revenus et le patrimoine.

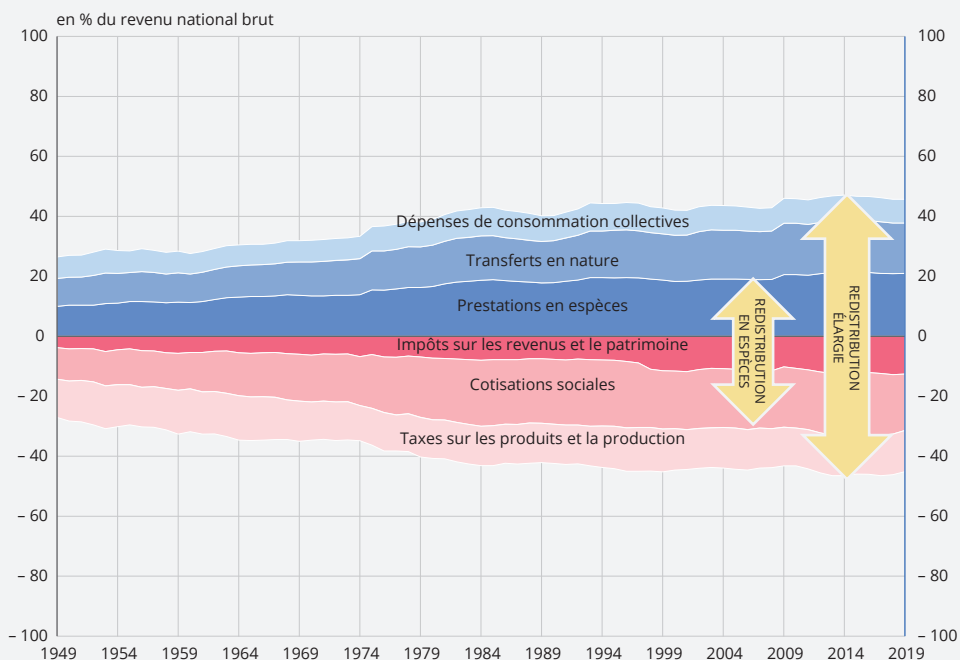
Les transferts publics affectent directement ou indirectement le **niveau de vie** des ménages. Les mesures usuelles de la redistribution examinent le plus souvent les transferts monétaires les plus directs, c'est-à-dire, d'un côté, les **prélèvements** comme l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et les cotisations sociales, et de l'autre, les **prestations** sociales monétaires (comme les prestations familiales et les minima sociaux), les retraites et l'assurance chômage. Plusieurs raisons poussent à élargir cette approche.

D'une part, d'autres prélèvements affectent d'une manière indirecte les ménages, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou encore les droits d'accise (sur le tabac et l'alcool par exemple), et d'autre part, la contrepartie de ces prélèvements n'est pas seulement constituée de transferts monétaires. Celle-ci comprend également les **transferts sociaux dits « en nature »** par la comptabilité nationale (notamment les dépenses de santé et d'éducation) et les services publics rendus par les dépenses collectives (comme la police, la justice ou les services d'administration). Ce deuxième groupe de transferts représente une réalité moins directe que le premier, mais le quantifier est essentiel au regard de son ampleur afin d'analyser plus précisément le caractère redistributif du système socio-fiscal.

Ce dossier adopte donc une vision exhaustive de la redistribution opérée par les administrations publiques en incluant l'ensemble des financements et la totalité des transferts publics, qu'ils soient en nature ou en espèces, offerts en contrepartie des prélèvements. Les prélèvements du champ élargi de la redistribution représentent 56 % du **revenu national net** (RNN), contre 13 % dans l'approche classique sans les cotisations sociales et 37 % avec. Les prestations sont plus de deux fois plus importantes dans l'approche élargie, par rapport à l'approche usuelle à laquelle seraient intégrées les pensions de retraites et les allocations chômage, afin de faciliter les comparaisons ► **figure 1**.

Cette approche élargie de la redistribution s'appuie sur une méthode dite des comptes nationaux distribués ► **encadré 1**. Ces travaux prolongent l'étude des comptes par catégorie de ménages [Accardo et Billot, 2020]. Ils s'inscrivent dans une littérature cherchant à élargir le champ de la redistribution et à rapprocher données microéconomiques et approche comptable. L'une des principales innovations de ce dossier est de quantifier l'ensemble des prestations « en nature » et des dépenses collectives en les distribuant à partir de données microéconomiques [Insee, 2021].

► 1. Transferts publics depuis 1949 en part du revenu national brut



Note : les transferts sont rapportés au revenu national brut (RNB) et non au revenu national net (RNN), car la série depuis 1949 n'est disponible que pour le RNB.

Lecture : en 2018, les prestations en espèces représentent 21 % du revenu national brut.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux ; calcul des auteurs.

► 1. Les principes de la distribution du revenu national

De nombreux travaux ont cherché à mesurer les effets redistributifs des transferts publics, mais aucun ne couvre encore la totalité du champ des transferts. La méthode proposée ici s'appuie sur des réflexions anciennes et une littérature riche.

Même si elle s'en rapproche, cette méthode exhaustive se distingue de la décomposition des comptes des ménages par catégories usuellement produits par l'Insee [Accardo *et al.*, 2009 ; Accardo et Billot, 2020] : la comptabilité distributionnelle, qui vise à étudier la redistribution et la réduction des inégalités, analyse la répartition entre les ménages de l'ensemble des composantes du revenu national et des transferts, tous secteurs institutionnels confondus. Les comptes par catégories, qui cherchent à déterminer les variations du taux d'épargne entre les différentes catégories de ménages, se limitent en conséquence au secteur institutionnel des ménages (S14) et à leur revenu disponible brut, qu'ils mettent en regard de leur consommation. Par ailleurs, l'Insee a déjà publié des travaux élargissant le champ de la redistribution en intégrant les transferts « en nature » [Amar *et al.*, 2008], mais sans couvrir les services publics collectifs, les taxes sur la production et la consommation, et l'imposition des sociétés.

Les travaux universitaires, notamment ceux du *World Inequality Lab* [Piketty, Saez et Zucman, 2018 ; Bozio *et al.*, 2020 ; Alvaredo *et al.*, 2020], intègrent également les impôts sur la production et sur les produits mais reposent sur des hypothèses de distribution proportionnelles aux revenus primaires pour les





prestations « en nature » et les dépenses collectives revenant à neutraliser leur effet sur la redistribution. L'OCDE prend aussi en compte les transferts « en nature » mais exclut les impôts sur la production et sur les produits.

Par leur objectif d'étude monétaire des inégalités, les travaux usuels couvrent partiellement les transferts, ceux dont la mesure repose directement sur les sources statistiques de revenus. En raison de la structure du système socio-fiscal, ce cadre d'analyse repose sur un déséquilibre entre prélèvements d'une part et prestations et services d'autre part : certaines prestations ne sont pas mises en regard des prélèvements qui les financent car ceux-ci sont exclus du champ d'étude ; inversement, des prélèvements n'apparaissent pas comme la contrepartie finançant des services si ceux-ci se situent en aval du champ retenu. En effet, ce que les administrations publiques distribuent en prestations en espèces, en nature ou en dépenses collectives, est prélevé aux agents économiques¹.

Seule la comptabilité nationale trace l'ensemble des revenus et des transferts d'une économie nationale, dans des grandeurs macroéconomiques agrégées comme le produit intérieur brut (PIB) ou le revenu national. Ce cadre annuel repose sur des conventions précises permettant les comparaisons entre pays et entre périodes temporelles, à concepts inchangés.

À l'instar de [Piketty, Saez et Zucman \(2018\)](#), le revenu national joue un rôle central dans les comptes nationaux distribués. Égal à la somme de tous les revenus primaires des secteurs institutionnels de la comptabilité nationale attribuables aux ménages résidant en France, il définit ainsi le revenu primaire élargi, prenant la forme d'un revenu national avant transferts. Il inclut notamment les cotisations versées par les employeurs et les bénéfices réalisés par les entreprises, qu'ils soient ou non distribués aux actionnaires sous forme de dividendes ► [figure](#). Ce revenu national est net de consommation de capital fixe (CCF) afin de s'approcher au mieux de la notion de redistribution du compte de revenu et non du compte de patrimoine. Il peut s'écrire sous différentes formes. Au total, il est égal à 1 982 milliards en 2018. Ces montants agrégés sont identiques avant et après les opérations de redistribution des administrations publiques. En effet, tout ce qui est prélevé d'un côté est redistribué d'un autre côté, sous la forme de prestations en espèces, en nature et de dépenses collectives. Mais ils diffèrent quand ils sont distribués par groupe de ménages comme les dixièmes de niveaux de vie. En effet, la finalité des comptes nationaux distribués est de voir comment se répartit ce revenu national avant prise en compte de l'action publique et comment il est distribué après. L'étude de la redistribution ainsi élargie permet de répondre aux questions suivantes : qui paie et reçoit quoi ? Quelle part joue l'ensemble des transferts publics dans cette répartition ? Comment ces transferts contribuent-ils à réduire les inégalités ?

Pour ce faire, il s'agit de mesurer comment sont ciblées les dépenses publiques et sociales et comment sont distribués les prélèvements qui les financent. Le rapprochement des données microéconomiques permet de distribuer l'ensemble des composantes du revenu national (► [sources et méthodes](#), en annexe). Dans l'ensemble de ce dossier, les revenus et les transferts sont distribués par catégories de ménages dont les individus sont classés préalablement en fonction de leur niveau de vie, mesuré par leur revenu disponible par unité de consommation (UC), et ce classement reste inchangé. En effet, le revenu disponible est le concept central de l'étude de la redistribution, car il est à la fois le plus proche du ressenti des ménages et directement observé dans les données fiscales et sociales. Par ailleurs, il ne dépend pas des hypothèses de distribution des composantes du revenu primaire élargi.

1 L'exercice budgétaire des administrations publiques peut se solder par un surplus ou un déficit qui est mesuré d'un point de vue comptable par leur épargne (nette de consommation de capital fixe). Ce solde est négatif en 2018 ; en supposant qu'il serait financé en quantité égale par une hausse des prélèvements et une baisse des prestations, il est distribué aux agents pour moitié selon le profil des prélèvements et pour moitié selon celui des prestations ► [sources et méthodes](#) (en annexe).



Les différents concepts de revenu

- Revenu salarial brut augmenté des cotisations sociales patronales
- + Revenus bruts des indépendants
- + Revenus du patrimoine
- + Revenus des entreprises
- + Loyers fictifs
- + Revenu primaire des administrations publiques (prélèvements sur la production et la consommation)
- + Profits non distribués (épargne des entreprises)

Revenu national net avant transferts

divisé par UC → revenu primaire élargi par UC

- Prélèvements sur la production (taxe foncière, DMTO-DMTG, CVAE, C3S, taxes sur les salaires, sur la prévoyance, etc.)
- Prélèvements indirects sur la consommation (TVA, TICPE, accises, etc.)

Revenu des facteurs

- + Pensions de retraite et d'invalidité
- + Allocations chômage et indemnités journalières brutes
- + Rentes accidents du travail et maladies professionnelles

- Cotisations employeurs
- Cotisations employés et cotisations des indépendants
- Impôt sur les sociétés

Revenu avant redistribution dans certaines publications Insee¹

- + Prestations familiales
- + Minima sociaux
- + Prime d'activité

- Prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.)
- Impôt sur le revenu
- Taxe d'habitation
- Impôt sur la fortune (ISF/IFI)

Revenu disponible²

divisé par UC → niveau de vie

Redistribution monétaire usuelle à l'Insee

- + Transferts sociaux en nature (santé, éducation, action sociale, logement)

Revenu disponible ajusté

Redistribution de la publication Amar *et al.* (2008)

- + Services publics non individualisables (police, justice, etc.)

Revenu national net après transferts

divisé par UC → niveau de vie élargi

Redistribution du dossier

1 Le revenu avant redistribution des publications usuelles Insee (par exemple *Blasco et Picard (2019)* ou *Sicsic (2021)*) n'est pas exactement égal à cette définition, il n'inclut notamment pas les loyers fictifs ou les profits non distribués des entreprises.

2 Le revenu disponible de la statistique sociale inclut les allocations logement ► [encadré 3](#).

Cette méthode des comptes nationaux distribués permet de tenir compte du fait que tout ce qui est fourni par la collectivité est financé directement ou indirectement par la population et profite, *in fine*, à celle-ci, à nouveau de manière directe ou indirecte. En effet, seule l'exhaustivité permet des comparaisons robustes entre pays ou entre périodes pour un même pays. Pour cela, l'ensemble du RNN est attribué et distribué aux ménages résidant en France. Le RNN peut en effet se décomposer avant et après transferts. Le revenu national **avant transferts** est défini comme la somme des **revenus primaires élargis**, qu'ils relèvent du secteur des ménages ou de celui des entreprises ou des administrations publiques. Il intègre les revenus salariaux, les revenus d'activité (dits mixtes) des indépendants et les revenus du patrimoine (soit trois quarts

du RNN), comme c'est le cas dans les analyses usuelles de la redistribution monétaire. L'optique élargie adoptée ici ajoute trois autres types de revenus (représentant un quart du RNN) : les loyers imputés aux propriétaires, les profits des entreprises non versés comptablement aux ménages et le revenu primaire des administrations publiques, notamment les taxes sur les produits et impôts sur la production ► **encadré 2**.

L'attribution aux ménages de l'ensemble des transferts des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) définit alors une redistribution du revenu national après transferts, sous la forme d'un **niveau de vie élargi**. L'effet redistributif est ensuite calculé par différence entre le revenu national avant transferts et le revenu national après transferts. Cet exercice permet de mesurer comment la distribution du revenu primaire élargi est modifiée en prenant en compte l'action publique. Pour ce faire, l'ensemble des revenus et des transferts est distribué aux ménages en combinant des données microéconomiques et de comptabilité nationale ► **annexe**.

► 2. Conventions comptables et revenus des ménages

La construction des comptes nationaux distribués suppose d'attribuer les revenus de tous les secteurs institutionnels de la comptabilité nationale aux ménages ► **encadré 1**. Cela implique de déterminer une méthode de distribution des composantes du revenu national (► **sources et méthodes**, en annexe). Cela repose également sur un cadre d'analyse cohérent et des conventions comptables.

Une première convention est la prise en compte des loyers imputés dans le revenu et la consommation des propriétaires. En cohérence avec le cadre de la comptabilité nationale, elle vise à mettre sur le même plan locataires et propriétaires occupants, en faisant comme si les seconds se versaient à eux-mêmes un loyer et le consommaient. Dit autrement, ne pas avoir à payer un loyer pour se loger est une économie de dépense qu'il convient de valoriser afin, notamment, de permettre les comparaisons entre pays qui ont des taux de propriétaires différents. Cela permet de rendre comparables deux situations similaires, l'une d'un propriétaire occupant son logement et l'autre d'un propriétaire louant son bien et se logeant ailleurs comme locataire.

De la même manière, les profits non distribués des entreprises, c'est-à-dire leur épargne, peuvent être considérés comme des profits versés fictivement aux ménages qui ont été immédiatement réinvestis, avant impôts, dans la même entreprise. Cette convention permet par exemple d'éviter que les réformes fiscales sur les dividendes n'affectent le revenu avant transfert de façon fictive¹. En pratique, les profits non distribués sont imputés aux ménages en fonction du montant de dividendes reçus.

En cohérence avec le cadre comptable international, les revenus de remplacement, comme les retraites et les allocations chômage, sont considérés ici comme des prestations monétaires et donc comme des transferts.

Une dernière convention de la comptabilité nationale concerne les impôts sur la production et les taxes sur les produits. Dans le cadre comptable, les impôts sur les produits nets des subventions s'ajoutent aux autres revenus primaires pour former le revenu national et mesurer ainsi la valeur ajoutée aux prix de marché. Intuitivement, cela revient à dire qu'en l'absence de ces prélèvements, ces revenus seraient distribués aux ménages sous forme de salaires ou de revenus de la propriété. D'autres conventions sont envisageables, notamment pour les taxes sur les produits comme la TVA et les droits d'accises, en considérant le revenu national au prix de base, impliquant alors un agrégat avant et après transferts réduit d'autant.

¹ En 2013, l'imposition des dividendes était passée d'un taux forfaitaire à une imposition au barème et une forte baisse des dividendes avait été observée, alors que la réforme inverse de 2018 mettant en place le prélèvement forfaitaire unique (PFU) a entraîné une forte hausse des dividendes. *Bach et al. [2019]* montrent que les dividendes ont probablement été mis en réserve entre 2013 et 2017, en attendant une fiscalité plus favorable. Ces fortes variations de dividendes ne reflètent donc pas *a priori* des modifications pérennes sur les revenus des ménages, mais un arbitrage intertemporel.

Le revenu avant transferts des 10 % les plus aisés est treize fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes

En 2018, en adoptant cette approche du revenu primaire élargi, le revenu national moyen avant transferts s'élève à 42 800 euros par **unité de consommation** (UC), dont 27 100 euros de revenus salariaux, 9 300 euros de revenus mixtes et du patrimoine et une part restante due à la définition des revenus primaires élargis. Ce revenu se répartit très inégalement dans la population : les 10 % les plus aisés en niveau de vie reçoivent 133 100 euros par UC en moyenne (191 000 pour les 5 % les plus aisés) contre 10 500 pour les 10 % les plus modestes. Au total, les 10 % les plus aisés reçoivent 31,5 % du revenu national tandis que les 30 % les plus modestes en reçoivent 11,0 % ► **figure 2**.

Les 10 % les plus modestes¹ reçoivent 2,4 % du revenu national, soit treize fois moins par UC que les 10 % les plus aisés, valeur proche du rapport de 1 à 16 mesuré à partir du revenu avant redistribution usuel.

► 2. Comptes nationaux distribués pour la France en 2018 par dixième de niveau de vie usuel

	Total		Transferts par dixième de population (en % du montant du transfert)										
	en milliards	en euros par UC	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus primaires élargis	1 982,3	42 820	2,4	3,7	5,0	6,1	7,3	8,5	9,8	11,6	14,3	31,5	
dont : revenus salariaux bruts	1 252,8	27 060	1,7	3,5	5,0	6,6	8,1	9,4	11,0	13,1	15,7	25,9	
revenus du patrimoine et mixtes ¹	428,4	9 250	1,8	2,2	3,1	3,5	4,0	4,7	5,8	7,2	10,5	57,3	
Taxes sur les produits et la production²	- 324,9	- 7 020	5,8	6,6	7,3	8,1	9,0	9,6	10,3	11,5	13,6	18,4	
dont : taxes sur la production	- 62,2	- 1 340	2,5	3,5	5,0	6,0	7,6	8,9	10,6	12,7	16,2	27,1	
taxes sur la consommation	- 217,3	- 4 690	6,3	7,0	7,7	8,4	9,2	9,6	10,2	11,3	13,3	17,1	
Impôts sur les revenus et le patrimoine²	- 308,0	- 6 650	0,8	1,5	2,4	3,5	4,5	5,5	7,2	9,7	13,7	51,1	
dont : CSG	- 125,3	- 2 710	1,0	2,5	4,2	6,1	7,7	9,1	10,5	12,6	15,9	30,3	
impôts sur les revenus	- 83,0	- 1 790	0,4	0,2	0,2	0,7	1,5	2,9	5,7	10,1	17,0	61,2	
impôts sur les sociétés	- 59,6	- 1 290	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,5	1,2	2,3	3,4	90,5	
Cotisations sociales²	- 478,6	- 10 340	2,2	3,8	5,1	6,5	8,2	9,6	11,1	13,2	15,8	24,5	
dont : cotisations retraites	- 258,6	- 5 590	1,0	2,9	4,6	6,3	8,2	9,9	11,7	14,2	16,8	24,5	
cotisations maladie	- 129,2	- 2 790	0,9	2,7	4,1	5,6	7,6	9,2	11,0	13,4	16,8	28,7	
Transferts monétaires²	504,5	10 900	6,6	8,1	8,9	9,2	9,4	9,8	10,3	10,8	12,5	14,3	
dont : retraites	334,1	7 220	1,7	4,8	7,3	8,7	9,5	10,3	11,8	12,7	15,5	17,7	
chômage et revenus de remplacement	86,1	1 860	7,9	9,9	10,1	9,7	9,5	9,9	8,9	9,9	10,4	13,8	
famille et pauvreté	54,2	1 170	26,9	20,7	14,3	10,3	7,9	6,7	5,3	3,8	2,5	1,6	
Revenu disponible¹	1 375,6	29 710	3,6	5,1	6,4	7,3	8,1	8,9	9,9	11,2	13,3	26,2	
Transferts en nature²	407,5	8 800	13,8	13,5	11,6	10,3	9,5	8,8	8,6	8,3	8,4	7,2	
dont : santé	183,0	3 950	10,0	12,5	11,2	10,1	9,5	8,9	9,3	9,4	10,9	8,1	
enseignement	104,9	2 260	15,0	12,5	11,3	10,5	9,7	8,8	8,1	8,2	7,6	8,4	
action sociale et logement	80,6	1 740	22,8	18,7	13,6	10,7	8,7	8,0	7,1	5,0	3,1	2,3	
Dépenses collectives	191,0	4 130	10,1	9,8	9,6	9,7	9,5	9,6	9,6	10,0	10,4	11,6	
Niveau de vie élargi	1 982,3	42 820	6,4	7,4	7,8	8,2	8,5	9,0	9,6	10,5	12,0	20,6	
Transferts nets (en % du revenu avant transferts)			170,8	100,7	58,3	33,8	16,3	6,5	-1,2	-9,9	-16,0	-34,6	
Transferts nets (en % du revenu national)			4,0	3,7	2,9	2,1	1,2	0,5	-0,1	-1,2	-2,3	-10,9	

1 Y compris profits non distribués ► **encadré 3**.

2 Les lignes résiduelles « dont autres » ne sont pas affichées.

Notes

- les montants par UC par dixième de niveau de vie sont disponibles en données complémentaires sur insee.fr ;

- le niveau de vie élargi n'est pas égal à la somme des revenus primaires élargis et des transferts indiqués dans ce tableau du fait de transferts résiduels (notamment l'épargne nette des administrations publiques). Ces transferts sont disponibles en données complémentaires sur insee.fr.

Lecture : les revenus primaires élargis sont de 1 982,3 milliards d'euros en 2018 en France, ce qui correspond à 42 820 euros par unité de consommation (UC). Les 10 % les plus modestes (niveau de vie usuel inférieur au 1^{er} décile) perçoivent 2,4 % des 1 982,3 milliards d'euros de revenus primaires élargis reçus en France.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

1 Dans tout le dossier, les individus sont classés selon la définition usuelle du niveau de vie ► **encadré 1**.

Les prestations sociales en espèces sont très ciblées sur les plus modestes, contrairement aux retraites

Les prestations sociales correspondent aux transferts en espèces et individualisables. Parmi elles, les retraites forment la part la plus importante, même si, celles-ci étant moins ciblées, l'effet net sur la redistribution est mécaniquement plus limité. Elles représentent en moyenne 18 600 euros par an par bénéficiaire², et 7 200 euros par UC en moyenne sur l'ensemble des individus, retraités ou non ► **figure 2**. Les autres revenus de remplacement (chômage, pensions d'invalidité, indemnités journalières et rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles) s'élèvent à 1 900 euros par UC et les autres transferts sociaux en espèces, allocations familiales et minima sociaux, à 1 200 euros par UC en moyenne.

Les retraites sont concentrées dans le haut de la distribution, mais légèrement moins que les salaires : les 10 % les plus aisés en reçoivent 18 %, contre 26 % pour les salaires bruts. Pour les 10 % des individus les plus aisés, les retraites constituent ainsi le principal transfert brut reçu (environ 33 700 euros par bénéficiaire, soit 14 000 euros par UC sur l'ensemble des individus, retraités ou non). Les autres revenus de remplacement se distribuent quasi uniformément dans la population en raison de deux mécanismes qui se compensent : les allocations chômage sont légèrement redistributives (34 % reçus par les 30 % les plus modestes), alors que les indemnités journalières suivent le profil des revenus salariaux avec 27 % des masses versées aux 10 % les plus aisés.

Enfin, de façon similaire aux résultats usuels sur la redistribution [Blasco et Picard, 2019], les prestations sociales monétaires visant à lutter contre la pauvreté et à aider les familles sont très concentrées sur les ménages pauvres et modestes. Représentant un total de 54 milliards d'euros en 2018, le montant reçu par les ménages décroît fortement en fonction du revenu : les 10 % les plus modestes reçoivent 27 % des transferts, soit un montant moyen de 3 300 euros par UC (contre 1 200 euros par UC sur l'ensemble de la population, bénéficiaires ou non).

L'ensemble des prestations sociales monétaires est ajouté au revenu national avant transferts et les prélèvements sont retranchés pour obtenir le revenu disponible, égal à 29 700 euros en moyenne par UC. Ce concept de revenu disponible diffère de la notion de niveau de vie usuellement mesuré dans les données microéconomiques ► **encadré 3**. Il est nettement moins concentré que le revenu primaire élargi au sens où les 10 % les plus aisés disposent d'un niveau de vie au sens usuel (revenu disponible par UC), 7 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (contre un rapport de 13 pour le revenu primaire élargi).

► 3. Comparaisons avec la redistribution monétaire de la statistique sociale

Les sources microéconomiques de la statistique sociale et les conventions comptables ne peuvent pas être directement comparées. Pour les rapprocher, il est nécessaire de recenser les différences conceptuelles et méthodologiques.

En premier lieu, les champs étudiés ne sont pas identiques. La comptabilité nationale mesure les revenus de l'ensemble des acteurs économiques résidents, tandis que les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et du modèle de microsimulation Ines fournissent des résultats sur le champ plus restreint des ménages de France métropolitaine vivant en logement ordinaire, qui exclut les logements collectifs (foyers, prisons, hôpitaux, etc.), les habitations mobiles et les sans-abri.

Dans un second temps, la définition des agrégats et des transferts entrant dans le champ de la redistribution diffère également entre l'étude de la redistribution élargie par les comptes nationaux distribués (CND) et l'approche usuelle de la redistribution monétaire. Ces deux types d'analyses se complètent et peuvent être comparés. Pour cela, une méthode consiste à rapprocher le revenu disponible calculé ici à partir des comptes nationaux distribués (qui inclut les profits non distribués), et celui publié dans les travaux usuels de la statistique sociale. Pour ces derniers, le niveau de vie moyen s'élève à 24 700 euros par an en 2018 [Sicsic, 2021], contre 29 700 euros de revenu disponible moyen par unité de consommation (UC) mesuré



² Ce calcul sur les montants par bénéficiaire est effectué sur les ménages en logement ordinaire de France métropolitaine.



par les CND, soit un écart annuel moyen de 5 000 euros (+ 20 %). Cet écart s'explique par plusieurs facteurs permettant le passage des CND aux résultats sur données microéconomiques :

- les loyers fictifs : - 2 100 euros par UC par an ;
- les profits non distribués : - 600 euros par UC par an ;
- l'économie non observée et les autres transferts (fraude, amendes et permis par exemple) :
- 1 000 euros par UC par an ;
- les allocations logements à ajouter car non incluses dans le revenu disponible concept CND :
+ 300 euros par UC par an
- des différences de mesures (revenus du patrimoine) et de couverture des revenus (intéressement des salariés et avantages en nature des salariés par exemple), de champ (DOM, communautés, habitations mobiles et sans-abri), et le solde avec le reste du monde : - 1 600 euros par UC par an ;

Sur un champ commun, les indicateurs d'inégalité sont relativement proches dans les deux cas. L'indice de Gini est de 0,298 pour le niveau de vie calculé à partir des sources microéconomiques en 2018, et de 0,293 mesuré par les CND. Le rapport des revenus détenus par les 20 % les plus aisés par rapport à ceux détenus par les 20 % les plus modestes est de 4,5 dans les deux cas.

Il est aussi possible de comparer les inégalités de revenu avant redistribution entre les deux approches. Le rapport entre le revenu primaire élargi par UC des 10 % les plus aisés et des 10 % les plus modestes est de 13, alors qu'il est de 16 à partir du revenu avant redistribution usuel. Cela est principalement lié à la conjonction de deux effets. D'une part, l'ajout des profits non distribués, correspondant à l'épargne des entreprises et distribués comme les dividendes reçus, augmente les inégalités par rapport aux mesures usuelles. Ils sont en effet très concentrés dans le haut de la distribution avec une part détenue de près de 85 % pour les 10 % les plus aisés, tandis que cette part est de 58 % pour l'ensemble des revenus de la propriété intégrant également les revenus mixtes des indépendants, et de 26 % pour les revenus salariaux. D'autre part, la prise en compte des revenus primaires des administrations publiques, notamment les taxes sur les produits et impôts sur la production, a tendance à baisser les inégalités primaires, et à plus que compenser le premier effet.

En raison de leur ampleur, les services publics de santé et d'éducation jouent un rôle déterminant dans la réduction des inégalités

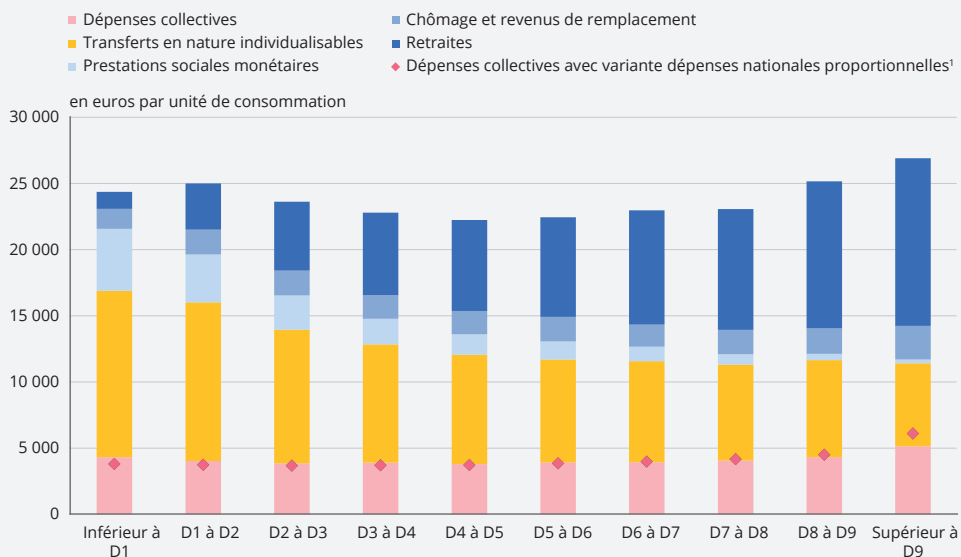
Les ménages accèdent à des services publics gratuits ou délivrés à un coût plus faible que celui du marché, comme l'éducation, la santé ou l'action sociale, et bénéficient de transferts affectés à une dépense monétaire particulière, comme les allocations logement³, les chèques énergie ou l'aide à une complémentaire santé. Ces prestations, qualifiées de transferts « en nature » par la comptabilité nationale, représentent en moyenne 8 800 euros par an et par UC ► **figure 2**. Il s'agit de l'un des principaux vecteurs de la **redistribution élargie** (408 milliards d'euros en 2018, soit 21 % du revenu national net).

Pour les 10 % les plus pauvres, ces transferts « en nature » (12 600 euros par UC en moyenne, 14 % du total de ces transferts) représentent 1,7 fois les transferts monétaires et contribuent à hauteur de 44 % à leur **niveau de vie après transferts**, contre 7 % pour les 10 % des individus les plus aisés. Pour ces derniers, ils s'élèvent à 6 300 euros par UC, dont 3 200 euros pour la santé et 1 900 euros pour l'éducation.

Hors prise en compte des retraites, les transferts versés aux ménages diminuent donc selon le niveau de vie, du fait du profil décroissant des prestations monétaires mais aussi, et surtout, de celles en nature ► **figure 3**. Si certains de ces transferts en nature ont vocation à permettre à chacun d'accéder à la santé ou à l'éducation par exemple, elles ont également pour effet de réduire les inégalités primaires de revenus. En prenant en compte les retraites, le profil des transferts versés est uniforme sur la majeure partie de la distribution et augmente en haut.

³ Les allocations logement sont considérées comme des transferts « en nature » par le cadre comptable, et comme prestations monétaires dans le champ usuel de la redistribution ► **encadré 3**.

► 3. Transferts moyens reçus par les ménages selon leur niveau de vie usuel



1 Dans cette variante, les dépenses nationales sont distribuées proportionnellement au revenu élargi hors dépenses collectives.

Lecture : les 10 % les plus aisés (niveau de vie usuel supérieur au 9^e décile) perçoivent en moyenne 12 670 euros de pensions de retraites par unité de consommation (UC) et 5 140 euros par UC de dépenses collectives.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

Parmi ces transferts en nature, la santé est le principal poste avec 4 000 euros en moyenne par UC par an. Les dépenses remboursées décroissent légèrement en fonction du niveau de vie, en raison des remboursements hospitaliers pour séjours de longue durée de type psychiatrique, hospitalisation à domicile et de soins de suite et de réadaptation, plus concentrés sur les ménages modestes⁴. En effet, ces derniers rencontrent plus de problèmes de santé et bénéficient donc davantage du système public de soins⁵. Le système de santé génère ainsi une redistribution importante par rapport à la situation contrefactuelle où chacun prendrait directement en charge sa propre santé, et en l'absence de cotisations proportionnelles aux revenus [Amar *et al.*, 2008 pour la France ; Paulus *et al.*, 2010 pour plusieurs pays européens].

L'éducation représente, quant à elle, un transfert « en nature » estimé à 2 300 euros par UC par an en moyenne sur l'ensemble de la population, avec ou sans enfant. Les ménages avec enfants scolarisés ou étudiants reçoivent en moyenne 6 900 euros. Le transfert lié à l'éducation est le plus élevé pour les 10 % les plus modestes (qui reçoivent 15 % du transfert total), il se réduit jusqu'au 9^e dixième, avant de légèrement augmenter en haut de la distribution⁶ ► figure 4. En effet, un plus grand nombre d'enfants sont scolarisés dans le primaire et le secondaire dans les ménages modestes, tandis les enfants des ménages les plus aisés suivent davantage des études supérieures, dont le coût est plus élevé. Les 10 % les plus aisés perçoivent ainsi 12 % des dépenses d'éducation du supérieur (24 % pour les étudiants non cohabitants avec leurs parents⁷), contre 7 % pour les

4 La distribution des dépenses de santé est obtenue à partir des données de remboursements de l'assurance maladie obligatoire et de données d'enquête pour les organismes complémentaires (► sources et méthodes, en annexe).

5 De la même manière, les personnes âgées et les familles nombreuses bénéficient davantage de la redistribution opérée par le système de santé que le reste de la population.

6 Voir ► sources et méthodes en annexe pour la méthode de distribution.

7 Les étudiants vivant en résidence étudiante ou en appartement seul sont rattachés au ménage de leurs parents (► sources et méthodes, en annexe), afin de tenir compte des transferts privés dont ils bénéficient [Castell *et al.*, 2016]. Sinon, les étudiants issus de familles aisées seraient positionnés en bas de l'échelle des niveaux de vie.

► 4. Dépenses d'éducation par dixième de niveau de vie usuel

	Ensemble (en milliards d'euros)	Transferts par dixième de population (en % du montant de la filière)									
		Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Primaire et secondaire	81,9	14,6	13,6	11,7	10,9	10,0	8,7	8,2	7,9	7,0	7,4
Maternelle et élémentaire	34,2	14,0	13,5	10,8	10,1	10,0	9,3	8,7	8,1	7,5	7,9
Collège	27,2	14,3	13,2	11,5	11,1	10,5	8,8	8,0	7,7	6,9	7,9
Lycée général et technologique	9,3	11,8	12,0	12,0	10,7	8,1	8,4	9,3	9,2	9,0	9,5
Lycée professionnel	11,2	19,4	16,0	14,5	12,7	10,3	7,0	6,2	6,7	4,1	3,0
Supérieur (STS, CPGE et université)	22,1	16,1	8,4	9,8	8,9	8,7	9,1	7,8	9,3	10,0	11,9
Etudiant cohabitant	19,4	16,8	8,8	10,6	8,9	9,0	9,5	7,6	9,5	9,2	10,1
Etudiant non cohabitant	2,8	11,1	5,6	4,3	8,7	6,7	6,0	9,7	7,9	15,7	24,4
Ensemble	104,9	15,0	12,5	11,3	10,5	9,7	8,8	8,1	8,2	7,6	8,4

Lecture : sur une dépense d'éducation de 22,1 milliards d'euros dans le supérieur en 2018, 16,1 % sont versés aux ménages appartenant aux 10 % les plus modestes (niveau de vie usuel inférieur au 1^{er} décile). Dans le supérieur, 19,4 milliards d'euros sont distribués aux étudiants cohabitants chez leurs parents, dont 16,8 % aux 10 % les plus modestes.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

dépenses d'éducation du primaire et du secondaire. Par ailleurs, les enfants des ménages aisés sont légèrement plus représentés dans les lycées généraux et technologiques, et les enfants des ménages modestes optent plus pour les filières professionnelles (19 % de la dépense de ces filières leur est attribuée), avec un coût plus faible. Avec une méthodologie différente, [Amar et al. \[2008\]](#) estimaient également un profil en U des dépenses d'éducation en fonction du niveau de vie.

Enfin, les allocations logement sont fortement redistributives ; elles bénéficient pour 44 % aux 10 % les plus modestes. Selon l'hypothèse adoptée, les dépenses d'action sociale en nature (maisons de retraite par exemple) se distribuent comme les prestations familiales. Ainsi, les 20 % les plus modestes bénéficient d'un transfert lié à ces deux types de dépenses d'en moyenne 3 700 euros par UC.

Les services publics collectifs jouent également un rôle important dans la redistribution

Pour étudier la redistribution élargie, il est nécessaire de prendre également en compte les services publics dits non individualisables, ou **dépenses de consommation collective**. Celles-ci regroupent les dépenses publiques dans les domaines tels que la défense, la police et la gendarmerie, la protection civile, la justice, la diffusion de la recherche, les services de l'équipement, ou le fonctionnement de l'État et des collectivités locales.

Attribuer à chaque ménage une valeur de ces services publics suppose de faire des hypothèses [\[Insee, 2021\]](#). Elles sont déterminantes tant le champ considéré est large, avec un total de 191 milliards d'euros en 2018, soit 4 100 euros par UC. L'option la plus fréquente consiste à considérer ces dépenses proportionnelles au revenu, ce qui revient à supposer que l'effet sur la redistribution est neutre et que le bénéfice de ces services est aussi inégalement réparti que le revenu avant transferts. L'autre option attribue un montant forfaitaire à l'ensemble de la population, en s'appuyant sur l'universalité d'accès aux services publics.

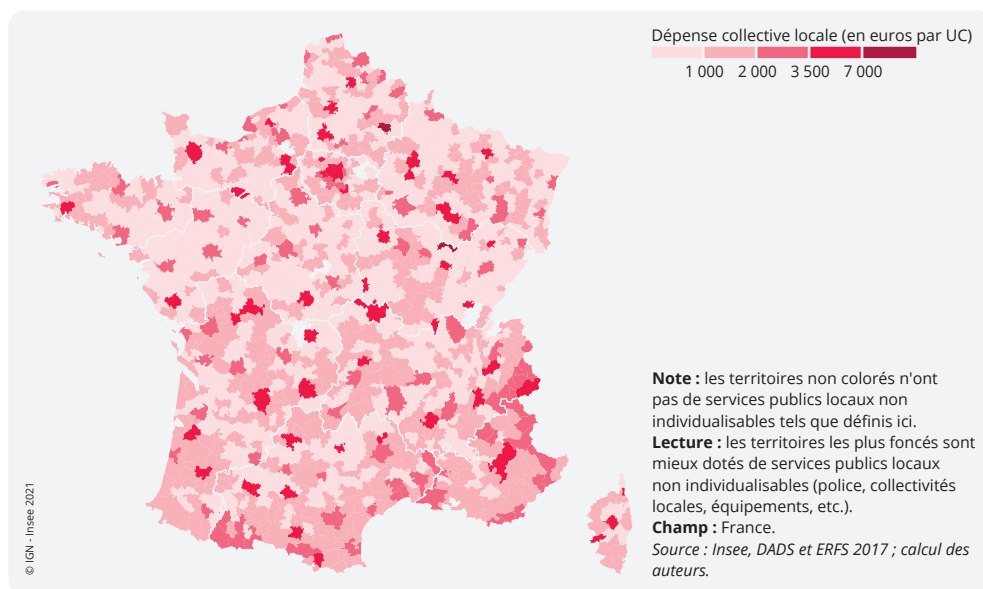
Ici, la distribution est faite à partir de données microéconomiques pour tenir compte d'éventuelles inégalités géographiques d'accès aux services publics du fait de leur répartition sur le territoire⁸. Cette méthode attribue un montant de dépenses collectives à proximité du lieu de résidence de chaque ménage. Elle est adaptée aux services publics dont la mission est locale, comme ceux rendus par les collectivités locales ou par les missions de sécurité et de protection civile ou l'équipement, qui représentent environ 70 % des services publics collectifs (► [sources et méthodes](#), en annexe). La dépense publique liée à des activités nationales non localisables, comme la défense,

⁸ Pour cela, la présence d'une partie des services publics est quantifiée en s'appuyant sur la rémunération salariale moyenne des fonctionnaires de l'État, des collectivités locales et des établissements publics (hors fonction publique hospitalière et éducation nationale) dans chaque **bassin de vie**. Cette masse salariale locale est ensuite attribuée à chaque ménage en fonction de son lieu de vie.

les administrations générales d'État et les activités de diffusion de la recherche, est distribuée forfaitairement car elle est supposée bénéficier à tous sur l'ensemble du territoire national.

La distribution estimée est proche de la répartition uniforme par dixième de niveau de vie. Le profil légèrement en U s'explique par le fait que les zones urbaines où les services publics locaux sont les plus présents sont en général les territoires les plus denses⁹ ► **figure 5**, où à la fois les ménages les plus modestes et les plus aisés sont les plus représentés [Sicsic, 2021]. Les ménages médians habitent dans des zones où les dépenses collectives sont légèrement plus faibles. En distribuant la part des dépenses collectives nationales proportionnellement au revenu élargi (hors dépenses collectives), et non forfaitairement, les dépenses collectives augmenteraient par construction avec le revenu et donc surtout pour les plus aisés, mais les principaux résultats de notre analyse seraient inchangés.

► 5. Services publics collectifs locaux par établissement public de coopération intercommunale (EPCI)



Au sens élargi, les 20 % les plus modestes contribuent le plus aux prélèvements, rapportés à leurs revenus primaires

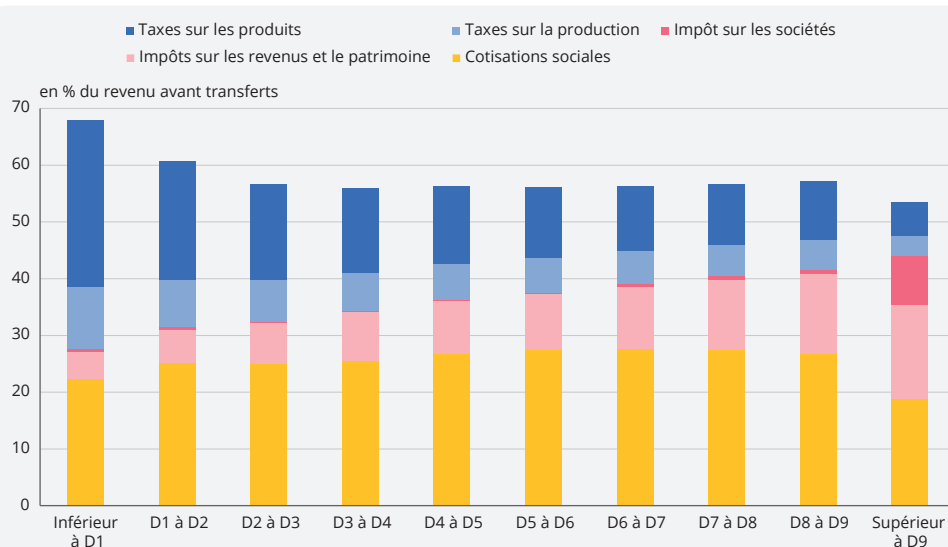
Les administrations publiques redistribuent de façon monétaire, « en nature » ou sous forme de services publics collectifs, ce qu'elles prélèvent d'un autre côté. Seule une approche exhaustive des transferts versés par les ménages, prélèvements directs ou indirects, permet une étude équilibrée de la redistribution. Il s'agit de ceux habituellement pris en compte comme l'impôt sur le revenu, la CSG, la taxe d'habitation, l'impôt de solidarité sur la fortune mais aussi des taxes sur les produits (TVA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques TICPE et droits d'accises sur le tabac et l'alcool), de la taxe foncière, des droits de mutations, des cotisations sociales, de l'impôt sur les sociétés et des impôts sur la production (nets de subvention). Ces derniers sont certes acquittés juridiquement par les entreprises, mais sont supportés *in fine* par les personnes qui les détiennent. En l'absence de données croisant propriété des entreprises et ménages, l'impôt sur les sociétés est attribué aux ménages actionnaires car il diminue les profits des entreprises et donc, à terme, les dividendes des actionnaires, et il est donc distribué selon le profil de ces derniers ► **encadré 2**.

9 Voir aussi Dherbécourt et Deschard (2019).

Rapportés aux revenus avant transferts, les prélèvements décroissent avec le niveau de vie dans le bas de la distribution et suivent une courbe en léger tilde inversé¹⁰ ► **figure 6**. En raison d'une épargne plus faible, les ménages les plus pauvres contribuent le plus en raison des prélèvements indirects (TVA et TICPE notamment) sur la consommation. Puis, à partir du 3^e décile, la part des prélèvements augmente légèrement jusqu'au 9^e décile du fait de la progressivité des impôts sur le revenu et le patrimoine ainsi que de la hausse de la part des personnes en emploi qui augmente mécaniquement la part des cotisations sociales. Les plus aisés ont un revenu composé de moins de revenus salariaux et plus de revenus du capital ; ceci explique qu'ils acquittent moins de cotisations sociales (en plus du plafonnement de celles-ci à partir d'un certain niveau de cotisation), ce qui fait baisser leur taux de prélèvement global, tandis que les prélèvements sur le capital et les revenus du capital ne compensent pas cette baisse. La consommation des plus aisés représente une part de leur revenu moins importante que les plus modestes, et partant, les impôts sur les produits également. Aussi, le taux de prélèvement total diminue dans le haut de la distribution des niveaux de vie [Bozio *et al.*, 2020].

Pour les 10 % des ménages les plus modestes, les taxes sur les produits représentent en moyenne 4 200 euros par UC. Les cotisations sociales (2 400 euros par UC), puis les impôts sur le revenu et le patrimoine (600 euros par UC), dont principalement la CSG, sont les seconds postes de prélèvements pour ces ménages. Au total, ils consacrent plus des deux tiers de leurs revenus primaires élargis aux différentes formes de prélèvements. Pour les ménages entre les 4^e et 9^e déciles, les principaux prélèvements sont les cotisations sociales, puis la TVA et enfin les impôts sur le revenu et le patrimoine. Pour les 10 % les plus aisés, ce sont les impôts sur le revenu et le patrimoine et l'impôt sur les sociétés (25 % de leur revenu avant transfert), devant les cotisations (19 %) et les impôts sur les produits et la production (10 %).

► 6. Prélèvements par dixième de niveau de vie usuel, en part du revenu avant transferts



Lecture : les 10 % les plus modestes (niveau de vie usuel inférieur au 1^{er} décile) contribuent en moyenne à hauteur de 29 % de leur revenu avant transferts au titre des taxes sur les produits et de 22 % au titre des cotisations sociales.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

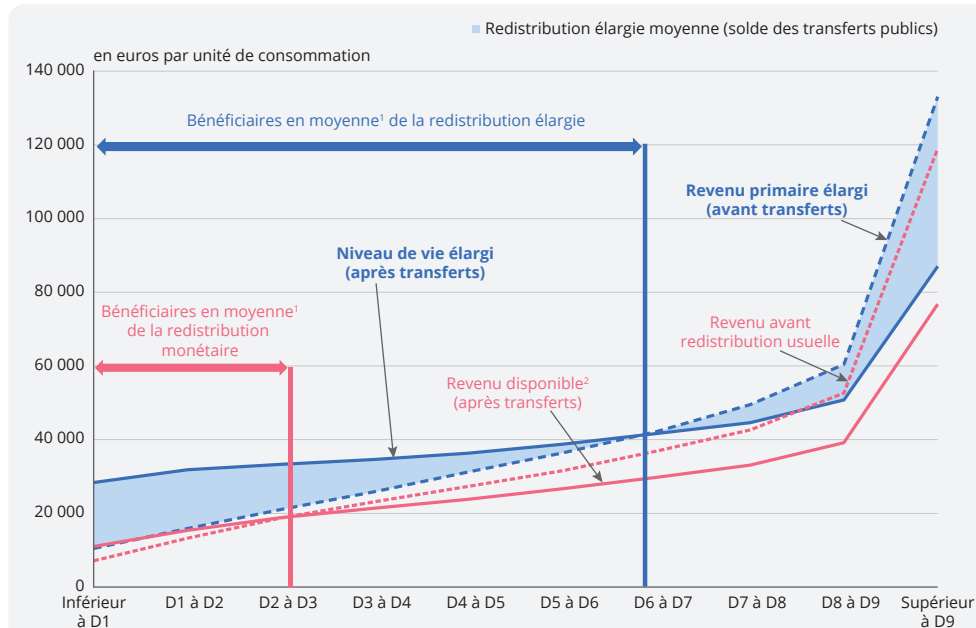
¹⁰ Ce résultat est qualitativement inchangé en rapportant les prélèvements à un revenu avant redistribution dans lequel les pensions de retraites et allocations chômage seraient ajoutées (et retirées la partie contributive des cotisations retraites et allocation chômage), mais le niveau des taux de prélèvements dans le bas de la distribution serait un peu plus faible du fait de ces ajouts.

La redistribution est deux fois plus ample avec une approche élargie qu'avec une approche monétaire

L'approche élargie de la redistribution ajoute les transferts reçus, y compris les transferts en nature et services publics, et retranche les transferts versés au revenu national avant transferts pour calculer le revenu national après transferts ► **figure 7**. Les comptes nationaux distribués ainsi obtenus ► **encadré 1** permettent de comparer les catégories de ménages contributrices et bénéficiaires. Le total des montants transférés par les opérations des administrations publiques et des ISBLSM se répartit différemment le long de l'échelle de niveau de vie.

En moyenne, les 10 % les plus modestes reçoivent 6,4 % du revenu après transfert, contre 2,4 % du revenu avant transferts, soit une différence de 4 points ► **figure 2**. La différence entre le revenu avant transferts et après transferts diminue avec le niveau de vie jusqu'à s'établir à 0,5 point pour les ménages situés entre les 5^e et 6^e déciles. Au sein du dixième suivant, les montants reçus et payés se compensent presque (différence de - 0,1 point). À partir du 7^e décile, les ménages contribuent plus en moyenne qu'ils ne perçoivent. La contribution à la redistribution élargie entre les 7^e et 8^e déciles s'élève à 10 % de leur revenu avant transfert, représentant 1,2 % du revenu national. Elle est égale à 16 % pour les ménages situés entre les 8^e et 9^e déciles, à hauteur de 2,4 % du revenu national. En moyenne, les 10 % les plus aisés reversent 35 % de leur revenu avant transferts au titre de la redistribution élargie, ce qui correspond à 10,8 % du revenu national.

► 7. Distribution du revenu national avant et après transferts, selon le niveau de vie usuel



1 Bénéficiaires en moyenne à l'intérieur d'un dixième de population. Il peut cependant exister des perdants parmi cette catégorie de ménages.

2 Revenu disponible calculé à partir des comptes nationaux distribués. Il est différent du revenu disponible diffusé usuellement par l'Insee. Ce dernier contient notamment les allocations logement alors qu'elles ne sont pas comprises ici.

Lecture : le revenu primaire élargi (avant transferts) des 10 % les plus aisés (niveau de vie usuel supérieur au 9^e décile) s'élève à 133 080 euros par unité de consommation (UC) contre 10 480 euros par UC pour les 10 % les plus modestes (inférieur au 1^{er} décile). Le niveau de vie élargi (après transferts) est égal à 87 030 euros en moyenne pour les 10 % les plus aisés contre 28 370 euros pour les plus modestes. Les personnes appartenant aux 10 % les plus modestes sont en moyenne bénéficiaires de la redistribution (même s'il peut exister des perdants parmi cette catégorie de ménages).

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

Ainsi, sous l'angle du niveau de vie élargi, les deux tiers environ des individus reçoivent en moyenne davantage, en prestations et en services publics, qu'ils ne versent en impôts, taxes et contributions sociales, contre environ un tiers dans l'approche monétaire¹¹. En effet, dans cette dernière approche, l'ensemble des transferts étudiés qui sont versés par les ménages sont plus importants que l'ensemble des transferts reçus.

Le caractère redistributif du système de transferts s'estime également par la comparaison des indicateurs d'inégalité des distributions avant et après transferts. La redistribution élargie réduit le ratio entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus modestes de 7,6 à 2,4, tandis qu'elle abaisse l'**indice de Gini** de 21 points (0,38 avant transferts¹² à 0,18 après transferts) ► **figure 8**. La baisse de l'indice de Gini est plus de deux fois plus élevée que dans l'analyse usuelle (-9 points) [Sicsic, 2021].

La redistribution élargie est davantage portée par les transferts reçus par les ménages que par les prélèvements versés

Sur le champ usuel de la redistribution¹³, la réduction des inégalités en 2018 s'appuie pour les deux tiers sur les prestations sociales et un tiers sur les impôts [Insee, 2020]. Dans l'approche élargie, les transferts en espèces contribuent pour 33 % à la réduction des inégalités dont 10 % pour les retraites. La redistributivité du système socio-fiscal français provient alors principalement des transferts en nature (-10 points de Gini, soit une contribution de 50 % à la réduction des inégalités), tandis que les services publics collectifs contribuent pour 16 % à la réduction des inégalités ► **figure 8**.

► 8. Décomposition de la contribution à la réduction des inégalités avant et après transferts

	en % du revenu national net	Indice de Gini			Palma T10/B40	Ratio (100-S80)/S20
		Niveau	Contribution à la réduction			
			en niveau	en %		
Revenu avant transferts	100,0	0,38			1,84	7,57
Taxes sur les produits et la production	-16,4	0,19	-0,03	-15,4	0,66	2,58
Impôts sur les revenus et le patrimoine	-15,5	0,59	0,03	15,6	6,27	28,16
Cotisations sociales	-24,1	0,34	-0,01	-4,8	1,38	6,69
dont cotisations retraites	-13,0	0,38	0,00	-0,3	1,66	10,48
Revenu primaire après prélèvements	45,1	0,42				10,16
Transferts en espèces	25,5	0,11	0,07	33,4	0,44	1,82
Retraites	16,9	0,26	0,02	10,1	0,79	5,12
Autres transferts sociaux en espèces	8,6	-0,18	0,05	23,3	0,15	0,46
Revenu disponible¹	69,4	0,29			1,17	4,54
Transferts en nature	20,6	-0,12	0,10	50,4	0,15	0,57
Dépenses collectives ²	7,8	-0,03	0,03	15,6	0,22	7,04
Autres transferts	2,3	-0,01	0,01	4,3	0,25	1,00
Niveau de vie élargi	100,0	0,18	0,21	100,0	0,79	2,36

1 Y compris profit non distribués ► **encadré 3**.

2 Y compris épargne des administrations publiques nette de consommation de capital fixe (CCF).

Note : les indices de Gini sont calculés à partir des montants agrégés par dixième. Cette approximation se justifie par les propriétés linéaires de l'indicateur sur des variables continues. Aucun reclassement n'est réalisé selon les lignes du tableau, les dixièmes de population sont calculés à partir du revenu disponible par unité de consommation.

Lecture : l'indice de Gini des impôts sur les revenus et le patrimoine est de 0,59, supérieur de 0,21 à celui du revenu avant transferts, ce qui indique que ce transfert est progressif. Il contribue à réduire les inégalités à hauteur de 0,03 (égal à 0,21 multiplié par le poids de ces impôts, 15,5 %). Cela correspond à une contribution de 15,4 % à la baisse de 0,21 de l'indice de Gini liée à la redistribution.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

11 En prenant en compte le revenu disponible calculé à partir des comptes nationaux distribués, qui diffère de celui usuellement diffusé, notamment dans le traitement des allocations logements ► **encadré 3**. Avec une définition usuelle du revenu disponible et en classant les individus en fonction de leur revenu avant redistribution, les 40 % les plus modestes seraient bénéficiaires nets de la redistribution [Insee, 2020].

12 Ce calcul est effectué avec des personnes classées selon leur revenu disponible par unité de consommation. Si elles étaient classées selon leurs revenus primaires (comme dans l'analyse usuelle de l'Insee), l'indicateur de Gini serait plus élevé.

13 Le champ usuel de la redistribution considère les pensions de retraites et les allocations chômage comme des revenus primaires et ne les inclut pas dans la mesure de la réduction des inégalités.

Les prélèvements augmentent quant à eux l'indice de Gini et opèrent donc une légère hausse sur les inégalités. En effet, la progressivité des impôts sur le revenu et le patrimoine contribue pour 16 % à la réduction des inégalités, alors que les taxes sur les produits et la production jouent dans le sens inverse et quasiment à la même hauteur (- 15 %). Malgré un total important (24 % du revenu national), les cotisations sociales influent peu sur la réduction des inégalités et sont légèrement anti-redistributives (- 5 % de la réduction).

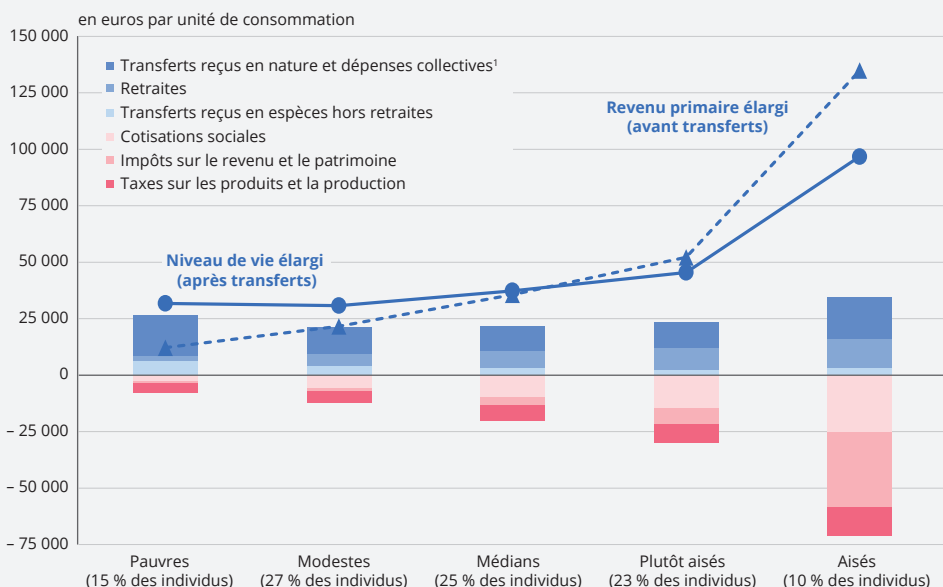
D'autres mesures des inégalités amènent à des conclusions similaires. Ainsi, le **ratio (100-S80)/S20** est rehaussé à 10,2 après application des prélèvements contre 7,6 en revenu primaire élargi, c'est-à-dire avant transferts. Après transferts, ce ratio s'établit à 2,4 pour le niveau de vie élargi. Le **ratio de Palma** rapportant la part possédée par les 10 % les plus aisés sur celle des 40 % les plus modestes passe de 1,8 avant transferts à 0,8 après transferts.

Les ménages pauvres, modestes et médians bénéficient de la redistribution élargie

La comptabilité distributionnelle par dixième de niveau de vie peut être complétée par une analyse en regroupant les ménages selon d'autres catégories, par configuration familiale ou selon l'âge ou le statut d'activité de la personne de référence du ménage par exemple. Ce dossier retient un découpage en cinq groupes définis à partir du niveau de vie médian [Insee, 2018] : pauvres (en dessous de 60 % du niveau de vie médian), modestes (entre 60 % et 90 %), médians (entre 90 % et 120 %), plutôt aisés (120 % à 180 %) et aisés (au-dessus de 180 %).

Les ménages pauvres ont un revenu primaire élargi moyen de 12 200 euros par UC par an ► **figure 9**. En moyenne, ils contribuent à hauteur de 700 euros aux impôts directs, de 2 600 euros aux cotisations sociales et, indirectement, de 4 300 euros aux taxes sur les produits et la production. Ils bénéficient de

► 9. Décomposition de la redistribution élargie par catégorie de ménages



¹ Hors épargne nette et ajustements des autres comptes.

Lecture : le revenu primaire élargi moyen des individus pauvres avant transferts s'élève à 12 170 euros par unité de consommation (UC) et celui des individus modestes à 21 620 euros par UC, contre 52 150 euros par UC pour les individus plutôt aisés et 134 830 euros par UC pour les individus aisés. En moyenne, les individus médians bénéficient de 21 580 euros par UC de transferts et dépenses collectives et contribuent à hauteur de 20 170 euros par UC au titre des prélèvements.

Champ : France.

Source : Comptes nationaux distribués 2018 ; calcul des auteurs.

8 500 euros de prestations en espèces ; les services publics à leur disposition sont valorisés à hauteur de 12 700 euros pour ceux qui sont individualisables, comme l'éducation, la santé ou le logement, et de 5 200 euros pour les dépenses collectives.

Les ménages modestes bénéficient également de la redistribution, avec un revenu élargi augmenté en moyenne de 42 %, ainsi que les ménages médians, à hauteur de 5 % de leur revenu primaire élargi.

Les ménages plutôt aisés sont contributeurs nets à hauteur de 13 % de leur revenu primaire élargi et les ménages aisés, à hauteur de 28 %. Les ménages aisés s'acquittent de 33 700 euros par UC en moyenne en impôts directs, 24 900 euros par UC en cotisations sociales et 12 700 euros par UC en taxes sur les produits et la production. Ils reçoivent 16 200 euros par UC de prestations en espèces et 12 200 euros par UC de transferts en nature individualisables et ainsi que 6 000 euros par UC de dépenses collectives. ●

Auteurs :

Aliocha Accardo (Insee)

Mathias André (Insee)

Sylvain Billot (Insee)

Jean-Marc Germain (Insee)

Michaël Sicsic (Insee)

► Définitions

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Au sens usuel de la redistribution monétaire, le **niveau de vie** (ou niveau de vie usuel) est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (noté D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes ; le neuvième décile (noté D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus. Les individus ainsi classés appartiennent à des **dixièmes de niveau de vie** : les 10 % les plus modestes constituent le premier dixième. Les **transferts en nature** correspondent aux prestations sociales en nature (allocations logement par exemple) et aux services publics individualisables (comme la santé ou l'éducation).

Les **dépenses de consommation collective** (parfois appelées services publics collectifs ou dépenses collectives dans le texte) correspondent aux services publics non individualisables. Ici, elles intègrent l'épargne des administrations publiques (APU) et sont calculées nettes de la consommation de capital fixe (CCF).

Un **prélèvement** est un transfert versé par les ménages aux administrations publiques et aux institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Ici, un prélèvement est redistributif si sa part dans le revenu croît avec le niveau de vie. Il sera considéré neutre sur les inégalités s'il est proportionnel aux revenus. Une **prestation** est un transfert reçu par les ménages. Elle peut être en espèces, ou « en nature ». Ici, une prestation est redistributive si sa part dans le revenu primaire décroît avec le niveau de vie ou croît moins vite que le revenu.

La **redistribution élargie** intègre l'ensemble des transferts publics des différents secteurs institutionnels de la comptabilité nationale, y compris les services publics collectifs ► **encadré 1**. Afin de mesurer les effets de l'ensemble des prélèvements, des prestations et des dépenses collectives, elle compare par différence les **revenus primaires élargis**, dits « revenus avant transferts », aux **niveaux de vie élargis**, dits « après transferts ».

Le **revenu national net** est obtenu en retranchant la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usage du capital, au revenu national brut. Le revenu national brut est la somme des revenus primaires perçus par les unités économiques résidentes, elles-mêmes ventilées au sein des secteurs institutionnels. Il est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques non résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes. Les différents acteurs de la vie économique sont regroupés selon leurs comportements économiques en cinq secteurs institutionnels résidents : les sociétés non financières (SNF), les sociétés financières (SF), les administrations publiques (APU), les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

L'**indice de Gini** permet de rendre compte du niveau d'inégalités. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les niveaux de vie seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les niveaux de vie sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Le **ratio (100-S80)/S20** rapporte la masse des revenus détenue par les 20 % d'individus les plus aisés à celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

Le **ratio de Palma** rapporte la masse de revenu qui revient chaque année aux 10 % les plus aisés à celle que reçoivent les 40 % les plus modestes.

► Pour en savoir plus

- **Accardo J., Bellamy V., Consalès G., Fesseau M., Laidier S. L. Raynaud, É.**, « Les inégalités entre ménages dans les comptes nationaux : une décomposition du compte des ménages », in *L'économie française*, coll. « Insee Référence », édition 2009
- **Accardo J., Billot S.**, « Plus d'épargne chez les plus aisés, plus de dépenses contraintes chez les plus modestes », *Insee Première* n° 1815, octobre 2020.
- **Alvaredo F., Chancel L., Piketty T., Saez E., Zucman G.**, "Towards a System of Distributional National Accounts: Methods and Global Inequality Estimates from WID.world". *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 517-518-519, 41–59, 2020.
- **Amar É., Beffy M., Marical F., Raynaud É.**, « Les services publics de santé, éducation et logement contribuent deux fois plus que les transferts monétaires à la réduction des inégalités de niveau de vie », in « Vue d'ensemble », *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2008.
- **André M., Biotteau A.-L., Duval J.**, « Module de taxation indirecte du modèle Ines - Hypothèses, principes et aspects pratiques », *Document de travail* n°60, Drees, novembre 2016.
- **André M., Meslin O.** (2021) « Patrimoine immobilier et propriétés redistributives de la taxe foncière ». *Documents de travail Insee* à paraître, 2021
- **Bach L., Bozio A., Fabre B., Guillouzoïc A., Leroy C., Malgouyres C.**, « Évaluation d'impact de la fiscalité des dividendes », *Rapport IPP* n° 25, 2019.
- **Blasco J., Picard S.**, « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2019.
- **Bozio A., Garbinti B., Goupille-Lebret J., Guillot M., Piketty T.** "Predistribution vs. Redistribution: Evidence from France and the U.S. Predistribution vs. Redistribution: Evidence from France and the U.S.", *WID.world Working Paper 2020/24*, 2020.
- **Caenen Y., Courel J., Gueymard S., Mangeney C., Mauclair C., Paulo C.**, « Cadre de vie dans les bassins de vie urbains franciliens : six profils-types de territoires », *Insee Analyses Île-de-France* n° 39, octobre 2016.
- **Castell L., Missègue N., Portela M., Rivalin R.**, "Les ressources des 18-24 ans en 2014", *Insee Analyses* n°28, 2016.
- **Dherbécourt C., Deschard F.**, « La répartition territoriale des emplois publics », *Note d'analyse* n° 79, France Stratégie, 2019.
- **Fredon S., Sicsic M.**, « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques* n° 4, 2020.
- **Insee**, « Introduction », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2018.
- **Insee**, « Fiche Redistribution monétaire », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références » édition 2020.
- **Insee**, « Rapport du groupe d'experts sur la mesure des inégalités et de la redistribution », sous la direction de J.-M. Germain (rapporteurs : André M. et Blanchet T.), *Insee Méthodes* n°138, février 2021.
- **Lardellier R., Legal R., Raynaud D., Vidal G.**, « Un outil pour l'étude des dépenses de santé et des « restes à charge » des ménages : le modèle Omar », *Économie et statistique* n° 450, 2012.
- **Paulus A., Sutherland H., Tsakoglou P.**, "The Distributional Impact of In-Kind Public Benefits in European Countries", *Journal of Policy Analysis and Management*, 29(2), 243-266, 2010.
- **Piketty T., Saez E., Zucman G.**, "Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States", *Quarterly Journal of Economics*, 2018.
- **Paquier F., Schmitt K., Sicsic M.**, « Simulation des effets redistributifs de la transformation de l'ISF en IFI à l'aide du modèle Ines », *Documents de travail* n° F1908, Insee, 2019.
- **Sicsic M.**, « Inégalité de niveaux de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références » édition 2021.

Annexe : Sources et méthodes

Données utilisées dans les comptes nationaux distribués

Les données de la comptabilité nationale (du tableau économique d'ensemble, mais aussi des données complémentaires plus précises sur les transferts publics ou l'économie non observée par exemple) sont mobilisées pour déterminer les masses des revenus et des transferts. Il s'agit des comptes semi-définitifs de 2018. Elles sont distribuées à partir de données microéconomiques, principalement le modèle de microsimulation Ines [Fredon et Sicsic, 2020] en raison du grand nombre de revenus et de transferts qu'il contient. Ce modèle s'appuie sur les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). Cette source réunit les informations sociodémographiques de l'enquête Emploi, les informations administratives de la Cnaf, de la Cnav et de la CCMSA et le détail des revenus déclarés à l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt sur le revenu (voir partie **Sources** en annexe de l'ouvrage). Un des atouts d'Ines est de s'appuyer sur la richesse des données de l'ERFS¹⁴. L'ERFS 2018 est basé sur un échantillon d'environ 50 000 ménages, soit l'équivalent de 120 000 personnes, représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. En raison de la taille d'échantillon de cette enquête, l'Insee publie principalement des résultats par dixième de population.

D'autres bases sont également mobilisées : l'enquête Budget de famille (BDF) pour distribuer les prélèvements indirects, l'enquête Histoire de vie et Patrimoine couplée aux données fiscales de l'impôt sur la fortune (ISF) pour distribuer l'ISF/IFI (impôt sur la fortune immobilière), le répertoire Fideli de l'Insee pour la taxe foncière, l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) pour l'éducation et l'enseignement supérieur, ainsi que les déclarations annuelles de données sociales (DADS) pour la répartition territorialisée de la masse salariale des agents publics et partant de là des dépenses publiques collectives.

Méthode de distribution des revenus et transferts

Les individus sont classés selon leur niveau de vie (définition usuelle), en dix groupes égaux ► **encadré 1**. Ce classement reste inchangé afin de distribuer les revenus et les transferts aux ménages de ces dixièmes de niveau de vie. Le profil de la distribution de chaque revenu ou transfert obtenu à partir des données microéconomiques est ensuite appliqué aux agrégats de la comptabilité nationale afin d'obtenir le profil intégrant les CND [Insee, 2021]. Pour cet exercice, il est nécessaire de faire des hypothèses d'incidence fiscale. D'une manière générale, on considère que l'individu qui paie un impôt est celui dont le montant de l'impôt dépend indirectement : les cotisations employeurs portent ainsi sur les salariés car elles sont assises sur la masse salariale.

Les revenus salariaux, mixtes ou de la propriété, ainsi que les loyers (reçus et imputés) sont distribués à partir de l'ERFS. Les transferts sont pour la plupart simulés et distribués à partir du modèle de microsimulation Ines. Deux modules du modèle Ines permettent de simuler les taxes indirectes et l'ISF/IFI à partir de données autres que l'ERFS : les prélèvements indirects sont simulés finement en fonction de la consommation déclarée dans l'enquête BDF [André et Biotteau, 2016], et l'ISF et l'IFI sont simulés grâce aux données sur le patrimoine déclarées dans l'enquête Histoire de vie et Patrimoine et aux données fiscales [Paquier, Schmitt et Sicsic, 2019].

Certains transferts ne sont pas simulés à partir des données de l'ERFS ou du modèle Ines par manque d'informations. La taxe foncière est simulée à partir des données du répertoire Fideli et des données du cadastre [André et Meslin, 2021]. L'impôt sur les sociétés, les profits non distribués des entreprises ainsi que l'économie non observée (incluant la fraude) sont distribués comme les dividendes. D'autres hypothèses sont possibles mais modifient peu le profil redistributif [Piketty, Saez et Zucman, 2018]. Certains transferts spécifiques comme les droits de mutations ou des taxes à faible rendement, ou encore les activités culturelles et associatives, d'un montant moindre, sont distribués selon le profil de transferts de la même catégorie comptable mais dont le profil est connu *via* les données microéconomiques.

¹⁴ La diversité des variables de l'enquête Emploi qui sont intégrées dans l'ERFS permet de simuler finement les transferts socio-fiscaux, notamment les prestations sociales dans le bas de la distribution et les cotisations sociales.

Enfin, trois principales catégories de transferts font l'objet d'une attention particulière, en raison de leurs montants importants : la santé, l'éducation et les dépenses collectives. L'approche est inédite : elle les distribue sur la base de données microéconomiques.

Les dépenses de santé sont distribuées en fonction des remboursements de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, en utilisant le modèle Ines-OMAR de la Drees [Lardellier *et al.*, 2012]. Il s'appuie sur l'enquête Santé et protection sociale, appariée aux données administratives de remboursement de l'assurance maladie, ainsi que l'enquête sur les contrats les plus souscrits auprès des organismes complémentaires.

Les dépenses d'éducation sont distribuées en plusieurs étapes. La première consiste à comptabiliser les enfants dans le primaire et le secondaire à partir de l'âge et du nombre d'enfants renseigné dans l'ERFS, puis à multiplier leur nombre par le coût moyen de l'élémentaire et du collège issu du compte de l'éducation. Les enfants et étudiants de plus de 14 ans présents dans le ménage indiquent leur type de formation dans l'ERFS, ce qui permet de distinguer les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées d'enseignement professionnel, les sections de technicien du supérieur (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et l'université. Les étudiants non cohabitants sont rattachés aux ménages de leurs parents à partir de l'enquête ENRJ afin de prendre en compte les transferts infra-familiaux. Un test de robustesse a été réalisé en prenant en compte l'hétérogénéité des structures d'enseignement à formation donnée, à partir des DADS, en approximant la qualité d'un établissement par le niveau moyen de rémunération horaire des enseignants relativement au salaire moyen pour les établissements de ce degré : les différences sont négligeables, inférieures à 10 euros par UC.

Les dépenses de consommation collective d'attribution nationale comme la défense, les affaires étrangères et la fonction publique de l'État des administrations générales sont distribuées forfaitairement. Les autres dépenses de consommation collective dites « localisables » sont distribuées à partir de la masse salariale des agents publics concernés (hors hôpital et enseignement). À partir des DADS, les services publics sont localisés pour chaque bassin de vie. Le ratio entre la masse salariale de ces fonctionnaires agrégés et le nombre d'habitants dans chaque bassin de vie est affecté à chaque ménage de l'ERFS afin de mesurer les dépenses collectives sur son bassin de vie. En région parisienne, ce zonage est trop étendu pour estimer la distribution des dépenses collectives, un découpage plus restreint a été utilisé, celui des bassins de vie urbains [Caenen *et al.*, 2016]. À des fins de robustesse, des variantes de zonages géographiques ont été testées, les résultats ne sont pas modifiés significativement : le profil en U est ainsi inchangé, il est d'autant plus marqué que le découpage est fin. Plus généralement, des hypothèses alternatives sur la distribution des transferts ont été testées mais sans que cela ne modifie les principales conclusions.

En France, la détention d'actifs risqués a baissé continuellement entre 2004 et 2015, avant de se stabiliser

Début 2018, en France, le patrimoine des ménages est constitué à 20 % d'actifs financiers, dont près d'un tiers d'actifs risqués (assurances vie en unités de compte, actions détenues en direct, fonds communs de placement en actions).

Investir dans des actifs risqués dépend principalement du patrimoine financier. À niveau de patrimoine égal, l'âge joue également, ainsi que le diplôme ou l'information financière reçue dans la famille selon que les parents détenaient, ou pas, des actions. De plus, les ménages ayant davantage de préférence pour le risque et pour l'épargne de long terme détiennent plus souvent des actions, tout comme ceux qui anticipent des rendements positifs pour les actions.

Entre 2004 et 2015, le taux de détention d'actifs risqués baisse de 5 points, puis se stabilise jusqu'en 2018.

La demande d'actions des ménages est faible dans toute l'Europe (moins d'un ménage sur huit dans les principaux pays). Début 2018, 11 % des ménages allemands et des ménages français détiennent des actions : ces proportions sont désormais proches, du fait d'évolutions opposées ces dernières années dans les deux pays.

En 2020, en France, les ménages ont épargné 130 milliards d'euros supplémentaires, que l'épargne ait été « forcée » ou motivée par la prudence du fait de la crise sanitaire et économique de la Covid-19 [Banque de France, 2020]. Durant le premier confinement, les investissements en actions se sont accrus plus fortement que l'épargne globale [Autorité des marchés financiers, 2020]. Dans ce contexte, l'orientation de l'épargne des ménages devient encore plus importante qu'auparavant : selon la manière dont ils sont affectés, les fonds disponibles des ménages soutiennent plus ou moins efficacement l'investissement des entreprises et la reprise économique.

Ce dossier analyse l'évolution et la structure du portefeuille des ménages, en particulier les actifs risqués, au cours des quinze dernières années, en France et chez ses principaux partenaires européens, au travers des enquêtes Patrimoine des ménages ► **encadré 1**.

Les ménages français et européens détiennent en général peu d'actions

Depuis la « grande récession » consécutive à la crise des *subprimes* de 2008 et celle des dettes souveraines en 2011, plusieurs facteurs d'incertitude pèsent de façon accrue sur l'épargne des ménages : l'environnement plus volatil, l'incertitude macroéconomique liée à l'avenir du système de sécurité sociale (retraites, santé, etc.) dans un contexte de dégradation puis de consolidation des finances publiques, le risque de chômage, les réformes fiscales sur le capital (réformes de l'impôt sur la fortune en 2011 et 2013, instauration d'une contribution exceptionnelle en 2012, réformes successives de l'imposition des dividendes et de l'épargne [France Stratégie, 2019]), etc. En conséquence, les épargnants optent pour des actifs sûrs et à court terme (principalement les dépôts sur les comptes d'épargne) et pour l'immobilier, au détriment de placements financiers risqués et à long terme. Ils deviennent plus prudents depuis la crise des *subprimes*. En France, la part de ménages détenteurs d'actions a diminué d'environ 50 % entre 2004 et 2015 [Arrondel et Coffinet, 2019], puis elle s'est stabilisée jusqu'en début 2018 [Cazenave-Lacrouts *et al.*, 2018]. À cette date est entrée en vigueur une réforme de la fiscalité du capital destinée à soutenir l'actionariat, dont il est encore trop tôt pour connaître les effets : mise en place d'une imposition forfaitaire (*flat tax*) et suppression de l'impôt sur la fortune, remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Le taux de participation au marché boursier est structurellement faible en France. Les épargnants se tournent peu vers les produits à risque, tant au niveau de la diffusion des produits boursiers dans la population (ou *stock market participation puzzle*) que des montants détenus, malgré leurs rendements plus élevés sur le long terme (*equity premium puzzle*).

L'actionariat est également peu répandu en Europe [Guiso *et al.*, 2014, Dohmen *et al.*, 2016, Necker et Ziegelmeyer, 2016]. Ainsi, le taux de détention des **valeurs mobilières (actions, fonds communs**

de placements, obligations), agrégat pourtant plus large, est faible : un ménage sur cinq dans les principaux pays de la zone euro [Arrondel *et al.*, 2016]. Parmi les 5 % de ménages les plus aisés, il est plus élevé, mais encore loin de 100 % (comme prédit par la théorie, ► encadré 2) : trois ménages sur quatre en Belgique, mais deux sur trois en France et un sur deux en Espagne, en Italie et en Allemagne.

► 1. Sources

L'enquête **Histoire de vie et Patrimoine** (anciennement enquête Patrimoine) est menée par l'Insee tous les six ans entre 1986 et 2009-2010, puis tous les trois ans depuis 2014-2015. Elle est représentative de l'ensemble de la population vivant en ménage ordinaire et fournit des informations détaillées sur toutes les formes possibles de propriété, ainsi que sur les caractéristiques, les préférences et les pratiques des ménages. Les ménages ayant les plus hauts patrimoines, qui sont difficiles à interroger, sont sur-échantillonnés, ce qui permet une description plus précise de leur patrimoine financier.

L'enquête **Household Finance and Consumption Survey** (HFCS) a des objectifs semblables à ceux de l'enquête HVP (qui l'alimente directement), mais à l'échelle de la zone euro. Les données disponibles permettent de réaliser des études structurelles dans les différents pays de la zone euro et de caractériser les déterminants sociodémographiques des comportements d'épargne, de consommation, d'endettement et d'accumulation de patrimoine des ménages européens. L'enquête est réalisée par les banques centrales nationales et, le cas échéant, les instituts statistiques nationaux. En France, cette enquête s'appuie sur les données collectées dans le cadre de l'enquête HVP et fait l'objet d'un partenariat entre la Banque de France et l'Insee. Des disparités peuvent néanmoins exister sur les agrégats constitués à partir des deux enquêtes, car les définitions des concepts sont proches sans être nécessairement identiques. Par exemple, la détention d'actions repose sur la notion d'actions cotées dans l'enquête européenne, alors qu'elle est plus précise dans l'enquête HVP.

De manière générale, les données issues d'enquêtes sur le patrimoine doivent être interprétées avec prudence. Tout d'abord, les données d'enquêtes réalisées auprès des ménages (auto-évaluation de leurs actifs par les ménages) ne sont habituellement pas totalement comparables avec celles de la comptabilité nationale (actifs évalués à leur valeur de marché) ou les sources administratives. Ensuite, la mise en œuvre décentralisée de l'enquête conduit à ce que la mesure de certains actifs ne soit pas totalement comparable d'un pays à l'autre ou que la qualité ou la date de la collecte puisse différer. Enfin, l'échantillonnage le plus précis possible constitue un enjeu technique et pratique majeur, afin de mesurer en particulier les actifs des catégories de ménages dont le patrimoine est le plus important.

► 2. Éléments de théorie économique de choix du portefeuille

La théorie standard de choix du portefeuille repose sur une double rationalité, celle des choix et celle des anticipations [Merton, 1971]. Elle fait dépendre les investissements des épargnants de trois facteurs fondamentaux : les ressources présentes, les anticipations de rendement et de risque et, enfin, les préférences, notamment en matière de risque (aversion au risque, prudence, tempérance). Elle prévoit *in fine* que tous les épargnants doivent détenir des actifs risqués, au moins en petites quantités : le montant investi est alors une fonction qui augmente avec les ressources (revenu et patrimoine) et le rendement anticipé, il diminue avec l'aversion au risque et la volatilité des actifs (variance anticipée).

Certaines limites de ce modèle peuvent être avancées : une aversion à la perte (s'il y a une discontinuité de la fonction d'utilité entre les pertes et les gains) et une aversion à l'ambiguïté (comportement dans un univers incertain, non probabilisable) plus importante pour les ménages les moins bien dotés en patrimoine. S'y ajoutent des effets de seuil, notamment en matière de préférence pour la liquidité, le fait que certains ménages sont prêts à accepter une solution suffisamment bonne plutôt qu'optimale si l'apprentissage de toutes les alternatives coûte du temps ou des efforts (principe du seuil de satisfaction de l'individu) ou encore nécessite un niveau de connaissance financière minimum, une fiscalité perturbant les choix optimaux de placement des ménages, etc. Enfin, la prise en compte d'autres risques (sur le marché du travail notamment ou sur les actifs non financiers) vient diminuer la demande d'actifs financiers risqués par un comportement de tempérance.

En 2018, un patrimoine surtout investi en immobilier

Début 2018, en France hors Mayotte, le montant moyen du **patrimoine brut** des ménages atteint 276 000 euros ► **figure 1** et celui du **patrimoine net** (patrimoine brut diminué de l'endettement) 239 900 euros. Une part prépondérante (80 %) du patrimoine brut se compose d'actifs réels : biens immobiliers, biens durables (véhicules, bijoux, œuvres) et actifs professionnels.

La part restante est composée du patrimoine financier, d'un montant moyen de 56 200 euros. Les comptes-chèques et les comptes d'épargne en représentent 36 % et l'assurance vie et l'épargne retraite, 40 % : ce sont, en valeur, les principaux investissements financiers des ménages. La part des valeurs mobilières (actions cotées ou non, obligations, fonds communs de placement) atteint 14 % du patrimoine financier. Celle des actifs risqués s'élève à environ 30 % : 17 % pour les assurances vie en unités de compte, 12 % pour les actions détenues en direct et 1 % pour les fonds communs de placement.

Ce patrimoine financier est très inégalement réparti, davantage que le patrimoine non financier [Arrondel et Coffinet, 2019], et dépend des caractéristiques des ménages, en particulier de leurs revenus d'activité et de remplacement. En 2018, la moitié des ménages ont un patrimoine financier inférieur à 11 100 euros. Ce montant médian est de 2 000 euros pour les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles, tandis que celui des 10 % de ménages aux revenus les plus élevés atteint 61 800 euros ► **figure 2**.

13 % environ des ménages détiennent des valeurs mobilières. Ce portefeuille est peu diversifié : 10 % des ménages détiennent des actions en direct, 2 % des fonds communs de placement et 1 % des obligations en direct. Par ailleurs, 36 % des ménages détiennent une **assurance vie** : 26 % des **assurances vie en euros** et 14 % en **unités de comptes** (soit sur des fonds plus risqués).

Investir dans des actifs risqués dépend fortement du niveau de patrimoine financier

Contrairement à ce que prédit la théorie ► **encadré 2**, tous les ménages ne détiennent pas d'actifs risqués. 11 % des ménages de moins de 30 ans détiennent des actions contre 23 % des ménages de plus de 40 ans. Les écarts entre catégories socioprofessionnelles sont encore plus marqués : 11 % des ouvriers non qualifiés possèdent des actions contre 45 % des retraités anciens cadres ou profession libérale. Les disparités entre ménages sont encore plus fortes pour les produits d'épargne financière les plus risqués. Ainsi, 10 % des ménages parmi les 20 % les plus modestes détiennent des actifs risqués, contre 49 % de ceux parmi les 10 % les plus aisés ► **figure 3**.

► 1. Décomposition du patrimoine financier des ménages français et taux de détention des différents actifs début 2018

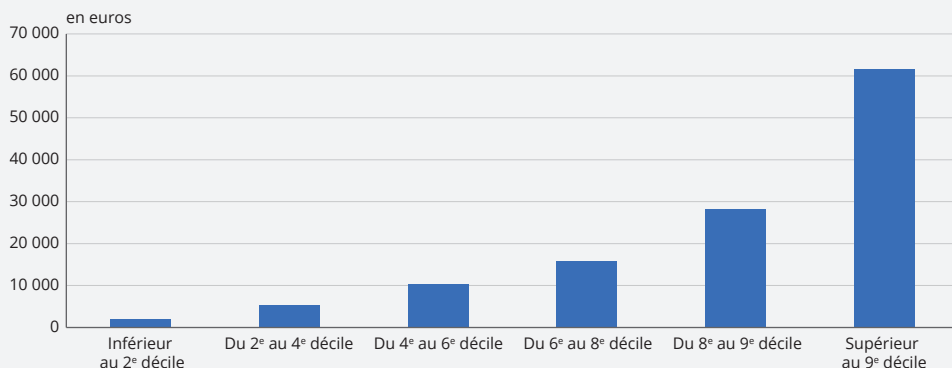
	Part	Taux de détention
Structure du patrimoine financier	100,0	
<i>Dont fraction risquée¹</i>	30,3	20,5
Comptes-chèques et comptes d'épargne	36,0	96,7
Assurances vie et épargne retraite	40,4	41,7
<i>Dont assurances vie en unités de compte (fraction risquée)</i>	17,4	13,7
Valeurs mobilières	13,8	12,5
Actions en direct	11,8	9,9
Fonds communs de placement (en actions)	1,1	2,4
Obligations (ou FCP-obligations)	0,7	1,0
Autres valeurs mobilières	0,2	1,1
Autres (dont épargne salariale)	9,9	19,7

1 Les actifs risqués regroupent les actions (cotées ou non), les fonds communs de placement et les assurances vie en unités de compte.
Lecture : début 2018, la fraction risquée représente 30,3 % du patrimoine financier des ménages. 20,5 % des ménages possèdent des actifs risqués.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de Vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Patrimoine financier médian en fonction du niveau de revenus d'activité et de remplacement du ménage début 2018

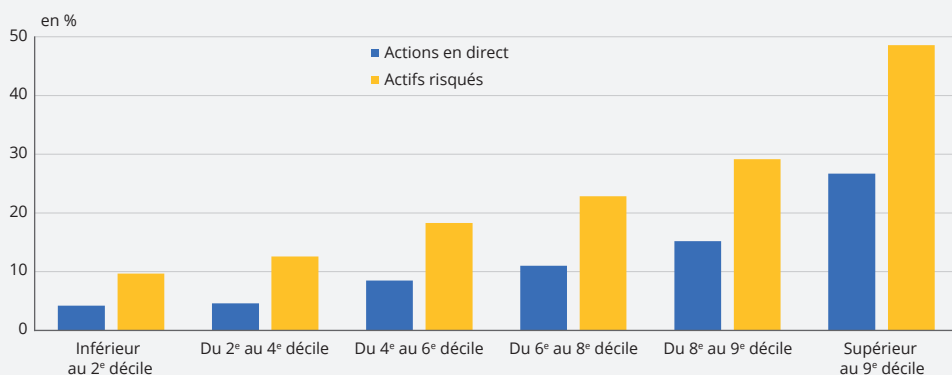


Lecture : début 2018, parmi les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles, la moitié ont un patrimoine financier inférieur à 2 000 euros.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de Vie et Patrimoine 2017-2018.

► 3. Taux de détention d'actions en direct en fonction des revenus d'activité et de remplacement du ménage début 2018



Lecture : parmi les 20 % des ménages aux revenus les plus faibles, 9,7 % possèdent des actifs risqués et 4,2 % possèdent des actions en direct.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de Vie et Patrimoine 2017-2018.

Cette influence du revenu se vérifie en particulier pour la détention d'actions en direct. Le niveau de patrimoine financier explique aussi l'hétérogénéité des portefeuilles. En effet, la diffusion des différents types de valeurs mobilières et de contrats d'assurances vie varie fortement en fonction du patrimoine financier des ménages.

La diffusion des actions en direct dépend le plus fortement du montant de patrimoine financier : les 1 % les plus dotés en patrimoine financier possèdent 7,7 fois plus souvent des titres que la moyenne globale ► **figure 4** ; ce rapport est inférieur à 2 pour les assurances vie en euros et supérieur à 5 pour celles en unités de compte. Ainsi, plus les actifs sont risqués, plus le niveau de patrimoine est discriminant, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs ► **encadré 2** : existence de coûts fixes de gestion et de transaction, aversion au risque (et aux comportements en univers incertain) décroissante en fonction du patrimoine, niveau de connaissance financière, effets de seuil sur l'épargne disponible, etc.

► 4. Taux de détention des valeurs mobilières et des assurances vie en fonction du montant de patrimoine financier début 2018

en %

	Centiles de patrimoine financier						Ensemble
	0-25	25-50	50-70	70-90	90-99	99-100	
Actions en direct	0,9	2,6	7,5	16,6	37,9	75,8	9,9
Fonds commun de placement – Actions	0,1	0,4	1,5	4,4	10,1	16,8	2,4
Obligations ou Fonds commun de placement – Obligations	0,1	0,0	0,5	1,9	4,7	10,8	1,0
Autres valeurs mobilières	0,0	0,5	0,8	1,6	4,9	6,4	1,1
Assurances vie en unités de compte (ou multi-support)	1,0	4,7	12,7	24,4	45,9	70,2	13,7
Assurances vie en euros	6,0	18,9	30,7	42,2	51,1	48,9	25,9
Bons de capitalisation	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	6,1	0,3

Lecture : parmi les 25 % des ménages ayant le patrimoine financier le plus faible, 0,9 % possèdent des actions en direct.

Champ : ménages ordinaires résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête *Histoire de Vie et Patrimoine 2017-2018*.

À niveau de patrimoine égal, les ménages ayant davantage de préférence pour le risque et pour l'épargne de long terme détiennent plus souvent un portefeuille d'actions

Les deux dernières vagues de l'enquête *Histoire de Vie et Patrimoine* permettent d'aller plus loin dans l'analyse des facteurs expliquant la demande de produits financiers à risque, notamment la détention directe d'actions ► **encadré 3**.

► 3. Mesurer la préférence pour le risque

Pour la première fois dans l'enquête *Histoire de Vie et Patrimoine*, 2 676 ménages ont été interrogés à la fois en 2014-2015 et 2017-2018, ce qui permet de surmonter les biais de composition liés à l'interprétation des études transversales et de mener une étude microéconomique très précise des facteurs expliquant la possession de produits financiers. Les individus des ménages panélisés ont répondu également à une « enquête de suivi » entre les deux vagues (2014-2015 et 2017-2018). Cette enquête de suivi, réalisée en 2015, recensait les changements dans la composition et la situation du ménage, mais l'interrogeait également sur ses préférences vis-à-vis de l'épargne (aversion au risque, préférence pour le long terme) et ses anticipations (rendement, volatilité, ambiguïté) concernant la bourse et le marché du travail. L'enquête de suivi permet d'utiliser de nouvelles variables pour l'analyse économétrique.

Les variables explicatives sont : les caractéristiques sociodémographiques des ménages (âge, niveau de diplôme de la personne de référence), les variables financières (niveau de patrimoine et de revenu), l'historique financier des ménages (existence d'un don ou d'un héritage), leur niveau de connaissance financière (parents actionnaires ou non) et leur type d'emploi (indépendant ou non). Plusieurs variables subjectives sont introduites, mesurées à partir des distributions de probabilité perçues par les individus : des variables relatives aux anticipations sur le marché boursier (espérance et variance : les ménages ont été interrogés sur leurs anticipations des rendements des marchés boursiers, en répondant sous la forme d'une distribution de probabilité), des variables analogues relatives aux anticipations sur le marché du travail, et enfin des variables relatives aux préférences en matière d'épargne (prudence et prévoyance).

Une mesure de l'ambiguïté concernant les anticipations des rendements sur le marché boursier a également été intégrée. Les ménages devaient répondre sous la forme d'une distribution de probabilité. Ceux qui ne savaient pas comment les rendements boursiers allaient évoluer ont été considérés comme des ménages qui estiment le marché ambigu. Les préférences vis-à-vis de l'épargne (aversion au risque et préférence pour le présent) ont été mesurées à partir d'une échelle de Likert : les individus devaient se positionner sur onze graduations (de 0 à 10) suivant leur degré de tolérance au risque et de prévoyance. Cette méthodologie n'est pas la seule pour mesurer les goûts en matière d'épargne : on peut aussi utiliser une loterie ou un score qualitatif [Arrondel et Masson, 2017]. Les résultats obtenus avec ces mesures alternatives sont proches de ceux présentés ici.

De plus, pour utiliser le panel, des pondérations longitudinales spécifiques ont été utilisées afin d'avoir des résultats représentatifs pour le calcul des grands agrégats.

Toutes choses égales par ailleurs, le patrimoine financier est le déterminant le plus important de la détention d'actifs risqués ► **figure 5**. L'actionnariat direct augmente fortement avec le montant de ce patrimoine, qui permet d'assumer plus facilement les coûts de détention et d'information et d'en supporter les risques : la probabilité que les 1 % les plus riches détiennent directement des actions est supérieure de 80 points à celle du quart le moins riche.

L'actionnariat augmente avec l'âge (+ 3 points de probabilité tous les dix ans). Toutes choses égales par ailleurs, le niveau de formation joue également : être diplômé du supérieur augmente la diffusion des actions de 23 points par rapport aux non-diplômés. L'information financière du ménage joue aussi : la présence d'un portefeuille boursier dans le patrimoine des parents accroît la diffusion des actions de 8 points de probabilité, probablement du fait de la transmission de l'information financière. Avoir bénéficié d'une donation ou d'un héritage augmente également la probabilité de détenir directement des actions (+ 5 points).

Par ailleurs, les anticipations de rendement et de risque ainsi que l'aversion au risque et la « prévoyance » (préférence du ménage pour le bien-être de long terme) jouent un rôle important, toutes choses égales par ailleurs, pour expliquer la détention d'actions. Ainsi, 1 point supplémentaire de rendement anticipé augmente la probabilité de détenir des actions de 14 points. Avoir des anticipations ambiguës sur les rendements des actifs, c'est-à-dire ne pas pouvoir fournir une distribution objective de probabilité [Knight, 1921], réduit en revanche la probabilité d'investir en actions de 4 points environ. Les ménages les moins averses au risque et ayant une faible préférence pour le présent (ménages prévoyants) investissent également plus souvent en bourse.

► 5. Détention d'actions en direct début 2018 (modèle probit)

	Effet marginal (en points de probabilité)
Âge (en années)	0,3 ***
Percentile de patrimoine (Réf. : 0-25)	
25-50	33,3 ***
50-70	38,7 ***
70-90	48,8 ***
90-99	65,6 ***
99-100	80,5 ***
Revenu d'activité et de remplacement du ménage (en logarithme)	0,3
Variance du revenu d'activité et de remplacement du ménage	0,0
Aversion au risque (échelle de 0 à 10) ¹	0,9 ***
Préférence pour le présent (échelle de 0 à 10) ²	1,2 ***
Anticipations sur le marché boursier ³	
Taux de rendement anticipé (en %)	13,6 *
Variance anticipée	- 9,5
« Ambiguïté » dans les anticipations	- 3,6 *
Niveau de diplôme (Réf. : sans diplôme)	
Inférieur au baccalauréat	9,8 *
Baccalauréat	11,5 *
Supérieur court	17,5 ***
Supérieur long	22,7 ***
Travailleur indépendant	- 1,2 *
Parents actionnaires	7,5 ***
Héritage ou donation (Réf. : pas de transmission)	4,5 ***
Nombre d'observations	2 676
Nombre d'actionnaires	692
Log. vraisemblance (rapport)	804

* : significatif à 10 % ; ** : significatif à 5 % ; *** : significatif à 1 %.

1 De 0 (aversion au risque maximale) à 10 (aversion au risque minimale).

2 De 0 (préférence pour le présent maximale / prévoyance minimale) à 10 (préférence pour le présent minimale / prévoyance maximale).

3 Pour la construction des variables d'anticipation, voir l'**encadré 3**.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, appartenir aux 1 % des personnes ayant le patrimoine financier le plus élevé augmente la probabilité de détenir des actions de 80,5 points par rapport aux 25 % ayant le patrimoine financier le plus faible.

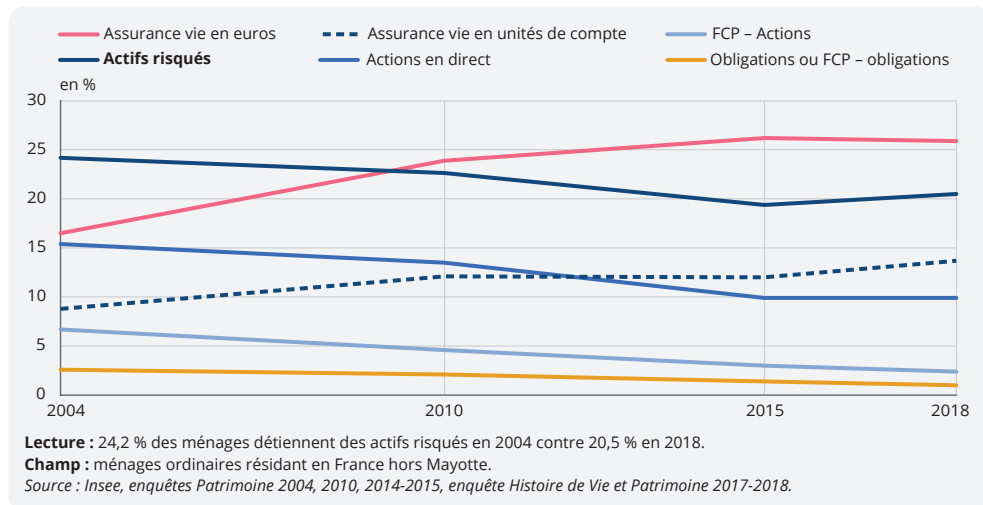
Champ : ménages ordinaires de France hors Mayotte ayant répondu à l'enquête de suivi 2015.

Source : Insee, enquête Histoire de Vie et Patrimoine 2017-2018 complétée par l'enquête de suivi 2015 ; données non pondérées.

La demande d'actifs financiers risqués baisse entre 2004 et 2015

La demande d'actifs risqués est structurellement faible. De plus, elle a diminué depuis les années 2000, notamment après les crises ► [figure 6](#).

► 6. Taux de détention des valeurs mobilières et des assurances vie de 2004 à 2018



Entre 2004 et 2015, la demande d'actifs financiers risqués a globalement diminué, sous l'effet de la crise des *subprimes* en 2008 et de celle des dettes souveraines en 2011. La part de ménages actionnaires en direct est passée de 15 % à 10 %, celle de détenteurs de fonds communs de placement de 7 % à 3 %, tandis que celle de souscripteurs de contrats d'assurance vie en unités de compte est passée de 9 % à 12 %. L'augmentation de ces contrats d'assurance vie « risqués » n'a pas compensé la diminution de la demande d'actions, en direct ou indirecte : globalement, la demande d'actifs risqués a baissé de 5 points en dix ans.

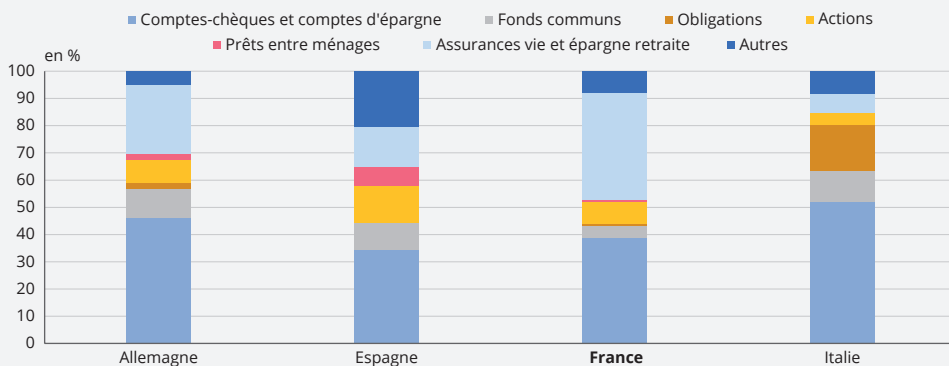
À l'inverse, entre 2015 et début 2018, la détention d'actifs risqués a légèrement augmenté. La détention directe et indirecte d'actions est restée quasiment stable et celle des contrats en unités de compte a repris sa tendance à la hausse (+ 2 points). Dans le même temps, les souscriptions de contrats en euros (produits moins risqués) sont restées quasiment stables à 26 %, après avoir fortement augmenté entre 2004 et 2015 (passant de 17 % à 26 %). La prudence marquée des épargnants après la crise semble donc moins prégnante aujourd'hui [Arrondel et Coffinet, 2019]. Ces évolutions pourraient s'expliquer en partie par un retour d'optimisme concernant les anticipations sur les rendements des marchés boursiers à la date de l'enquête début 2018 [Arrondel et Masson, 2017], ainsi que la faiblesse du rendement des actifs non risqués sur cette période.

Les évolutions varient selon le niveau de patrimoine financier : entre 2015 et 2018, les 1 % les plus riches se sont tournés vers des placements plus risqués. Leur taux de détention d'assurance vie en euros a diminué de 6 points tandis que leurs souscriptions de contrats en unités de compte ont augmenté de 12 points ; enfin, leur détention d'actions est restée stable.

La faiblesse de la demande d'actions des ménages : un phénomène européen

La structure du patrimoine financier des ménages européens varie beaucoup d'un pays à l'autre ► [figure 7](#) (les définitions harmonisées au niveau européen des différentes catégories ne sont pas strictement identiques à celles de l'enquête HVP, qui sont plus précises, ce qui peut induire des écarts dans les chiffres présentés ici). Les produits liquides, tels que les comptes-chèques ou comptes d'épargne, représentent 52 % de l'épargne financière en Italie et 35 % en Espagne. Ces proportions

► 7. Structure de l'épargne financière des ménages dans les principales économies européennes en 2017-2018



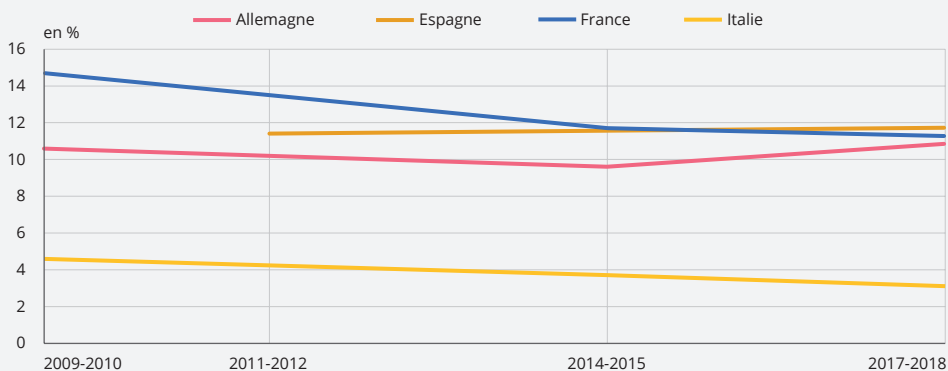
Note : les définitions harmonisées au niveau européen des différentes catégories ne sont pas strictement identiques à celles de l'enquête HVP, qui sont plus précises, ce qui peut induire des écarts dans les chiffres présentés ici.

Lecture : en Allemagne, les comptes-chèques et les comptes d'épargne représentent 46,4 % de l'ensemble du patrimoine financier des ménages en 2017-2018.

Champ : France hors Mayotte, Allemagne, Espagne, Italie ; population des ménages.

Source : Household Finance and Consumption Survey 2017.

► 8. Taux de détention directe d'actions dans les principales économies européennes



Lecture : en France, 14,7 % des ménages détiennent des actions en direct en 2009-2010 contre 11,3 % en 2017-2018.

Champ : France hors Mayotte, Allemagne, Espagne, Italie ; population des ménages.

Source : Household Finance and Consumption Survey 2010, 2015 et 2018.

sont de 39 % pour la France et 46 % pour l'Allemagne. L'assurance vie (incluant les produits d'épargne retraite dans les données européennes) est fortement diffusée en France (39 % du patrimoine financier) et, dans une moindre mesure, en Allemagne (25 %) : elle l'est beaucoup moins en Espagne (14 %) et surtout en Italie (7 %). La proportion de valeurs mobilières (actions, obligations, fonds communs de placement) est également très hétérogène. Elles représentent le tiers de l'épargne financière en Italie, pays dans lequel les obligations occupent une part prépondérante (17 %). Dans les trois autres pays, elles en représentent une part plus faible : un peu plus de 20 % en Espagne et en Allemagne, et seulement 14 % en France.

Si la proportion de valeurs mobilières est relativement faible en France par rapport aux autres pays, leur diffusion est relativement homogène au sein des grandes économies de la zone euro. Ainsi, en

2017-2018, en Allemagne, 21 % des ménages détiennent au moins une valeur mobilière, contre 18 % des ménages en France et 15 % des ménages en Italie et en Espagne¹.

La comparaison des actifs risqués entre pays européens est délicate, car les données européennes ► **encadré 1** ne permettent pas d'isoler les contrats d'assurance vie investis en unités de compte. Pour comparer les investissements risqués, seules les actions cotées peuvent être analysées ; en France, elles représentent un tiers du patrimoine risqué.

Les taux de détention d'actions cotées semblent converger en France et en Allemagne, alors même que l'environnement économique et institutionnel diffère dans ces pays. En effet, en 2009-2010, il était parmi les plus élevés des grands pays européens en France et a sensiblement diminué ensuite, en particulier entre 2009-2010 et 2014-2015. À l'inverse, en Allemagne, il a légèrement augmenté sur la période.

En France, la baisse de la détention d'actions cotées entre 2010 et 2018 pourrait, au moins en partie, s'expliquer par la modification entre 2013 et 2018 de la politique fiscale au détriment des actions : depuis le 1^{er} janvier 2013, dividendes, produits de placement à revenu fixe ou plus-values de cession sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, moins avantageux pour les plus hauts revenus que le prélèvement forfaitaire libérateur en vigueur avant. Outre les aspects socio-démographiques et les préférences en matière de risque, la rentabilité des différents investissements joue également un rôle [Arrondel et Coffinet, 2019]. ●

Auteurs :

Luc Arrondel (CNRS-Paris School of Economics)

Jérôme Coffinet (Banque de France et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Les opinions exprimées ici sont de la seule responsabilité des auteurs.

► Définitions

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible.

Le **patrimoine net** est le montant total des actifs détenus par un ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits.

Les **valeurs mobilières** de placement sont des titres négociables interchangeables et fongibles, pouvant être cotées en bourse. Elles comprennent ici les actions (hors liquidités sur les PEA), les fonds communs de placements (sauf les SCPI), et les obligations. Les **assurances vie** regroupent les assurances vie en unités de compte, les fonds en euros et les bons de capitalisation. Ces définitions sont un peu plus restrictives que celles utilisées usuellement dans les sources à l'Insee, par exemple dans Cazenave-Lacrouts *et al.*

En ordonnant une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les **déciles** (notés généralement de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement de C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux. La **médiane** (D5 ou C50) partage la population en deux sous-populations égales.

Des **actions cotées** sont des titres cotés sur le marché boursier.

Une **assurance vie en euros** est un contrat d'assurance-vie investi sur des fonds en euros peu risqué.

Une **assurance vie en unités de compte** est contrat d'assurance vie investi sur des supports financiers divers qui peuvent être risqués.

Un **fonds commun de placement (FCP)** désigne une copropriété de valeurs mobilières détenue sous forme de parts.

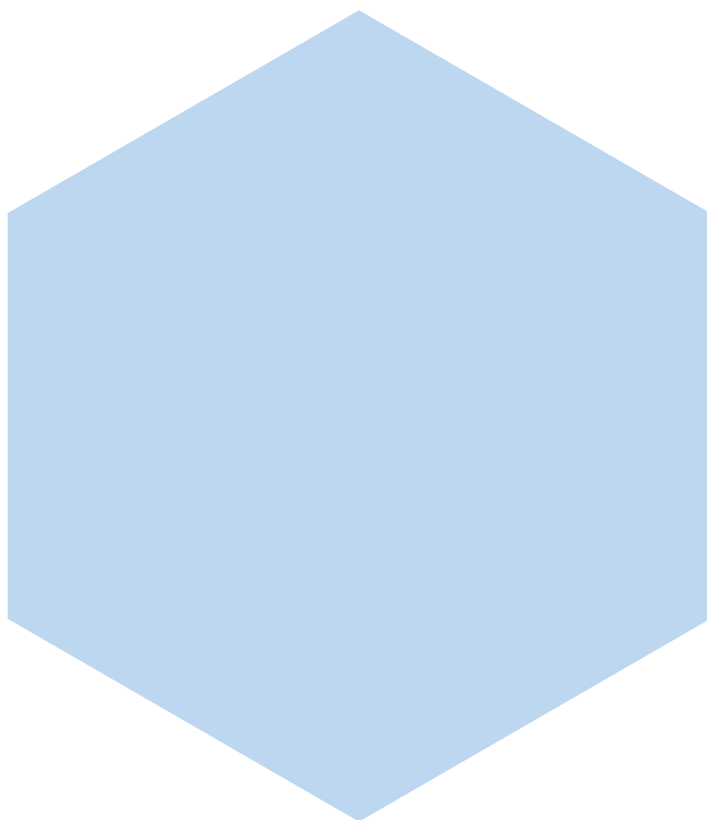
Des **obligations** sont des titres de créance négociables, utilisés par les entreprises ou les États pour emprunter de l'argent sur les marchés financiers.

¹ Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, compte tenu non seulement des disparités institutionnelles, fiscales et culturelles, mais également des dates de collecte des données variables selon les pays.

► Pour en savoir plus

- **Arrondel L., Bartiloro L., Fessler P., Lindner P., Mathä T. Y., Rampazzi C., Savignac F., Schmidt T., Schürz M., Vermeulen P.**, "How do households allocate their assets? – Stylized facts from the Eurosystem Household Finance and Consumption Survey", *International Journal of Central Banking*, 129-220, 2016.
- **Arrondel L., Coffinet J.**, "Household preferences and demand for stocks in the Crisis: France 2004-2014", *Revue d'économie politique*, Dalloz, vol. 129(3), pages 391-417, 2019.
- **Arrondel L., Coffinet J.**, « Le patrimoine et l'endettement des ménages français en 2015. Enseignements de l'enquête européenne HFCS et comparaisons internationales », *Revue de l'OFCE*, Presses de Sciences-Po, vol. 0(1), pages 49-75, 2019.
- **Arrondel L., Masson A.**, "Why does household demand for shares decline during the crisis? The French case", *Économie et Statistique / Economics and Statistics*, 494-495-496, 155-178, 2017.
- **Autorité des marchés financiers**, « Comportement des investisseurs particuliers pendant la crise covid-19 », avril 2020.
- **Banque de France**, « Projections macroéconomiques », 14 décembre 2020.
- **Cazenave-Lacrouts M.-C., Guillas D., Lebrault G.**, « Le patrimoine des ménages en 2018 – Repli de la détention de patrimoine financier », *Insee Première* n° 1722, décembre 2018.
- **Dohmen T., Lehmann H., Pignatti N.**, "Time-varying individual risk attitudes over the Great Recession: A comparison of Germany and Ukraine", *Journal of Comparative Economics*, 44, 1, 182-200, 2016.
- **France Stratégie**, « Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital. Premier rapport », octobre 2019.
- **Guiso L., Sapienza P., Zingales L.**, "Time varying risk aversion", *NBER Working Papers* 19284, National Bureau of Economic Research, Inc, 2014.
- **Knight F.**, "Risk, uncertainty and profit", University of Illinois at Urbana-Champaign's Academy for Entrepreneurial Leadership Historical Research Reference in Entrepreneurship, 1921.
- **Merton R.C.**, "Optimal Consumption and Portfolio Rules in a Continuous Time Model", *Journal of Economic Theory*, 3, 373-413, 1971.
- **Necker S., Ziegelmeier M.**, "Household risk taking after the financial crisis", *Quarterly Review of Economics and Finance*, 59, 141-160, 2016.

Fiches



Fiches

Revenus



1.1 Revenu des ménages en comptabilité nationale

Au niveau de la Nation, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le **revenu disponible brut** (RDB) des ménages. Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), duquel sont soustraits les prélèvements (impôts et cotisations) et auquel s'ajoutent les prestations sociales.

En 2019, les revenus primaires progressent de 1,0 %, à un rythme nettement moins soutenu qu'en 2018 (+ 3,0 %) et 2017 (+ 2,7 %) ► **figure 1**. La rémunération totale des salariés (qui inclut, en plus des salaires nets, les cotisations versées par les employeurs et les salariés) augmente de 0,9 % en 2019, un rythme plus modéré qu'en 2018 (+ 2,7 %) et 2017 (+ 3,1 %). Si les salaires et traitements bruts sont restés dynamiques (+ 2,9 % en 2019, après + 2,8 % en 2018 et + 3,3 % en 2017), les cotisations versées par les employeurs ont fortement diminué (- 4,6 %) à la suite de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de cotisations sociales. Les cotisations salariales n'ont pas augmenté malgré la hausse des salaires et traitements bruts en raison de la suppression des cotisations salariales au régime de l'assurance chômage intervenue en octobre 2018. Les revenus de la propriété continuent d'augmenter (+ 3,9 %, après + 12,8 % en 2018), en raison de la progression des dividendes versés.

Les prestations sociales reçues par les ménages progressent fortement en 2019 (+ 3,1 %), en raison notamment de la revalorisation et de l'élargissement de la prime d'activité. Après avoir particulièrement augmenté en 2018 (+ 9,6 %) du fait de la bascule des cotisations salariales

vers la CSG, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine ralentissent (+ 0,3 % en 2019). En définitive, le revenu disponible brut des ménages s'accroît de 3,1 % en 2019, à un rythme proche de celui des années précédentes (+ 3,0 % en 2018 et + 2,6 % en 2017).

Le pouvoir d'achat du RDB obtenu en tenant compte de l'augmentation des prix à la consommation accélère (+ 2,1 %) après deux années de croissance plus modérée (+ 1,3 % en 2018 et + 1,7 % en 2017) ► **figure 2**. Cet indicateur global ne reflète toutefois pas l'évolution individuelle moyenne : rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, le pouvoir d'achat par unité de consommation progresse de 1,5 % en 2019, après + 0,7 % et + 1,1 %. Cette progression peut toutefois différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie. Le **pouvoir d'achat arbitral** par UC est calculé en déduisant du revenu certaines dépenses de consommation dites « **pré-engagées** », difficilement renégociables à court terme par les ménages (logement, assurances, services financiers, télécommunications, etc.) : celui-ci augmente de 1,7 % en 2019, davantage que le pouvoir d'achat du RDB par UC, car les dépenses pré-engagées ont progressé moins vite que les revenus.

Depuis 1960, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 4,8 ► **figure 3**. Une partie de cette hausse est liée à l'augmentation de la population et à l'évolution de la composition des ménages. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a été multiplié par 2,9 par rapport à 1960. L'augmentation du pouvoir d'achat du revenu arbitral par UC a été un peu moins rapide : celui-ci a été multiplié par 2,7 depuis 1960.

Depuis 2010, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté de 7,5 %. Rapporté au nombre d'UC, le pouvoir d'achat du RDB a augmenté plus modérément : il est, en 2019, 1,6 % au-dessus de son niveau de 2010. Enfin le pouvoir d'achat du revenu arbitral par UC a quasiment stagné depuis 2010 (+ 0,5 %). ●

► Définitions

Le **revenu disponible brut** (RDB, comptabilité nationale) est le revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne, une fois déduits les prélèvements fiscaux et sociaux. Le RDB diffère du revenu disponible évalué à partir des enquêtes auprès des ménages. Voir *Sources et méthodes*.

Le **revenu arbitral** (comptabilité nationale) est le revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « **pré-engagées** » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non « pré-engagées ».

Unités de consommation (UC) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2019 », *Insee Première* n° 1802, mai 2020.

► 1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolution annuelle en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2018	2019
Rémunération des salariés	3,1	2,7	0,9	1 252,8	1 264,3
Salaires et traitements bruts	3,3	2,8	2,9	919,8	946,6
Salaires et traitements nets	3,3	4,8	3,3	802,8	829,7
Cotisations des salariés	3,8	-9,3	0,0	116,9	117,0
Cotisations des employeurs	2,6	2,4	-4,6	333,1	317,7
Excédent brut d'exploitation ¹	2,2	2,1	0,0	187,7	187,7
Revenu mixte ²	1,8	1,0	0,8	123,5	124,4
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	-1,6	12,8	3,9	86,2	89,5
Solde des revenus primaires (a)	2,7	3,0	1,0	1 650,2	1 665,9
Prestations sociales reçues en espèces (b)	1,6	2,0	3,1	504,5	520,3
Cotisations sociales (c)	2,7	-1,1	-2,8	478,6	465,2
Cotisations des employeurs	2,6	2,4	-4,6	333,1	317,7
Cotisations des salariés	3,8	-9,3	0,0	116,9	117,0
Cotisations des non-salariés	-0,1	-4,4	6,5	28,7	30,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (d)	2,5	9,6	0,3	248,4	249,2
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés) ⁵ (e)	-293,4	6,1	-2,6	2,0	2,0
Revenu disponible brut (a+b-c-d+e)	2,6	3,0	3,1	1 429,7	1 473,7

1 Excédent net de taxe foncière principalement tiré de la location de logements, y compris les loyers imputés aux propriétaires occupant leur propre logement. 2 Revenus issus de la production des entrepreneurs individuels. 3 Intérêts, dividendes, revenus des placements en assurance-vie. 4 Principalement impôt sur le revenu (IR), contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), taxe d'habitation, impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et impôt sur la fortune immobilière (IFI). 5 Notamment primes et indemnités d'assurance. S'agissant de montants très faibles (proches de zéro), les évolutions peuvent être importantes.

Lecture : l'évolution de la rémunération des salariés est de 0,9 % entre 2018 et 2019.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 2. Du revenu disponible des ménages au pouvoir d'achat

	Évolution annuelle en euros courants (en %)			Montant (en milliards d'euros)	
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2018	2019
Prix des dépenses de consommation finale des ménages	0,8	1,7	0,9	///	///
Revenu disponible brut	2,6	3,0	3,1	1 429,7	1 473,7
Pouvoir d'achat	1,7	1,3	2,1	///	///
Pouvoir d'achat par unité de consommation	1,1	0,7	1,5	///	///
Revenu arbitrage	2,9	3,2	3,5	1 014,3	1 049,6
Pouvoir d'achat arbitrage	1,9	1,2	2,4	///	///
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation	1,3	0,6	1,7	///	///

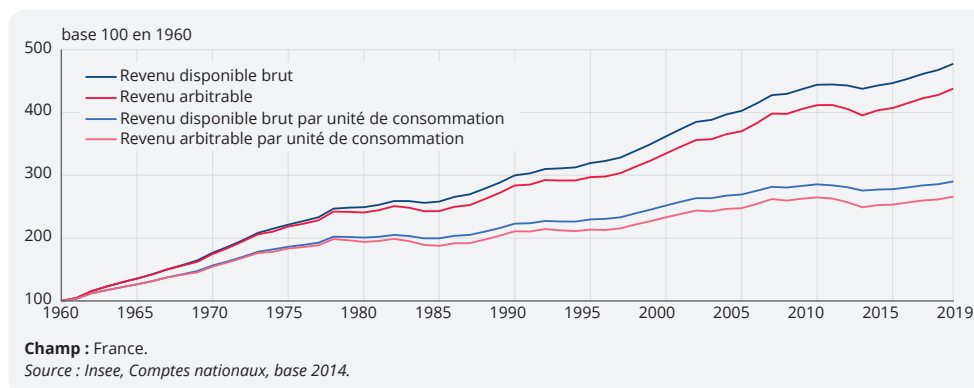
/// : grandeurs non monétaires.

Lecture : le revenu disponible brut des ménages augmente de 3,1 % entre 2018 et 2019.

Champ : France.

Source : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) et du revenu arbitrage



1.2 Revenu disponible brut des ménages – comparaison internationale

Afin d'être comparable d'un pays à l'autre, le revenu disponible des ménages est mesuré ici sur la base d'une notion de ménage au sens large : en plus des ménages au sens propre sont incluses les entreprises individuelles et les institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, partis politiques, syndicats, etc.). L'utilisation des **parités de pouvoir d'achat** (PPA, ou taux de change réels) permet de tenir compte des différences de prix unitaires et des différences dans la structure de consommation des ménages d'un pays à l'autre.

En 2018, corrigés des parités de pouvoir d'achat, les **revenus disponibles bruts** (RDB) par habitant en **standard de pouvoir d'achat** (SPA) en Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni diffèrent au plus de 27 % : il est de 27 % plus élevé en Allemagne, pays dans lequel le RDB par habitant est le plus élevé, qu'en Italie, pays dans lequel il est le plus faible. Aux États-Unis, le RDB par habitant est nettement supérieur : il se situe 65 % au-dessus de celui observé en France (49 300 SPA contre 30 000 SPA en France) ► **figure 1**.

Certaines spécificités institutionnelles nationales sont toutefois susceptibles de biaiser ces comparaisons. Ainsi, certaines dépenses telles que celles d'éducation ou de santé peuvent être prises en charge plus ou moins largement par les administrations publiques en contrepartie d'un impôt acquitté par les ménages. Le **revenu disponible brut ajusté** (RDBA) tient compte de ces transferts sociaux en nature. D'un pays à l'autre, l'ajustement a une incidence variable sur le RDB : il l'augmente de 8 % aux États-Unis, de 18 % en France et de 21 % en Allemagne. En définitive, entre l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, les écarts ne dépassent pas 31 % pour le RDBA par habitant : la prise en compte des transferts en nature modifie donc peu les

écarts observés entre ces pays. Par contre, l'écart devient moindre avec les États-Unis, où le poids des dépenses socialisées est plus faible, même si le RDBA par habitant américain reste supérieur de 50 % à celui de la France.

Le pouvoir d'achat du RDBA par habitant a subi l'effet de la crise des années 2008-2009 de manière assez différente suivant les pays. En Allemagne, l'effet de la crise est à peine visible et le pouvoir d'achat a continué à croître sans discontinuer ► **figure 2**. Il est en 2018 supérieur de 14 % à son niveau de 2007. En Italie, peu dynamique avant 2008, le pouvoir d'achat a continûment baissé entre 2007 et 2013 (- 12 %) avant de se redresser légèrement. En 2018, il demeure 8 points en dessous de son niveau de 2007. En France, le pouvoir d'achat s'est dans un premier temps maintenu avant de baisser entre 2011 et 2013 en raison de l'essoufflement de la croissance et des mesures de consolidation des finances publiques. Il est ensuite reparti modérément à la hausse pour atteindre en 2018 un niveau supérieur de 6 % à son niveau de 2007. Au Royaume-Uni, les évolutions sont très heurtées ; quasi stable entre 2007 et 2012, en faible hausse les deux années suivantes, le pouvoir d'achat a connu une forte hausse en 2015, avant de ralentir fortement à partir de 2016. En 2018, il est 8 points au-dessus de son niveau de 2007. Aux États-Unis, après la baisse de 2009, le pouvoir d'achat s'est fortement redressé en 2011 et 2012 avant de fléchir à nouveau en 2013, puis de repartir en hausse rapide à partir de 2014. Sur la période 2007-2018 le pouvoir d'achat y a augmenté de 15,5 % ●

► Définitions

La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) est le taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite **standard de pouvoir d'achat** (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Le **revenu disponible brut ajusté** (RDBA) est le revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale, allocations logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages.

Revenu disponible brut (RDB) : voir *Glossaire et Sources et méthodes*.

► 1. Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages de 2007 à 2018

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	États-Unis
2018					
Revenu disponible brut (en Md €, £, \$)	2 090	1 481	1 179	1 441	16 139
Revenu disponible brut ajusté (en Md €, £, \$)	2 521	1 750	1 372	1 701	17 394
Parité pouvoir d'achat (PPA)	0,71	0,73	0,69	0,71	1,00
Population (en millions d'habitants)	82,9	67,3	60,5	66,4	327,4
Revenu disponible brut par habitant, en SPA ¹	35 700	29 960	28 183	30 409	49 288
Revenu disponible brut ajusté par habitant, en SPA ¹	43 071	35 392	32 794	35 889	53 123
Évolution annuelle moyenne 2007-2018 (en %)					
Revenu disponible brut par habitant	2,2	1,2	0,3	2,6	3,0
Revenu disponible brut ajusté par habitant	2,5	1,3	0,3	2,5	2,9
Indice de prix de la consommation finale effective des ménages	1,3	0,8	1,1	1,7	1,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant	1,2	0,5	-0,8	0,8	1,3

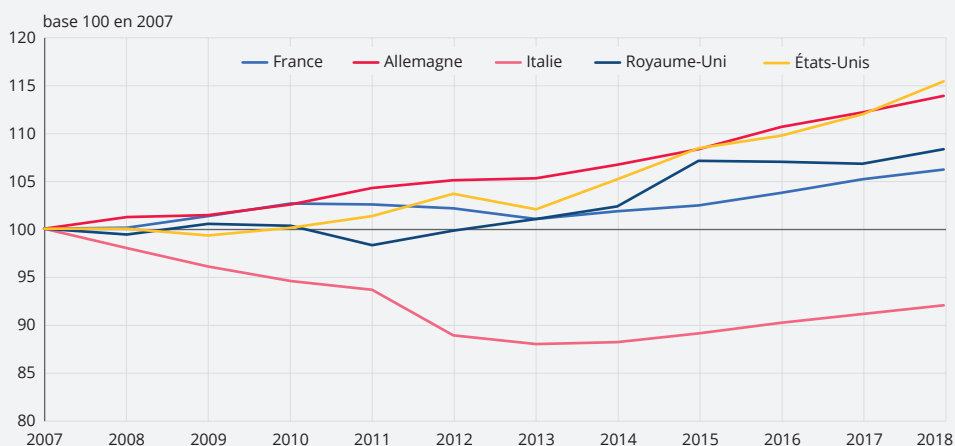
1 Standard de pouvoir d'achat.

Lecture : le revenu disponible brut des ménage français est de 1 481 milliards d'euros. Entre 2007 et 2018, le revenu disponible brut par habitant a augmenté de 1,2 % en moyenne par année en France.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

► 2. Évolution du revenu disponible brut ajusté par habitant



Lecture : le pouvoir d'achat du revenu disponible brut ajusté par habitant a augmenté de 6,2 % en France en 2018 par rapport à 2007.

Champ : ménages, entreprises individuelles et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Sources : Insee ; OCDE.

1.3 Revenu disponible des ménages

En 2018, en France métropolitaine, la moitié des ménages dispose d'un **revenu disponible** inférieur à 30 620 euros, soit un revenu disponible médian de 2 552 euros par mois, l'autre moitié disposant d'un revenu disponible supérieur ► **figure 1**. Les 10 % de ménages les plus modestes ont un revenu disponible inférieur à 13 820 euros (1^{er} **décile**, D1), soit 1 152 euros par mois. Le revenu disponible annuel moyen de ces ménages est de 10 030 euros, soit 836 euros par mois. Les 10 % des ménages les plus aisés ont un revenu disponible supérieur à 65 250 euros (9^e **décile**, D9), soit 5 438 euros par mois. Le revenu disponible moyen de ces personnes est de 102 880 euros, soit 8 573 euros par mois. Au milieu de la distribution, 20 % des ménages ont un revenu disponible mensuel compris entre 2 147 (4^e **décile**) et 3 013 euros (6^e **décile**). Le revenu disponible moyen de l'ensemble de la population est de 37 670 euros, soit 3 139 euros par mois.

Avant transferts (**impôts directs** et **prestations sociales non contributives**), les 1^{er} et 9^e déciles de revenu mensuel s'établissent respectivement à 841 euros et 6 466 euros. Le revenu disponible des 10 % des ménages les plus modestes est supérieur à leur revenu avant transferts grâce à l'ensemble des prestations sociales ; c'est le contraire pour les 10 % des ménages les plus aisés, du fait des prélèvements. Le **rapport interdécile** D9/D1 du revenu avant transferts est de 7,69 ; les transferts le ramènent à 4,72 ► **figure 2**.

En 2018, le revenu disponible médian diminue de 1,5 % en euros constants, c'est-à-dire en corrigeant de l'évolution de l'indice des prix

à la consommation. Il rompt ainsi sa lente progression entre 2013 et 2017 (+ 0,3 % par an en moyenne) qui suit une période de baisse constante d'après-crise, entre 2009 et 2013 (- 0,7 % par an en moyenne). En 2018, il reste inférieur à son niveau d'avant-crise dix ans auparavant. Avant 2008, il augmentait de façon quasi continue (+ 0,8 % par an en moyenne entre 1996 et 2008).

En 2018, la moitié des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles perçoit un quart de l'ensemble des revenus disponibles (25,9 %). Les 20 % les plus aisés en perçoivent 42,5 %, soit 6,2 fois plus que les revenus détenus par les 20 % les plus modestes, en hausse par rapport à 2017.

Un autre indicateur d'inégalité est l'**indice de Gini**. Il se situe en deçà de 0,325 de 1996 à 1998 et dépasse 0,330 en 1999. Il continue d'augmenter puis dépasse 0,340 à partir de 2005 pour atteindre son maximum en 2011 à 0,359, avant de baisser en 2012 et 2013, d'être relativement stable jusqu'en 2017 autour de 0,345, puis d'augmenter en 2018 à 0,357 ► **figure 3**. Depuis 1996, le rapport entre la somme des revenus disponibles détenue par les 20 % les plus aisés et celle des 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) suit les mêmes évolutions. Il atteint un point haut en 2011 à 6,28. Comme l'indice de Gini, il repart à la hausse, en particulier en 2018 où il vaut 6,16.

Une partie des inégalités de revenus observées est liée à des différences de taille des ménages : le nombre moyen d'**unités de consommation** (UC) par ménage croît à mesure que le revenu disponible augmente ► **figure 1**.

► Définitions

Le **revenu disponible** comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres **prestations sociales** perçues, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée - CSG -, contribution à la réduction de la dette sociale - CRDS - et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).

Les **prestations sociales non contributives** correspondent aux prestations familiales, allocations logement, prime d'activité et minima sociaux.

Décile, rapport interdécile, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20, unités de consommation : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.

► 1. Revenu disponible par ménage selon la tranche de revenu en 2018

	Limite supérieure de tranche de revenu (décile, en euros par an)	Revenu annuel moyen (en euros par an)	Nombre d'unités de consommation moyen par ménage
Inférieur à D1	13 820	10 030	1,10
D1 à D2	17 820	15 910	1,15
D2 à D3	21 670	19 730	1,21
D3 à D4	25 760	23 680	1,34
D4 à D5	30 620	28 150	1,46
D5 à D6	36 160	33 320	1,59
D6 à D7	42 480	39 260	1,69
D7 à D8	50 840	46 450	1,82
D8 à D9	65 250	57 230	1,90
Supérieur à D9	///	102 880	1,97
Ensemble	///	37 670	1,52

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de revenus disponibles ; D5 est la médiane.

Lecture : en 2018, les 10 % des ménages dont le revenu disponible est compris entre 17 820 euros (D2) et 21 670 euros (D3) ont un revenu annuel disponible moyen de 19 730 euros. Ils comptent en moyenne 1,21 unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Indicateurs sur le revenu disponible des ménages de 1996 à 2018

	1996	1999	2002	2005	2008	2011	2014	2017	2018
Revenu disponible (en euros 2018)									
Moyenne	33 340	34 810	36 860	36 600	38 120	38 390	37 140	37 400	37 670
1 ^{er} décile (D1)	13 050	13 370	14 120	13 940	14 300	14 010	14 100	14 050	13 820
Médiane	28 600	29 470	31 180	30 660	31 530	31 180	30 850	31 090	30 620
9 ^e décile (D9)	57 260	60 120	63 190	62 410	64 810	66 910	64 740	65 020	65 250
Rapport interdécile D9/D1	4,39	4,50	4,48	4,48	4,53	4,78	4,59	4,63	4,72
Masses de revenu disponible détenues									
S20 (en %)	7,4	7,3	7,3	7,1	7,1	6,8	7,1	7,0	6,9
S40 (en %)	19,9	19,6	19,4	19,2	18,9	18,4	18,9	18,8	18,4
S50 (en %)	27,9	27,4	27,2	26,9	26,6	25,8	26,6	26,4	25,9
S80 (en %)	60,3	59,5	59,2	58,8	58,2	57,3	58,5	58,5	57,5
S90 (en %)	75,5	74,7	74,2	73,8	73,1	72,5	73,8	73,8	72,7
(100-S80)/S20	5,36	5,55	5,59	5,80	5,89	6,28	5,85	5,93	6,16
(100-S90)/S40 (indice de Palma)	1,23	1,29	1,33	1,36	1,42	1,49	1,39	1,39	1,48
(100-S90)/S50	0,88	0,92	0,95	0,97	1,01	1,07	0,98	0,99	1,05
Indice de Gini	0,323	0,332	0,335	0,341	0,347	0,359	0,345	0,346	0,357

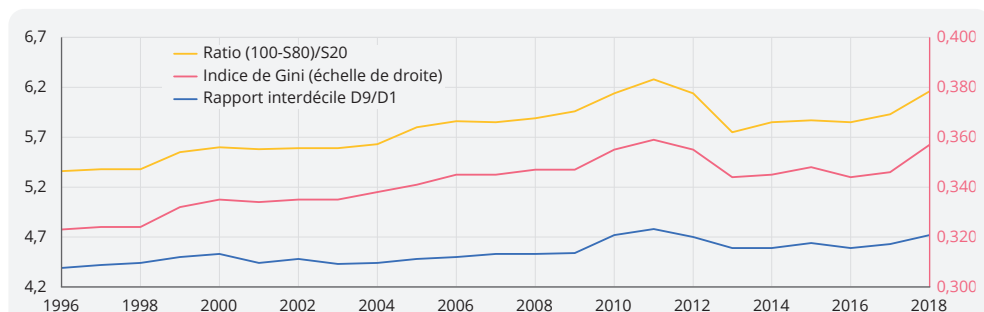
Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs ont été rétopolés de 1996 à 2011.

Lecture : en 2018, les 20 % des ménages les plus modestes disposent de 6,9 % de la somme des revenus disponibles (S20), les 20 % les plus aisés de 42,5 % (complément à 100 de S80), soit 6,16 fois plus.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

► 3. Indicateurs d'inégalités de revenu disponible depuis 1996



Lecture : en 2018, l'indice de Gini est de 0,357.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

1.4 Niveau de vie des personnes

Le concept de **niveau de vie** permet de comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes. Conventionnellement, tous les membres du ménage ont le même niveau de vie, calculé en rapportant le **revenu disponible** du ménage au nombre d'**unités de consommation** (UC) qui le composent. Un ménage ayant 1 000 euros de revenu disponible par mois a donc un niveau de vie de 1 000 euros s'il se compose d'une seule personne, mais de 667 euros si ce ménage est un couple ou encore de 476 euros s'il s'agit d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

En 2018, en France métropolitaine, la moitié de la population dispose d'un niveau de vie inférieur à 21 250 euros, soit un niveau de vie médian de 1 771 euros par mois, l'autre moitié disposant d'un niveau de vie supérieur ► **figure 1**. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles de la population ont un niveau de vie annuel inférieur à 11 210 euros (1^{er} **décile**, D1), soit 934 euros par mois. Le niveau de vie annuel moyen de ces personnes est de 8 580 euros, soit 715 euros par mois. Les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés ont un niveau de vie annuel supérieur à 39 130 euros (9^e **décile**, D9) ou à 3 261 euros par mois, soit 3,49 fois plus que le 1^{er} **décile**. Le niveau de vie moyen de ces personnes est de 61 080 euros, soit 5 090 euros par mois. Au milieu de la distribution, 20 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 1 583 (4^e **décile**) et 1 979 euros (6^e **décile**). La distribution des niveaux de vie est plus resserrée que celle des revenus disponibles car les écarts observés sur l'échelle des revenus disponibles tiennent pour partie à des différences de taille et de composition des ménages, neutralisées en utilisant le concept de niveau de vie. Le niveau de vie annuel moyen de l'ensemble de la population est de 24 650 euros, soit 2 054 euros par mois.

► Définitions

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Revenu disponible, unités de consommation, décile, indice de Gini, rapport interdécile, ratio (100-S80)/S20, microsimulation : voir *Glossaire*.

La moitié des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles dispose de 30,3 % de la masse des niveaux de vie ► **figure 2**. Les 20 % les plus aisées en disposent de 38,7 %, soit 4,45 fois plus que celle détenue par les 20 % les moins dotées.

En 2018, le niveau de vie médian augmente de 0,3 % en euros constants, c'est-à-dire en corrigeant de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Il poursuit sa lente progression depuis cinq ans (+ 0,4 % par an en moyenne depuis 2013) et est un peu plus élevé qu'il y a dix ans (+ 1,0 %). Avant 2008, il augmentait à un rythme bien plus soutenu (+ 1,4 % par an en moyenne entre 1996 et 2008). L'**indice de Gini**, indicateur d'inégalités de niveaux de vie, croît en 2018 (à 0,298) après une relative stabilité entre 2013 à 2017 (0,289 en 2017), mais sans atteindre les niveaux enregistrés entre 2010 et 2012 (0,305 en 2011). Cette hausse s'explique notamment par la forte progression des revenus du patrimoine chez les plus aisés. Depuis 2004, le **rapport interdécile** D9/D1 et le **ratio (100-S80)/S20** suivent les mêmes tendances que l'indice de Gini ► **figure 3**.

Pour 2019, selon les estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, les inégalités, mesurées par l'indice de Gini et le rapport interdécile D9/D1 auraient tendance à diminuer. ●

► Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Analyses* n° 60, novembre 2020.
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.

► 1. Niveau de vie moyen selon la tranche de niveau de vie en 2018

en euros par an

	Limite supérieure de tranche de niveau de vie (décile)	Niveau de vie moyen
Inférieur à D1	11 210	8 580
D1 à D2	14 150	12 770
D2 à D3	16 680	15 460
D3 à D4	18 990	17 830
D4 à D5	21 250	20 130
D5 à D6	23 750	22 480
D6 à D7	26 680	25 160
D7 à D8	30 820	28 640
D8 à D9	39 130	34 370
Supérieur à D9	///	61 080
Ensemble	///	24 650

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Lecture : en 2018, les 10 % des personnes dont le niveau de vie est compris entre 11 210 euros (D1) et 14 150 euros (D2) ont un niveau de vie annuel moyen de 12 770 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Indicateurs sur le niveau de vie de 1996 à 2018

	1996	1999	2002	2005	2008	2011	2014	2017	2018
Niveau de vie (en euros 2018)									
Moyenne	20 230	21 380	22 940	23 060	24 490	24 720	23 970	24 350	24 650
1 ^{er} décile (D1)	9 380	10 060	10 930	10 940	11 550	11 170	11 160	11 390	11 210
Médiane	17 820	18 500	19 800	19 990	21 050	21 030	20 830	21 190	21 250
9 ^e décile (D9)	32 800	34 530	36 930	36 480	38 860	39 840	38 140	38 900	39 130
Rapport interdécile D9/D1	3,50	3,43	3,38	3,33	3,36	3,57	3,42	3,42	3,49
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	8,9	9,0	9,2	8,9	8,9	8,5	8,8	8,8	8,7
S40 (en %)	22,7	22,6	22,9	22,7	22,7	21,9	22,6	22,5	22,2
S50 (en %)	31,0	30,8	31,0	30,9	30,8	29,9	30,8	30,8	30,3
S80 (en %)	62,8	62,1	62,1	61,9	61,5	60,6	62,0	62,0	61,3
S90 (en %)	77,1	76,3	76,2	75,8	75,3	74,7	76,1	76,1	75,2
(100-S80)/S20	4,18	4,21	4,12	4,28	4,33	4,64	4,32	4,32	4,45
(100-S90)/S40 (indice de Palma)	1,01	1,05	1,04	1,07	1,09	1,16	1,06	1,06	1,12
(100-S90)/S50	0,74	0,77	0,77	0,78	0,80	0,85	0,78	0,78	0,82
Indice de Gini	0,282	0,286	0,284	0,289	0,292	0,305	0,289	0,289	0,298

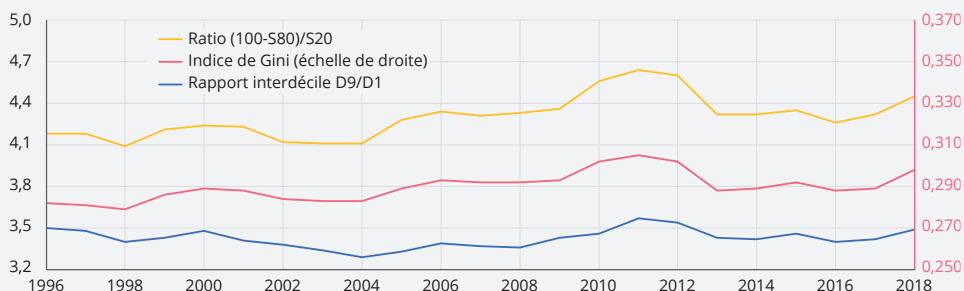
Note : pour permettre une comparaison temporelle, les indicateurs ont été rétopolés de 1996 à 2011.

Lecture : en 2018, les 20 % les plus modestes disposent de 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés de 38,7 % (complément à 100 de S80), soit 4,45 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

► 3. Indicateurs d'inégalités de niveau de vie depuis 1996



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétopolées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2018.

1.5 Niveau de vie modifié par l'ajout de loyers imputés aux propriétaires

Les ménages possédant le logement dans lequel ils résident détiennent un élément de patrimoine qui ne génère pas de flux de revenus, alors même qu'il a pour eux une valeur d'usage. Habituellement, cette ressource non monétaire n'est pas prise en compte dans la mesure des niveaux de vie. Cependant, cet avantage en nature peut être valorisé et à ce titre, rehausser le **revenu disponible** des ménages propriétaires de leur résidence principale de **loyers imputés bruts** (loyers qu'ils percevraient s'ils mettaient en location leur logement). Rehausser le revenu disponible de **loyers imputés nets**, c'est-à-dire après déduction des intérêts de remboursement d'emprunt immobilier, permet de mieux tenir compte de la situation des ménages **accédants** à la propriété.

Avec la prise en compte des loyers imputés bruts, le **niveau de vie** médian augmente de 14,8 %, passant de 21 250 euros à 24 390 euros par an en 2018, soit de 1 771 euros à 2 033 euros par mois ► **figure 1**. En considérant les loyers imputés nets, il s'élève à 23 880 euros, soit 1 990 euros par mois (+ 12,4 % par rapport au niveau de vie). Après prise en compte des loyers imputés nets, 45 % des personnes changent de **décile** de niveau de vie pour passer soit dans un niveau supérieur pour certains propriétaires, soit au niveau inférieur pour certains locataires. La part des individus locataires dans le 1^{er} décile de niveau de vie passe ainsi de 72 % à 88 %.

Tenir compte des loyers imputés nets modifie certains indicateurs globaux d'inégalités. Le **rapport interdécile** passe de 3,49 à 3,65

après leur intégration. En effet, la proportion de propriétaires, donc de personnes dont le niveau de vie est rehaussé, est beaucoup plus forte chez les 10 % les plus aisés (85 % de propriétaires puis 90 % après prise en compte) que chez les 10 % les plus modestes (28 % puis 12 %). En revanche, l'augmentation de niveau de vie est proportionnellement plus forte pour les personnes aux revenus modestes et moyens, si bien que l'**indice de Gini** reste stable.

L'impact des loyers imputés sur le niveau de vie d'une catégorie de personnes dépend de la part des propriétaires en son sein. Les plus âgés sont plus concernés ► **figure 2**. Le niveau de vie moyen (incluant les loyers imputés nets) augmente de 19 % pour les personnes âgées de 75 ans ou plus, contre 11 % pour les 50 à 64 ans et 5 % seulement pour les 25 à 29 ans ► **figure 3**. L'ajout des loyers imputés dans la mesure du niveau de vie entraîne une hausse du taux de pauvreté monétaire. Dans le cas de loyers imputés nets, il passe de 14,8 % à 16,8 %. Pour les personnes âgées de 18 à 29 ans, il augmente de 3,4 points mais diminue de 2,0 points pour les personnes de 75 ans ou plus ► **figure 4**. La part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population pauvre passe de 11,4 % à 9,6 %.

Les personnes seules et les couples sans enfant bénéficient le plus des loyers imputés nets : + 14,7 % sur le niveau de vie moyen pour les premières et + 12,3 % pour les seconds, contre + 8,4 % pour les familles monoparentales. ●

► Définitions

Le **loyer imputé brut** est l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Le **loyer imputé net** est le loyer imputé brut dont on a déduit pour les ménages accédants à la propriété les intérêts sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Revenu disponible, accédant, niveau de vie, décile, rapport interdécile, indice de Gini : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Des ménages médians plus souvent propriétaires de leur résidence principale qu'il y a vingt ans », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.

► 1. Indicateurs d'inégalités de niveau de vie incluant les loyers imputés en 2018

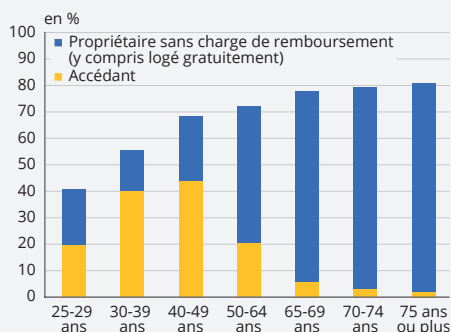
Montant annuel (en euros)	Niveau de vie	Incluant les loyers imputés	
		Bruts	Nets d'intérêts d'emprunt
Moyenne	24 650	27 610	27 260
1 ^{er} décile (D1)	11 210	12 000	11 950
Médiane	21 250	24 390	23 880
9 ^e décile (D9)	39 130	44 090	43 600
Indicateurs d'inégalités			
Rapport interdécile D9/D1	3,49	3,67	3,65
Ratio (100-S80)/S20	4,4	4,5	4,6
Indice de Gini	0,298	0,297	0,298

Lecture : en 2018, le niveau de vie moyen est de 24 650 euros par an, de 27 610 euros par an en intégrant les loyers imputés bruts pour les propriétaires de leur résidence principale et de 27 260 euros par an en intégrant les loyers imputés nets des intérêts d'emprunt pour les accédants à la propriété.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Part de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon l'âge en 2018



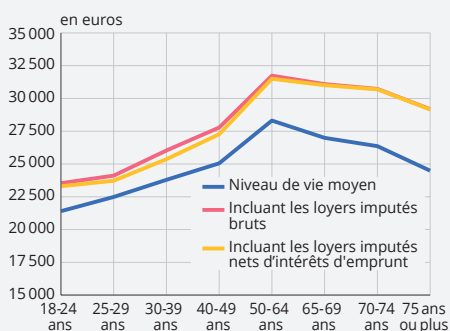
Note : les parts de personnes propriétaires de leur résidence principale ne sont pas comparables aux données de la fiche 2.11 portant sur des parts de ménages propriétaires et provenant d'une autre source.

Lecture : en 2018, 56 % des personnes de 30 à 39 ans sont propriétaires. 40 % sont accédants à la propriété ; 15 % sont propriétaires (ou logés gratuitement) et n'ont plus de charge de remboursement d'emprunt.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Niveau de vie moyen incluant les loyers imputés selon l'âge en 2018

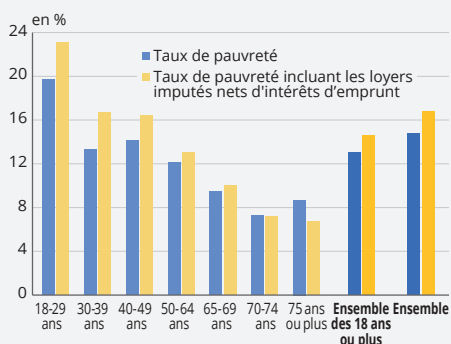


Lecture : en 2018, les personnes de 40 à 49 ans ont un niveau de vie moyen de 25 050 euros par an. En incluant les loyers imputés bruts, il est de 27 780 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 4. Taux de pauvreté incluant les loyers imputés selon l'âge en 2018



Lecture : en 2018, 13,3 % des personnes de 30 à 39 ans sont pauvres. En incluant les loyers imputés nets d'intérêts d'emprunt, 16,7 % de ces personnes le sont.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.6 Décomposition du niveau de vie

Le **niveau de vie** de tous les individus d'un ménage se compose des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants), des **revenus du patrimoine** et des **prestations sociales**. La majeure partie des **impôts directs** en est déduite.

En 2018, le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes (inférieur au 1^{er} **décile** des niveaux de vie) est composé pour moitié de prestations sociales hors revenus de remplacement (49,7 %, ► **figure 1**). 81,9 % des ménages les plus modestes perçoivent ces prestations sociales ► **figure 2**. Plus de la moitié (51,8 %) de ces ménages perçoivent aussi des revenus d'activité, mais ils sont relativement faibles puisqu'ils représentent moins du tiers (31,4 %) de leur niveau de vie.

Les personnes au niveau de vie immédiatement supérieur (compris entre les 1^{er} et 2^e déciles) ont un niveau de vie composé pour moitié de revenus d'activité (49,4 %) et pour plus d'un quart de prestations sociales hors revenus de remplacement (26,7 %). Les prestations familiales, les prestations logement et les minima sociaux en représentent des parts quasi égales.

En s'élevant dans l'échelle des niveaux de vie, la part des salaires augmente régulièrement tandis que celle des prestations (hors revenus de remplacement) diminue. Au-delà du 8^e décile, le montant des salaires continue de s'élever, mais leur part diminue, en raison de l'importance croissante des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine. Ces deux catégories de revenus représentent 13,3 % du niveau de vie des personnes se situant entre le 8^e et le 9^e décile. Pour les 10 % de personnes les plus aisées, la part des revenus du patrimoine et des revenus d'indépendants est près de trois fois supérieure (36,7 %). Quant aux prestations sociales hors revenus de remplacement, elles

sont perçues par un cinquième de ces ménages (19,8 %).

Une très grande majorité des ménages (91,8 % dans l'ensemble) perçoit des revenus du patrimoine. Ils représentent une part croissante du niveau de vie à mesure qu'il augmente.

Mais leur part reste très limitée chez la plupart : comprise entre 2,7 % et 5,8 % jusqu'au 8^e décile, elle est de 8,2 % pour les personnes entre le 8^e et le 9^e décile. En revanche, chez les 10 % de personnes les plus aisées, ces revenus représentent 22,8 % de leur niveau de vie.

Pour les personnes du haut de la distribution, ces revenus du patrimoine correspondent plus fréquemment à des revenus financiers (plan d'épargne en actions, assurance-vie, etc.).

Les personnes les plus aisées se distinguent également par la part plus importante de revenus d'activité indépendante : ils représentent 13,9 % de leur niveau de vie contre moins de 6,0 % pour les autres, y compris celles de la tranche de niveau de vie immédiatement inférieure. Il s'agit principalement de revenus de chefs d'entreprise et des professions libérales.

Les revenus de remplacement représentent moins d'un tiers du niveau de vie. Cette part dépend de celle des allocations chômage : celle-ci décroît en s'élevant dans l'échelle des niveaux de vie car moins de ménages en bénéficient (24,8 % des 10 % de ménages situés entre les 1^{er} et 2^e déciles contre 8,7 % des 10 % les plus aisés). Les pensions et retraites représentent une part relativement constante dans l'échelle des niveaux de vie car la répartition des retraités y est homogène.

Les impôts directs concernent l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie mais représentent une part croissante du niveau de vie lorsqu'il augmente, de 5,8 % pour les personnes les plus modestes à 29,9 % pour les plus aisées. ●

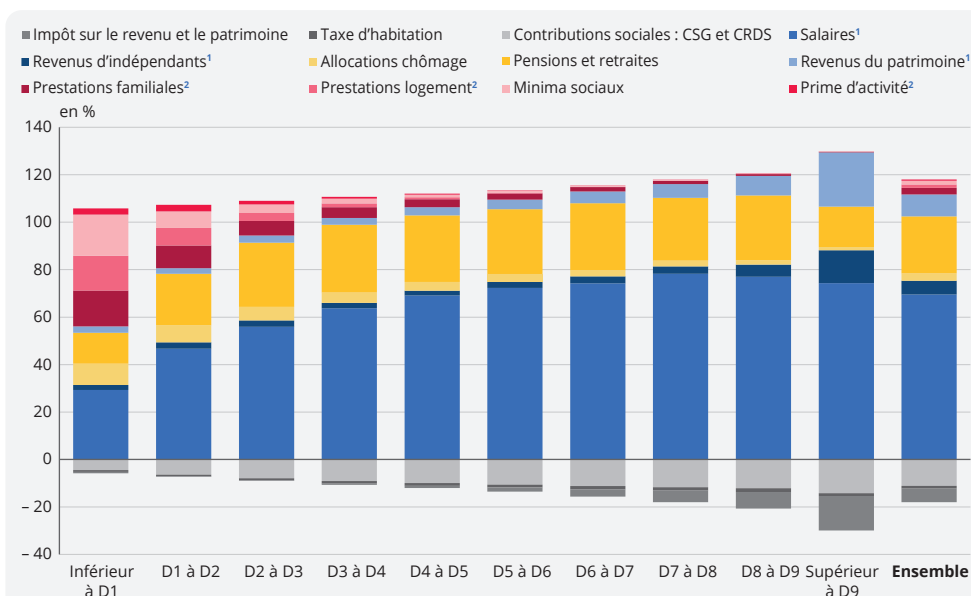
► Définitions

Niveau de vie, revenus du patrimoine, prestations sociales, impôts directs, décile : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Revenu, niveau de vie et pauvreté en 2018 », *Insee Résultats*, octobre 2020.

► 1. Composition du niveau de vie selon le niveau de vie en 2018



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie.

1 Tous les revenus sont nets de cotisations sociales.

2 Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et prime d'activité), celle-ci est incluse.

Lecture : en 2018, les salaires représentent 29,3 % du niveau de vie des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Part des ménages percevant les différentes catégories de revenu selon le niveau de vie en 2018

en %

Catégories de revenus composant le niveau de vie	Tranches de niveau de vie										Ensemble
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	
Revenus d'activité¹	51,8	57,6	60,7	64,2	67,1	69,6	70,2	73,0	73,6	79,5	66,7
Salaires ¹	47,0	54,6	58,7	62,7	66,0	67,8	68,9	71,2	71,2	74,3	64,2
Revenus d'indépendants ¹	8,6	6,4	5,7	5,2	4,6	6,2	5,9	6,8	9,3	16,7	7,5
Revenus du patrimoine	80,1	81,9	88,7	91,0	92,6	94,1	95,9	97,2	98,2	99,0	91,8
Revenus de remplacement	50,6	68,9	69,1	66,3	63,5	61,5	58,0	56,2	56,2	52,6	60,4
Allocations chômage	24,5	24,8	22,8	19,7	17,7	16,0	13,7	12,7	11,3	8,7	17,3
Pensions et retraites	29,9	49,6	52,4	51,2	50,7	50,4	48,9	47,6	49,2	46,9	47,8
Autres prestations sociales²	81,9	76,1	56,8	46,5	41,2	34,2	30,2	27,0	22,5	19,8	43,7
Prestations familiales ²	34,9	32,9	27,3	25,3	24,5	23,0	21,3	19,7	15,8	15,8	24,1
Prestations logement ²	63,3	60,2	36,5	21,3	13,2	8,0	5,6	4,8	4,0	2,8	22,1
Minima sociaux	40,0	26,1	13,3	8,0	5,5	4,2	2,8	2,3	2,0	1,3	10,5
Prime d'activité ²	25,6	28,7	22,7	18,5	10,8	7,5	4,8	4,3	3,1	1,6	12,9
Impôts directs	98,8	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
Impôt sur le revenu et le patrimoine	18,8	27,5	41,1	57,7	73,7	83,9	92,2	95,3	97,6	98,3	68,3
Taxe d'habitation	47,7	52,8	69,4	84,4	89,9	93,2	95,4	96,1	97,0	97,7	82,3
Contributions sociales : CSG et CRDS	98,1	99,9	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	99,8

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie.

1 Tous les revenus sont nets de cotisations sociales.

2 Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et prime d'activité), celle-ci est incluse.

Lecture : en 2018, 47 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile perçoivent des salaires.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.7 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. En 2018, leur montant global s'élève à 61 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement, **minima sociaux** et **prime d'activité**. Leur montant dépend des caractéristiques individuelles, familiales ou du logement. En 2018, en France métropolitaine, 12,6 millions de ménages (soit 44 % d'entre eux) en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent 11,7 % du **niveau de vie** des ménages bénéficiaires. Elles jouent un rôle plus important pour les ménages les plus jeunes : elles représentent 20,4 % du niveau de vie pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et 15,7 % quand la personne de référence a entre 30 et 49 ans ► **figure 1**.

En 2018, 6,9 millions de ménages bénéficient de prestations familiales ► **figure 2**, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 1 630 euros annuels par **unité de consommation** (UC). Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. 83 % des bénéficiaires de prestations familiales sont des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans.

► Définitions

Minima sociaux, prime d'activité, niveau de vie, unités de consommation (UC), revenu de solidarité active (RSA), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), décile : voir *Glossaire*.

Les aides au logement concernent 6,4 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 1 430 euros par UC. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. 60 % des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2018, 3,0 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis : le **revenu de solidarité active** (RSA), l'**allocation aux adultes handicapés** (AAH) ou les allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse, notamment l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 3 680 euros annuels par UC. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité remplace la composante dite « activité » du revenu de solidarité active (RSA), ainsi que la prime pour l'emploi. 3,7 millions de ménages la perçoivent en 2018 pour un montant moyen annuel de 790 euros par UC.

Les prestations sociales représentent 49,7 % du niveau de vie des ménages les plus modestes (ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} **décile**), contre 0,4 % pour les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile) ► **figure 3**. La part des allocations logement, des minima sociaux et de la prime d'activité dans le niveau de vie diminue très rapidement à mesure que ce dernier s'élève : elle représente moins de 1,0 % à partir du 6^e décile. Ces transferts sont en effet ciblés sur les ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont moins ciblées ; la plupart des familles en bénéficient. Leur part dans le niveau de vie diminue donc moins rapidement quand celui-ci s'élève. ●

► Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees », Drees, édition 2020.
- « Les réformes socio-fiscales de 2019 augmentent fortement le revenu disponible des ménages, surtout pour ceux de niveau de vie intermédiaire et ceux en emploi », in *France, portrait social*, Coll. « Insee Références », édition 2020.

► 1. Montant annuel moyen des prestations sociales en 2018 selon l'âge de la personne de référence du ménage bénéficiaire

en euros par unité de consommation

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales	Part dans le niveau de vie (en %)	Répartition des prestations sociales (en %)
	Ensemble	dont allocations familiales						
Moins de 30 ans	1 770	950	1 660	3 550	780	3 180	20,4	10,7
30-49 ans	1 710	1 050	1 420	3 290	790	2 650	15,7	56,1
50-59 ans	1 260	980	1 280	4 020	820	2 490	10,2	18,0
60-74 ans	1 150	1 010	1 460	4 080	700	3 160	5,3	11,5
75 ans ou plus	ns	ns	1 360	4 000	690	3 260	2,8	3,7
Ensemble	1 630	980	1 430	3 680	790	2 720	11,7	100,0

ns : non significatif.

Note : pour chaque prestation sociale, son montant moyen et sa part dans le niveau de vie sont calculés sur les seuls ménages bénéficiaires de cette prestation. Pour l'ensemble des prestations sociales, leur montant moyen et leur part dans le niveau de vie sont calculés uniquement sur les ménages bénéficiaires d'au moins une prestation. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et prime d'activité), celle-ci est incluse dans les montants annuels moyens calculés.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 10,7 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 20,4 % de leur niveau de vie.

Champ : France métropolitaine, ménages percevant au moins une prestation sociale dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Nombre de ménages bénéficiaires en 2018 selon l'âge de la personne de référence

en milliers

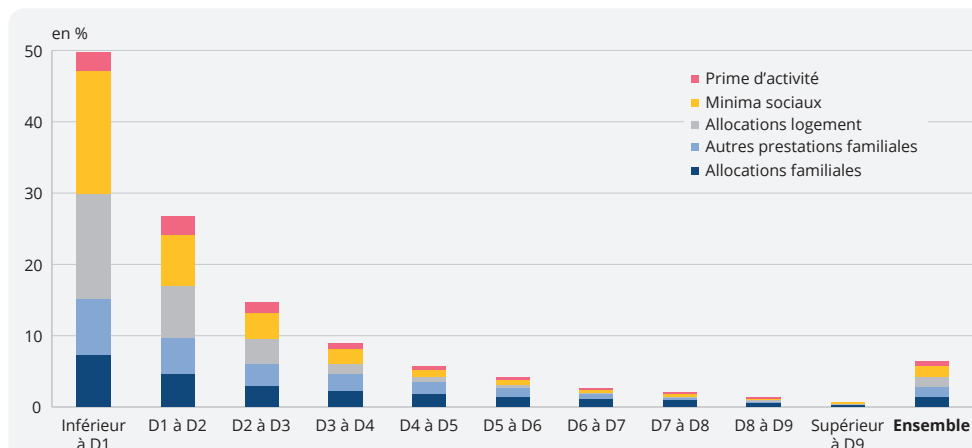
	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux	Prime d'activité	Ensemble des prestations sociales	Nombre total de ménages
	Ensemble	dont allocations familiales					
Moins de 30 ans	490	184	1 164	333	812	1 655	2 532
30-49 ans	5 236	4 158	2 662	1 051	1 809	6 594	9 542
50-59 ans	1 050	710	1 201	692	784	2 345	5 320
60-74 ans	146	74	982	698	273	1 470	7 115
75 ans ou plus	10	4	347	259	29	526	4 273
Ensemble	6 932	5 130	6 356	3 033	3 707	12 590	28 782

Lecture : 1 655 000 ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de prestations sociales.

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Part des prestations sociales dans le niveau de vie selon le niveau de vie en 2018



Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie.

Lecture : pour les 10 % de personnes les plus modestes, 49,7 % de leur niveau de vie est constitué de prestations sociales.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.8 Niveau de vie en Europe

En 2018, selon le dispositif EU-SILC, le niveau de vie moyen dans les pays membres de l'Union européenne à 28 (UE28) est de 20 310 euros annuels, soit 1 693 euros par mois. Il varie de 4 420 euros annuels en Roumanie à 42 820 euros au Luxembourg, correspondant respectivement à 368 euros et 3 568 euros par mois, soit un rapport de 1 à 10. En exprimant les niveaux de vie en **standards de pouvoir d'achat (SPA)**, ce rapport varie de 1 à 4 ► **figure 1**. En SPA, c'est également au Luxembourg que le niveau de vie moyen est le plus élevé (34 090 SPA). Les niveaux de vie moyens sont également très élevés (égaux ou supérieurs à 25 000 SPA) pour trois autres pays européens : l'Autriche, l'Allemagne et le Danemark.

La moyenne dans l'UE28 des **rapports interdécales** de chaque pays (calculée en tenant compte du nombre d'habitants de chacun d'eux), c'est-à-dire le niveau de vie plancher des 10 % les personnes les plus aisées (D9) rapporté au niveau de vie plafond des 10 % les personnes les plus modestes (D1), vaut 3,7. En France, le rapport interdécale est inférieur à la moyenne européenne (3,3), et il est le plus faible en Slovaquie (2,8), en République tchèque (2,9) et en Slovénie (2,9). À l'inverse, en Bulgarie (5,7) et en Roumanie (5,8), les inégalités mesurées par cet indicateur sont les plus élevées.

Le rapport interdécale ne mesure toutefois pas les inégalités aux extrémités de la distribution. Pour en rendre compte, on considère le rapport des masses de niveau de vie détenues par les 20 % de la population à chaque extrémité.

En 2018, en France, la masse de niveau de vie détenue par les 20 % de la population la plus aisée représente 4,3 fois celle des 20 % les plus modestes. Cet indicateur, noté **ratio (100-S80)/S20**, est comme pour le rapport interdécale le plus faible (de 3,3 à 3,4) en République tchèque, en Slovaquie et en Slovénie, indiquant des inégalités moindres. Il est particulièrement élevé en Bulgarie (8,1) et Roumanie (7,1). La moyenne européenne (pondérée par le nombre d'habitants de chaque pays) s'établit à 5,1.

En 2018, 22 des 28 pays de l'UE garantissent un salaire minimum légal national. Dans les six autres États membres, il n'existe pas à proprement parler, celui-ci étant fixé au niveau des branches ou négocié entre partenaires sociaux. Le salaire minimum brut pour un temps plein (notion qui ne recouvre cependant pas la même durée dans tous les pays) varie en 2018 de 500 SPA par mois en Bulgarie à 1 540 SPA au Luxembourg, soit un rapport de 1 à 3 ► **figure 2**. Pour sept pays (Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, France, Irlande et Royaume-Uni), il est égal ou supérieur à 1 200 SPA par mois. ●

► Définitions

Standard de pouvoir d'achat (SPA), rapport interdécale, ratio (100-S80)/S20, indice de Gini : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Living conditions in Europe*, Statistical books, Eurostat, édition 2018.
- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2019.

► 1. Indicateurs d'inégalités dans l'Union européenne en 2018

	Niveau de vie annuel moyen (en SPA)	Rapport interdécile D9/D1	Ratio (100-S80)/S20	Indice de Gini
Roumanie	8 420	5,8	7,1	0,35
Hongrie	10 510	3,2	4,2	0,28
Bulgarie	11 000	5,7	8,1	0,41
Slovaquie	11 030	2,8	3,3	0,23
Grèce	11 180	4,2	5,1	0,31
Croatie	11 880	4,0	4,8	0,29
Lettonie	13 140	5,1	6,8 ¹	0,35
Portugal	13 640	4,1	5,2	0,32
Pologne	13 890	3,6	4,4	0,29
Lituanie	14 050	5,1	6,4	0,35
République tchèque	15 540	2,9	3,3	0,24
Estonie	15 880	4,4	5,1	0,31
Slovénie	18 020	2,9	3,4	0,24
Espagne	18 620	4,8	5,9	0,33
Italie	19 450	4,6	6,0	0,33
UE28 (e)	20 000	3,7	5,1	0,31
Malte	20 880	3,5	4,2	0,28
Zone euro (19 pays)	21 500	3,7	5,0	0,30
Suède	21 980	3,4	4,3	0,28
Royaume-Uni ¹	22 010	4,3	5,6	0,34
Chypre	22 130	3,5	4,6	0,31
Finlande	22 970	3,0	3,7	0,26
Irlande	22 990	3,2	4,0	0,28
Belgique	23 600	3,0	3,6	0,25
France²	23 780	3,3	4,3	0,29
Pays-Bas	24 410	3,1	3,9	0,27
Danemark	25 000	3,0	4,1	0,28
Allemagne	25 190	3,4	4,9	0,30
Autriche	26 300	3,3	4,2	0,28
Luxembourg	34 090	4,1	5,3	0,32

e : estimation

¹ Donnée SILC 2018 portant sur l'année 2017.

² Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la [fiche 1.4](#). Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

Note : les indicateurs portent sur l'année 2018 (année de perception des revenus et non 2019, année de l'enquête retenue dans les publications d'Eurostat).

Champ : Union européenne à 28 pays.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

► 2. Salaire minimum dans l'Union européenne en 2018

	Salaire brut minimum mensuel à temps plein ¹		Salaire brut minimum mensuel à temps plein ¹		
	(en euros)	(en SPA ²)	(en euros)	(en SPA ²)	
Bulgarie	260	500	Pologne	490	830
Lettonie	430	560	Malte	750	880
Lituanie	400	590	Espagne	860	900
Slovaquie	480	600	Slovénie	840	970
Estonie	500	600	Royaume-Uni	1 430	1 200
République tchèque	470	650	Irlande	1 610	1 220
Croatie	460	660	France	1 500	1 320
Hongrie	430	670	Belgique	1 560	1 360
Roumanie	410	750	Pays-Bas	1 590	1 370
Portugal	680	760	Allemagne	1 500	1 400
Grèce	680	790	Luxembourg	2 000	1 540

¹ Le temps plein est une notion variable selon les pays : il ne correspond pas à un nombre d'heures identique dans tous les pays.

² Standard de pouvoir d'achat.

Note : l'Autriche, Chypre, le Danemark, la Finlande, l'Italie et la Suède ont fixé un salaire minimum par branche ou prévoient que les salaires minimums soient négociés entre les partenaires sociaux.

Champ : 22 pays de l'Union européenne où le salaire minimum national existe.

Source : Eurostat.

1.9 Évolution du niveau de vie depuis 1970

Depuis 1970, en France métropolitaine, le **niveau de vie** (en euros constants) des personnes a régulièrement augmenté jusqu'à la crise de 2008-2009. Cette hausse a été prononcée dans les années 1970 et, dans une moindre mesure, entre 1997 et 2002.

Durant la première moitié des années 1970, la progression du niveau de vie est particulièrement forte, dans la continuité des Trente glorieuses. Après le premier choc pétrolier de 1974, son rythme s'atténue un peu mais reste soutenu ► **figure 1**. La hausse du niveau de vie profite à l'ensemble de la population, mais plus encore aux personnes les plus modestes : la hausse moyenne du niveau de vie médian atteint 4,0 % par an en euros constants sur la période 1970-1979, et elle excède celle du niveau de vie moyen (+ 3,4 %). Les bas revenus ont bénéficié d'un rattrapage : les hausses du Smic et du minimum vieillesse ont été fortes et de nouvelles générations de retraités sont arrivées avec des carrières professionnelles plus longues et titulaires de droits plus élevés. En conséquence, les inégalités de niveau de vie se sont réduites au cours de cette décennie : l'**indice de Gini** passe de 0,329 en 1970 à 0,293 en 1979 ► **figure 2**.

Par la suite, les difficultés économiques du début des années 1980 consécutives au deuxième choc pétrolier accentuent nettement le ralentissement du niveau de vie : les niveaux de vie médian et moyen augmentent respectivement de 0,8 % et 0,7 % par an en moyenne entre 1979 et 1990. La crise du début des années 1990 pèse de nouveau sur les revenus. Avec la reprise économique de la fin des années 1990, le niveau de vie augmente à nouveau fortement : + 2,1 % par an entre 1997 et 2002 pour le niveau de vie médian et

+ 2,5 % pour le niveau de vie moyen. La reprise bénéficie aux plus hauts revenus, tirés souvent d'une activité d'indépendant ou de cadre, mais aussi aux personnes les plus modestes en raison notamment de la baisse du chômage et de la revalorisation du salaire minimum, des prestations sociales et des pensions de retraites. Globalement, les inégalités diminuent au cours des années 1980 et se creusent légèrement pendant la décennie suivante.

Au début des années 2000, le ralentissement économique et la remontée du chômage expliquent en partie le fléchissement de la croissance du niveau de vie. Après une nouvelle embellie à la faveur d'un retour de la croissance au milieu des années 2000, le niveau de vie médian atteint un maximum en 2009 avant de diminuer légèrement jusqu'en 2013. Depuis, il progresse lentement et s'établit à 21 250 euros par an en 2018.

Depuis le milieu des années 2000, plusieurs indicateurs montrent une légère hausse des inégalités. L'indice de Gini croît régulièrement jusqu'en 2011 où il atteint son maximum, avant de diminuer fortement en 2012 et particulièrement en 2013. Après une relative stabilité jusqu'en 2017, il augmente nettement en 2018 sans toutefois atteindre les niveaux enregistrés entre 2010 et 2012. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les personnes les 20 % les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes (le **ratio (100-S80)/S20**) suit les mêmes évolutions. Sur plus longue période, à périmètre constant de revenus (hors revenus financiers et prestations non couvertes avant 1996), le niveau d'inégalités en 2018 est comparable à celui de 1979 avec un indice de Gini de 0,293. ●

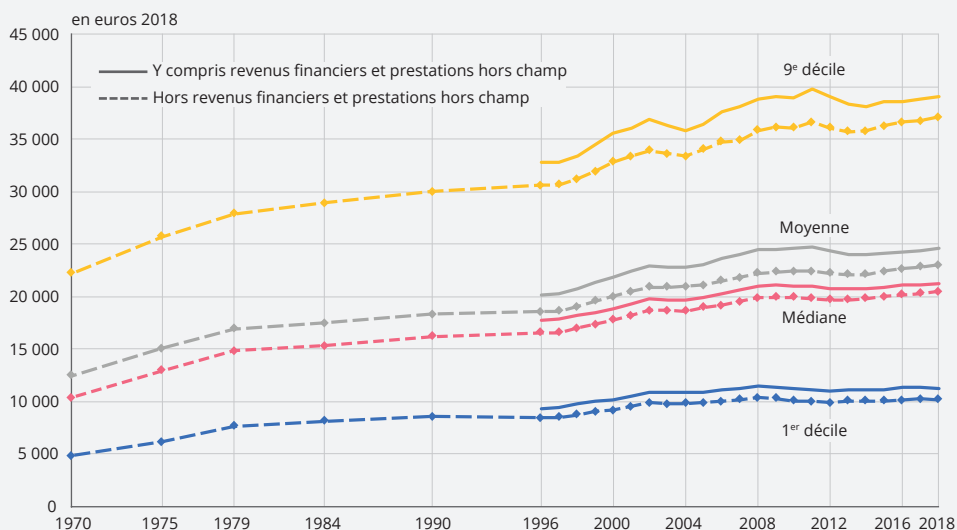
► Définitions

Niveau de vie, indice de Gini, ratio (100-S80)/S20 :
voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.
- « Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France (1975-2016) », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Niveaux de vie depuis 1970

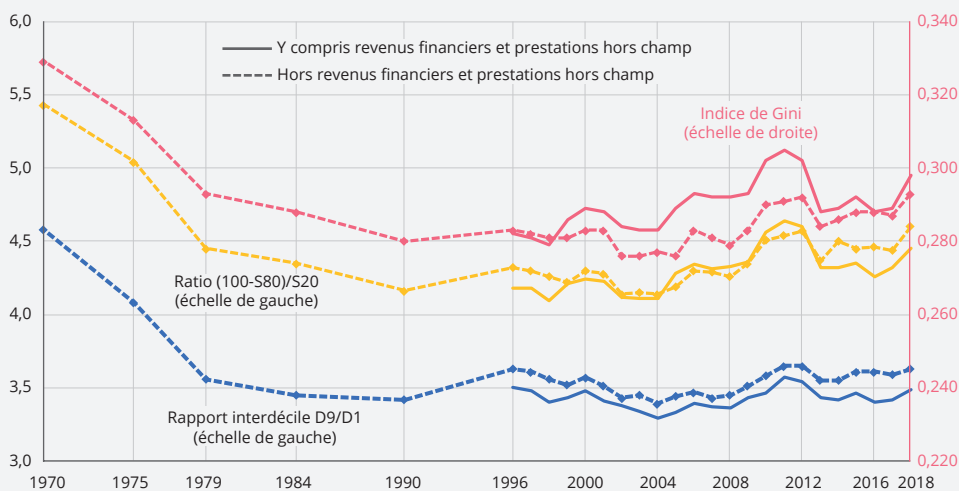


Note : les comparaisons sur longue période ne peuvent se faire que sur un champ restreint. Les données sur les revenus financiers et certaines prestations (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial) ne sont en effet pas disponibles avant 1996. En 1970, le périmètre de revenus est plus restreint que sur la période 1975-2018 car l'ERF ne contient pas de données relatives à la taxe d'habitation (intitulée alors « contribution mobilière ») et à l'allocation de logement familiale (ALF). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 1996, 2010 et 2012), les données ont été rétropolées de 1975 à 2011.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

► 2. Indicateurs d'inégalités de niveau de vie depuis 1970



Note : voir figure 1.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

1.10 Pauvreté monétaire en France depuis 1970

En 2018, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,8 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire. 9,3 millions de personnes sont pauvres, au sens où elles ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 063 euros par mois. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 1 063 euros pour une personne seule, 1 594 euros pour un couple sans enfant et 2 231 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant de base du **RSA** s'élève au 1^{er} avril à 551 euros mensuels pour une personne seule sans enfant et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (**Aspa**, ou minimum vieillesse) à 833 euros pour une personne seule à la même date. En 2018, 66 % des personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA et 48 % de celles vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure de la pauvreté dépend du seuil retenu : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian, soit 885 euros par mois, le taux de pauvreté en 2018 est de 8,3 %. Les seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian. En 2018, les personnes pauvres au seuil de 60 % ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 063 euros, contre 889 euros en 1996 en euros constants. Au seuil de 50 %, leur niveau de vie mensuel est inférieur à 885 euros en 2018, contre 740 euros en 1996.

Entre 1975 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (14,3 % en 1984 contre 17,9 % en 1975, ► **figure 1.a**). Cette baisse concerne particulièrement les retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de meilleures retraites grâce à des durées de cotisation plus longues que les générations précédentes. Il augmente ensuite progressivement jusqu'en 1996 et atteint 16,2 %. Pour assurer une comparaison temporelle

entre 1975 et 2018, les taux de pauvreté sont ici calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet, celui de 1975.

Depuis 1996, les taux de pauvreté sont calculés sur un périmètre de revenus plus complet incluant les revenus financiers et certaines prestations non disponibles précédemment. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ de 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement. Il est alors stable autour de 14 % jusqu'en 2017. En 2018, il augmente de 0,7 point et s'établit à 14,8 %, soit 9,3 millions de personnes ► **figure 1.b**. La baisse des allocations induite par la réforme de la réduction du loyer de solidarité explique en partie cette hausse.

En 2018, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel inférieur à 855 euros. En comparant ce niveau de vie médian des personnes pauvres au seuil de pauvreté à 60 %, on en déduit une **intensité de la pauvreté** égale à 19,6 % ► **figure 2**. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (baissant de 2,6 points au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de la pauvreté au seuil de 60 % a peu fluctué. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point puis a diminué d'autant en 2013. Depuis, elle reste stable autour de 20 %.

En 2019, selon des estimations provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, le taux de pauvreté diminuerait de 0,3 point. ●

► Définitions

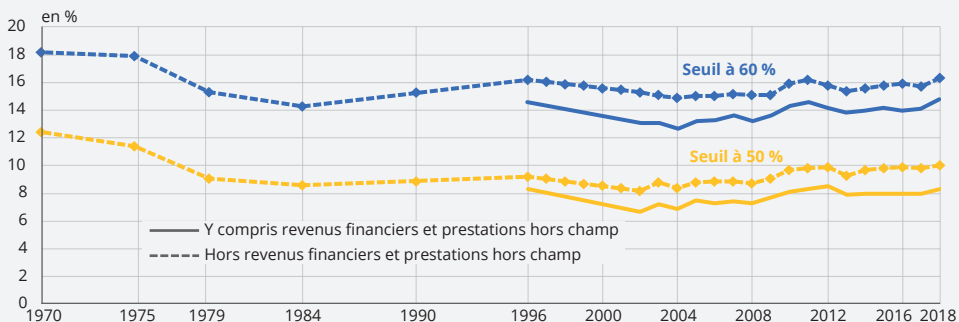
Pauvreté monétaire, taux de pauvreté, niveau de vie, seuil de pauvreté, revenu disponible, revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), intensité de la pauvreté, microsimulation : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

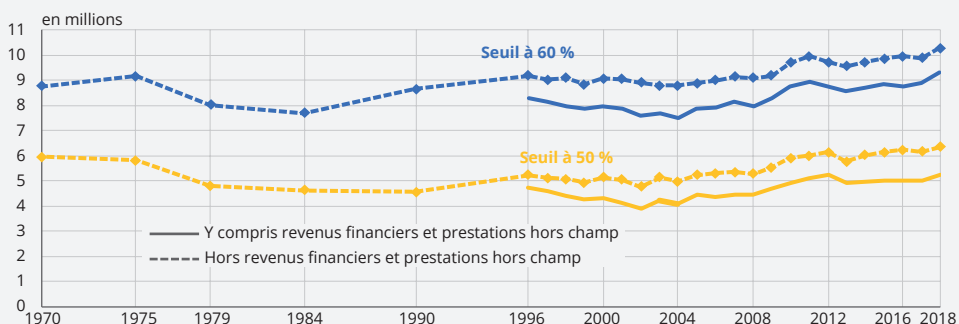
- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités. En 2019, les inégalités et le taux de pauvreté diminueraient », *Insee Analyses* n° 60, novembre 2020.
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.

► 1. Taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres depuis 1970

a. Taux de pauvreté



b. Nombre de personnes pauvres



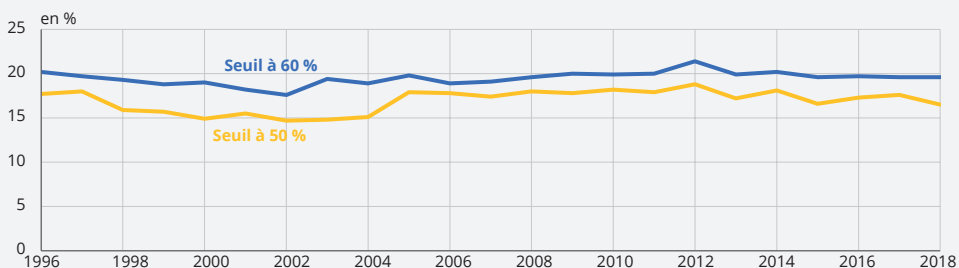
Note : pour assurer une comparabilité temporelle sur longue période, les indicateurs sont calculés sur un périmètre de revenus constant mais incomplet, celui de 1975. Ne sont en effet pas pris en compte les revenus financiers et certaines prestations sociales (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial). En 1970, le périmètre de revenus est plus restreint que sur la période 1975-2018 car l'enquête Revenus fiscaux de 1970 ne contient pas de données relatives à la taxe d'habitation (intitulée alors « contribution mobilière ») et à l'allocation de logement familiale (ALF). Pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 1996, 2010 et 2012), les indicateurs ont par ailleurs été rétropolés de 1975 à 2011.

Lecture : avec la définition retenue depuis 1996, le taux de pauvreté (au seuil à 60 %) s'élevait cette année-là à 14,6 % (soit 8,3 millions de personnes pauvres), contre 16,2 % (soit 9,2 millions de personnes pauvres) avec le périmètre des revenus incomplet disponible depuis 1975.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1970 à 1990 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

► 2. Intensité de la pauvreté depuis 1996



Note : pour assurer une comparaison temporelle sans ruptures de série (en 2010 et 2012), les données ont été rétropolées de 1996 à 2011.

Lecture : en 2018, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 19,6 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2018.

1.11 Privation matérielle et sociale

La **privation matérielle et sociale** mesure conventionnellement la proportion de personnes qui déclarent au moins 5 restrictions matérielles parmi une liste de 13. Cet indicateur correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire et la complète.

En 2019, 13,0 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine. En 2014, première année disponible, cet indicateur était au plus haut (13,6 %). Après un point bas en 2017, il est reparti à la hausse ► **figure 1**. Indicateur composite, cet indicateur prend en compte des difficultés qui sont plus ou moins répandues dans la population. En 2019, la difficulté la plus fréquemment rencontrée est de ne pas pouvoir faire face à une dépense inattendue d'un montant de l'ordre du seuil de pauvreté mensuel, soit environ 1 000 euros : elle concerne un tiers des personnes ► **figure 2**. Viennent ensuite le fait de ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage puis celui de ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile, difficultés rencontrées par un quart des personnes. À l'inverse, seulement 2 % de la population déclarent ne pas pouvoir payer un accès à Internet.

Privations matérielles et sociales et niveau de vie sont très corrélés : 38,5 % des personnes en dessous du 1^{er} quintile de niveau de vie sont également en situation de privation matérielle et sociale, c'est aussi le cas de 16,9 % de celles entre le 1^{er} et le 2^e quintile et moins de 1 % de celles au-dessus du 4^e quintile. Ainsi, 44 % des personnes en situation de privation matérielle et sociale sont aussi en situation de pauvreté monétaire, soit 5,7 % de la population.

► Définition

L'indicateur européen de **privation matérielle et sociale** se base sur une liste d'éléments de la vie courante recensant à la fois des restrictions de consommation dues à l'insuffisance de ressources et des limitations apparentées à des aspects plus sociaux et relationnels de l'existence tels que la possibilité de recevoir des amis ou de la famille pour dîner. Il est mesuré au niveau individuel et non du ménage. Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule au moins 5 privations ou difficultés matérielles parmi la liste des 13 items pris en compte.

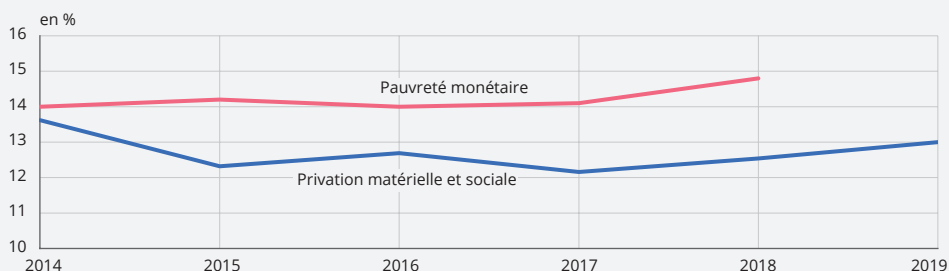
Vivre en couple plutôt que seul protège contre les privations matérielles et sociales, en permettant notamment de partager les dépenses de logement ► **figure 3**. Ainsi, les ménages les plus en difficulté sont les familles monoparentales (29,2 % contre 6,1 % pour les couples sans enfant). Les personnes au chômage sont particulièrement touchées (36,4 %). Mais travailler ne protège pas complètement : 17,6 % des employés et 18,6 % des ouvriers sont en situation de privation matérielle et sociale, tout comme 11,6 % des indépendants (artisans, commerçants et chefs d'entreprise). 11,0 % des retraités sont aussi dans cette situation. De même, le fait de subir des privations matérielles et sociales est fortement lié au niveau de diplôme : 20,5 % des personnes peu ou pas diplômées sont touchées contre 4,3 % seulement des titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 ou plus.

Les femmes sont plus touchées que les hommes par les privations matérielles et sociales (14,4 %, contre 11,5 %). Les classes d'âge actif, et particulièrement les personnes de 45 à 59 ans, sont davantage concernées que les jeunes (les moins de 30 ans) ou les retraités. 17,7 % des résidents de l'agglomération parisienne sont touchés par les privations matérielles et sociales contre 12 à 16 % des personnes vivant dans une plus petite unité urbaine et 9,9 % de celles résidant hors unité urbaine. Par ailleurs, à profil identique (c'est-à-dire à sexe, âge, diplôme, situation vis-à-vis de l'emploi, catégorie socioprofessionnelle, type de ménage, quintile de revenu), vivre dans l'agglomération parisienne multiplie le risque de privation matérielle et sociale par 2. ●

► Pour en savoir plus

- « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale », in *La France dans l'Union Européenne*, coll. « Insee Référence », édition 2019.
- « Living conditions in Europe », coll. « *Statistical Books* », Eurostat, édition 2018.

► 1. Privation matérielle et sociale et pauvreté monétaire depuis 2014

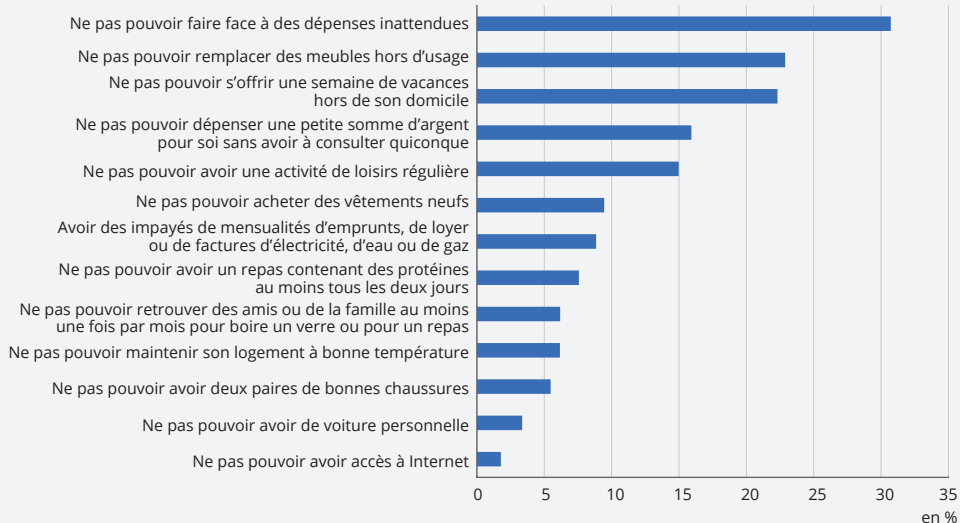


Note : le taux de pauvreté monétaire n'est pas disponible en 2019.

Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Sources : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) de 2014 à 2019 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2014 à 2018.

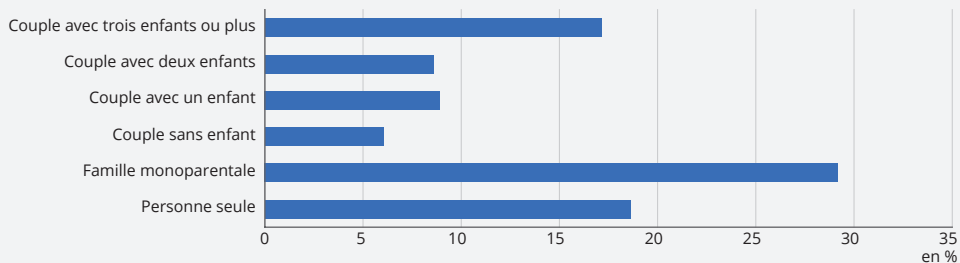
► 2. Part de personnes déclarant subir une privation en 2019



Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

► 3. Privation matérielle et sociale selon le type de ménage en 2019



Note : les autres types de ménages, bien que faisant partie du champ, ne sont pas représentés sur le graphique.

Champ : France métropolitaine, population résidant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

1.12 Pauvreté monétaire en Europe

Avec un **seuil de pauvreté** à 60 % du niveau de vie médian de chaque pays, selon le dispositif EU-SILC, la **pauvreté monétaire** touche 16,8 % des habitants de l'Union européenne à 28 (UE) en 2018, soit environ 86 millions de personnes ► **figure 1**. Les disparités entre les différents pays sont importantes, les taux de pauvreté nationaux variant de 10,1 % à 23,8 %.

Le taux de pauvreté est le plus faible en République tchèque (10,1 %). À un niveau toujours inférieur à la moyenne européenne, le taux de pauvreté se situe entre 11,6 % et 13,2 % dans les pays de l'UE les plus au nord : la Finlande, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas. À l'inverse, dans les pays du sud de l'Europe, les taux de pauvreté sont plus élevés : 17,2 % au Portugal, 17,9 % en Grèce et 18,3 % en Croatie. Les taux de pauvreté les plus élevés – supérieurs à 20 % – sont mesurés en Italie, en Espagne, dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie), en Bulgarie et en Roumanie, avec respectivement 22,6 % et 23,8 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté national. En France, le taux de pauvreté monétaire est de 13,6 %, soit 3,2 points en dessous de la moyenne de l'UE, tandis que l'Allemagne et la Belgique (14,8 %) ainsi que la Pologne (15,4 %) en sont plus proches.

Les taux de pauvreté sont déterminés à partir des seuils de pauvreté fixés en proportion des niveaux de vie médians nationaux. Ces seuils sont ramenés en **standards de pouvoir d'achat** (SPA), unité commune permettant de les comparer. Les seuils de pauvreté des pays traduisent plutôt le niveau de vie global de la population alors que le taux de pauvreté traduit

d'avantage son niveau de pauvreté relative, d'où l'intérêt de considérer de manière conjointe les deux indicateurs. Par exemple, si une même proportion de Luxembourgeois et de Grecs disposent d'un niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane de leur pays (taux de pauvreté respectivement de 17,5 % et 17,9 %), le niveau de vie médian et donc le seuil de pauvreté sont trois fois plus faibles en Grèce, traduisant une moindre richesse dans ce pays. Inversement, l'Italie et la Slovénie ont des seuils de pauvreté proches (autour de 10 000 SPA) mais la situation est plus inégalitaire en Italie avec un taux de pauvreté supérieur de 8,1 points à celui de son voisin. Les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie sont à la fois les moins aisés et ceux où les plus modestes ont la situation la plus dégradée par rapport au reste de la population avec de faibles seuils de pauvreté et des taux de pauvreté élevés.

L'**intensité de la pauvreté**, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, est de 24,2 % en moyenne dans l'UE ► **figure 2**. En République tchèque, en Finlande, en Irlande, en France, à Chypre et en Belgique, cet indicateur est nettement inférieur à la moyenne (au plus 16,5 %) : le niveau de vie médian de la population pauvre est plus proche de la médiane nationale. À l'opposé, l'intensité est la plus élevée en Italie et en Roumanie (au moins 30 %) où les taux de pauvreté sont également élevés. Bien que des pays fassent exception (Hongrie, Slovaquie et Estonie notamment), en général plus le taux de pauvreté est élevé, plus l'intensité de la pauvreté l'est également. ●

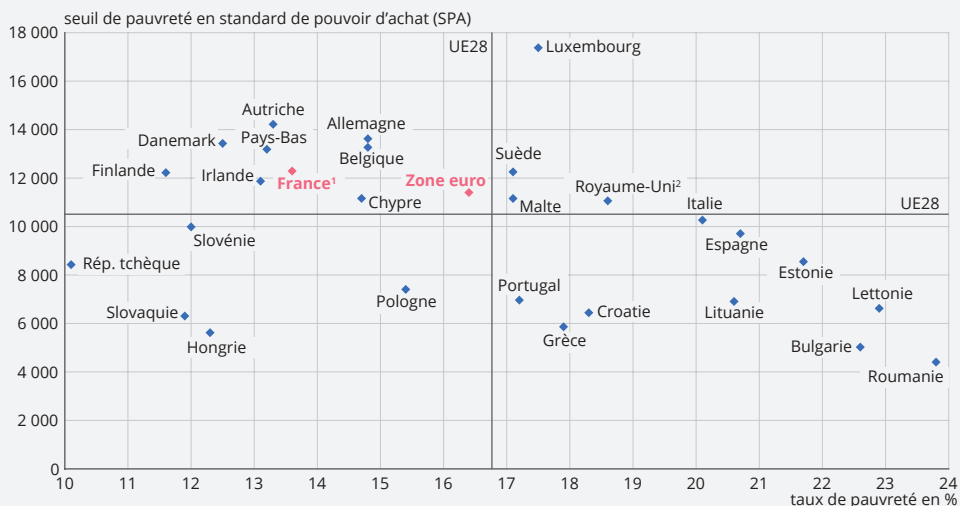
► Définitions

Seuil de pauvreté, pauvreté monétaire, standard de pouvoir d'achat (SPA), intensité de la pauvreté :
voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale » in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Tendance à la baisse pour la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE », *Communiqué de presse*, Eurostat, octobre 2019.

► 1. Seuil et taux de pauvreté dans l'Union européenne en 2018



1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.10. Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

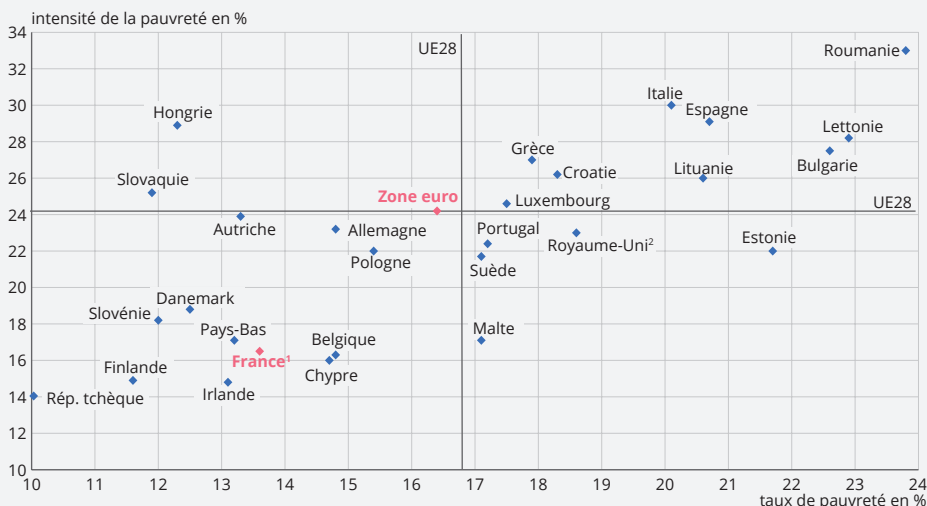
2 Donnée SILC 2018 portant sur l'année 2017.

Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian en 2018 (année de perception des revenus et non 2019, année de l'enquête retenue dans les publications d'Eurostat).

Champ : Union européenne à 28 pays.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

► 2. Taux et intensité de la pauvreté dans l'Union européenne en 2018



1 Les indicateurs pour la France diffèrent de ceux présentés dans la fiche 1.10. Ici, ils sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent pour disposer de statistiques comparables entre pays.

2 Donnée SILC 2018 portant sur l'année 2017.

Note : le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie national médian en 2018 (année de perception des revenus et non 2019, année de l'enquête retenue dans les publications d'Eurostat).

Champ : Union européenne à 28 pays.

Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

1.13 Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale

La vie en commun procure des économies d'échelle pour tous les membres du ménage sur le logement, mais aussi sur les biens d'équipement ménager. Le **niveau de vie** permet d'en tenir compte en rapportant le **revenu disponible** au nombre d'**unités de consommation** (UC) du ménage.

En 2018, en France métropolitaine, avec un niveau de vie annuel de 29 290 euros en moyenne (soit 2 441 euros par mois), les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie le plus élevé, en particulier quand la **personne de référence** du ménage a moins de 65 ans (avec un niveau de vie annuel de 30 750 euros en moyenne, soit 2 563 euros par mois) ► **figure 1**. Les personnes vivant seules ou au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie plus faible en moyenne ; elles ne bénéficient ni des économies d'échelle procurées par la présence d'un second adulte ni du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter.

De manière générale, le niveau de vie des ménages diminue en moyenne lorsque le nombre d'enfants augmente : il atteint 27 540 euros (soit 2 295 euros par mois) pour les personnes en couple avec un enfant, 25 930 euros (soit 2 161 euros par mois) pour celles avec deux enfants et 21 060 euros (soit 1 755 euros par mois) lorsqu'au moins trois enfants sont présents ► **figure 2**. Lors de la naissance d'un enfant, deux facteurs jouent en sens opposés. D'un côté, l'enfant ne contribue pas directement aux ressources du ménage tout en augmentant les besoins de consommation (d'où l'augmentation du nombre d'UC). De l'autre, certains transferts sociaux (prestations familiales, quotient familial) sont liés à la présence d'enfants.

Quand l'enfant grandit, ses besoins augmentent, notamment à l'adolescence (consommation courante, études, etc.), ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'UC à partir de 14 ans. En moyenne, même si les prestations versées

augmentent avec l'âge de l'enfant (majoration des allocations familiales à partir de 14 ans par exemple), et généralement aussi les autres revenus du ménage (augmentation progressive des revenus d'activité des adultes au cours de leur carrière ou accumulation d'une épargne au cours du temps), le niveau de vie a tendance à diminuer quand les enfants grandissent.

Parmi les ménages d'âge actif, les personnes sont différemment réparties sur l'échelle des niveaux de vie selon leur configuration familiale ► **figure 3**. Les familles nombreuses et monoparentales se concentrent parmi les plus modestes, et les couples sans enfant parmi les plus aisés : si les personnes vivant dans une famille monoparentale représentent 10,2 % de la population, elles représentent le quart des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} **décile**, alors que les 12,2 % de personnes vivant au sein de couple sans enfant représentent 23,6 % des personnes ayant un niveau de vie supérieur au 9^e décile. Les personnes seules de moins de 65 ans sont elles aussi surreprésentées parmi les plus modestes : elles représentent 9,5 % de la population mais entre 10,9 % et 14,6 % des personnes ayant un niveau de vie inférieur au 4^e décile.

En 2018, la **pauvreté monétaire** touche 7,1 % des personnes vivant en couple sans enfant et dont la personne de référence du ménage a moins de 65 ans, mais plus du tiers des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (soit 2,3 millions de personnes ► **figure 1**). Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents, pour les couples comme pour les familles monoparentales. 22,7 % pour les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale avec un enfant, mais 41,8 % pour celles qui vivent avec au moins deux enfants ► **figure 2**. Malgré les allocations spécifiques qui leur sont attribuées, ces personnes isolées avec plusieurs enfants ont un niveau de vie moyen inférieur de 36 % à celui de l'ensemble de la population. ●

► Définitions

Niveau de vie, revenu disponible, unités de consommation, personne de référence, décile, pauvreté monétaire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Enquête revenus fiscaux et sociaux 2018 et séries longues », *Insee Résultats*, octobre 2020.
- « L'effet d'une naissance sur le niveau de vie du ménage », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2011.

► 1. Revenu disponible, niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale en 2018

	Revenu disponible moyen du ménage (en euros)	Niveau de vie des individus du ménage (en euros)		Part de la population (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
		Moyenne	Médiane			
Personne de référence de moins de 65 ans	40 070	24 390	21 070	78,2	16,4	8 103
Personne seule	22 290	22 290	18 940	9,5	20,2	1 216
Famille monoparentale	28 420	16 930	15 140	10,2	35,3	2 266
Couple sans enfant	46 130	30 750	26 470	12,2	7,1	549
Couple avec enfants	55 920	25 080	21 900	43,1	13,1	3 561
Autre type de ménage	42 600	20 650	18 100	3,2	25,3	510
Personne de référence de 65 ans ou plus	32 280	25 600	21 830	21,8	8,9	1 224
Personne seule	22 530	22 530	19 090	7,1	14,3	647
Couple	42 550	27 410	23 410	13,0	6,2	509
Autre type de ménage	40 710	24 650	22 000	1,7	6,4	69
Ensemble	37 670	24 650	21 250	100,0	14,8	9 327

Lecture : en 2018, les couples sans enfant vivant dans un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans ont en moyenne un revenu disponible annuel de 46 130 euros. 7,1 % des personnes vivant en couple sans enfant sont pauvres, soit 549 000 personnes.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

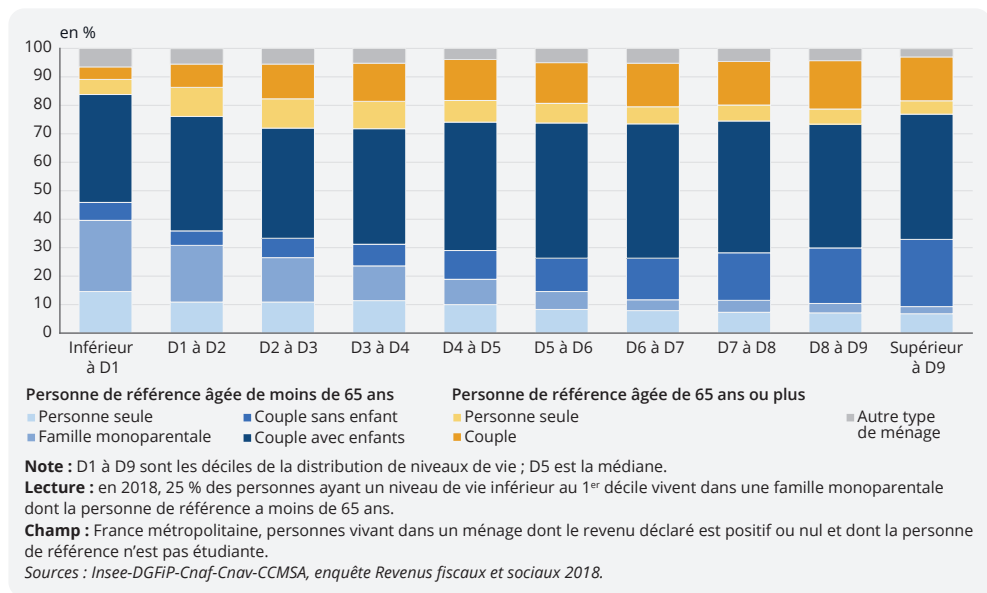
► 2. Revenu disponible, niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale et le nombre d'enfants en 2018

	Revenu disponible moyen du ménage (en euros)	Niveau de vie des individus du ménage (en euros)		Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
		Moyenne	Médiane		
Famille monoparentale avec un enfant	28 060	19 460	17 670	22,7	736
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	31 100	15 830	13 930	41,8	1 583
Couple avec un enfant	52 360	27 540	24 280	9,1	752
Couple avec deux enfants	58 180	25 930	22 730	9,6	1 178
Couple avec trois enfants ou plus	57 670	21 060	17 640	23,3	1 783

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Configuration familiale selon le niveau de vie en 2018



1.14 Niveau de vie et pauvreté des adultes selon l'âge

En 2018, les personnes de 18 à 24 ans (hors étudiants vivant seuls ou avec d'autres étudiants) ont le **niveau de vie** moyen le plus faible parmi les adultes : 21 630 euros par an, soit 1 803 euros par mois ► **figure 1**. 22,7 % d'entre eux vivent sous le **seuil de pauvreté**. Lorsqu'ils vivent chez leurs parents, les jeunes apportent en effet souvent peu de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'unités de consommation. Lorsqu'ils ont leur propre logement (26 % des 18-24 ans vivent seuls ou avec conjoint), leur faible niveau de vie s'explique par des revenus d'activité bien inférieurs à l'ensemble des adultes.

En 2018, 80 % des 25-29 ans vivent dans leur propre logement. Leurs revenus d'activité leur assurent des niveaux de vie nettement supérieurs aux plus jeunes. De fait, leur **taux de pauvreté**, même s'il reste supérieur à celui de l'ensemble des adultes, est inférieur de 7 points à celui des 18-24 ans.

71 % des 30-39 ans vivent dans un ménage avec enfants. Leur niveau de vie moyen est supérieur de 6 % à celui des 25-29 ans. Plus fréquente, la charge d'enfants est compensée par des revenus d'activité plus élevés que ceux des plus jeunes et des prestations sociales plus importantes, en particulier les aides liées à la famille.

Les 40-49 ans bénéficient des revenus d'activité les plus élevés, avec un niveau de vie moyen supérieur de 4 % aux 30-39 ans. Il s'agit de la tranche d'âge la plus uniformément répartie selon l'échelle des niveaux de vie ► **figure 2**.

Entre 50 et 64 ans, du fait du départ des enfants (65 % n'ont plus d'enfant à charge) ou de leur âge plus élevé, les prestations sociales sont plus réduites. Les revenus d'activité sont également moindres, mais ils sont complétés par davantage de pensions et retraites et de revenus du patrimoine. Comme les ménages ont moins d'enfants à charge, leur niveau de vie moyen est

le plus élevé : 28 580 euros par an en moyenne, soit 2 382 euros par mois, supérieur de 14 % à celui des 40-49 ans. 15,3 % d'entre eux ont un niveau de vie supérieur au 9^e **décile**. Par ailleurs, leur taux de pauvreté est inférieur d'un point à celui de l'ensemble des adultes.

À partir de 65 ans, le niveau de vie diminue selon l'âge : les personnes vivant à domicile (hors celles vivant en institution, Ehpad, maisons de retraite, etc.) sont plus souvent seules aux grands âges et les générations les plus anciennes ont des retraites plus faibles du fait de carrières incomplètes. Néanmoins, malgré un niveau de vie annuel moyen de 25 530 euros, 11 % plus faible que pour les 50-64 ans, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus est plus faible de 3,5 points, notamment grâce aux garanties de revenus pour les personnes âgées.

Quel que soit l'âge, le niveau de vie moyen en 2018 est supérieur à celui de 1998 ► **figure 3**. Entre 1998 et 2008, décennie de reprise économique et d'un plus grand dynamisme des revenus d'activité, il a progressé de 18 % (corrigé de l'inflation) pour l'ensemble des adultes. L'augmentation la plus forte concerne les 60-64 ans (+ 25 %) du fait d'actifs plus nombreux avec le recul de l'âge de départ en retraite. En effet, la part des actifs chez les 60-64 ans est passée de 10 % en 1998 à 18 % en 2008. En 2008, leur niveau de vie moyen dépasse celui des 55-59 ans, alors qu'il lui était inférieur de 18 % dix ans plus tôt. Depuis la crise de 2008, les niveaux de vie stagnent (+ 1 % en moyenne pour l'ensemble de la population), de manière inédite au cours des cinquante dernières années. S'ils diminuent de 3 % entre 2008 et 2018 pour les 50-54 ans, ils augmentent nettement pour les septuagénaires. Pour ces derniers, cela pourrait s'expliquer par l'arrivée à la retraite de générations plus diplômées et aux carrières plus complètes que pour les précédentes. ●

► Définitions

Niveau de vie, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, décile :
voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les inégalités entre générations depuis le *baby-boom* », in *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

► 1. Niveau de vie et taux de pauvreté des adultes selon l'âge en 2018

	Niveau de vie (en euros par an)		Répartition des adultes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Adultes pauvres (en milliers)
	Moyenne	Médiane			
18 à 24 ans ¹	21 630	18 890	9,5	22,7	1 058
25 à 29 ans	22 580	21 170	7,3	15,7	563
30 à 39 ans	23 960	21 780	16,1	13,3	1 055
40 à 49 ans	24 990	21 770	16,9	14,1	1 170
50 à 64 ans	28 580	23 610	25,0	12,1	1 488
65 ans ou plus	25 530	21 830	25,2	8,6	1 067
Ensemble	25 360	21 860	100,0	13,0	6 401

1 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

Lecture : les personnes de 25 à 29 ans ont en moyenne un niveau de vie de 22 580 euros par an. Elles représentent 7,3 % des adultes. 15,7 % d'entre elles sont pauvres, soit 563 000 personnes.

Champ : France métropolitaine, personnes adultes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Répartition des adultes selon le niveau de vie en 2018

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
18 à 24 ans ¹	17,2	11,5	11,7	10,3	9,8	9,6	7,8	8,7	7,4	6,0
25 à 29 ans	10,7	9,7	9,3	10,2	10,5	10,7	12,3	10,1	9,7	6,8
30 à 39 ans	8,7	9,7	9,1	9,6	10,7	11,2	10,8	11,3	10,0	8,9
40 à 49 ans	10,0	9,0	9,6	9,6	9,7	10,1	10,1	10,5	10,7	10,7
50 à 64 ans	8,8	7,6	7,8	8,4	8,6	9,4	10,2	11,2	12,7	15,3
65 ans ou plus	4,4	9,1	11,3	11,5	11,0	10,7	11,0	10,3	10,9	9,8
Ensemble des 18 ans ou plus	8,8	9,1	9,7	9,9	10,0	10,2	10,4	10,5	10,8	10,6
Ensemble de la population	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

1 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

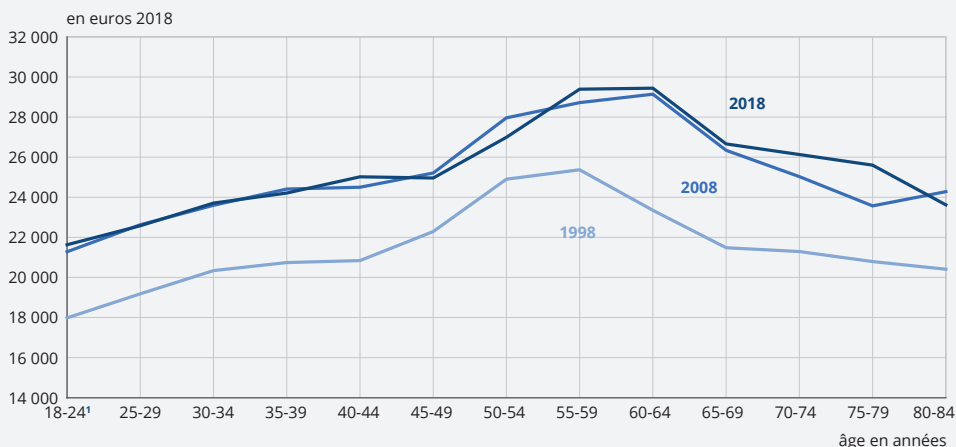
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble des personnes de tous âges (y compris celles de moins de 18 ans).

Lecture : en 2018, 6,8 % des personnes de 25 à 29 ans ont un niveau de vie supérieur au 9^e décile. Cette tranche de niveau de vie rassemble 10 % de la population globale.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Niveau de vie moyen selon l'âge en 1998, 2008 et 2018



1 6,3 % des personnes de 18 à 24 ans sont exclues du champ car elles vivent dans un ménage dont la personne de référence est étudiante.

Lecture : en 2018, les personnes de 30 à 34 ans ont en moyenne un niveau de vie de 23 710 euros. Vingt ans plus tôt, en 1998, les personnes du même âge avaient en moyenne un niveau de vie de 20 340 euros constants.

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 84 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospective 1998 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 et 2018.

1.15 Niveau de vie et pauvreté selon l'activité

En 2018, en France métropolitaine, le **niveau de vie** moyen des personnes actives (**en emploi** ou **chômeurs**) est supérieur de 11 % à celui des **inactifs** (70 % des inactifs de 18 ans ou plus étant des retraités) ► **figure 1**. Il s'élève à 26 490 euros par an, soit 2 208 euros par mois pour les actifs et à 23 810 euros par an, soit 1 984 euros par mois pour les inactifs. Mais la situation vis-à-vis de l'emploi est déterminante : le niveau de vie moyen des chômeurs est inférieur de 36 % à celui des personnes en emploi. Les retraités ont un niveau de vie moyen de 24 880 euros par an, soit 2 073 euros par mois, inférieur de 6 % à celui des actifs. Même si les retraites sont en moyenne plus faibles que les salaires, des revenus du patrimoine plus élevés additionnés à des charges familiales plus faibles compensent en partie cet écart. De plus, les ménages retraités comportent moins de personnes en moyenne que les ménages actifs, et donc moins d'**unités de consommation** (UC).

Les autres inactifs, dont les étudiants vivant chez leurs parents, ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'UC, diminuant mécaniquement le niveau de vie du ménage. Le niveau de vie moyen des autres inactifs est de 21 280 euros, soit 1 773 euros par mois. Ce sont néanmoins les chômeurs qui disposent du niveau de vie le plus faible (1 460 euros par mois en moyenne).

Les personnes en emploi sont surreprésentées parmi la moitié de la population la plus aisée : 60,5 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur à la médiane, contre 46,2 % des inactifs ► **figure 2**. Les chômeurs se concentrent parmi les plus modestes : 28,6 % des chômeurs

appartiennent aux 10 % des personnes au niveau de vie le plus faible (inférieur au 1^{er} **décile** de niveau de vie) et 18,1 % se situent entre le 1^{er} et le 2^e décile. Seuls 22,5 % d'entre eux disposent d'un niveau de vie supérieur à la médiane.

Seulement 4,5 % des retraités ont un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile. L'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) assure en effet un plancher minimum de revenu : elle est versée en complément des autres ressources des personnes âgées jusqu'à un seuil de revenu fixé annuellement par décret. Au 1^{er} avril 2018, elle s'élève à 833 euros par mois pour une personne seule et à 1 294 euros par mois pour un couple. Entre les 2^e et 9^e décile, les retraités se répartissent quasi équitablement dans l'échelle des niveaux de vie. Des revenus du patrimoine substantiels compensent en partie le fait que le système de retraite induit des taux de remplacement moins élevés pour les hauts salaires.

La **pauvreté monétaire** (au seuil de 60 % de la médiane) touche moins les actifs que les inactifs : 11,0 % des actifs ont un niveau de vie inférieur au **seuil de pauvreté**, alors que 15,8 % des inactifs sont dans cette situation ► **figure 3**. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,5 fois moins élevé pour les personnes en emploi que pour les chômeurs, dont 37,8 % sont confrontés à la pauvreté monétaire. Toutefois, avoir un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté : 2,2 millions de personnes ayant un emploi vivent au-dessous du seuil de pauvreté. ●

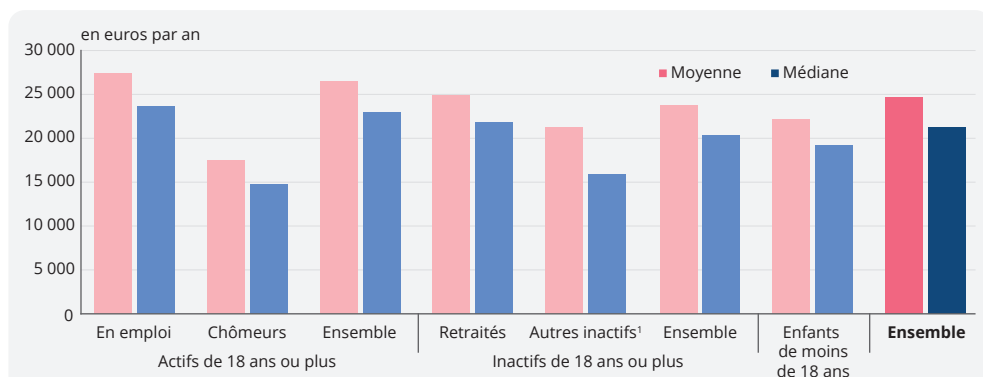
► Définitions

Niveau de vie, personne en emploi au sens du BIT, **chômeur** au sens du BIT, **inactif** au sens du BIT, **unités de consommation** (UC), **décile**, **allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa), **pauvreté monétaire**, **seuil de pauvreté** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018 et séries longues », *Insee Résultats*, octobre 2020.
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.

► 1. Niveaux de vie moyen et médian selon l'activité en 2018



¹ Dont étudiants vivant chez leurs parents.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Répartition des actifs et des inactifs selon le niveau de vie en 2018

en %

	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9	Ensemble
Actifs de 18 ans ou plus	7,6	7,4	8,5	9,3	10,0	10,7	11,0	11,6	11,8	12,1	100,0
En emploi	5,6	6,3	7,9	9,3	10,3	11,0	11,6	12,3	12,5	13,2	100,0
Chômeurs	28,6	18,1	14,4	9,0	7,4	6,7	4,5	4,4	3,8	3,1	100,0
Inactifs de 18 ans ou plus	10,4	11,4	11,3	10,7	10,0	9,6	9,6	9,1	9,4	8,5	100,0
Retraités	4,5	9,1	11,1	11,5	11,2	11,0	11,2	10,5	11,0	8,9	100,0
Autres inactifs (dont étudiants)	24,4	17,0	11,6	8,9	7,0	6,5	5,9	5,7	5,6	7,4	100,0
Enfants de moins de 18 ans	14,2	13,3	11,1	10,4	10,0	9,2	8,6	8,1	7,3	7,8	100,0
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0

Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution de niveaux de vie ; D5 est la médiane.

Lecture : en 2018, 7,4 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie compris entre le 1^{er} et le 2^e décile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2018

	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 133	11,0
En emploi	2 190	8,4
Chômeurs	943	37,8
Inactifs de 18 ans ou plus	3 257	15,8
Retraités	1 257	8,7
Autres inactifs (dont étudiants)	2 000	32,7
Enfants de moins de 18 ans	2 937	21,0
Ensemble	9 327	14,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.16 Niveau de vie et pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle

Les cadres et les professions intellectuelles supérieures, en particulier les professions libérales, disposent du **niveau de vie** moyen le plus élevé en 2018 ► **figure 1** : 39 860 euros par an (3 322 euros par mois), soit près de deux fois celui des ouvriers (20 310 euros par an, soit 1 693 euros par mois) ou des employés (21 480 euros par an, soit 1 790 euros par mois).

Les inégalités sont les plus fortes parmi les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise) : les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 9 140 euros par an (762 euros par mois) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 51 820 euros (4 318 euros par mois), soit un **rapport interdécile** de 5,7 contre 3,3 pour l'ensemble des actifs (hors chômeurs n'ayant jamais travaillé). En comparaison, le rapport interdécile est de 3,2 chez les cadres et professions intellectuelles supérieures, les 10 % les plus modestes ayant un niveau de vie inférieur à 19 710 euros (1 643 euros mensuels) et les 10 % les plus aisés un niveau de vie supérieur à 62 670 euros (5 223 euros mensuels). Il est plus faible pour les ouvriers (2,6), les employés (2,7) et les professions intermédiaires (2,6).

Les indépendants sont surreprésentés aux extrémités de la distribution des niveaux de vie ► **figure 2** : s'ils composent 3,3 % de la population totale, ils représentent une part plus importante parmi les 10 % les plus modestes (5,5 %) et les 10 % les plus aisés (5,9 %). Les 8,1 % de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés en haut

de la distribution : ils représentent 30,2 % des 10 % les plus aisés. En revanche, les 12,3 % d'employés sont surreprésentés entre les 2^e et 6^e **déciles** de niveau de vie.

Les taux de pauvreté des ouvriers (15,2 %) et des employés (13,1 %) sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble des actifs de 18 ans ou plus ayant déjà travaillé (10,6 %). Le taux de pauvreté le plus élevé est celui des indépendants (22,4 %). À l'opposé, seuls 3,5 % des cadres et personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure sont pauvres.

Les différences de niveau de vie entre catégories socioprofessionnelles s'expliquent pour l'essentiel par les écarts de revenus d'activité, même si le système socio-fiscal les atténue. Pour les ouvriers ou les employés, le niveau de vie se compose entre 6,8 % et 8,2 % de prestations sociales (allocations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité), contre 1,4 % pour les cadres et les personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure ► **figure 3**. Les revenus du patrimoine représentent une part du niveau de vie bien plus élevée pour les indépendants (25,4 %). Enfin, les **impôts directs** représentent environ le quart du niveau de vie des indépendants ou des cadres, contre 18,5 % en moyenne pour l'ensemble de la population. ●

► Définitions

Niveau de vie, rapport interdécile, décile, impôts directs : voir *Glossaire*.

► 1. Distribution des niveaux de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018

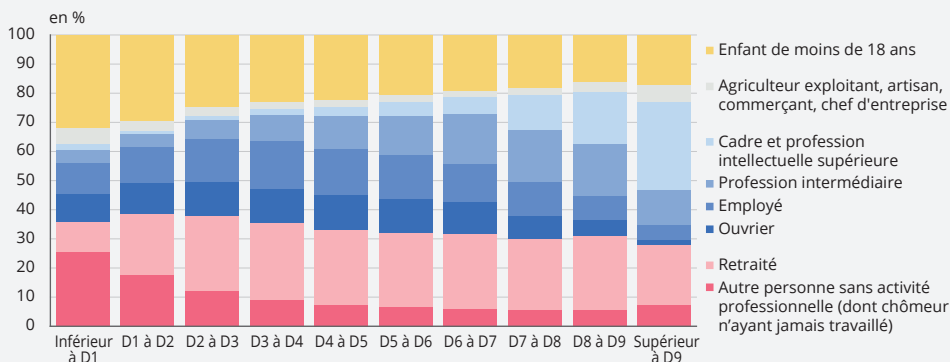
	Niveau de vie (en euros par an)				D9/D1	D5/D1	D9/D5	Taux de pauvreté (en %)
	Moyenne	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)				
Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise	29 310	9 140	21 110	51 820	5,7	2,3	2,5	22,4
Cadre, profession intellectuelle supérieure	39 860	19 710	33 850	62 670	3,2	1,7	1,9	3,5
Profession intermédiaire	27 000	15 330	25 130	39 730	2,6	1,6	1,6	5,6
Employé	21 480	11 680	20 040	31 500	2,7	1,7	1,6	13,1
Ouvrier	20 310	11 200	19 610	29 370	2,6	1,8	1,5	15,2
Ensemble	26 570	12 500	23 040	41 820	3,3	1,8	1,8	10,6

Lecture : en 2018, les 10 % d'employés les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 680 euros par an (1^{er} décile).

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 18 ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Catégories socioprofessionnelles selon le niveau de vie en 2018



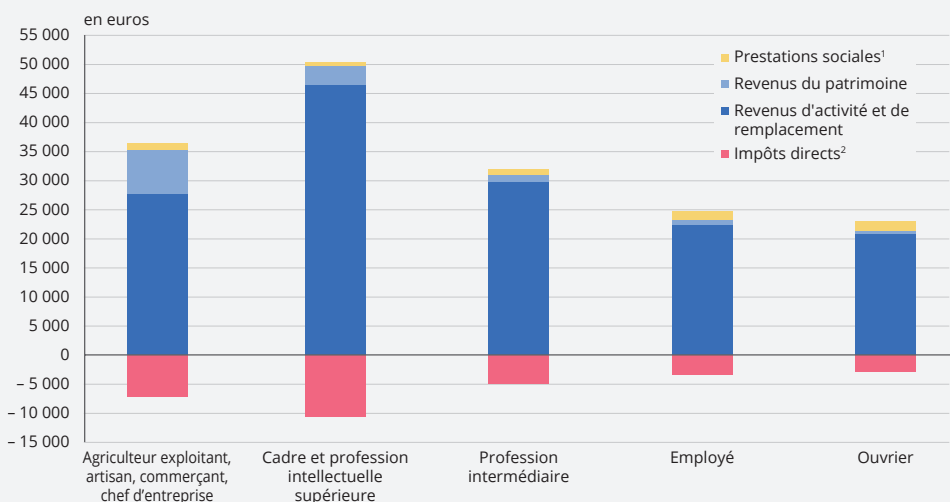
Note : D1 à D9 sont les déciles de la distribution des niveaux de vie. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont classés dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi.

Lecture : parmi les 10 % de personnes les plus aisées (ayant un niveau de vie supérieur au 9^e décile), 30,2 % sont des cadres ou des professions intellectuelles supérieures.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Composition du niveau de vie selon la catégorie socioprofessionnelle en 2018



Note : les chômeurs ayant déjà travaillé sont dans la catégorie socioprofessionnelle correspondant à leur dernier emploi.

1 Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

2 Allocations familiales, allocations logement, minima sociaux et prime d'activité.

Lecture : en 2018, les revenus d'activité et de remplacement des employés sont en moyenne de 22 390 euros par an.

Champ : France métropolitaine, personnes actives de 18 ou plus ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.17 Niveau de vie et pauvreté des femmes et des hommes

En 2018, les femmes en activité perçoivent des **revenus individuels** annuels inférieurs en moyenne de 25 % à ceux des hommes ► **figure 1**. Leurs revenus individuels sont entre 20 % et 25 % inférieurs à ceux des hommes sur la quasi-totalité de l'échelle des niveaux de vie. Pour les plus hauts revenus, les écarts sont plus marqués : le 95^e centile des revenus des femmes équivaut à 68 % de celui des hommes. Contrairement aux années précédentes, en 2018, les revenus des femmes actives sont moins dispersés que ceux des hommes actifs (**rapport interdécile** de 7,7 contre 8,3 pour les hommes).

Si les revenus individuels des femmes sont plus faibles que ceux des hommes, cela résulte en partie de durées de travail en moyenne plus courtes : 29 % des femmes en emploi sont à temps partiel, choisi ou subi, contre 8 % des hommes. Elles sont au total dans l'année 14 % de moins en emploi en équivalent temps plein que les hommes. Les femmes ont par ailleurs un salaire horaire plus faible que celui des hommes, ce qui s'explique en partie par le secteur d'activité dans lequel elles travaillent, la nature des postes, l'expérience professionnelle ou encore les interruptions de carrière.

Les femmes retraitées ont également des revenus individuels inférieurs à ceux des hommes retraités : de 29 % en moyenne et jusqu'à 53 % pour le 1^{er} **décile** des revenus. Les femmes actuellement à la retraite ont cotisé en moyenne moins longtemps que les hommes et sur des salaires plus faibles.

En passant du revenu individuel au **niveau de vie**, les différences entre les femmes et les hommes s'atténuent nettement : les femmes disposent d'un niveau de vie annuel moyen inférieur de 4 % à celui des hommes ► **figure 2**. Les revenus du conjoint ou les revenus du ménage (revenus du patrimoine, prestations

sociales) peuvent en effet compenser de faibles revenus individuels. Lorsqu'elles vivent seules, les femmes de moins de 65 ans disposent d'un niveau de vie annuel inférieur de 5 % à celui des hommes. En revanche, les écarts de niveau de vie selon le genre sont importants parmi les familles monoparentales : le niveau de vie moyen des mères isolées est inférieur de 20 % à celui des pères isolés, par ailleurs quatre fois moins nombreux.

Les différences de niveau de vie se répercutent directement sur les taux de pauvreté. Les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté que les hommes (15,2 % contre 14,3 %). Les femmes adultes sont plus touchées par la pauvreté quel que soit l'âge ► **figure 3**. Entre 18 et 49 ans, les écarts de taux de pauvreté sont compris entre 1,9 et 3,8 points. Ces différences s'expliquent principalement par un nombre plus important de mères isolées qui ont des taux de pauvreté très élevés (29,8 % quand elles sont actives et même 70,2 % quand elles sont inactives). Chez les seniors (hors ceux vivant en institution, Ehpad, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.), le taux de pauvreté des femmes augmente fortement autour de 75 ans : le taux de pauvreté des femmes de 75 ans ou plus est plus élevé que celui des femmes de 65 à 74 ans. C'est l'inverse chez les hommes. En effet, le décès du conjoint, l'homme décédant souvent le premier, peut entraîner une dégradation de la situation financière des femmes, en particulier pour les anciennes générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue ; beaucoup de femmes ne touchent alors qu'une pension de réversion. Ainsi, à partir de 75 ans, le taux de pauvreté est nettement plus important pour les femmes (10,1 % contre 6,6 % pour les hommes). ●

► Définitions

Revenu individuel, rapport interdécile, décile, niveau de vie : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2017.

► 1. Distribution des revenus individuels annuels nets selon le sexe en 2018

	Actifs			Retraités		
	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport femmes/hommes	Revenu individuel annuel net (en euros)		Rapport femmes/hommes
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Moyenne	21 040	28 100	0,75	16 310	22 980	0,71
1 ^{er} décile (D1)	4 770	5 990	0,80	5 020	10 730	0,47
3 ^e décile (D3)	13 690	17 220	0,80	10 720	16 060	0,67
Médiane	18 700	22 890	0,82	15 010	19 980	0,75
7 ^e décile (D7)	24 060	30 000	0,80	19 770	25 070	0,79
9 ^e décile (D9)	36 850	49 460	0,75	28 200	37 550	0,75
95 ^e centile	46 270	67 710	0,68	33 360	47 240	0,71
Rapport interdécile D9/D1	7,7	8,3	///	5,6	3,5	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

► 2. Niveau de vie et pauvreté selon le type de ménage en 2018

	Niveau de vie annuel (en euros)		Nombre de personnes (en milliers)	Pauvreté	
	Moyenne	Médiane		Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
La personne de référence du ménage a moins de 65 ans	24 390	21 070	49 362	16,4	8 103
Personne seule	22 290	18 940	6 008	20,2	1 216
Femme active	22 480	19 670	2 051	15,7	322
Homme actif	23 710	20 410	2 648	16,6	440
Femme inactives	17 290	14 750	647	31,4	203
Homme inactif ¹	16 400	13 860	661	38,0	251
Familles monoparentales	16 930	15 140	6 414	35,3	2 266
Mère inactives	12 390	10 870	1 169	70,2	820
Mère actives	17 240	15 600	4 029	29,8	1 200
Père actif ou inactif	20 240	18 200	1 216	20,2	245
Couple²	26 330	22 850	34 927	11,8	4 111
Couple d'actifs, avec ou sans enfants	27 980	24 340	25 192	6,1	1 527
Femme active - homme inactif, avec ou sans enfant	23 140	20 610	2 059	16,3	335
Femme inactives - homme actif, avec ou sans enfant	22 010	16 150	5 817	28,9	1 682
Couple d'inactifs, avec ou sans enfants	21 040	18 350	1 859	30,6	568
Autre type de ménage	20 650	18 100	2 013	25,3	510
La personne de référence du ménage a 65 ans ou plus	25 600	21 830	13 778	8,9	1 224
Personne seule	22 530	19 090	4 509	14,3	647
Femme	21 620	18 760	3 236	14,6	472
Homme	24 830	19 980	1 273	13,7	175
Couple	27 410	23 410	8 197	6,2	509
Autre type de ménage	24 650	22 000	1 072	6,4	69
Ensemble	24 650	21 250	63 140	14,8	9 327
Femme	24 130	20 930	32 562	15,2	4 957
Homme	25 200	21 650	30 578	14,3	4 370

1 Un ménage au profil atypique, avec un niveau de vie extrême, modifiant substantiellement le niveau de vie moyen, est exclu du champ des hommes inactifs de moins de 65 ans.

2 Sont considérés comme enfants les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

► 3. Pauvreté selon l'âge et le sexe en 2018

	Femmes		Hommes	
	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Moins de 18 ans	1 400	20,5	1 528	21,5
18 à 29 ans	846	20,6	776	18,7
30 à 49 ans	1 261	15,2	960	12,1
50 à 64 ans	795	12,5	695	11,7
65 à 74 ans	320	8,7	265	8,2
75 ans ou plus	335	10,1	147	6,6
Ensemble	4 957	15,2	4 370	14,3

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018.

1.18 Niveau de vie et pauvreté par région

En 2018, le **niveau de vie médian** est nettement supérieur au niveau national dans deux régions : l'Île-de-France avec plus de 23 860 euros et Auvergne-Rhône-Alpes avec plus de 22 480 euros ► **figure 1**. Le Centre-Val de Loire, le Grand Est, la Bretagne et les Pays de la Loire sont très proches de cette médiane avec des niveaux compris entre 21 600 et 21 750 euros. À l'opposé, les niveaux de vie médians sont les plus faibles en outre-mer et, dans une moindre mesure, dans les Hauts-de-France et en Corse. Ces écarts renvoient en partie au profil des populations selon l'activité, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de diplôme ou l'âge : par exemple, en Martinique, il y a en proportion moins d'actifs occupés et parmi eux plus d'ouvriers et moins de cadres qu'en Île-de-France.

Les régions se différencient également selon les inégalités de niveaux de vie. Ainsi, dans huit régions, les disparités mesurées par le **rapport interdécile** sont supérieures au niveau national : les régions d'outre-mer, l'Île-de-France et, dans une moindre mesure, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. En Île-de-France, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées (9^e **décile**) est 4,4 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} **décile**). Ceci tient surtout aux 10 % les plus aisés : ils disposent d'un niveau de vie médian de 48 990 euros, contre 39 430 au niveau national. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Corse et

dans les régions d'outre-mer, les inégalités tiennent davantage aux faibles niveaux de vie des personnes les plus modestes. À l'opposé, les rapports interdéciles sont les plus faibles dans les Pays de la Loire et en Bretagne.

Ces disparités régionales de niveau de vie se traduisent aussi par des différences importantes de **taux de pauvreté**. Il varie de 10,8 % à 77,3 % selon les régions. Les régions d'outre-mer sont particulièrement touchées par la pauvreté (77,3 % pour Mayotte au **seuil de pauvreté** national) et, dans une moindre mesure, la Corse (18,5 %), les Hauts-de-France (18,0 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,3 %) et l'Occitanie (17,2 %). Les Pays de la Loire et la Bretagne sont les moins concernées (respectivement 10,8 % et 10,9 %) ; dans ces deux régions, l'**intensité de la pauvreté** est aussi la plus faible (18,1 %).

Les disparités départementales peuvent être fortes au sein d'une région. Si, avec les Hauts-de-Seine et Paris, l'Île-de-France comprend les départements bénéficiant des plus hauts niveaux de vie, la Seine-Saint-Denis présente, elle, le plus bas niveau de vie médian (17 740 euros) des départements métropolitains et le taux de pauvreté le plus élevé (28,4 %)

► **figure 2**. De même, en Nouvelle-Aquitaine, le niveau de vie médian et le 9^e décile de la Gironde sont nettement supérieurs à ceux des autres départements de la région. ●

► Définitions

Le **niveau de vie** correspondrevenu disponible du ménage rapporté au nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

La **médiane** (D5) partage la population classée par taille croissante de la variable d'intérêt en deux sous-populations de taille égale. Au nombre de 9 (D1 à D9), les **déciles** partagent cette population en dix sous-populations de taille égale. Le **rapport interdécile** est le rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1).

Le **taux de pauvreté** correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des personnes vivant en France métropolitaine.

Unité de consommation, seuil de pauvreté, intensité de la pauvreté : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Structure et distribution des revenus, inégalités des niveaux de vie en 2018, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), Bases de données, *insee.fr*, janvier 2021.
- « En 2018, les inégalités de niveau de vie augmentent », *Insee Première* n° 1813, septembre 2020.
- « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *Insee Première* n°1804, juillet 2020.
- « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Niveau de vie et pauvreté par région en 2018

	Niveau de vie annuel (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)			
Île-de-France	11 020	23 860	48 990	4,4	15,6	22,6
Auvergne-Rhône-Alpes	12 090	22 480	40 760	3,4	12,7	19,6
Bretagne	12 740	21 750	36 090	2,8	10,9	18,1
Pays de la Loire	12 750	21 620	35 550	2,8	10,8	18,1
Grand Est	11 480	21 610	38 420	3,3	14,8	20,0
Centre-Val de Loire	11 990	21 560	36 040	3,0	13,1	19,2
Bourgogne-Franche-Comté	12 110	21 480	36 570	3,0	12,9	18,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 730	21 350	39 180	3,7	17,3	21,5
Nouvelle-Aquitaine	11 870	21 290	36 470	3,1	13,6	19,2
Normandie	11 910	21 200	35 550	3,0	13,5	18,7
Occitanie	10 890	20 740	36 680	3,4	17,2	20,4
Corse	10 520	20 670	37 810	3,6	18,5	21,3
Hauts-de-France	10 890	20 110	34 950	3,2	18,0	18,9
Martinique	8 800	17 880	37 400	4,3	29,8	23,6
La Réunion	8 240	15 440	36 130	4,4	38,9	23,8
France métropolitaine, Martinique et La Réunion	11 380	21 650	39 430	3,5	15,1	20,3
Guadeloupe	7 200	15 720	35 280	4,9	34,5	24,8
Guyane	4 320	11 040	33 720	7,8	52,9	40,4
Mayotte	0	3 120	21 240	ns	77,3	87,3

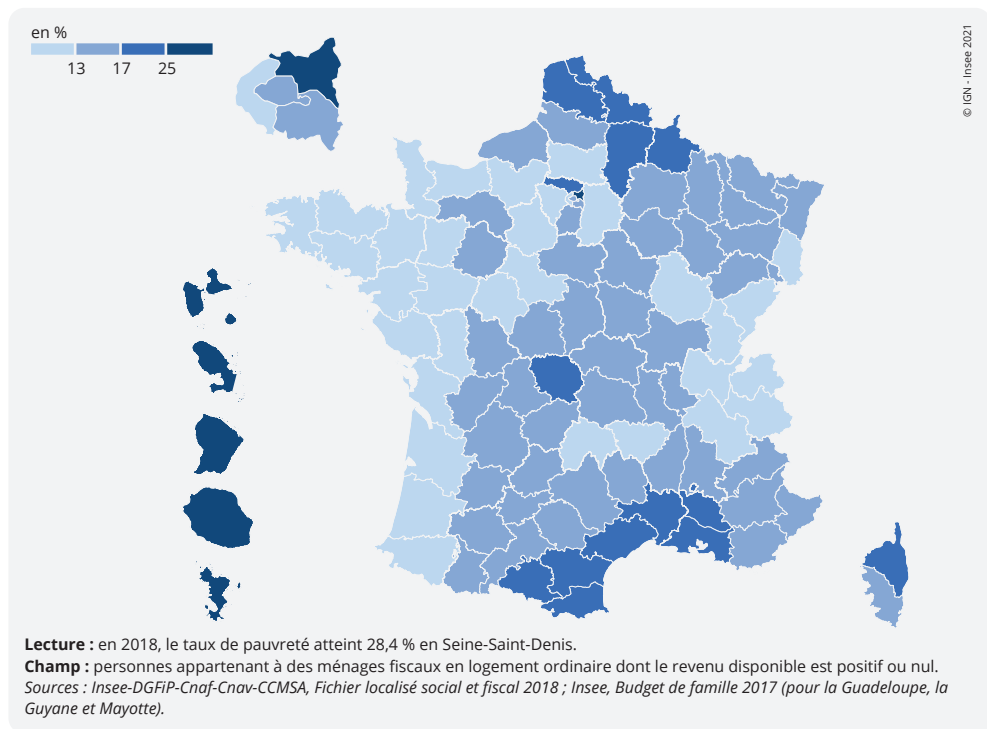
ns : non significatif

Lecture : en 2018, la moitié des personnes pauvres vivant en Île-de-France disposent d'un niveau de vie inférieur de 22,6 % au seuil de pauvreté national.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018 ; Insee, Budget de famille 2017 (pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte).

► 2. Taux de pauvreté par département en 2018



1.19 Niveau de vie et pauvreté par catégorie de commune

En 2018, parmi la population de la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion, la moitié a un niveau de vie annuel supérieur à 21 650 euros et 15,1 % est pauvre ► **figure 1**. Les disparités de niveau de vie et de pauvreté varient selon l'éloignement par rapport au centre de l'**aire d'attraction** et selon la taille de cette aire.

Les **niveaux de vie médians** sont plus faibles dans les pôles que dans les couronnes et, au sein des pôles des aires urbaines de moins de 700 000 habitants, plus bas dans les communes-centres que dans les autres communes. Pour chacune de ces catégories d'espace, ils sont plus élevés dans les plus grandes aires d'attraction. Les niveaux de vie médians sont les plus élevés dans les aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus (qui regroupent 40 % de la population) et, en particulier, dans leurs couronnes (23 920 euros).

Les inégalités de niveau de vie augmentent avec la taille de l'aire. Elles sont les plus fortes dans les pôles, en particulier dans les communes-centres : le 1^{er} **décile** de niveau de vie y est le plus bas de toutes les catégories de communes. Ainsi, 18,9 % des personnes vivant dans un pôle sont pauvres. Quelle que soit la taille de l'aire, le **taux de pauvreté** est bien plus élevé dans le pôle que dans la couronne (quasiment deux fois plus, sauf dans les aires de moins de 50 000 habitants, où l'écart est moins prononcé). La pauvreté y est particulièrement élevée dans les communes-centres, où un habitant sur cinq est pauvre. L'**intensité de la pauvreté** y est également plus forte que dans les autres

territoires. La pauvreté est moins présente dans les couronnes des pôles : 10,6 % des habitants y sont pauvres, et même 9,4 % des habitants des aires de 700 000 habitants ou plus. Les aires de moins de 50 000 habitants ressemblent globalement aux communes hors aires d'attraction des villes : la population des pôles y est moins défavorisée que dans les plus grands pôles en matière de pauvreté et les différences avec les habitants des couronnes environnantes y sont moindres.

Les niveaux de vie médians varient sensiblement d'une aire d'attraction à l'autre selon leur localisation. Les plus élevés sont ceux des aires qui bordent la Suisse, où travaillent de nombreux frontaliers (30 570 euros par an à Morteau et 30 530 euros dans la partie française de l'aire de Genève - Annemasse) ► **figure 2**. À l'inverse, les plus faibles, inférieurs à 17 000 euros, sont dans les départements d'outre-mer et trois aires de la région Hauts-de-France (Bohain-en-Vermandois, Bruay-la-Buissière, Fourmies). Ces disparités de niveaux de vie se traduisent par des différences notables de pauvreté. Le taux de pauvreté est ainsi inférieur à 6 % pour les aires de Morteau et Maïche dans le Doubs et Cugand en Vendée, mais dépasse 30 % pour l'aire de Bohain-en-Vermandois, deux des trois aires de la Martinique et toutes celles de La Réunion.

Hors aires d'attraction des villes, le niveau de vie médian, le **rapport interdécile**, le taux de pauvreté et l'intensité de la pauvreté sont plus faibles qu'au niveau national. Cependant, la pauvreté (14,7 %) et l'intensité de la pauvreté y sont plus marquées que dans les couronnes. ●

► Définitions

Le **taux de pauvreté** est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian métropolitain.

Aire d'attraction des villes (pôle, couronne), **niveau de vie, médiane, décile, rapport interdécile, intensité de la pauvreté** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Structure et distribution des revenus, inégalités des niveaux de vie en 2018, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Bases de données, *insee.fr*, janvier 2021.
- Principaux résultats sur les revenus et la pauvreté des ménages en 2018, dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), *Insee Résultats*, janvier 2021.
- « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus* n° 196, juin 2020.

► 1. Niveau de vie et pauvreté en 2018 selon la catégorie de commune et la taille des aires d'attraction des villes

	Niveau de vie annuel (en euros)			Indicateurs d'inégalités et de pauvreté			
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population pauvre (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Aires de 700 000 habitants ou plus (dont Paris)							
Pôles	10 580	22 580	46 570	4,4	17,6	30,4	22,3
<i>dont : communes-centres</i>	10 120	22 930	52 620	5,2	19,2	10,4	23,5
<i>autres communes en pôle</i>	10 810	22 460	44 100	4,1	16,9	20,0	21,6
Couronnes	13 300	23 920	41 610	3,1	9,4	8,6	19,0
Aires de 200 000 à 700 000 habitants							
Pôles	10 140	20 030	37 600	3,7	20,8	14,3	21,2
<i>dont : communes-centres</i>	9 780	19 460	37 330	3,8	22,9	10,2	21,8
<i>autres communes en pôle</i>	10 980	20 990	38 060	3,5	16,9	4,1	20,0
Couronnes	12 590	22 370	37 800	3,0	11,2	9,4	18,8
Aires de 50 000 à 200 000 habitants							
Pôles	10 090	19 230	35 040	3,5	22,0	10,6	20,4
<i>dont : communes-centres</i>	10 020	19 150	35 180	3,5	22,4	9,1	20,6
<i>autres communes en pôle</i>	10 550	19 620	34 300	3,3	19,6	1,5	19,5
Couronnes	12 770	21 700	35 400	2,8	10,8	8,0	17,8
Aires de moins de 50 000 habitants							
Pôles	10 890	19 780	33 990	3,1	17,9	7,6	19,2
<i>dont : communes-centres</i>	10 780	19 620	33 760	3,1	18,5	6,8	19,3
<i>autres communes en pôle</i>	11 800	20 790	35 540	3,0	14,0	0,8	18,5
Couronnes	12 360	21 010	34 220	2,8	12,1	4,7	18,3
Pôles	10 430	21 000	41 570	4,0	18,9	62,9	21,3
<i>dont : communes-centres</i>	10 130	20 220	40 650	4,0	20,7	36,5	21,5
<i>autres communes en pôle</i>	10 850	21 940	42 460	3,9	16,9	26,4	21,1
Couronnes	12 810	22 430	38 030	3,0	10,6	30,7	18,5
Communes hors attraction des villes	11 590	20 410	34 080	2,9	14,7	6,4	19,2
Ensemble	11 380	21 650	39 430	3,5	15,1	100,0	20,3

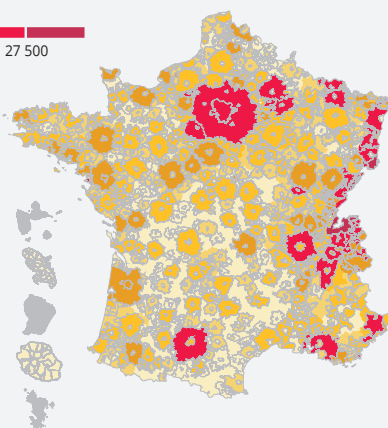
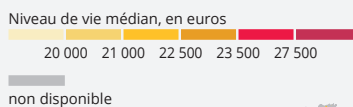
Note : le seuil de pauvreté est calculé à partir du niveau de vie médian métropolitain.

Lecture : dans les aires d'attraction de 700 000 habitants ou plus, la moitié de la population vivant dans un pôle a un niveau de vie annuel supérieur à 22 580 euros (médiane).

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2018.

► 2. Niveau de vie annuel médian par catégorie de commune en 2018



Note : sur les territoires hors attraction des villes, la médiane de niveau de vie est la médiane départementale des communes hors attraction.

Lecture : dans le pôle de Toulouse, la moitié de la population a un niveau de vie annuel supérieur à 22 490 euros (médiane).

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2018.

1.20 Niveau de vie et pauvreté des enfants

En 2018, le **niveau de vie** moyen des **enfants** de moins de 18 ans s'élève à 22 150 euros par an (soit 1 846 euros par mois), ce qui correspond à 89,9 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population ► **figure 1**.

Un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage : avant prestations et impôts directs, le niveau de vie des familles est donc inférieur à celui des ménages sans enfant. De plus, dans les familles nombreuses, les adultes ont en moyenne des revenus d'activité plus faibles. À la naissance d'un enfant, un des deux conjoints passe parfois à temps partiel ou arrête de travailler, que ce soit pour se consacrer plus à l'enfant, pour des raisons financières ou organisationnelles. Le cas échéant, cela diminue les revenus du ménage.

Bien que les transferts sociaux (**prestations familiales**, aides au logement et minima sociaux) et fiscaux (quotient familial de l'impôt sur le revenu) atténuent sensiblement les différences de revenus entre ménages sans et avec enfants, ces derniers sont plus exposés à la pauvreté. En 2018, 21,0 % des enfants de moins de 18 ans sont pauvres, contre 14,8 % de la population globale ► **figure 2**. 2,9 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**.

À partir de l'adolescence, le **taux de pauvreté** est plus élevé : 22,6 % des 15-17 ans sont pauvres. Ceci s'explique en partie par l'échelle d'équivalence utilisée (0,3 ou 0,5 **unité de**

consommation selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans), qui reflète l'augmentation, avec l'âge, des besoins et des coûts liés aux enfants.

Le risque de pauvreté augmente significativement avec la taille de la fratrie.

Les enfants vivant avec un frère ou une sœur de moins de 25 ans ont un niveau de vie proche en moyenne de celui des enfants uniques (ou seuls enfants restant au foyer). Lorsque la fratrie comprend trois enfants, le niveau de vie moyen est inférieur de 11 %. Il diminue davantage avec la présence d'un quatrième enfant (- 31 %)

► **figure 3**. La proportion d'enfants pauvres passe alors de 24,3 % pour ceux vivant au sein d'une fratrie de trois enfants à 40,3 % pour ceux vivant au sein d'une fratrie de quatre enfants et 54,7 % pour ceux vivant au sein d'une fratrie de cinq enfants ou plus. Plus de la moitié des enfants pauvres vivent ainsi avec au moins deux frères ou sœurs.

Le risque de pauvreté des enfants dépend du fait qu'ils vivent avec leurs deux parents ou bien un seul : leur taux de pauvreté est de 15,4 % quand leurs parents vivent en couple et de 40,5 % quand ils vivent au sein d'une famille monoparentale. Leur risque de pauvreté dépend aussi beaucoup de la situation du ou des parents sur le marché du travail. La pauvreté des enfants est la plus fréquente dans les ménages inactifs ou touchés par le chômage : le taux de pauvreté est de 36,3 % lorsqu'un seul des parents est en emploi et atteint 78,5 % lorsque le parent est seul et au chômage ou inactif ► **figure 4**.

► Définitions

Les **enfants** sont personnes de moins de 18 ans, avec ou sans lien de parenté avec la personne de référence du ménage.

Niveau de vie, prestations familiales, seuil de pauvreté, taux de pauvreté, unité de consommation : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Un enfant sur huit n'a aucun parent en emploi, plus d'un sur trois dans les familles monoparentales », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- « Enfants pauvres, enfants démunis : quels indicateurs ? », in *Les cahiers de l'ONPES*, octobre 2017.

► 1. Niveau de vie des enfants et des adultes en 2018

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	En % de la moyenne de l'ensemble de la population	Niveau de vie médian (en euros par an)	En % de la médiane de l'ensemble de la population
Enfants de moins de 18 ans	22 150	89,9	19 200	90,4
Adultes de 18 à 64 ans	25 300	102,6	21 870	102,9
Adultes de 65 ans ou plus	25 530	103,6	21 830	102,7
Ensemble de la population	24 650	100,0	21 250	100,0

Lecture : en 2018, le niveau de vie moyen des enfants de moins de 18 ans s'élève à 22 150 euros par an, soit 89,9 % du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Pauvreté des enfants selon l'âge en 2018

	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
Moins de 3 ans	20,3	397
3 à 5 ans	22,0	520
6 à 10 ans	20,4	831
11 à 14 ans	20,3	645
15 à 17 ans	22,6	535
Ensemble des enfants	21,0	2 928
Adultes de 18 à 64 ans	14,5	5 332
Adultes de 65 ans ou plus	8,6	1 067
Ensemble de la population	14,8	9 327

Lecture : en 2018, 20,3 % des enfants de moins de 3 ans sont pauvres, soit 397 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon le nombre de frères et sœurs en 2018

Nombre d'enfants de moins de 25 ans présents dans le ménage	Niveau de vie annuel (en euros par an)		Taux de pauvreté (en %)	Enfants pauvres (en milliers)
	Moyenne	Médiane		
1	23 850	21 050	15,5	423
2	23 620	20 970	15,6	979
3	21 050	17 680	24,3	804
4	16 300	13 810	40,3	470
5 ou plus	14 690	11 770	54,7	251
Ensemble	22 150	19 200	21,0	2 928

Lecture : le niveau de vie moyen des enfants vivant au sein d'une fratrie de 3 enfants est de 21 050 euros par an. 24,3 % d'entre eux sont pauvres, soit 804 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 4. Niveau de vie et pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2018

	Niveau de vie annuel (en euros par an)		Répartition des enfants (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Enfants pauvres (en milliers)
	Moyenne	Médiane			
Parents en couple	23 970	20 950	77,2	15,4	1 664
Deux parents en emploi	27 310	23 600	51,6	4,6	335
Un parent en emploi, un au chômage ou inactif	18 360	15 190	21,1	36,3	1 067
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	11 980	10 350	4,5	41,7	262
Parent isolé	15 720	14 140	19,8	40,5	1 114
En emploi	17 800	16 250	13,5	22,7	426
Chômeur ou inactif	11 280	10 660	6,3	78,5	688
Autre type de ménages	17 600	15 820	3,0	35,3	150
Ensemble	22 150	19 200	100,0	21,0	2 928

Lecture : en 2018, les enfants vivant avec leurs deux parents en emploi disposent en moyenne d'un niveau de vie de 27 310 euros par an. 51,6 % des enfants vivent dans une famille de ce type ; 4,6 % d'entre eux sont pauvres, soit 335 000 enfants.

Champ : France métropolitaine, personnes de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.21 Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées

En 2018, le **niveau de vie** des personnes de 65 ans ou plus (hors personnes vivant en institution, Ehpad, maisons de retraite, hôpitaux de long séjour, etc.) est de 25 530 euros en moyenne, soit 2 128 euros par mois

► **figure 1.** Leur taux de pauvreté est de 8,6 % (soit 1 067 000 personnes pauvres). Cette proportion est plus faible que pour l'ensemble de la population (14,8 %), car ces ménages sont souvent plus petits et des allocations garantissent le minimum vieillesse.

Le niveau de vie est plus faible aux grands âges : avec 23 730 euros par an en moyenne, soit 1 978 euros par mois, les personnes de 80 ans ou plus disposent de 156 euros de moins par mois que les 75-79 ans, 200 euros de moins que les 70-74 ans et 244 euros de moins que les 65-69 ans. Le taux de pauvreté est plus élevé à partir de 80 ans (9,7 %) qu'entre 70 et 79 ans (compris entre 7,0 % et 7,3 %). Cela traduit la situation relativement plus défavorable des personnes de 80 ans ou plus vivant hors institution : 55 % ont un niveau de vie inférieur à la médiane, contre 45 % pour les personnes de 70 à 79 ans. Les retraites des personnes les plus âgées sont plus faibles, notamment en raison d'une proportion plus importante de veuves ayant eu des carrières incomplètes, voire ne bénéficiant que d'une pension de réversion. De fait, 51 % des personnes de 80 ans ou plus vivent seules et près de 79 % de ces personnes seules sont des femmes, qui font partie de générations pour lesquelles l'activité féminine était moins répandue. Bien que disposant du niveau de

vie médian le plus élevé, les personnes de 65 à 69 ans sont un peu plus touchées par la pauvreté (9,5 %) que l'ensemble des personnes âgées. Les personnes de 65 à 69 ans se situant en deçà du 2^e décile de niveau de vie ont en effet des niveaux de vie inférieurs aux plus modestes des 70-79 ans ► **figure 2.**

Les 65 ans ou plus sont sous-représentés parmi les 10 % des personnes les plus modestes : ils en constituent 8,6 % alors qu'ils représentent 19,7 % des personnes vivant hors institution. Cette sous-représentation s'explique par l'existence du **minimum vieillesse** ou de l'**allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa) qui a remplacé en 2007 les diverses allocations constitutives du minimum vieillesse. Cette allocation peut être associée aux allocations logement et permet dans la plupart des cas de disposer d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. La part des personnes âgées vivant dans les ménages les plus pauvres est ainsi moindre que pour le reste de la population. En 2018, l'Aspa a été portée à 833 euros par mois pour une personne seule (1 294 euros pour un couple), du fait d'une revalorisation exceptionnelle reconduite les deux années suivantes et visant à atteindre, au 1^{er} janvier 2020, 900 euros pour une personne seule (précisément 903 euros). 4,1 % des personnes âgées de 65 ans ou plus vivent dans un ménage dont au moins l'un des membres bénéficie du minimum vieillesse ou de l'Aspa. Cette part est particulièrement élevée parmi les 20 % les plus modestes (environ 20 %) ► **figure 3.** ●

► Définitions

Niveau de vie, minimum vieillesse, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », *présent ouvrage*.
- « Environ 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en France en 2018 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », *présent ouvrage*.
- « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.
- « Niveau de vie et patrimoine des seniors : la progression au fil des générations semble s'interrompre pour les générations de seniors les plus récentes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

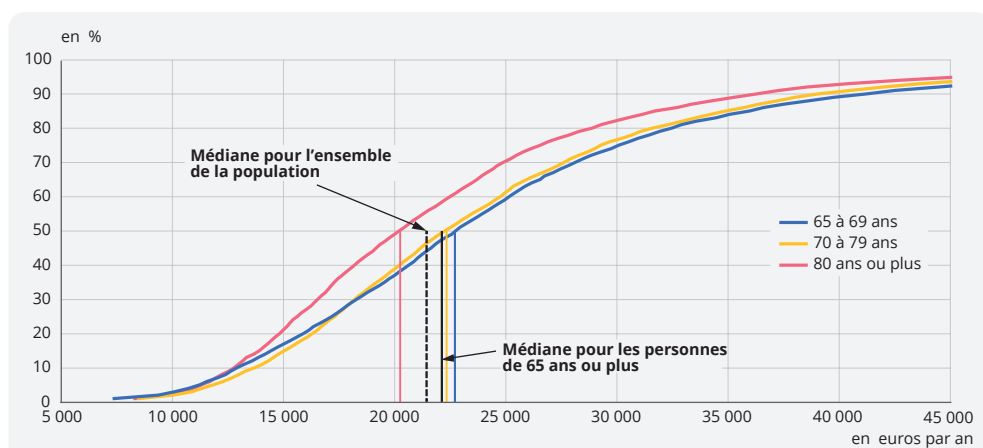
► 1. Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées vivant à domicile en 2018

	Niveau de vie (en euros par an)		Nombre de personnes (en milliers)	Répartition des personnes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
	Moyenne	Médiane				
65 à 69 ans	26 660	22 750	3 774	6,0	9,5	359
70 à 74 ans	26 130	22 340	3 113	4,9	7,3	226
75 à 79 ans	25 600	22 200	2 063	3,3	7,0	145
80 ans ou plus	23 730	20 210	3 466	5,5	9,7	337
Ensemble des personnes âgées	25 530	21 830	12 416	19,7	8,6	1 067
Ensemble de la population	24 650	21 250	63 140	100,0	14,8	9 327

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; hors personnes vivant en communauté (Ehpad, maisons de retraite, etc.).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Répartition des niveaux de vie des personnes âgées vivant à domicile en 2018



Lecture : en 2018, la moitié des personnes de 70 à 79 ans ont un niveau de vie annuel inférieur à 22 260 euros.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; hors personnes vivant en communauté (Ehpad, maisons de retraite, etc.).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Part de personnes âgées vivant à domicile dans chaque tranche de niveau de vie en 2018

Tranche de niveau de vie ¹	Part de personnes de 65 ans ou plus	Part des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Aspa parmi les 65 ans ou plus
Inférieur à D1	8,6	19,2
D1 à D2	17,9	20,9
D2 à D3	22,2	5,2
D3 à D4	22,8	2,4
D4 à D5	21,7	1,4
D5 à D6	21,0	0,6
D6 à D7	21,6	1,1
D7 à D8	20,3	0,7
D8 à D9	21,3	0,3
D9 à C95	19,0	0,1
Supérieur à C95	19,7	0,1
Ensemble	19,7	4,1

¹ D1 à D9 sont les déciles et C95 est le 95^e centile de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population de tous âges.

Lecture : parmi les 10 % des personnes ayant le plus faible niveau de vie, 8,6 % sont âgées de 65 ans ou plus. 19,2 % d'entre elles vivent dans un ménage bénéficiaire du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ou plus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante ; hors personnes vivant en communauté (Ehpad, maisons de retraite, etc.).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.22 Niveau de vie et pauvreté des immigrés

En 2018, les **immigrés** disposent d'un **niveau de vie** annuel moyen de 20 040 euros, soit 1 670 euros par mois. Les revenus d'activité représentent la principale composante de leur niveau de vie (72,5 %), comme pour les non-immigrés (75,6 %). Liées à la composition de la famille, les prestations sociales représentent une part plus importante des niveaux de vie des immigrés : 11,9 % contre 5,9 % pour les non-immigrés ► **figure 1**. La part des prestations sociales va de 18,5 % pour les personnes nées en Afrique à 5,7 % pour celles nées en Europe, soit un niveau proche de celui des non-immigrés. Cet écart s'explique entre autres par la taille des familles plus importante des immigrés originaires d'Afrique : 29 % vivent dans des familles avec au moins trois enfants de moins de 18 ans contre 15 % des immigrés européens et 18 % des non-immigrés. Les pensions et retraites représentent 20,2 % du niveau de vie des immigrés contre 24,4 % pour les non-immigrés. Cette part diffère fortement selon leur origine géographique : 14,3 % pour les immigrés nés en Afrique contre 30,0 % pour ceux nés en Europe (ces derniers étant en effet en moyenne sept ans plus âgés).

Au total, le niveau de vie moyen des immigrés avant versement des prestations et prélèvement des impôts est inférieur de 26 % à celui des non-immigrés. Après redistribution, l'écart est atténué : leur niveau de vie moyen est inférieur de 20 % à celui des non-immigrés, soit 423 euros de moins par mois. Les immigrés originaires d'Afrique, qui représentent un peu moins de la moitié de la population immigrée, disposent du

niveau de vie moyen le plus faible : 16 910 euros par an, soit 1 409 euros par mois. Il est inférieur de 29 % à celui des immigrés européens et de 33 % à celui des non-immigrés.

Le niveau de vie moyen plus faible des immigrés s'explique en partie par des revenus d'activité en moyenne inférieurs de 24 %. Des facteurs structurels expliquent cet écart : les personnes immigrées sont plus jeunes, moins diplômées et occupent des emplois moins qualifiés. Elles sont aussi de fait plus souvent au chômage : 8,5 % en moyenne contre 4,7 % pour les non-immigrés. Ces situations les exposent davantage à la pauvreté : leur **taux de pauvreté** est de 30,7 %, soit 17,5 points de plus que celui des personnes non immigrées. Si les immigrés représentent un peu moins de 10 % de la population française, ils représentent près de 20 % des personnes pauvres ► **figure 2**. Au sein de la population immigrée, le taux de pauvreté des personnes d'origine africaine (39,5 %) est plus de deux fois plus élevé que celui des personnes d'origine européenne (17,6 %). Les inégalités, mesurées par le rapport interdécile, sont les plus faibles parmi les immigrés nés en Afrique, et les plus élevées parmi les immigrés nés hors d'Afrique ou d'Europe.

Près de 70 % des immigrés ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seulement 12,1 % font partie des 20 % des personnes les plus aisées ► **figure 3**. Parmi les immigrés nés en Afrique, près de 80 % ont un niveau de vie inférieur au niveau de vie médian et seuls 7,2 % d'entre eux font partie des 20 % des personnes les plus aisées. ●

► Définitions

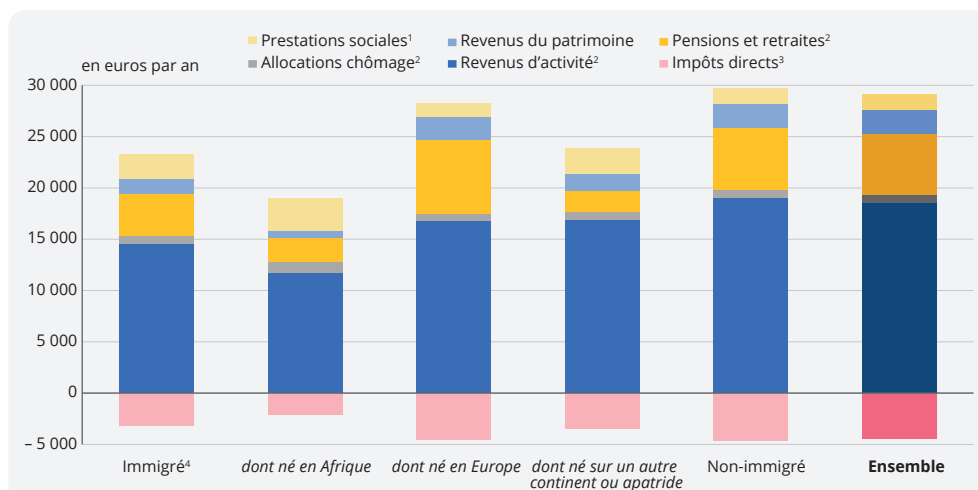
Les **immigrés** sont des personnes nées à l'étranger et de nationalité étrangère à la naissance (certaines ont pu acquérir la nationalité française par la suite).

Niveau de vie, taux de pauvreté : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Immigrés et descendants d'immigrés », in *France portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.

► 1. Composition du niveau de vie moyen selon l'origine géographique



1 Les prestations sociales incluent la prime d'activité et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

2 Revenus, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la CRDS.

3 Les impôts comprennent ici l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et les prélèvements libératoires sur valeurs mobilières ainsi que les autres prélèvements sur les revenus du patrimoine.

4 L'ensemble des immigrés inclut 1,5 % d'immigrés sans pays de naissance connu.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 2. Distribution des niveaux de vie des personnes selon l'origine géographique

	Niveau de vie (en euros par an)				Rapport interdécile D9/D1	Répartition des personnes (en %)	Taux de pauvreté (en %)	Personnes pauvres (en milliers)
	Moyen	1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)				
Immigré¹	20 040	9 000	16 300	32 730	3,6	9,2	30,7	1 780
dont : né en Afrique	16 910	8 660	14 390	27 920	3,2	4,2	39,5	1 060
né en Europe	23 820	10 520	19 460	39 870	3,8	3,2	17,6	359
né sur un autre continent ou apatride	20 380	8 100	15 790	33 380	4,1	1,6	35,0	345
Non-immigré	25 120	11 680	21 740	39 580	3,4	90,8	13,2	7 541
Ensemble	24 650	11 210	21 250	39 130	3,5	100,0	14,8	9 327

1 L'ensemble des immigrés inclut 1,5 % d'immigrés sans pays de naissance connu.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

► 3. Répartition des immigrés selon le décile de niveau de vie et l'origine géographique

	en %									
	Inférieur à D1	D1 à D2	D2 à D3	D3 à D4	D4 à D5	D5 à D6	D6 à D7	D7 à D8	D8 à D9	Supérieur à D9
Immigré¹	22,1	16,9	13,1	9,5	7,3	7,0	5,8	6,3	5,6	6,5
dont : né en Afrique	27,7	21,3	14,1	9,1	6,2	6,1	4,1	4,3	3,7	3,5
né en Europe	12,5	12,5	13,0	9,9	9,6	8,5	7,4	8,7	7,6	10,3
né sur un autre continent ou apatride	27,5	14,7	10,7	9,4	5,6	6,1	6,5	6,6	6,1	6,8
Non-immigré	8,8	9,3	9,7	10,1	10,3	10,3	10,4	10,4	10,5	10,4
Ensemble	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0

1 L'ensemble des immigrés inclut 1,5 % d'immigrés sans pays de naissance connu.

Lecture : 22,1 % des immigrés ont un niveau de vie inférieur au premier décile de niveau de vie (D1).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

1.23 Les très hauts revenus

En 2018, les personnes appartenant aux 1 % les plus aisées de la population, dites ici « à très hauts revenus », ont un **revenu initial par unité de consommation** (UC) supérieur à 115 880 euros par an ► **figure 1**. Ce seuil correspond à un revenu, avant paiement des **impôts directs** et versement des **prestations sociales** non contributives, de 9 660 euros par mois pour une personne seule et de 17 390 euros pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans. Le revenu initial plancher de ces personnes aux très hauts revenus est près de cinq fois plus élevé que le revenu initial médian.

La structure du **niveau de vie** diffère selon le niveau de revenu. Pour les 90 % les moins aisés, les revenus d'activité représentent en moyenne 66 % du niveau de vie et les pensions et retraites, 36 % ► **figure 2**. La part de leurs revenus du patrimoine est faible (6 %) et le solde des transferts fiscaux et sociaux est légèrement défavorable (- 8 %). Les 9 % aux revenus initiaux immédiatement supérieurs ont davantage de revenus d'activité (83 %), notamment d'indépendants, et de revenus du patrimoine (16 %) ; les transferts sociaux et fiscaux diminuent leur **revenu disponible** en moyenne de 28 %. Pour les plus aisés, la part des revenus d'indépendants et du patrimoine est encore plus élevée, tandis que le solde des transferts fiscaux et sociaux diminue aussi plus leur revenu disponible, du fait notamment des impôts directs.

Les ménages des 1 % de personnes les plus aisées détiennent 6 % du niveau de vie total, mais 26 % des revenus d'indépendants et des revenus du patrimoine, dont 60 % des revenus mobiliers déclarés (actions, etc.).

Les ménages à très hauts revenus sont très fréquemment propriétaires de leur résidence principale : 85 %, contre un peu plus de la moitié (56 %) des 90 % les moins aisés ► **figure 3**. La configuration familiale de ces ménages diffère également : 36 % des ménages à très hauts revenus sont des couples sans enfant, contre 23 % des 90 % des ménages aux revenus les moins élevés. À l'inverse, moins d'un ménage à très hauts revenus sur trois est constitué d'un seul adulte (avec ou sans enfant), contre près de la moitié des ménages moins aisés. Les ménages les plus aisés habitent plus souvent à Paris et dans les Hauts-de-Seine : ces deux départements hébergent 40 % des ménages du millième des personnes les plus aisées (0,01 % les plus aisés), 29 % des 9 millièmes suivants, 16 % des 9 % suivants et 5 % des 90 % restants de la population.

En 2018, les revenus déclarés par les ménages à très hauts revenus représentent 7,4 % de l'ensemble des revenus, valeur la plus élevée depuis 2004. Elle augmente fortement par rapport à 2017 (+ 0,8 point), notamment du fait de la hausse de la part des revenus déclarés par les 0,1 % les plus aisés (+ 0,5 point), pour atteindre 2,3 % en 2018. Cette augmentation serait liée à une forte hausse des dividendes reçus par les ménages, dans un contexte de fiscalité plus incitative. Après avoir régulièrement augmenté entre 2004 et 2012 (de 6,3 % à 7,0 %), la part des revenus déclarés par les très hauts revenus avait nettement baissé en 2013, et s'était globalement stabilisée jusqu'en 2017. ●

► Définitions

Le **revenu initial** correspond au revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). Voir *Glossaire*.

Unité de consommation, impôts directs, prestations sociales, niveau de vie, revenu disponible : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les très hauts revenus en 2015 : 1 % de la population perçoit 7 % des revenus et 30 % des revenus du patrimoine déclarés », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Revenu initial et niveau de vie en 2018

montants annuels en euros

		Revenu initial par UC	Niveau de vie	Rapport (en %)
Seuil d'appartenance aux...				
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	23 540	21 610	92
10 % les plus aisées	(D9)	47 990	39 400	82
1 % les plus aisées	(Q99)	115 880	86 160	74
0,1 % les plus aisées	(Q99,9)	309 110	210 460	68
0,01 % les plus aisées	(Q99,99)	968 750	653 960	68
Rapports				
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	1,8	///
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,9	4,0	///
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,4	2,2	///
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	6,4	5,3	///

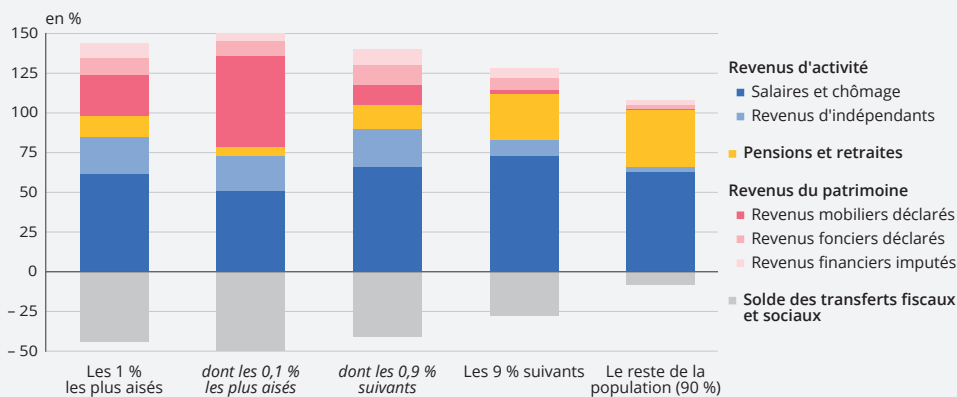
/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2018, les 10 % de personnes les plus aisées en revenu initial ont un revenu initial par unité de consommation (UC) supérieur à 47 990 euros par an, tandis que les 10 % de personnes les plus aisées en niveau de vie ont un niveau de vie supérieur à 39 400 euros.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2018.

► 2. Décomposition du niveau de vie des ménages en 2018



Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Lecture : en 2018, les salaires et allocations chômage représentent en moyenne 62 % du niveau de vie des 1 % les plus aisés.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2018.

► 3. Profil des ménages à très hauts revenus en 2018

en %

	Les 1 % les plus aisés	dont les 0,1 % les plus aisés	dont les 0,9 % suivants	Les 9 % suivants	Le reste de la population (90 %)
Propriétaires de leur logement	85	85	85	82	56
Configuration familiale					
Homme seul	15	18	15	13	15
Femme seule	10	10	10	13	21
Couple sans enfant	36	35	36	37	23
Couple avec enfants	31	29	32	29	26
Famille monoparentale	5	5	5	5	12
Ménage complexe	3	3	3	3	4
Département de résidence					
Paris	21	31	20	10	3
Hauts-de-Seine	9	9	9	6	2
Âge moyen du référent fiscal du ménage (en années)	58,3	59,2	58,2	56,9	54,4

Note : les personnes sont classées selon leur revenu initial par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé fiscal et social 2018.

Fiches

Patrimoine



2.1 Performance des placements à rendements réglementés

Les actifs financiers les plus couramment détenus par les ménages sont les comptes ou livrets d'épargne, dont les revenus sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis aux **prélèvements sociaux**. Offrant une disponibilité immédiate des fonds, ils sont à capital garanti et leurs taux de rendement, réglementés par l'État, sont relativement faibles.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, toutes les banques distribuent le livret A (auparavant, seules la Banque postale et les Caisses d'épargne le proposaient, le Crédit mutuel proposait le livret Bleu). Les livrets A ou Bleu et les livrets de développement durable et solidaire (LDDS), qui remplacent les livrets de développement durable depuis décembre 2016, ont un taux unique et réglementé, régulièrement réajusté les 1^{er} février et 1^{er} août en fonction de l'évolution de l'inflation et des taux à court terme déterminés par la Banque centrale européenne. Fixé à 2,25 % le 1^{er} août 2011, ce taux est passé à 1,75 % au 1^{er} février 2013, avant de diminuer à 1,25 % au 1^{er} août 2013 puis à 1,00 % au 1^{er} août 2014. Il est resté stable à 0,75 % entre le 1^{er} août 2015 et le 1^{er} février 2020, avant de passer à 0,50 %, son plus bas niveau historique ► **figure 1**.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux contribuables non imposables ou dont l'impôt sur le revenu est inférieur à un certain seuil. Son taux, fixé à 2,75 % au 1^{er} août 2011 puis à 2,25 % au 1^{er} février 2013, était de 1,75 % depuis le 1^{er} août 2013, avant de baisser à 1,50 % au 1^{er} août 2014 puis à 1,25 % le 1^{er} août 2015 et à 1,00 % depuis le 1^{er} février 2020.

Les compte et plan épargne logement (CEL et PEL) sont très répandus au sein des ménages. Les taux des contrats ouverts entre 2003 et 2017 sont composés d'une partie fixe augmentée d'une prime d'État conditionnée par l'obtention du prêt d'épargne logement. Pour les PEL ouverts à partir de mars 2011, le taux de rémunération est fixé par arrêté spécifique chaque année.

Ce taux était de 2,50 % depuis août 2003. Il est passé à 2,00 % au 1^{er} février 2015, puis à 1,50 % au 1^{er} février 2016 et enfin à 1,00 % depuis le 1^{er} août 2016. Ce taux s'applique à l'ensemble des PEL ouverts au cours de l'année concernée et pour toute leur durée de vie. Pour les CEL, les intérêts hors prime d'État étaient de 0,50 % au 1^{er} août 2015 et ont baissé à 0,25 % depuis le 1^{er} février 2020. Ils sont soumis aux prélèvements sociaux chaque année, comme ceux des PEL de plus de dix ans ou ouverts à partir de mars 2011. Les intérêts des PEL et des CEL ouverts avant le 1^{er} janvier 2018 sont exonérés d'impôt sur le revenu (sauf ceux des PEL de plus de douze ans), tandis que ceux postérieurs sont soumis au prélèvement forfaitaire unique.

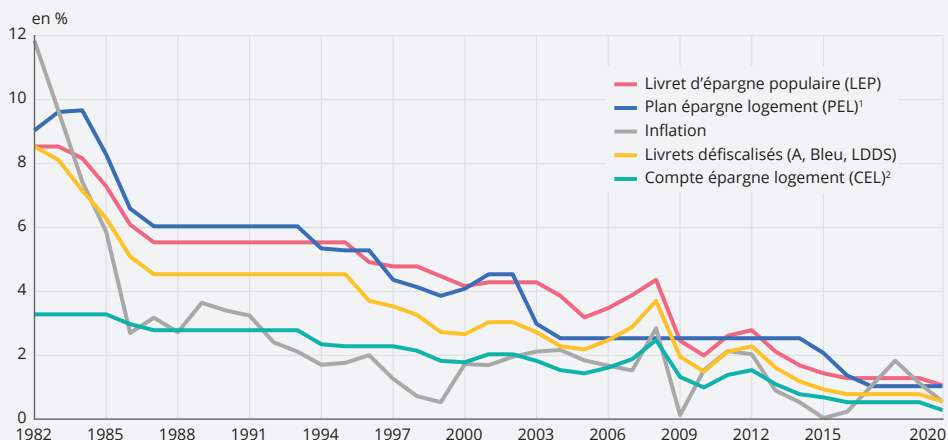
Les rendements nominaux des comptes et des livrets diminuent jusqu'au milieu des années 1980, essentiellement en raison de la baisse de l'inflation pendant cette période, puis se stabilisent. Ils baissent de nouveau durant la seconde moitié des années 1990 et au début des années 2000. Après une hausse entre 2006 et 2008, les rendements nominaux diminuent fortement en 2009 et 2010 et continuent de baisser depuis 2012. Ils atteignent leur niveau le plus bas en 2020.

Les **taux de rendement** réels tiennent compte de l'inflation, c'est-à-dire de l'évolution des prix. Ils sont négatifs au début des années 1980 à cause d'une forte inflation ► **figure 2**. Les performances réelles des **livrets défiscalisés**, des PEL et des LEP décroissent entre 1998 et 2004-2005 en raison de la baisse des rendements nominaux, puis remontent légèrement jusqu'en 2007. La fluctuation importante de l'inflation et des taux directs implique une forte variabilité des taux de rendement réels pendant la période de crise économique. Entre 2011 et 2015, les taux de rendement réels augmentent en raison de la très faible inflation, puis diminuent jusqu'en 2018 et sont négatifs entre 2017 et 2019. ●

► Définitions

Prélèvements sociaux, taux de rendement, livrets non imposables ou défiscalisés : voir *Glossaire*.

► 1. Taux de rendement nominal moyen des livrets de 1982 à 2020



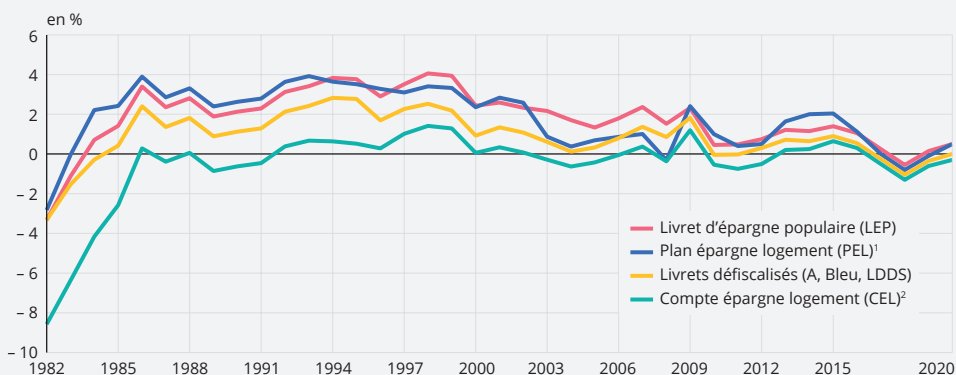
1 PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement et les taux sont donnés hors prime d'État. Les conditions de versement d'une prime d'épargne par l'État varient selon la date d'ouverture du plan. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} mars 2011, la prime d'État est versée uniquement si le PEL donne lieu à un prêt immobilier de 5 000 euros minimum. Le montant de la prime dépend des intérêts acquis et de l'affectation du prêt, ainsi que de la période où il a été souscrit. Cette prime est de 1 525 euros maximum pour l'acquisition ou la construction de « logements verts », 1 000 euros sinon.

2 Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Sources : Légifrance ; Insee.

► 2. Taux de rendement réel moyen des livrets de 1982 à 2020



1 PEL ouverts dans l'année. Les taux des PEL sont présentés prime incluse jusqu'en 2002 et hors prime à partir de 2003. Avant 2003, la prime d'État était comprise dans les taux des PEL. Depuis 2003, l'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement et les taux sont donnés hors prime d'État. Les conditions de versement d'une prime d'épargne par l'État varient selon la date d'ouverture du plan. Pour les PEL ouverts depuis le 1^{er} mars 2011, la prime d'État est versée uniquement si le PEL donne lieu à un prêt immobilier de 5 000 euros minimum. Le montant de la prime dépend des intérêts acquis et de l'affectation du prêt, ainsi que de la période où il a été souscrit. Cette prime est de 1 525 euros maximum pour l'acquisition ou la construction de « logements verts », 1 000 euros sinon.

2 Les taux des CEL sont présentés hors prime d'État. L'attribution de la prime d'État est conditionnée par l'obtention d'un prêt d'épargne logement. Depuis le 16 juin 1998, elle est égale à la moitié des intérêts acquis, dans la limite de 1 144 euros.

Lecture : en 1986, le rendement réel (c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation) moyen des PEL est de 3,9 %.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1989, France depuis 1990.

Source : Légifrance ; Insee.

2.2 Patrimoine des ménages en comptabilité nationale

Fin 2019, le patrimoine net des ménages s'établit à 12 423 milliards d'euros, soit 9,0 années de leur **revenu disponible net** (RDN) ► **figure 1**. Leurs **actifs** se composent à 59 % d'actifs non financiers ► **figure 2**, essentiellement immobiliers, et à 41 % d'**actifs financiers**. Ils atteignent au total 14 155 milliards d'euros fin 2019, tandis que leurs passifs s'élèvent à 1 732 milliards d'euros, soit 12 % du total des actifs.

Le **patrimoine net** des ménages s'est fortement accru depuis la fin des années 1990. En effet, les actifs non financiers sont passés de 3,1 années de RDN fin 1998 à 6,0 années fin 2019. Cette hausse s'est faite essentiellement sur la décennie 1998-2007, en raison du dynamisme des prix des logements et terrains bâtis (92 % des actifs non financiers). En 2008, le patrimoine immobilier des ménages a reculé de 3,8 % et leur patrimoine net de 6,4 %. Après une courte reprise en 2010 et 2011, les prix de l'immobilier ont baissé de 2012 à 2014, puis augmenté de nouveau à partir de 2016. Ainsi, le patrimoine net des ménages accélère : + 6,1 % en 2019, après + 2,1 % en 2018.

L'essentiel des plus-values immobilières étant affectées aux terrains bâtis, la part de ces derniers dans le total formé par les logements, les bâtiments non résidentiels et les terrains bâtis est passée de moins de 20 % fin 1998 à plus de 50 % fin 2007 ; depuis, elle oscille entre 45 % et 50 %, elle est de 47 % fin 2019 ► **figure 3**. Leur valeur s'élève ainsi à 3 604 milliards d'euros fin 2019, soit 2,6 années de RDN. Les terrains non bâtis possédés par les ménages (terrains cultivés, autres terrains et plans d'eau) sont valorisés pour un total de 494 milliards d'euros ; les objets de valeur et autres actifs non financiers représentent des montants plus faibles.

Les actifs financiers ont augmenté à un rythme moins soutenu, leur valeur étant passée de 3,0 à 4,2 années de RDN entre 1998 et 2019. Leur croissance a été interrompue par l'éclatement de la bulle internet au début des années 2000 puis par la crise financière de 2008. Leur valeur exprimée en années de RDN est ainsi restée quasi inchangée entre 1998 et 2008, puis elle a progressé, sauf en 2018 avec le retournement passager des cours boursiers. Au total, ils augmentent de 9,1 % en 2019 après un repli de 1,3 %.

La composition des actifs financiers détenus par les ménages a considérablement évolué au cours de cette période : les parts du numéraire et des dépôts et des actions et parts de fonds d'investissement ont décroché (en baisse de 6 points chacune, passées respectivement de 33 % en 1998 à 27 % en 2019 et de 34 % à 28 %) au profit de celle des systèmes d'assurances, de pensions et de garanties standards (principalement des contrats d'assurance-vie), passée de 25 % en 1998 à 38 % en 2019.

Fin 2019, les passifs financiers des ménages s'élèvent à 1 732 milliards d'euros, soit l'équivalent de 1,2 année de RDN. Leur valeur rapportée au RDN s'est stabilisée depuis le début des années 2010 ; elle avait davantage progressé au cours des années 2000 en raison des emprunts souscrits pour des logements toujours plus chers. L'endettement de long terme des ménages représente ainsi 83 % de leurs passifs financiers et demeure en hausse rapide dans un contexte de taux bas (+ 6,2 % en 2019). Après avoir diminué sans discontinuer entre 2008 et 2017, leur endettement de court terme repart à la hausse en 2018 et accélère en 2019 (+ 6,0 %). ●

► Définitions

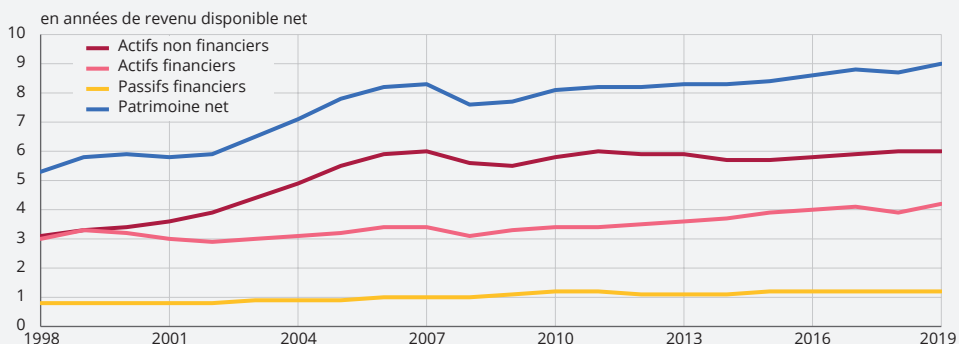
Le **revenu disponible net** (RDN) correspond au **revenu disponible brut** (RDB) des ménages diminué de la dépréciation du capital. Le revenu disponible net des ménages est économiquement plus pertinent pour l'analyse de leur patrimoine et le calcul des ratios patrimoine/revenu, car il retrace le revenu effectivement utilisable soit pour la consommation, soit pour l'accroissement du patrimoine (via l'épargne nette).

Revenu disponible brut (RDB), **actifs**, **actifs financiers**, **patrimoine net** : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Le patrimoine économique national en 2019 », *Insee Première* n° 1832, décembre 2020.

► 1. Patrimoine net des ménages



Lecture : fin 2019, le patrimoine net des ménages représente l'équivalent de 9 années de leur revenu disponible net.

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2014.

► 2. Patrimoine des ménages en 2019 et évolution 2018-2019

en milliards d'euros

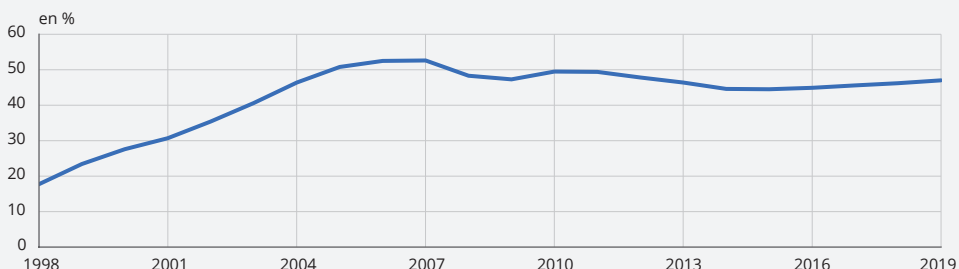
	Patrimoine fin 2019	Flux nets ¹	Évolution 2018-2019		
			Réévaluations et autres changements de volume	Ensemble	
Actifs non financiers (ANF)	8 374	52	286	338	4,2
Constructions et terrains bâtis	7 666	53	243	296	4,0
Logements	3 923	55	40	95	2,5
Autres bâtiments et génie civil	139	-2	3	1	0,7
Terrains bâtis	3 604	0	200	200	5,9
Autres terrains	494	-3	45	42	9,3
Objets de valeur	142	1	-2	-1	-0,7
Autres actifs non financiers	72	1	0	1	1,2
Actifs financiers (AF)	5 781	163	320	483	9,1
Numéraire et dépôts	1 571	83	0	83	5,6
Actions et parts de fonds d'investissement	1 625	6	195	201	14,1
Systèmes d'assurances et de garanties	2 181	49	127	176	8,8
Autres actifs financiers	404	25	-2	23	6,0
Passifs financiers (PF)	1 732	104	-3	101	6,2
Patrimoine net = (ANF) + (AF) - (PF)	12 423	111	609	720	6,1

¹ Acquisitions moins cessions diminuées de la consommation de capital fixe (CCF).

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2014.

► 3. Part des terrains bâtis dans l'ensemble du patrimoine immobilier



Lecture : fin 2019, les terrains bâtis représentent 47 % de la valeur du patrimoine immobilier des ménages.

Champ : France.

Sources : Insee et Banque de France, comptes nationaux base 2014.

2.3 Taux de détention de patrimoine

Début 2018, en France, 83,4 % des ménages possèdent au moins un **livret d'épargne**

► **figure 1** : c'est le produit financier le plus fréquemment détenu. Après une augmentation entre 2010 et 2015, la part des ménages détenant un **livret défiscalisé** (livret A par exemple) diminue en 2018 par rapport à 2015 (- 2,3 points). Ce recul concerne tous les livrets défiscalisés, particulièrement les livrets A (ou Bleu) et les livrets de développement durable et solidaire (LDDS). Il peut notamment s'expliquer par la baisse des taux d'intérêt : après avoir atteint 2,25 % entre août 2011 et février 2013, le taux d'intérêt du livret A n'a cessé de diminuer, s'établissant à 0,75 % entre août 2015 et février 2020 et à 0,5 % depuis février 2020.

Début 2018, environ un ménage sur trois détient un produit d'épargne logement, une part en hausse depuis 2010 (+ 1,8 point). Toutefois, cette hausse masque des évolutions contrastées selon les produits qui la composent. La détention de comptes d'épargne logement (CEL) est en baisse constante depuis 2010 (- 1,3 point entre 2010 et 2015, puis - 1,6 point entre 2015 et 2018), alors que celle de plans d'épargne logement (PEL), dont la rémunération est supérieure au livret A, repart à la hausse (+ 4,8 points entre 2010 et 2018). Au total, début 2018, plus d'un ménage sur quatre détient un PEL.

En 2010, 18,9 % des ménages détenaient des valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) ; ils ne sont plus que 15,4 % début 2018 (- 3,5 points). À partir de 2008, les crises financière et économique ont probablement conduit les ménages à délaisser les valeurs risquées. De fait, la détention de **comptes-titres** ordinaires continue de diminuer : moins de 9 % des ménages en possèdent contre plus de 11 % en 2010. Malgré les avantages fiscaux qu'il offre, le **plan d'épargne en actions** (PEA) n'attire pas plus de ménages.

Après les livrets d'épargne, l'assurance-vie reste le placement financier privilégié des ménages : 38,6 % des ménages en possèdent au moins une. Sa progression est de 4,1 points entre 2010 et 2018. Ce produit offre aux épargnants un cadre fiscal attractif et la possibilité de sécuriser au moins une partie de leur épargne. Deux tiers des assurances-vie sont ainsi des contrats dits « mono-support », ne permettant

l'investissement que sur des fonds sécurisés et garantis.

Début 2018, 14,9 % des ménages détiennent de l'épargne retraite. Les détenteurs se répartissent presque également entre trois types de produits : l'épargne retraite complémentaire volontaire et la surcomplémentaire, proposées par l'employeur, ainsi que le plan d'épargne retraite populaire (PERP), produit financier accessible aux particuliers dans les établissements bancaires.

L'immobilier conserve quant à lui une place importante dans le patrimoine des ménages : début 2018, 61,8 % d'entre eux possèdent un patrimoine immobilier, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou d'un autre logement. 57,9 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale ou accédants, une proportion stable depuis 2010. Par ailleurs, 17,6 % des ménages possèdent un autre logement (résidence secondaire, logement vacant, loué ou mis à disposition gratuitement), taux en légère baisse depuis 2010 (- 0,9 point).

Ces taux de détention par type d'actifs dépendent également de la structure et des caractéristiques du ménage. La détention d'une assurance-vie et celle d'une résidence principale croissent avec l'âge de la personne de référence, et sont plus élevées pour les agriculteurs et pour les couples sans enfants ► **figure 2**. Les valeurs mobilières sont davantage détenues par les plus de 40 ans et par les couples avec ou sans enfants. ●

► Définitions

Taux de détention, livret d'épargne, livret non imposable ou défiscalisé, compte-titres, plan d'épargne en actions (PEA) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En France, la détention d'actifs risqués a baissé continuellement entre 2004 et 2015, avant de se stabiliser » in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- Voir *fiche 2.1 Performance des placements à rendements réglementés*.
- Rapport annuel 2018*, Observatoire de l'épargne réglementée, avril 2019.
- « Le patrimoine des ménages en 2018 – Repli de la détention de patrimoine financier », *Insee Première* n° 1722, décembre 2018.

► 1. Taux de détention par grand type d'actifs entre 1998 et 2018

en %

	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie ¹	Épargne retraite ²	Épargne salariale	Résidence principale ³	Autres logements ⁴
France hors Mayotte								
2018	83,4	32,7	15,4	38,6	14,9	13,6	57,9	17,6
2015	85,6	31,9	16,2	36,2	16,3	14,2	58,7	17,9
2010	84,8	30,9	18,9	34,5	15,5	14,8	57,9	18,5
France métropolitaine								
2018	83,9	33,2	15,7	39,0	15,1	13,9	57,8	17,8
2015	85,9	32,2	16,5	36,5	16,4	14,5	58,9	18,0
2010	85,0	31,2	19,3	34,7	15,7	15,1	58,0	18,7
2004	83,2	41,3	24,2	26,2	17,4	16,7	55,7	17,7
1998	83,5	40,9	21,2	28,9	nd	12,7	53,3	18,1

nd : non disponible.

1 Hors bons de capitalisation. **2** Comprend l'épargne retraite complémentaire volontaire et surcomplémentaire, ainsi que les plans d'épargne retraite populaire (PERP) et les plans d'épargne populaire (PEP). **3** Ménages propriétaires de leur résidence principale (non accédants et accédants à la propriété), y compris usufruitiers pour 2010, 2015 et 2018. **4** Résidence secondaire, logement donné en location, logement vacant, etc.

Note : des changements méthodologiques dans les redressements (pondérations) expliquent les écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Lecture : début 2018, 83,9 % des ménages résidant en France métropolitaine détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010, 2014-2015 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Taux de détention par grand type d'actifs début 2018

en %

	Répartition des ménages	Livrets d'épargne	Épargne-logement	Valeurs mobilières	Assurance-vie ¹	Épargne retraite ²	Épargne salariale	Résidence principale ³	Autres logements ⁴
Âge de la personne de référence									
Moins de 30 ans	9,3	87,0	36,2	9,2	23,1	6,0	14,1	18,3	5,1
30 à 39 ans	14,3	86,9	32,5	12,0	34,5	14,5	21,0	49,2	13,5
40 à 49 ans	19,0	86,0	36,2	16,7	37,8	20,6	21,2	56,0	18,0
50 à 59 ans	17,9	82,3	37,2	16,8	38,0	23,7	19,0	62,6	21,4
60 à 69 ans	18,0	80,1	31,9	16,7	42,3	13,9	8,5	65,9	22,5
70 ans ou plus	21,5	81,0	25,1	17,2	46,0	7,2	1,4	71,5	18,3
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence⁵									
Agriculteur	1,2	83,7	64,2	31,5	57,6	29,0	8,5	89,4	27,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,3	79,1	37,6	21,8	38,3	27,0	11,6	66,0	32,5
Profession libérale	1,3	81,7	47,5	32,6	53,7	38,9	17,6	69,7	42,6
Cadre	10,4	94,5	52,3	27,7	50,3	32,1	39,1	69,3	31,5
Profession intermédiaire	14,1	89,8	43,3	15,6	37,2	20,4	24,3	58,7	14,5
Employé	13,4	85,6	27,1	9,4	30,2	11,7	10,9	38,4	10,4
Ouvrier qualifié	9,4	81,4	30,5	9,0	31,4	11,9	19,6	49,5	8,8
Ouvrier non qualifié	4,0	76,2	18,9	6,0	22,6	8,0	9,6	32,4	7,0
Retraité ancien agriculteur	1,3	87,8	28,5	20,5	42,4	10,9	0,0	83,9	24,0
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	3,1	78,5	25,5	20,2	52,0	10,0	0,4	78,8	26,5
Retraité ancien cadre ou profession libérale	5,7	89,0	43,7	35,8	65,0	16,2	8,7	87,2	30,5
Retraité ancien autre salarié	26,7	78,5	23,2	10,9	37,7	7,0	3,2	61,5	14,8
Autre inactif	3,5	71,3	14,1	5,4	18,2	1,7	0,2	16,7	7,5
Type de ménage									
Personne seule	35,3	78,1	27,1	11,9	32,8	7,9	6,1	43,2	11,6
Famille monoparentale	9,2	81,0	22,9	9,8	30,8	11,7	9,6	30,9	9,5
Couple sans enfant	26,2	86,9	37,3	20,0	47,7	17,1	13,1	77,0	25,6
Couple avec enfants	26,8	88,6	39,4	18,4	40,3	23,4	25,7	69,2	21,1
Autre type de ménage	2,5	77,0	26,3	6,6	34,3	9,5	8,7	42,3	10,1
Ensemble	100	83,4	32,7	15,4	38,6	14,9	13,6	57,9	17,6

1 Hors bons de capitalisation. **2** Comprend l'épargne retraite complémentaire volontaire et surcomplémentaire, ainsi que les plans d'épargne retraite populaire (PERP) et les plans d'épargne populaire (PEP). **3** Ménages propriétaires de leur résidence principale (non accédants et accédants à la propriété), y compris usufruitiers pour 2010, 2015 et 2018. **4** Résidence secondaire, logement donné en location, logement vacant, etc. **5** Hors catégorie socioprofessionnelle impossible à coder (0,6 %).

Note : des changements méthodologiques dans les redressements (pondérations) expliquent les écarts avec les chiffres publiés précédemment.

Lecture : début 2018, 87,0 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans détiennent au moins un livret d'épargne.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

2.4 Patrimoine brut des ménages

Le **patrimoine brut** des ménages est très inégalement réparti dans la population. Début 2018, les ménages français déclarent posséder en moyenne 276 000 euros de patrimoine brut ► **figure 1**, mais seulement la moitié d'entre eux a un patrimoine supérieur à 163 100 euros (patrimoine médian).

Le **revenu disponible** conditionne directement les capacités d'épargne des ménages. Plus les revenus sont élevés, plus le niveau du patrimoine augmente. Ainsi, le quart des ménages ayant les revenus disponibles les plus faibles détient en moyenne 107 200 euros de patrimoine, contre 631 100 euros pour le quart des ménages ayant les revenus les plus élevés (soit 2,3 fois plus que le patrimoine moyen). Parmi ces derniers, 10 % possèdent un patrimoine brut supérieur à 1 164 000 euros.

L'âge est également un déterminant majeur du patrimoine. D'une part, les décisions d'épargne ou de désépargne évoluent au cours du cycle de vie (un ménage s'endette plutôt au début de la vie, puis épargne en vue de la retraite). D'autre part, cela se combine avec des effets générationnels, les contextes économiques et la fiscalité liée au patrimoine ayant varié d'une génération à l'autre. Le patrimoine médian augmente jusqu'à atteindre un plateau pour les 50-69 ans et diminue ensuite : la moitié des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans dispose de moins de 17 300 euros de patrimoine, contre 204 200 euros pour les ménages quinquagénaires et 183 500 euros pour les ménages dont la personne de référence a atteint 70 ans ou plus.

Le patrimoine varie aussi en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et du fait d'être actif ou retraité. Pour un ménage d'agriculteurs exploitants en activité sur deux, le patrimoine est supérieur à 613 700 euros, et pour un sur

dix, il dépasse 1,8 million d'euros. Le patrimoine d'un ménage d'indépendants (hors professions libérales) en activité sur deux est supérieur à 301 900 euros, et pour un sur dix, il s'élève à plus de 1,2 million d'euros. Le patrimoine d'un ménage de professionnels libéraux sur deux est supérieur à 515 300 euros et à 1,6 million d'euros pour un sur dix. Parmi les salariés actifs, les cadres disposent d'un patrimoine assez élevé, mais sont moins nombreux à atteindre les montants de capital les plus élevés : un cadre en activité sur dix possède un patrimoine supérieur à 917 200 euros. Les agriculteurs et les indépendants accumulent des biens indispensables à leur activité : leur patrimoine professionnel représente 64 % de leur patrimoine total pour les agriculteurs ► **figure 2** et 32 % pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les différences en leur sein sont néanmoins importantes puisque 19 % des ménages dont la personne de référence est indépendante ou agricultrice ne possèdent pas de patrimoine professionnel.

Les communes hors unité urbaine et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants accueillent une part plus élevée d'agriculteurs et d'indépendants (hors professions libérales) que les zones plus peuplées, des exploitants agricoles en particulier. Les ménages habitant ces territoires ont donc des patrimoines moyens et médians significativement plus élevés que les ménages résidant dans les unités urbaines de 20 000 habitants ou plus, hors Paris. Ce sont cependant les ménages de l'unité urbaine de Paris qui détiennent les patrimoines les plus élevés. En outre les disparités y sont fortes : Paris accueille à la fois des ménages très fortunés (10 % possèdent plus de 821 400 euros de patrimoine brut) et des ménages très modestes (10 % possèdent moins de 2 300 euros). ●

► Définitions

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi, depuis 2010, les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur.

Revenu disponible : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total », *Insee Focus* n° 176, décembre 2019.

► 1. Montants de patrimoine brut début 2018

en euros

	Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Revenu disponible¹				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	107 200	1 300	24 100	269 100
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	181 200	5 200	132 900	397 400
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	269 700	16 400	220 400	516 900
Supérieur au 3 ^e quartile	631 100	137 300	409 600	1 164 000
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	69 900	2 200	17 300	220 900
30 à 39 ans	210 500	3 700	137 100	475 000
40 à 49 ans	283 500	3 400	181 500	627 200
50 à 59 ans	337 500	3 800	204 200	746 100
60 à 69 ans	327 000	4 600	200 300	700 700
70 ans ou plus	308 000	6 700	183 500	630 300
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence				
Agriculteur	920 500	152 300	613 700	1 791 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	597 400	7 400	301 900	1 212 000
Profession libérale	768 800	27 700	515 300	1 626 000
Cadre	448 100	21 700	331 500	917 200
Profession intermédiaire	237 500	7 700	186 200	476 700
Employé	129 700	2 200	35 100	341 700
Ouvrier qualifié	135 600	3 000	89 000	319 500
Ouvrier non qualifié	86 600	2 100	14 600	244 100
Retraité ancien agriculteur	324 600	24 600	190 200	760 500
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	466 900	6 900	279 900	896 300
Retraité ancien cadre ou profession libérale	568 400	79 000	402 800	1 001 000
Retraité ancien autre salarié	201 000	3 200	147 600	445 500
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	101 600	900	6 100	170 900
Taille de l'unité urbaine de résidence (zonage 2010)				
Unité urbaine de Paris	361 100	2 300	124 400	821 400
Plus de 200 000 habitants (hors Paris)	242 700	2 500	98 500	566 500
100 000 à 200 000 habitants	227 300	2 400	96 800	503 600
20 000 à 100 000 habitants	225 400	3 300	146 600	498 500
Moins de 20 000 habitants	262 300	5 800	179 300	540 700
Communes hors unité urbaine	312 300	15 600	217 900	637 700
Ensemble	276 000	3 800	163 100	607 700

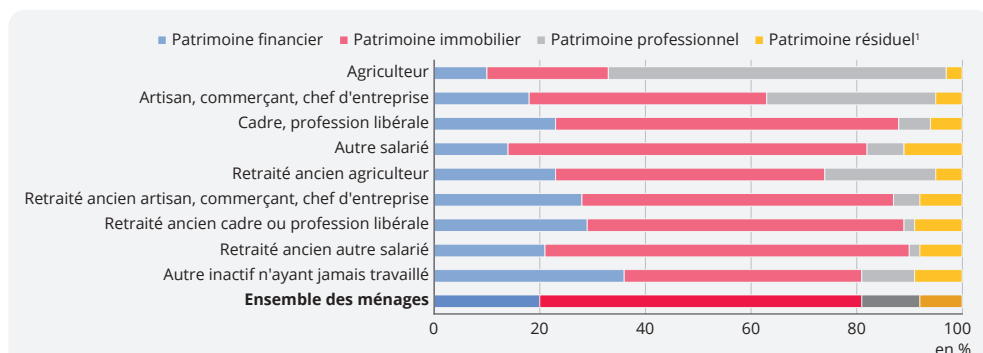
1 Parmi les ménages dont le revenu disponible est connu et le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Lecture : début 2018, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 69 900 euros de patrimoine brut.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Composition du patrimoine brut selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage, début 2018



1 Patrimoine brut hors reste.

Lecture : début 2018, le patrimoine brut détenu par les ménages dont la personne de référence est agricultrice est composé en moyenne à 64 % d'actifs professionnels.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

2.5 Endettement des ménages

Début 2018, 45 % des ménages vivant en France ont au moins un emprunt en cours de remboursement, pour des raisons privées ou professionnelles ► **figure 1**. Pour ces ménages endettés, le montant d'endettement moyen est de 79 200 euros. Pour la moitié d'entre eux, ce montant est inférieur à 33 200 euros. L'endettement moyen au titre de l'endettement privé des ménages ayant contracté au moins un emprunt privé s'élève en moyenne à 72 100 euros ; l'endettement moyen à titre professionnel, qui ne concerne que 2 % des ménages, s'élève à 94 500 euros.

Début 2018, la masse de dettes contractées, qui constitue le **passif** des ménages, représente 13 % du montant total des **actifs** détenus par l'ensemble des ménages ► **figure 2**. Les dettes des 10 % des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut** équivalent à 10 % de leurs actifs. En revanche, les 10 % des ménages les moins bien dotés sont plus lourdement endettés au regard de leur patrimoine : leurs dettes représentent 38 % des actifs qu'ils possèdent.

Les ménages peuvent contracter des emprunts pour différentes raisons : pour acquérir leur résidence principale ou un autre bien immobilier, pour réaliser des travaux, pour acheter une voiture ou un autre équipement, ou encore pour des raisons professionnelles. Début 2018, 83 % des encours d'emprunts contractés par les ménages ont un motif immobilier. C'est essentiellement le cas des emprunts contractés par les ménages situés au-dessus du 4^e décile de patrimoine brut (les 60 % les mieux dotés), pour la plupart propriétaires ou accédant à la propriété de leur résidence principale. Au contraire, les ménages situés en dessous du 2^e décile de patrimoine brut (les 20 % les moins bien dotés) sont essentiellement endettés à titre privé pour des motifs autres que l'immobilier : achat d'un véhicule, crédits à la consommation, etc. Début 2018, 26 % des encours d'emprunts contractés par les 10 % des ménages les plus aisés ont un motif professionnel. Pour les autres ménages, ce motif représente au plus 8 % de ces encours.

Moins d'un quart des ménages ayant un **revenu disponible** inférieur au premier quartile (les 25 % les plus modestes en revenu disponible) sont endettés, contre plus des deux tiers des

25 % les plus aisés, car le niveau de revenu est un élément déterminant d'accès au crédit ► **figure 3**. Le niveau de l'endettement suit le même profil, puisque l'endettement moyen des ménages endettés ayant les revenus disponibles les plus faibles (inférieur au premier quartile) est de 39 300 euros, quand il s'élève à 128 900 euros pour les ménages endettés ayant des revenus supérieurs au dernier quartile.

L'âge est, lui aussi, un élément central dans l'endettement des ménages : en moyenne, l'endettement des ménages augmente jusqu'à 40 ans pour ensuite s'amoinrir. Ainsi, 65 % des ménages de 30 à 39 ans sont endettés, pour un montant moyen de 123 500 euros, quand seuls 16 % des ménages de 70 ans ou plus ont contracté des dettes non encore remboursées, pour un montant moyen de 14 700 euros.

Les agriculteurs et les professions libérales sont les plus gros emprunteurs. 69 % des agriculteurs sont endettés, de 186 900 euros en moyenne, mais 10 % d'entre eux sont endettés de plus de 398 000 euros. Deux ménages sur trois dont la personne de référence exerce une profession libérale sont endettés, de 185 200 euros en moyenne, et 10 % d'entre eux sont endettés de plus de 386 800 euros. Ces niveaux d'endettement élevés peuvent s'expliquer par l'achat, chez les agriculteurs et les professions libérales, de biens onéreux indispensables à leur activité.

Les communes hors unité urbaine et les unités urbaines de moins de 20 000 habitants accueillant le plus d'agriculteurs et d'indépendants (hors professions libérales), ont les proportions les plus importantes de ménages endettés (50 % et 53 %, contre 40 % à 42 % pour les territoires plus peuplés). Néanmoins, les niveaux d'endettement sont les plus élevés dans l'unité urbaine de Paris notamment du fait d'emprunts liés à l'immobilier : de 99 100 euros en moyenne pour les ménages endettés, et 10 % d'entre eux sont endettés de plus de 260 000 euros. ●

► Définitions

Passif, actifs, patrimoine brut, revenu disponible : voir *Glossaire*.

► 1. Montants d'endettement selon le type d'endettement, début 2018

	Part de ménages endettés (en %)	Endettement parmi les ménages endettés (en euros)			
		Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Endettement privé	44,3	72 100	1 800	30 000	185 200
pour motif immobilier	28,7	103 900	7 600	77 700	214 900
pour d'autres raisons	25,4	8 200	600	5 200	18 000
Endettement professionnel	2,1	94 500	ns	34 500	ns
Endettement total	45,0	79 200	1 900	33 200	194 900

ns : non significatif. **Note** : montants calculés uniquement sur les ménages ayant contracté ce type d'endettement.

Lecture : début 2018, les ménages endettés à titre privé le sont en moyenne pour un montant de 72 100 euros.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte. *Source* : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Endettement des ménages selon le dixième de patrimoine brut, début 2018

en %

	Ratio passif/actifs des ménages	Répartition des encours par motif d'emprunt			
		Biens immobiliers	Autres emprunts privés	Emprunts professionnels	Ensemble
Inférieur à D1	38	ns	91	ns	100
D1 à D2	28	ns	81	ns	100
D2 à D3	35	ns	ns	ns	100
D3 à D4	13	69	28	ns	100
D4 à D5	21	89	8	3	100
D5 à D6	21	93	5	2	100
D6 à D7	20	94	5	1	100
D7 à D8	14	91	5	4	100
D8 à D9	12	88	4	8	100
Supérieur à D9	10	72	2	26	100
Ensemble	13	83	6	11	100

ns : non significatif. **Note** : calculs réalisés sur l'ensemble des ménages vivant en France, qu'ils soient endettés ou non.

Lecture : début 2018, l'endettement des ménages dont le patrimoine brut est compris entre les 3^e et 4^e déciles est composé en moyenne à 69 % d'emprunts pour des biens immobiliers. **Champ** : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 3. Montants d'endettement selon les caractéristiques du ménage, début 2018

	Proportion de ménages endettés (en %)	Endettement parmi les ménages endettés (en euros)			
		Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile
Revenu disponible¹					
Inférieur au 1 ^{er} quartile	23,2	39 300	600	7 500	123 200
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	37,8	45 900	1 400	13 000	127 200
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	55,5	64 000	2 000	32 700	158 800
Supérieur au 3 ^e quartile	68,0	128 900	5 800	82 600	283 900
Âge de la personne de référence					
Moins de 30 ans	43,3	72 500	1 700	14 000	191 000
30 à 39 ans	65,1	123 500	3 000	100 700	250 800
40 à 49 ans	64,8	97 500	2 800	62 000	219 400
50 à 59 ans	53,4	69 300	2 500	28 000	168 100
60 à 69 ans	34,7	33 100	1 200	10 000	80 000
70 ans ou plus	16,3	14 700	500	5 200	34 000
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence					
Agriculteur	69,2	186 900	17 600	126 300	398 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	65,3	142 700	9 000	82 000	294 100
Profession libérale	66,3	185 200	25 700	121 600	386 800
Cadre	67,7	134 300	8 000	100 400	300 200
Profession intermédiaire	65,1	85 600	3 000	59 000	195 900
Employé	53,2	59 600	1 700	19 100	158 700
Ouvrier qualifié	59,1	57 300	1 900	33 000	145 000
Ouvrier non qualifié	42,0	39 100	700	10 500	113 500
Retraité ancien agriculteur	14,1	41 600	3 500	12 200	166 500
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	21,1	39 500	1 700	10 200	84 600
Retraité ancien cadre ou profession libérale	28,7	30 800	600	9 600	80 000
Retraité ancien salarié	22,4	15 900	600	5 700	40 000
Autre inactif n'ayant jamais travaillé	15,7	39 100	500	4 800	50 900
Taille de l'unité urbaine de résidence (zonage 2010)					
Unité urbaine de Paris	39,8	99 100	1 700	33 800	260 000
Plus de 200 000 habitants (hors Paris)	40,2	77 400	1 400	24 600	195 000
100 000 à 200 000 habitants	40,2	64 600	1 200	19 500	179 900
20 000 à 100 000 habitants	42,4	71 800	1 400	26 000	188 500
Moins de 20 000 habitants	50,0	70 900	1 600	33 700	171 000
Communes hors unité urbaine	53,3	83 800	3 900	44 000	193 100
Ensemble	45,0	79 200	1 900	33 200	194 900

1 Parmi les ménages dont le revenu disponible est connu et le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

Note : montants calculés uniquement sur les ménages ayant contracté un endettement.

Lecture : début 2018, les ménages endettés dont la personne de référence est agricultrice sont endettés en moyenne de 186 900 euros.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte. *Source* : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

2.6 Endettement privé des ménages

D'après les enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (**dispositif SRCV-SILC**), en 2019, un ménage sur deux en France métropolitaine est endetté à titre privé, c'est-à-dire qu'il rembourse un emprunt ou un crédit pour des besoins privés ► **figure 1**. Un tiers des ménages (33 %) est endetté pour un motif immobilier. La part des ménages endettés pour un motif de consommation est légèrement inférieure : 27 %. Un ménage sur dix cumule à la fois crédit immobilier et crédit à la consommation. Ces parts sont stables depuis 2005.

Trois quarts des ménages endettés pour un motif immobilier ont contracté un emprunt pour l'achat de leur résidence principale, 23 % sont endettés pour un autre achat immobilier ou foncier et 23 % pour des travaux de rénovation. Certains ménages sont endettés simultanément pour plusieurs de ces motifs (19 %).

Parmi ceux qui sont endettés pour motif de consommation, 67 % le sont pour l'achat d'une voiture ou d'une moto, 10 % pour l'achat de biens d'équipement et 32 % pour d'autres motifs personnels (crédits à la consommation en particulier). Certains ménages sont endettés simultanément pour plusieurs de ces motifs (8 %).

Les montants et les causes de l'endettement des ménages varient selon l'âge. L'endettement immobilier est en effet plus fréquent en milieu de cycle de vie et les montants des remboursements plus élevés ► **figure 2**. Le montant médian

mensuel tous remboursements confondus croît dans les premières années de la vie active et atteint son maximum pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans : la moitié de ces ménages rembourse plus de 800 euros par mois. Cette période coïncide avec des besoins en équipement, notamment en immobilier, pour le ménage qui peuvent être importants et aussi à un **niveau de vie** plus élevé. À partir de 50 ans, le montant remboursé décroît. La moitié des ménages endettés dont la personne de référence est âgée de 70 ans ou plus rembourse moins de 250 euros par mois.

Seuls 22 % des ménages en dessous du 1^{er} **décile** de niveau de vie ont souscrit un crédit ► **figure 3**. Cette part dépasse 55 % pour la moitié des ménages ayant les plus hauts niveaux de vie. Quel que soit le niveau de vie, une fraction à peu près équivalente des ménages apparaît fortement endettée : en 2019, 6,5 % des ménages remboursent des charges d'emprunt (intérêts et capital) qui représentent au moins 33 % de leur revenu disponible. Cette proportion est supérieure à 5 % dans toutes les tranches de niveau de vie.

Les ménages pauvres (dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**) ont davantage de retards de paiements (loyers, emprunts, impôts, électricité, gaz, eau, etc.) : 24 % ont eu au moins un retard de paiement au cours des douze derniers mois contre 6 % des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté. ●

► Définitions

Le **taux d'endettement** est le ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Dispositif SRCV-SILC : voir *Sources et méthodes*.

Niveau de vie, décile, seuil de pauvreté : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes », in *France, portrait social*, coll. « Insee Référence », édition 2013.

► 1. Part des ménages endettés à titre privé

en %

	2005	2010	2015	2018	2019
Immobilier ¹	30,4	30,7	32,6	34,0	33,2
dont achat de la résidence principale	21,7	21,9	23,7	25,0	24,5
Consommation ²	30,2	28,5	26,4	27,8	27,4
Immobilier et consommation	10,6	10,1	9,7	11,2	11,0
Ensemble	49,9	49,1	49,3	50,6	49,6

1 Ces ménages peuvent également être endettés au titre de la consommation. Les crédits immobiliers sont ceux liés à la résidence principale (acquisition ou travaux), aux résidences secondaires, ou des crédits contractés pour des investissements locatifs.

2 Ces ménages peuvent également être endettés au titre de l'immobilier.

Lecture : en 2019, 33,2 % des ménages ont un crédit immobilier, 27,4 % un crédit à la consommation et 11,0 % cumulent les deux.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2019.

► 2. Endettement selon l'âge de la personne de référence en 2019

en %

	Part des ménages endettés à titre privé	dont avec emprunt immobilier	Montant remboursé mensuel médian ¹ (en euros)	Taux médian d'endettement
Moins de 30 ans	46	18	360	15
30 à 39 ans	72	47	800	23
40 à 49 ans	71	50	789	21
50 à 59 ans	63	37	554	16
60 à 69 ans	42	19	350	12
70 ans ou plus	16	5	250	10
Ensemble	50	29	594	18

1 Tous remboursements confondus.

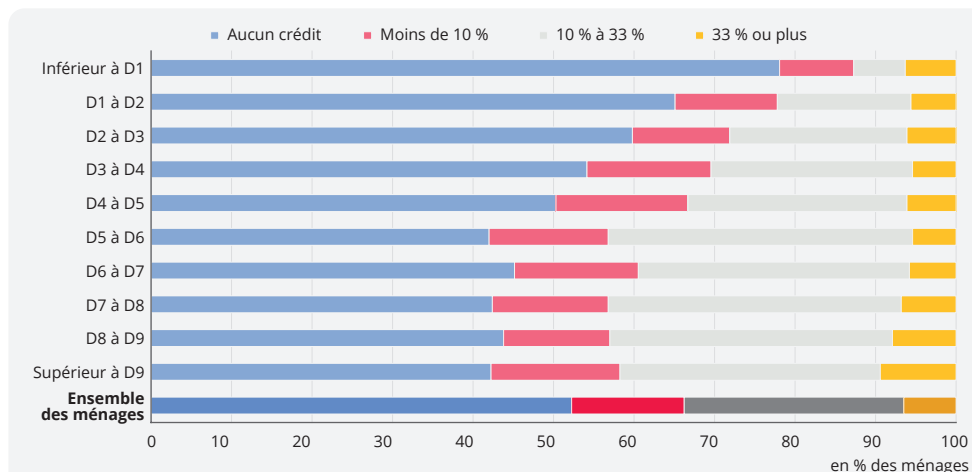
Note : le taux d'endettement est le ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Lecture : 46 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont endettés à titre privé, dont 18 % pour un emprunt immobilier.

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2019.

► 3. Taux d'endettement selon le dixième de niveau de vie en 2019



Note : le taux d'endettement est le ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Lecture : en 2019, 78 % des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile n'ont aucun crédit.

Champ : ménages résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV) 2019.

2.7 Patrimoine net des ménages

Début 2018, le **patrimoine net** moyen des ménages, c'est-à-dire déduction faite de leurs emprunts privés ou professionnels, s'élève à 239 900 euros ► **figure 1**. La moitié des ménages possède plus de 117 000 euros de patrimoine net. Les 10 % les mieux dotés en patrimoine net détiennent plus de 549 600 euros, tandis que les 10 % les moins bien dotés en patrimoine net possèdent moins de 2 600 euros. Tout comme le **patrimoine brut**, le patrimoine net dépend fortement du cycle de vie : en moyenne, le patrimoine net des ménages dont la **personne de référence** a moins de 30 ans est de 38 500 euros, contre 305 500 euros pour les ménages dont la personne de référence a 70 ans ou plus. Le patrimoine net augmente avec le **revenu disponible**, qui conditionne les capacités d'épargne du ménage : pour le quart des ménages ayant les plus faibles revenus disponibles, il s'élève en moyenne à 97 900 euros (soit 41 % du patrimoine moyen de l'ensemble de la population), et à 542 800 euros (soit 2,3 fois le patrimoine moyen de l'ensemble de la population) pour le quart des ménages disposant des plus hauts revenus disponibles. Parmi ces derniers, 10 % possèdent un patrimoine net supérieur à 1 050 000 euros.

Le patrimoine net varie également selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage. Pour le patrimoine net comme pour le patrimoine brut, ces différences s'expliquent notamment par la détention chez les indépendants et les agriculteurs de biens professionnels indispensables à leur activité. Le patrimoine net d'un ménage d'agriculteurs

sur deux est supérieur à 437 900 euros et dépasse 1,58 million d'euros pour un sur dix. Le patrimoine d'un ménage d'indépendants (artisan, commerçant, chef d'entreprise hors professions libérales) sur deux est supérieur à 220 100 euros et, pour un sur dix, il s'élève à plus de 909 500 euros. Parmi les salariés, les cadres disposent d'un patrimoine élevé : un sur deux possède un patrimoine net supérieur à 219 100 euros. Ils sont toutefois moins nombreux que les indépendants à atteindre les montants les plus élevés : un cadre sur dix possède un patrimoine net supérieur à 759 600 euros. Pour les ménages dont la personne de référence est un employé, le patrimoine net médian s'élève à 25 300 euros ; il est de 12 300 euros pour les ouvriers non qualifiés.

Le patrimoine net des ménages évolue selon la taille de l'unité urbaine de résidence. Le patrimoine net médian des ménages diminue lorsque la taille de l'unité urbaine augmente, à l'exception de l'unité urbaine de Paris. Pour un ménage sur deux vivant dans une commune hors unité urbaine, le patrimoine net est supérieur à 174 200 euros contre 63 300 euros pour un ménage sur deux habitant dans une ville de plus de 200 000 habitants (hors Paris).

Les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine net possèdent au minimum 549 600 euros ► **figure 2**, les 5 % les mieux dotés 794 800 euros et les 1 % les mieux dotés 1,75 million d'euros. ●

► Définitions

Le **patrimoine net** est le patrimoine brut détenu par le ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement, ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Patrimoine brut, revenu disponible, personne de référence : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total », *Insee Focus* n° 176, décembre 2019.

► 1. Montants de patrimoine net début 2018

en euros

	Moyenne	Médiane	1 ^{er} décile	9 ^e décile
Revenu disponible¹				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	97 900	21 800	1 000	256 500
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	163 000	99 300	3 400	363 100
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	234 100	178 900	10 000	491 800
Supérieur au 3 ^e quartile	542 800	343 800	59 100	1 050 000
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	38 500	12 700	1 100	100 500
30 à 39 ans	129 200	51 400	1 600	327 500
40 à 49 ans	219 900	106 600	2 000	506 100
50 à 59 ans	299 700	171 500	2 900	653 500
60 à 69 ans	315 200	194 300	3 800	677 100
70 ans ou plus	305 500	182 100	6 200	627 600
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence				
Agriculteur	774 900	437 900	134 600	1 579 000
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	501 000	220 100	6 500	909 500
Profession libérale	644 700	385 100	26 700	1 360 000
Cadre	357 100	219 100	18 100	759 600
Profession intermédiaire	181 700	91 100	4 900	407 000
Employé	98 000	25 300	800	286 500
Ouvrier qualifié	101 700	37 500	1 600	278 800
Ouvrier non qualifié	69 500	12 300	1 500	212 400
Retraité ancien agriculteur	318 000	190 200	24 600	756 500
Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise	458 400	270 800	6 900	896 300
Retraité ancien cadre ou profession libérale	559 500	397 000	72 500	1 000 000
Retraité ancien autre salarié	197 500	144 600	2 700	439 100
Autre inactif	95 500	5 500	600	160 400
Taille de l'unité urbaine de résidence²				
Unité urbaine de Paris	321 500	84 200	1 500	759 600
200 000 habitants ou plus (hors Paris)	211 300	63 300	1 800	519 400
100 000 à 200 000 habitants	200 900	68 200	1 600	448 000
20 000 à 100 000 habitants	194 600	105 000	2 700	456 200
Moins de 20 000 habitants	226 100	130 300	3 700	474 300
Commune hors unité urbaine	267 000	174 200	11 500	577 900
Ensemble	239 900	117 000	2 600	549 600

1 Parmi les ménages dont le revenu disponible est connu et le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

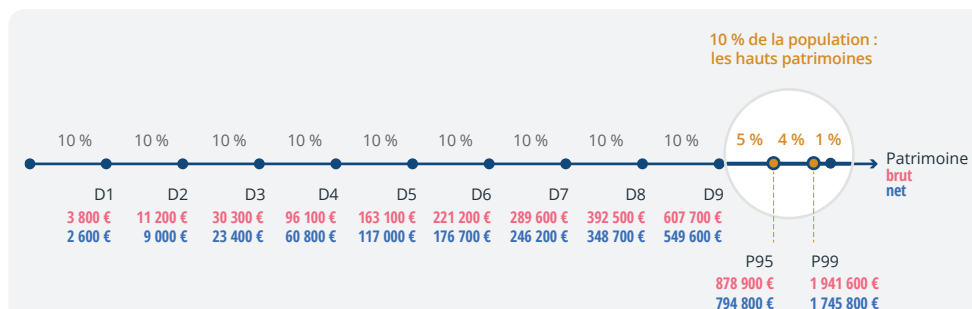
2 Zonage en unités urbaines de 2010.

Lecture : début 2018, les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans détiennent en moyenne 38 500 euros de patrimoine net.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Déciles de patrimoine brut et net début 2018



Lecture : début 2018, 10 % des ménages ont un patrimoine brut supérieur à 607 700 euros (D9). Par ailleurs, 10 % ont un patrimoine net supérieur à 549 600 euros, une fois déduits les éventuels emprunts privés ou professionnels encore en cours.

Champ : ménages résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

2.8 Les hauts patrimoines

Début 2018, les 10 % des ménages les mieux dotés en **patrimoine brut**, dits « ménages à haut patrimoine », possèdent au minimum 607 700 euros d'actifs, les 5 % les mieux dotés 878 900 euros et les 1 % plus de 1,94 million d'euros ► **figure 1**. Ces 2,9 millions de ménages à haut patrimoine détiennent en moyenne 1,28 million d'euros de patrimoine brut, mais les ménages situés entre le 90^e et le 91^e **centile** en possèdent en moyenne 6,9 fois moins que les 1 % les mieux dotés. Par ailleurs, les ménages à haut patrimoine détiennent 46 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages. Les 1 % de ménages les mieux dotés en possèdent à eux seuls 16 %.

Le patrimoine détenu par les ménages à haut patrimoine se compose pour 51 % de biens immobiliers, puis de 24 % de patrimoine financier et de 19 % de patrimoine professionnel. Au sein des produits financiers, les produits d'assurance-vie sont surreprésentés (43 % de leur patrimoine financier contre 8 % pour les 10 % des ménages les moins bien dotés) et les livrets d'épargne sous-représentés (10 % contre 41 %). Enfin, les biens durables, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (patrimoine résiduel) représentent 6 % des actifs de ces ménages.

Ces ménages à haut patrimoine sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population. Ainsi, 70 % de ces ménages ont une **personne de référence** de 50 ans ou plus, quand ce n'est le cas que de 58 % de l'ensemble des ménages vivant en France ► **figure 2**.

La structure du patrimoine des ménages est liée à leur activité professionnelle. Parce qu'une partie non négligeable de leur patrimoine est également leur outil de travail, les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine sont plus fréquemment des indépendants. Ainsi, 14 % d'entre eux sont artisans, commerçants et chefs d'entreprise (contre 5 % dans l'ensemble

des ménages) et 6 % sont des agriculteurs (contre 1 %).

Niveau de vie et patrimoine sont liés : 42 % des ménages parmi les 10 % les mieux dotés en patrimoine brut appartiennent également aux 10 % des ménages les plus aisés en matière de niveau de vie. Le niveau de vie moyen s'élève à 43 900 euros pour les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine, contre 24 600 euros pour l'ensemble des ménages.

Les 1 % des ménages les mieux dotés répartissent différemment leur patrimoine des autres ménages à haut patrimoine. Ils placent une plus grande part de leur patrimoine dans les actifs financiers (34 % contre entre 16 % et 22 % pour les autres ménages à haut patrimoine). À l'inverse, la place de l'immobilier dans leur patrimoine est nettement plus faible (30 %, contre 52 % à 70 % pour les autres). Le patrimoine professionnel constitue une part très importante de leur patrimoine (28 %, contre 9 % à 21 % pour les autres ménages à haut patrimoine). Il est essentiellement constitué des actifs des entreprises qu'ils possèdent. En effet, un de ces ménages sur deux est propriétaire d'au moins une entreprise dont la personne de référence ou le conjoint est le dirigeant, pour une valeur moyenne de 1,80 million d'euros. En corrigeant de l'endettement, la valeur des actifs de ces entreprises, nette des emprunts, représente 20 % du patrimoine net des ménages situés au-delà du 99^e centile de patrimoine brut.

Entre 2010 et 2018, le seuil pour appartenir aux 1 % des ménages les plus aisés est passé de 1,78 à 1,86 million d'euros à champ comparable de **patrimoine brut hors reste** (c'est-à-dire hors patrimoine résiduel) ► **figure 3**. Ces ménages détiennent en moyenne 4,02 millions d'euros contre 4,30 millions huit ans auparavant (- 6,6 % en euros courants, soit - 14,2 % en euros constants). ●

► Définitions

Patrimoine brut, patrimoine brut hors reste, centile, décile, personne de référence : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« 10 % des ménages détiennent près de la moitié du patrimoine total », *Insee Focus* n° 176, décembre 2019.

► 1. Composition du patrimoine brut des ménages à haut patrimoine début 2018

	Montant du centile inférieur (en euros)	Patrimoine brut moyen (en euros)	Composition du patrimoine (en %)				Masse de patrimoine brut (en %)
			Financier	Immobilier	Professionnel	Résiduel	
Patrimoine brut hors reste							
Du 90 ^e au 91 ^e centile	607 700	623 500	16	70	9	5	2
Du 91 ^e au 92 ^e centile	637 700	664 400	18	67	10	5	2
Du 92 ^e au 93 ^e centile	698 800	722 600	18	64	10	8	3
Du 93 ^e au 94 ^e centile	746 700	774 000	20	65	9	6	3
Du 94 ^e au 95 ^e centile	810 900	841 100	16	61	18	5	3
Du 95 ^e au 96 ^e centile	878 900	925 500	18	66	11	6	3
Du 96 ^e au 97 ^e centile	979 100	1 050 000	20	62	13	5	4
Du 97 ^e au 98 ^e centile	1 150 000	1 260 000	22	59	14	5	5
Du 98 ^e au 99 ^e centile	1 390 000	1 630 000	21	52	21	6	6
Supérieur au 99 ^e centile	1 940 000	4 300 000	34	30	28	8	16
Ensemble	///	1 280 000	24	51	19	6	46

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : début 2018, les ménages situés entre le 90^e et le 91^e centile de patrimoine brut (c'est-à-dire détenant entre 607 700 et 637 700 euros de patrimoine brut) détiennent en moyenne 623 500 euros de patrimoine brut. Le patrimoine financier représente 16 % de leur patrimoine brut. Les ménages situés entre le 90^e et le 91^e centile de patrimoine brut détiennent 2 % de la masse de patrimoine brut de l'ensemble des ménages.

Champ : ménages à haut patrimoine résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 2. Caractéristiques des ménages à haut patrimoine début 2018

en %

	Ménages à haut patrimoine	Ensemble des ménages
Âge de la personne de référence		
Moins de 30 ans	1	9
30 à 39 ans	9	14
40 à 49 ans	20	19
50 à 59 ans	24	18
60 à 69 ans	22	18
70 ans ou plus	24	22
Ensemble	100	100
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence		
Agriculteur	6	1
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	14	5
Profession libérale, cadre	27	12
Profession intermédiaire	8	14
Employé	3	13
Ouvrier	2	14
Retraité	39	37
Autre inactif	1	4
Ensemble	100	100

Lecture : début 2018, 24 % des ménages à haut patrimoine ont 70 ans ou plus (âge de la personne de référence).

Champ : ménages à haut patrimoine résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

► 3. Évolution du patrimoine brut hors reste des ménages à haut patrimoine entre 2010 et 2018

en euros

	Montant des centiles inférieurs			Patrimoine brut hors reste moyen		
	2010	2018	Évolution (en %)	2010	2018	Évolution (en %)
Patrimoine brut hors reste						
Du 90 ^e au 91 ^e centile	533 400	569 100	6,7	549 000	587 100	6,9
Du 91 ^e au 92 ^e centile	565 200	609 000	7,7	592 200	626 100	5,7
Du 92 ^e au 93 ^e centile	617 200	649 500	5,2	643 100	678 200	5,5
Du 93 ^e au 94 ^e centile	670 300	708 200	5,7	701 600	733 100	4,5
Du 94 ^e au 95 ^e centile	735 600	762 500	3,7	773 100	799 200	3,4
Du 95 ^e au 96 ^e centile	812 100	834 200	2,7	851 400	878 800	3,2
Du 96 ^e au 97 ^e centile	892 800	934 200	4,6	952 800	1 000 200	5,0
Du 97 ^e au 98 ^e centile	1 007 500	1 089 600	8,1	1 115 700	1 187 700	6,5
Du 98 ^e au 99 ^e centile	1 262 600	1 321 000	4,6	1 480 300	1 546 900	4,5
Supérieur au 99 ^e centile	1 775 500	1 861 800	4,9	4 301 200	4 017 600	-6,6
Ensemble	///	///	///	1 197 100	1 206 200	0,8

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Note : le 8 septembre 2022, les données relatives au patrimoine brut hors reste moyen en 2018 des trois premières tranches et de la ligne « Ensemble » ont été corrigées. Les évolutions correspondantes ont également été modifiées.

Lecture : début 2018, 1 % des ménages les plus aisés en matière de patrimoine brut hors reste (c'est à dire hors patrimoine résiduel) détiennent plus de 1 861 800 euros, contre 1 775 500 début 2010. Ces ménages détiennent en moyenne 4 017 600 euros en 2018 contre 4 301 200 euros huit ans auparavant, soit une diminution de 6,6 %.

Champ : ménages à haut patrimoine résidant en France hors Mayotte.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2009-2010 et enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018.

2.9 Patrimoine net des ménages de la zone euro

En 2017-2018, le **patrimoine net** moyen des ménages de la zone euro s'élève à 228 000 euros selon l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) de l'Eurosysteme ► **figure 1**. Il varie très fortement d'un pays à l'autre, allant de 42 000 euros en Lettonie à 899 000 euros au Luxembourg. Dans les pays les plus peuplés de la zone euro, le patrimoine net moyen des ménages atteint des niveaux intermédiaires : 214 000 euros en Italie, 233 000 euros en Allemagne, 242 000 euros en France et 249 000 euros en Espagne.

Le patrimoine net des 10 % des ménages les moins dotés est proche de zéro ► **figure 2**. En haut de la distribution, les 10 % des ménages les mieux dotés de la zone euro possèdent un patrimoine net supérieur à 519 000 euros. Cet ordre de grandeur est observable pour les 10 % des ménages les mieux dotés en Espagne, en Autriche, en Allemagne et en France. Le patrimoine net des 10 % des ménages les

mieux dotés est le plus élevé au Luxembourg (1,9 million d'euros), à Chypre (940 000 euros), en Irlande (852 000 euros), en Belgique (771 000 euros) et à Malte (706 000 euros). Il est le plus faible en Lettonie (90 000 euros) et en Lituanie (152 000 euros).

Les 10 % (respectivement les 5 %) des ménages les mieux dotés en patrimoine de la zone euro détiennent 52 % (respectivement 38 %) du patrimoine de l'ensemble des ménages. L'**indice de Gini** du patrimoine net est de 0,692 pour l'ensemble de la zone euro. L'ordre de classement des pays varie peu selon l'indicateur d'inégalités de patrimoine retenu. Les Pays-Bas, Chypre, l'Autriche et l'Estonie appartiennent ainsi systématiquement aux cinq pays les plus inégalitaires, tandis que la Slovaquie, la Slovénie et la Grèce apparaissent toujours parmi les cinq pays les moins inégalitaires. Quel que soit l'indicateur considéré, la France est dans une position intermédiaire. ●

► Définitions

Le **patrimoine brut** est le montant total des actifs détenus par un ménage. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi, depuis 2010, les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur.

Le **patrimoine net** est le patrimoine brut détenu par le ménage duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Décile, indice de Gini : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

Banque centrale européenne, "The Household Finance and Consumption Survey: results from the 2017 wave", *Statistics Paper Series* n° 36, mars 2020.

► 1. Inégalités de patrimoine net dans la zone euro en 2017-2018

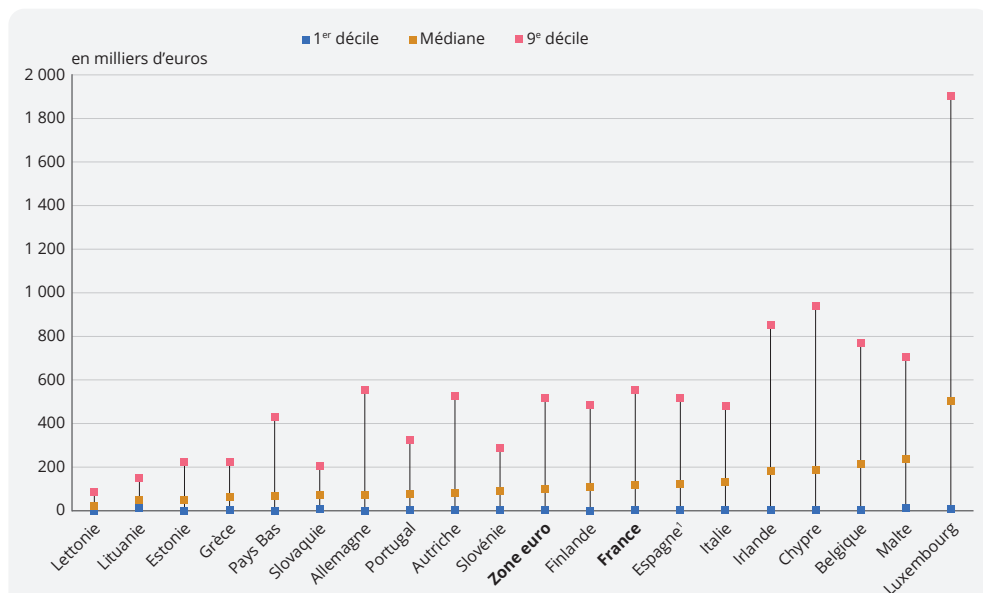
	Patrimoine net (en milliers d'euros)		Indice de Gini	Part du patrimoine net détenu par les 5 % les plus dotés (en %)	Part du patrimoine net détenu par les 10 % les plus dotés (en %)
	Médiane	Moyenne			
Lettonie	20,2	42,2	0,682	39,5	52,8
Lituanie	46,3	83,6	0,582	35,2	47,0
Estonie	47,6	114,4	0,715	46,8	58,9
Grèce	60,1	93,3	0,601	27,0	41,5
Pays-Bas	67,1	184,5	0,786	42,0	56,5
Slovaquie	69,9	103,5	0,541	29,2	40,6
Allemagne	70,9	232,6	0,734	40,5	55,3
Portugal	74,8	162,0	0,678	41,4	53,7
Autriche	82,7	245,2	0,726	42,2	55,7
Slovénie	91,3	143,5	0,596	32,4	44,2
Zone euro	100,1	227,6	0,692	37,8	51,6
Finlande	107,2	206,6	0,662	32,9	46,8
France	117,6	242,0	0,674	35,5	49,3
Espagne ¹	122,0	248,6	0,669	39,2	51,9
Italie	132,3	214,3	0,606	30,2	43,6
Irlande	182,4	367,1	0,669	35,4	49,8
Chypre	185,5	524,6	0,764	52,3	64,9
Belgique	212,7	363,7	0,631	34,7	47,0
Malte	236,1	400,7	0,602	37,6	47,9
Luxembourg	504,9	899,2	0,651	38,0	50,1

¹ Pour l'Espagne, la période considérée est 2014/2015.

Champ : ménages résidant en Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Source : BCE, enquête HFCS vague 3.

► 2. Déciles de patrimoine net dans les pays de la zone euro en 2017-2018



¹ Pour l'Espagne, la période considérée est 2014/2015.

Lecture : en 2017-2018, au Luxembourg, 10 % des ménages ont un patrimoine net supérieur à 1 901 000 euros (9^e décile).

Champ : ménages résidant en Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Source : BCE, enquête HFCS vague 3.

2.10 Patrimoine immobilier des ménages de la zone euro

En 2017-2018, 60 % des ménages de la zone euro sont propriétaires de leur résidence principale, d'après les données de l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) de l'Eurosystème. Ce taux est très différent selon les pays ► **figure 1**. Pour les quatre pays les plus peuplés (Allemagne, France, Espagne et Italie), il varie de 44 % en Allemagne à 80 % en Espagne. Dans tous les pays, la part de propriétaires croît avec le niveau de **patrimoine net** détenu par les ménages. Elle dépasse 90 % pour les 5 % de ménages les mieux dotés en patrimoine. Au total, les ménages les plus riches étant majoritairement propriétaires de leur logement, les différences de taux de propriétaires entre pays s'expliquent largement par l'accès à la propriété des ménages les moins dotés en patrimoine : pour les 50 % de ménages les moins dotés, seuls 8 % sont propriétaires de leur résidence principale en Allemagne, contre 22 % en France, 40 % en Italie et 65 % en Espagne.

L'immobilier (tous biens confondus) représente une part importante du patrimoine des ménages propriétaires, en moyenne de 79 % de leur richesse brute (70 % en se limitant à la valeur de la résidence principale). Parmi les ménages propriétaires en Allemagne, en France, en Espagne et en Italie, la part de la résidence principale dans le **patrimoine brut** varie de 64 % en Allemagne à 76 % en Italie. Dans tous les pays, le patrimoine des mieux dotés est davantage diversifié et, logiquement, la part de la résidence principale décroît avec le niveau

de patrimoine détenu. Dans les quatre pays les plus peuplés, pour les 50 % de ménages les moins dotés en patrimoine, cette part varie de 76 % en Allemagne à 85 % en Italie. Pour les 5 % les plus aisés, elle ne représente que 29 % en Espagne à 47 % en Italie.

L'endettement immobilier constitue une part prépondérante de l'endettement des ménages de la zone euro (près de 89 %). L'endettement immobilier lié à la résidence principale représente en moyenne 37 % de la richesse brute des ménages propriétaires. Ce taux est de 31 % en Allemagne, 32 % en Italie et 36 % en France, contre 49 % en Espagne. Pour les ménages propriétaires les mieux dotés en patrimoine, le poids de l'endettement immobilier lié à la résidence principale dans le total des actifs du ménage est nettement plus faible (de 7 % en Allemagne à 14 % en Italie, contre respectivement 76 % et 49 % pour les moins dotés).

Entre 2014-2015 et 2017-2018, dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier dans la zone euro, la valeur des résidences principales a augmenté dans la majorité des pays ► **figure 2**, parfois très fortement (+ 60 % en Irlande, + 40 % en Slovaquie, en moyenne, en euros courants), mais moins vivement en Allemagne (+ 12 %) et plus modérément en France (+ 4 %). Seules la Grèce (- 13 %), l'Espagne (- 13 %) et l'Italie (- 6 %) enregistrent une baisse en moyenne, en euros courants. La part de propriétaires est restée relativement stable au sein de chaque pays. ●

► Définitions

Patrimoine brut, patrimoine net, décile, centile :
voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- "How do households allocate their assets? Stylised facts from the Eurosystem household finance and consumption survey", *ECB Working paper* n° 1722, Banque centrale européenne, août 2014.
- « L'impact des prix de l'immobilier sur les inégalités et leur mesure », *Revue Économique* Vol 66, 2015.
- « Le rôle de l'immobilier dans les inégalités de patrimoine en zone euro : les enseignements de l'enquête *Household Finance and Consumption* », *Rue de la Banque* n° 55, Banque de France, janvier 2018.

► 1. Immobilier et endettement des ménages dans la zone euro selon la tranche de patrimoine net des ménages en 2017-2018

en %

	Allemagne	Espagne ⁴	France	Italie	Zone euro ⁵
Taux de propriétaires¹					
Inférieur à D5	8,3	65,3	21,9	39,8	31,3
Entre D5 et C95	78,4	95,2	89,8	97,2	89,3
Supérieur à C95	91,8	97,7	91,1	95,8	93,7
Ensemble	44,0	80,4	55,9	68,5	60,5
Part de la résidence principale dans la richesse brute des ménages propriétaires²					
Inférieur à D5	76,1	83,6	82,3	85,5	82,0
Entre D5 et C95	66,6	63,2	68,2	75,6	69,2
Supérieur à C95	37,5	28,9	36,5	47,0	37,9
Ensemble	64,4	69,4	68,4	76,5	70,0
Part de l'endettement immobilier (résidence principale) dans la richesse brute des ménages propriétaires					
Inférieur à D5	76,1	68,6	61,4	49,1	67,8
Entre D5 et C95	25,5	21,1	22,3	19,2	23,2
Supérieur à C95	6,9	9,0	8,3	13,9	9,4
Ensemble	30,8	49,0	35,7	32,3	37,1
Ratio de dettes sur total des actifs³					
Inférieur à D5	87,7	73,6	66,2	51,3	73,7
Entre D5 et C95	28,1	24,0	25,6	22,3	25,9
Supérieur à C95	9,8	10,5	12,4	15,3	12,0
Ensemble	34,6	53,2	39,5	34,9	40,5

1 Part de ménages propriétaires de leur résidence principale, en excluant les usufruitiers. Cet indicateur diffère donc du concept Insee.

2 Calculée pour les propriétaires.

3 Pour les ménages endettés.

4 Pour l'Espagne, la période considérée est 2014/2015.

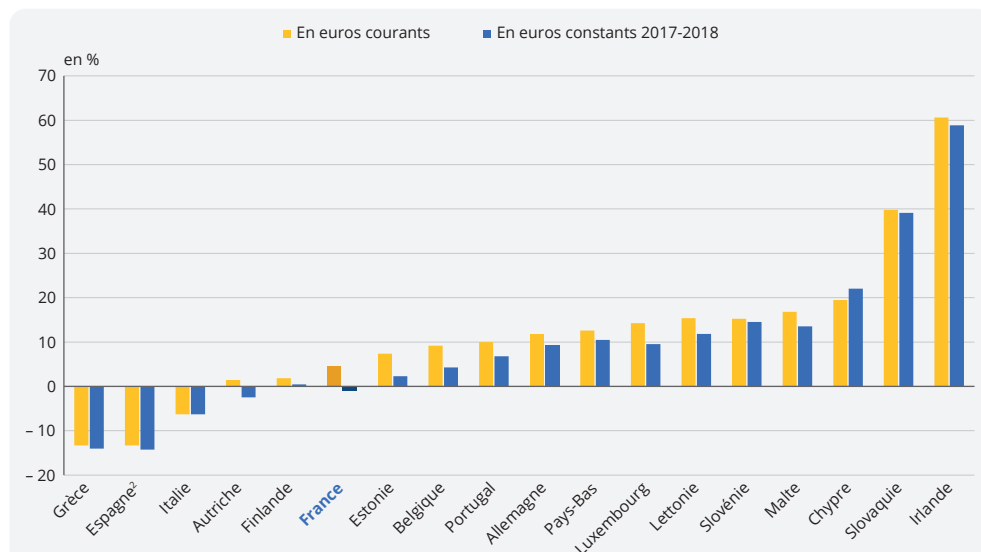
5 Moyenne pondérée par la population des pays.

Lecture : en 2017-2018, au sein des 50 % des ménages allemands les moins dotés en patrimoine net, 8,3 % sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : ménages résidant en Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Source : BCE, enquête HFCS vague 3.

► 2. Variation de la valeur de la résidence principale entre 2014-2015 et 2017-2018 par pays¹



1 Hors Lituanie, absente dans l'enquête 2014-2015.

2 Évolution estimée entre 2011-2012 et 2014-2015.

Champ : ménages propriétaires de leur résidence principale.

Source : BCE, enquête HFCS vagues 2 et 3.

2.11 Détention de la résidence principale

Début 2018, 61,7 % des ménages métropolitains possèdent au moins un bien immobilier

► **figure 1**, que ce soit leur résidence principale (57,8 %) ou un autre logement (17,8 %). La part des ménages propriétaires de leur résidence principale a nettement augmenté en vingt ans (+ 4,5 points entre 1998 et 2018). Dans le même temps, la part des ménages propriétaires d'un autre logement (résidence secondaire, logement vacant, loué ou mis à disposition gratuitement) est restée relativement stable.

La part des ménages propriétaires de leur résidence principale est d'autant plus importante que les ménages ont un **niveau de vie** élevé et sont plus âgés ► **figure 2**. Son augmentation depuis vingt ans s'explique pour partie par un effet de structure lié au vieillissement de la population. Mais, depuis 2010, les écarts selon l'âge se resserrent. Depuis la fin des années 2000, les jeunes ménages, les plus aisés en particulier, accèdent davantage à la propriété par le biais du crédit (taux d'intérêts favorables, allongement des durées d'emprunt, etc.). De plus, l'accès à la propriété a reculé à partir des générations nées après 1950, avant de remonter pour les plus récentes. Par ailleurs, sur la période récente, les écarts entre les différentes configurations familiales s'accroissent. Depuis 2010, la part de ménages propriétaires augmente pour les couples (+ 7,1 points pour les couples sans enfant entre 2010 et 2018) alors qu'elle diminue pour les personnes seules (- 5,8 points). Elle s'accroît également surtout pour les ménages les plus aisés (+ 1,8 point pour les ménages situés dans la moitié supérieure des niveaux de vie entre 2010

et 2015). L'accès à la propriété est devenu plus sélectif, nécessitant des revenus et un montant d'apport personnel plus élevés.

Près des deux tiers des ménages propriétaires sont **non-accédants**. Ces derniers sont pour la majorité d'anciens accédants ou ont acquis leur logement par héritage, donation ou au comptant. Ils sont plus âgés (plus de la moitié ont 65 ans ou plus), composés souvent de personnes seules (31,8 % en 2018) ou de couples sans enfant dans le foyer (45,3 %) ► **figure 3**.

Un tiers des ménages accédants ont acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années. Les ménages accédants sont plus jeunes que les non-accédants (les deux tiers ont entre 30 et 50 ans) et vivent le plus souvent en couple avec des enfants (58,1 %).

Début 2018, la moitié des ménages propriétaires de leur résidence principale déclarent un **patrimoine brut** supérieur à 287 700 euros ► **figure 4**. Ces derniers sont globalement mieux dotés en patrimoine que l'ensemble des ménages, l'immobilier représentant près des deux tiers de leur patrimoine brut. Comme pour l'ensemble des ménages, leur patrimoine varie avec l'âge ; il croît jusqu'à 65 ans puis décroît. Les jeunes propriétaires et les accédants détiennent un patrimoine composé principalement de leur résidence principale. Dans leur cas, l'endettement lié à la résidence principale est particulièrement important. Ainsi, la part de l'endettement des ménages propriétaires de moins de 30 ans représente 58 % de leur patrimoine brut, cette part diminuant progressivement avec l'âge. ●

► Définitions

Les propriétaires **non accédants** sont des propriétaires dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Un ménage **accédant** à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. Un logement peut être acquis soit à titre onéreux, soit par héritage ou donation. Les **acquéreurs récents** ont acquis leur résidence principale au cours des cinq dernières années.

Niveau de vie, quartile, patrimoine brut : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Le patrimoine des ménages en 2018. Repli de la détention de patrimoine financier », *Insee Première* n° 1722, décembre 2018.
- « Achat d'une résidence principale : entre 2004 et 2015 la crise est passée par là », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

► 1. Détention de patrimoine immobilier

en %

	1998	2010	2018	2018 France hors Mayotte
Résidence principale ¹	53,3	58,0	57,8	57,9
Autres logements	18,1	18,7	17,8	17,6
Ensemble	58,5	61,9	61,7	61,8

1 Part de ménages propriétaires de leur résidence principale, non-accédants et accédants à la propriété. Y compris en usufruit pour la résidence principale pour 2010 et 2018.

Note : la part de ménages propriétaires de leur résidence principale ne doit pas être rapprochée directement de celle issue d'autres enquêtes (enquêtes Logement, recensement de la population). Bien que les évolutions soient comparables, de légers écarts subsistent en niveau entre les sources.

Lecture : en 2018, 57,8 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 1997-1998, 2009-2010 et Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2017-2018.

► 2. Taux de détention de la résidence principale selon les caractéristiques des ménages

en %

	2010	2015	2018
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	12,8	16,2	18,5
De 30 à 39 ans	47,1	49,3	49,5
De 40 à 49 ans	58,6	58,7	56,3
De 50 à 64 ans	69,1	64,7	62,6
65 ans ou plus	72,8	73,1	70,6
Type de ménage			
Personne seule	48,4	47,9	42,6
Couple sans enfant	69,7	73,0	76,8
Couple avec enfants	66,3	68,8	69,6
Famille monoparentale	32,4	31,7	30,6
Autre ménage	56,2	52,4	40,7
Niveau de vie¹			
Inférieur au 1 ^{er} quartile	36,4	35,6	nd
Du 1 ^{er} au 2 ^e quartile	53,9	52,9	nd
Du 2 ^e au 3 ^e quartile	67,1	68,9	nd
Supérieur au 3 ^e quartile	79,7	81,5	nd
Ensemble	58,0	58,9	57,8

nd : non disponible

1 Hors ménages dont la personne de référence est étudiante, hors ménages déclarant des revenus négatifs. Si l'on donne la distribution de niveaux de vie, les quartiles sont les valeurs qui la partagent en quatre parts égales.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010 et 2014-2015 et Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2017-2018.

► 3. Caractéristiques des ménages propriétaires de leur résidence principale début 2018

en %

	Acquéreurs anciens	Acquéreurs récents	Non-accédants	Accédants	Ensemble
Âge de la personne de référence					
Moins de 30 ans	0,6	16,6	0,4	7,6	3,0
De 30 à 39 ans	7,7	39,1	2,0	30,7	12,3
De 40 à 49 ans	18,1	20,1	8,4	36,2	18,4
De 50 à 64 ans	31,7	16,3	33,6	21,9	29,4
65 ans ou plus	41,9	8,0	55,6	3,5	36,9
Type de ménage					
Personne seule	27,1	20,1	31,8	15,9	26,1
Couple sans enfant	37,0	24,8	45,3	17,2	35,2
Couple avec enfants	29,6	47,8	17,8	58,1	32,3
Famille monoparentale	4,4	6,5	3,2	7,5	4,7
Autre ménage	1,8	0,9	1,9	1,3	1,7

Lecture : 3,0 % des propriétaires de leur résidence principale et 16,6 % des acquéreurs récents ont moins de 30 ans.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruitiers.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2017-2018.

► 4. Patrimoine brut des propriétaires de leur résidence principale début 2018

	Montant médian (en euros)	Part du patrimoine immobilier total (en %)	Part de l'endettement (en %)
Propriétaires de leur résidence principale			
Propriétaires non accédants	302 040	62,5	3,7
Accédants à la propriété	267 980	69,9	33,0
Accédants récents	243 830	74,3	48,2
Accédants anciens	276 160	68,0	26,3
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	214 400	74,7	58,3
De 30 à 39 ans	252 260	72,1	43,9
De 40 à 49 ans	306 610	65,9	22,6
De 50 à 64 ans	307 970	62,8	9,0
65 ans ou plus	285 030	63,8	1,3
Ensemble	164 290	61,2	13,2

Lecture : la moitié des ménages déclarent un patrimoine brut supérieur à 164 290 euros. L'immobilier représente 61,2 % de leur patrimoine brut et l'endettement 13,2 %.

Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine et propriétaires de leur résidence principale, y compris usufruitiers.

Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine (HVP) 2017-2018.

2.12 Les dépenses en logement des ménages

En 2017, les ménages consacrent en moyenne 19,7 % de leurs **revenus** à leur logement ► **figure 1**. Ce **taux d'effort en logement** est plus élevé pour les locataires du secteur libre (28,6 %) et les **accédants à la propriété** (27,5 %), que pour les locataires du **secteur social** (24,1 %), dont les loyers sont plafonnés.

Il est beaucoup plus faible pour les **propriétaires non accédants**, dégagés des charges de remboursement liées à leur résidence principale (10,0 %). Les 25 % des ménages les plus modestes (majoritairement locataires) consacrent 32,0 % de leurs revenus à leurs dépenses en logement, contre 14,1 % pour les ménages les plus aisés (majoritairement propriétaires non accédants).

Un ménage locataire ou accédant sur cinq consacre plus de 40 % de ses revenus à son logement ► **figure 2**. Les locataires du secteur libre sont plus fréquemment dans cette situation. Les ménages accédants ayant un taux d'effort supérieur à 40 % ont à la fois un revenu moyen plus faible et des dépenses moyennes plus élevées que les autres accédants. Ce sont très majoritairement des ménages d'actifs, composés plus souvent d'une personne seule, comptant moins fréquemment une **personne de référence** cadre supérieur ou

profession libérale, et résidant plus souvent dans l'unité urbaine de Paris. Avec une ancienneté d'acquisition de leur logement comparable et des logements plus petits en moyenne, ils remboursent des mensualités plus élevées, ce qui peut s'expliquer par un apport moindre ou un prix plus élevé à l'achat. Les ménages locataires dont le taux d'effort est supérieur à 40 % ont des revenus moyens inférieurs à ceux des autres locataires. Dans le secteur HLM, la personne de référence est fréquemment retraitée. Dans le secteur libre, elle est souvent retraitée ou au chômage. Le revenu de ces ménages est d'autant plus faible qu'ils sont majoritairement composés d'une personne seule.

Entre 2001 et 2013, le taux d'effort a augmenté pour l'ensemble des ménages (+ 2,1 points), en particulier pour les ménages plus modestes, quel que soit leur statut d'occupation. Le taux d'effort moyen a augmenté plus fortement pour les locataires, notamment ceux du secteur libre (+ 4,8 points), du fait d'une moindre progression de leur revenu. Cette évolution s'explique en partie par un changement dans la composition des locataires, les ménages plus aisés se tournant vers la propriété plus souvent qu'auparavant. ●

► Définitions

Le **taux d'effort en logement** est un taux moyen, calculé comme le rapport entre les dépenses moyennes liées à l'habitation principale et les revenus moyens. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles ne prennent pas en compte le coût d'opportunité pour un propriétaire à occuper son logement (les intérêts non perçus sur la valeur de l'investissement logement, la dépréciation de la structure, l'évolution des prix, des taux d'intérêt, la maintenance, etc.). Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, la redevance pour les ordures ménagères, les dépenses en eau et en énergie associées au logement et l'assurance habitation. Le taux d'effort est net, c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement.

Le **revenu des ménages** retenu ici diffère légèrement de celui du reste de l'ouvrage. Il s'agit du revenu disponible hors aides au logement, avant paiement tous les impôts, à part pour les données 2017 de la ► **figure 1** qui sont uniquement avant paiement de la taxe d'habitation.

Un **accédant à la propriété** est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale.

Les **propriétaires non accédants** sont des propriétaires dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Le **secteur locatif social** est composé de logements dont le loyer relève de la législation HLM et le bailleur est une personne morale (bailleur de type organisme HLM, société d'économie mixte, administration, collectivité, etc.).

Personne de référence : voir *Glossaire*

► Pour en savoir plus

Les conditions de logement en France, coll. « Insee Références », édition 2017.

1. Taux d'effort net des ménages selon le statut d'occupation et le niveau de vie en 2017

en %

	Taux d'effort net moyen en 2017	Répartition des ménages par statut d'occupation en 2017	Évolution du taux d'effort net 2001/2013 (en points) ¹
Inférieur au 1^{er} quartile de niveau de vie	32,0	100,0	6,4
Locataires du secteur libre	45,2	27,8	7,8
Locataires du secteur social	28,6	32,6	5,1
Accédants à la propriété	46,0	11,9	13,4
Propriétaires non accédants	16,8	27,7	3,3
Entre les 1^{er} et 2^e quartiles de niveau de vie	23,7	100,0	3,1
Locataires du secteur libre	32,2	19,8	4,5
Locataires du secteur social	24,7	20,6	3,4
Accédants à la propriété	30,9	23,4	4,1
Propriétaires non accédants	13,1	36,2	2,3
Entre les 2^e et 3^e quartiles de niveau de vie	21,2	100,0	2,1
Locataires du secteur libre	26,6	19,3	2,5
Locataires du secteur social	21,0	9,4	2,9
Accédants à la propriété	28,9	30,0	2,8
Propriétaires non accédants	12,1	41,3	1,5
Supérieur au 3^e quartile de niveau de vie	14,1	100,0	1,3
Locataires du secteur libre	20,3	15,9	3,0
Locataires du secteur social	n.s.	3,8	2,1
Accédants à la propriété	23,0	28,0	3,3
Propriétaires non accédants	7,4	52,3	0,8
Ensemble	19,7	100,0	2,1
Locataires du secteur libre	28,6	20,6	4,8
Locataires du secteur social	24,1	16,4	3,9
Accédants à la propriété	27,5	23,4	3,3
Propriétaires non accédants	10,0	39,6	1,2

n.s. : non significatif 1 Hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou déclarant des revenus négatifs.

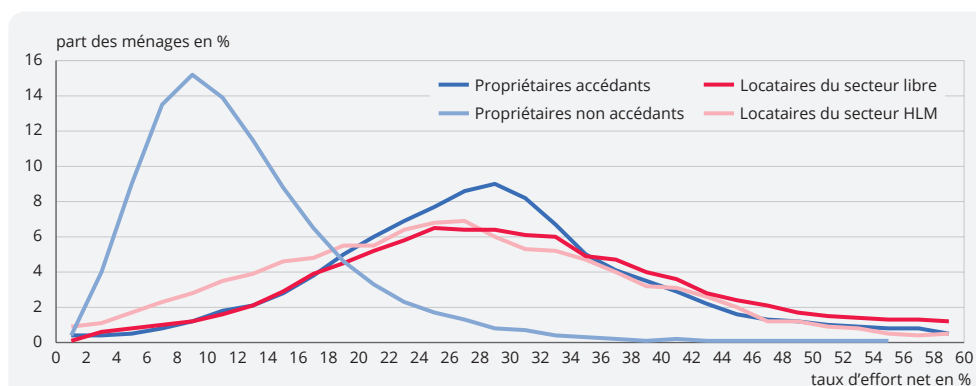
Note : pour 2001/2013, les ménages logés en meublé ou logés gratuitement sont inclus dans l'ensemble du champ et dans les ventilations par niveau de vie mais exclus des ventilations par statut d'occupation.

Lecture : en 2017, le taux d'effort net moyen des locataires du secteur libre est de 28,6 %.

Champ : ménages de France métropolitaine, hors ménages logés gratuitement en 2017.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources en conditions de vie (SRCV) 2017, enquêtes Logement 2001 et 2013.

2. Distribution du taux d'effort selon le statut d'occupation du logement en 2017



Notes :

- les loyers et aides au logement moyens par statut d'occupation sont calés sur ceux observés dans les comptes du logement, les revenus moyens sont calés sur ceux issus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux ;
- les locataires du secteur libre sont locataires auprès de bailleurs personnes physiques ;
- la distribution des taux d'effort est tronquée dans ce graphique à 60 %.

Lecture : en 2017, chez les propriétaires non accédants, 4 % des ménages font face à un taux d'effort compris entre 2 % et 4 %.

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires hors locataires auprès d'un bailleur public non HLM ou d'un bailleur autre personne morale et hors usufruitiers, sous-locataires et logés gratuitement. Hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou déclarant des revenus négatifs. Le champ couvre 91,6 % des ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2017 ; SDES, Comptes du logement 2017.

2.13 Prix des logements et loyers

Les prix des logements anciens augmentent continûment depuis le milieu de l'année 2015 ► **figure 1**. Ils ont même accéléré du 4^e trimestre 2019 au 2^e trimestre 2020 (+ 1,5 % en moyenne par trimestre, contre + 0,6 % en moyenne par trimestre du 3^e trimestre 2015 au 3^e trimestre 2019). Cette hausse reste cependant nettement moins forte que celle des années 2000, notamment en 2004 et 2005 (+ 3,6 % en moyenne par trimestre). La baisse liée à la crise économique en 2008-2009 a été de courte durée (cinq trimestres) et la reprise en 2010-2011 a été forte, notamment en Île-de-France. Elle a été suivie d'une baisse de 0,1 % à 1,2 % par trimestre du 4^e trimestre 2011 au 2^e trimestre 2015. Entre le 1^{er} trimestre 2001 et le 2^e trimestre 2020, les prix dans l'ancien ont été multipliés par 2,3 en métropole et par 2,6 en Île-de-France, contre 1,3 à 1,4 pour l'**indice des prix à la consommation**, les loyers ou le **revenu disponible brut** par ménage.

Les prix des logements neufs ont augmenté de manière quasi continue du 3^e trimestre 2014 au 2^e trimestre 2020 (+ 0,7 % par trimestre en moyenne) ► **figure 2**. La hausse des années 2000, puis le repli en 2008, la reprise entre 2009 et 2011 et le nouveau repli en 2012 et 2013 ont été de moindre ampleur que pour l'ancien. En revanche, depuis le milieu des années 2010, les prix des logements neufs et anciens progressent globalement au même rythme.

Le volume annuel de transactions dans l'ancien atteint des sommets sur la période récente :

il dépasse le million de transactions depuis le 2^e trimestre 2019 ► **figure 3**. L'évolution du volume annuel de transactions suit, en général, celle des prix, car les acheteurs, qui sont souvent aussi des vendeurs, s'ajustent selon leurs anticipations de prix.

De même, le volume cumulé sur un an de **logements neufs réservés** a augmenté entre fin 2014 et fin 2016, puis s'est stabilisé autour d'un niveau d'environ 130 000 entre fin 2016 et fin 2019.

Les variations des loyers sont moindres que celles des prix de l'immobilier. Entre le milieu des années 2000 et 2017, les loyers ont ralenti pour atteindre une quasi-stabilité (+ 0,3 % par an en moyenne) entre 2015 et 2017 ► **figure 4**. Cela pouvait s'expliquer, entre autres, par le ralentissement de l'inflation, et donc de l'**indice de référence des loyers** (IRL) qui limite les revalorisations des baux en cours, et par l'évolution de la législation. Depuis 2012, la hausse du loyer est en effet limitée à l'IRL en cas de relocation dans certaines zones tendues et les loyers ont été encadrés à partir de 2015 (avec une interruption à Paris et Lille entre 2017 et 2019). Depuis 2018, le secteur social et le secteur libre suivent des évolutions différentes. La progression des loyers du secteur libre s'est de nouveau accentuée. Dans le même temps, les loyers dans le secteur social ont baissé au 2^e trimestre 2018 à la suite de la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS), et sont relativement stables depuis. ●

► Définitions

L'**indice de référence des loyers** (IRL) correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

L'IRL fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Voir *Glossaire*.

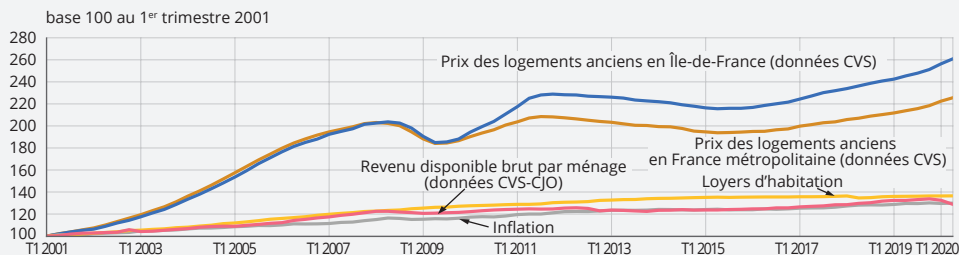
Les **logements neufs réservés** ont été réservés à la vente avec dépôts d'arrhes. Voir *Glossaire*.

Indice des prix à la consommation (IPC), **revenu disponible brut** (RDB) : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens », *Informations rapides*, publication trimestrielle, Insee.
- « Indice des prix des logements neufs et anciens », *Informations rapides*, publication trimestrielle, Insee.
- « Indices des loyers d'habitation (ILH) », *Informations rapides*, publication trimestrielle, Insee.
- « Commercialisation des logements neufs », *St@tinfo*, publication trimestrielle, Commissariat général au développement durable, SDES.

► 1. Indice des prix des logements anciens, des loyers et des prix à la consommation (inflation), et revenu disponible brut par ménage

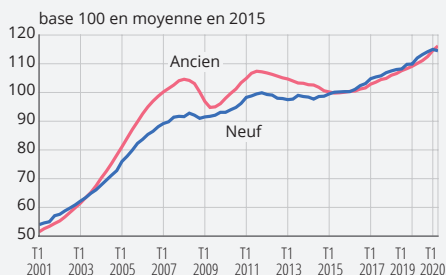


Lecture : les prix des logements anciens ont donc été multipliés par 2,3 entre le 1^{er} trimestre 2001 et le 2^e trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine, France pour le revenu disponible brut par ménage.

Sources : Insee ; Notaires du Grand Paris, ADSN-BIEN ; Notaires de France, Perval.

► 2. Indices des prix des logements neufs et anciens



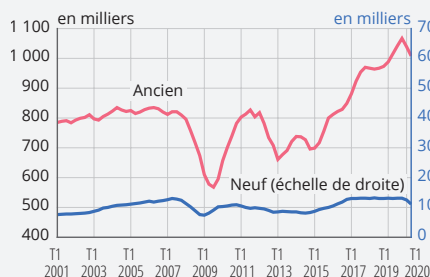
Note : données corrigées des variations saisonnières.

Lecture : au 2^e trimestre 2020, les prix des logements neufs ont augmenté de 14,5 % par rapport à la moyenne 2015.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SDES ; Notaires du Grand Paris, ADSN, BIEN ; Notaires de France, Perval.

► 3. Nombre de transactions de logements anciens et de logements neufs réservés cumulés sur un an

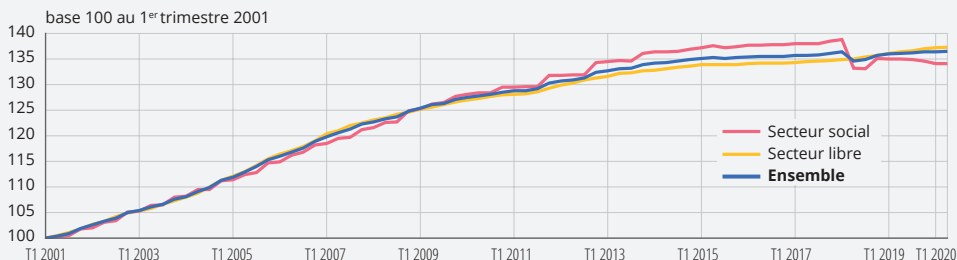


Lecture : du 3^e trimestre 2019 au 2^e trimestre 2020, 1 008 000 transactions de logements anciens ont eu lieu et 111 000 logements neufs ont été réservés.

Champ : France hors Mayotte pour l'ancien ; France métropolitaine pour les programmes immobiliers et permis de construire de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers pour le neuf.

Sources : CGEDD d'après DGFiP (MEDOC) et bases notariales ; SDES, enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN).

► 4. Indice des loyers d'habitation par secteur

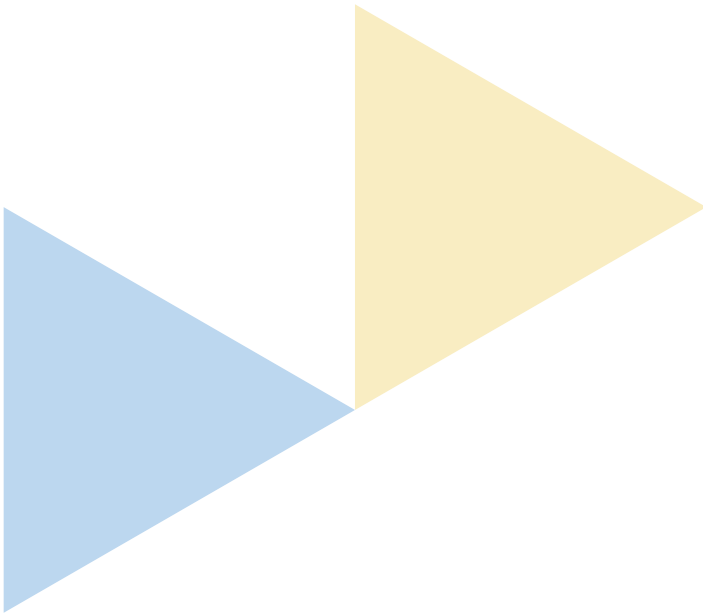


Lecture : au 2^e trimestre 2020, les loyers d'habitation ont augmenté de 37,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2001.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Source : Insee, enquêtes Loyers et charges et enquêtes sur les Loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS).

Annexes



Sources et méthodes

A. Principales sources utilisées dans l'ouvrage

- les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) de 1970 à 2004, rétropolées depuis 1996 pour être rendues comparables aux enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) utilisées à partir de 2005, pour les données sur les niveaux de vie et la pauvreté monétaire en France ;
- le dispositif Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), ou *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC) pour les comparaisons européennes de pauvreté et d'inégalités de revenus ;
- les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) jusqu'en 2011, puis Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), pour les données localisées et les données sur les hauts revenus ;
- les enquêtes Patrimoine et Histoire de vie et Patrimoine pour la France et l'enquête européenne *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS) dont elle alimente la partie française pour les comparaisons européennes de patrimoine ;
- l'enquête Budget des familles 2017, pour les revenus dans les DOM ;
- l'Enquête nationale sur les Ressources des Jeunes (ENRJ) de 2014, pour les ressources des jeunes adultes et leur coût pour leurs parents ;
- l'enquête CARE (Capacités, Aides et REssources des seniors) et CARE-Institutions pour les ressources des seniors, notamment ceux vivant en établissement pour personnes âgées.

Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) et Revenus fiscaux et sociaux (ERFS)

Les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) sont disponibles de manière annuelle depuis 2005. Ces enquêtes s'appuient sur un échantillon représentatif des ménages en France métropolitaine, issu de l'enquête Emploi, sur leurs déclarations fiscales et sur les prestations qu'ils ont perçues de la part de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) ou de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). Les revenus déclarés à l'administration fiscale comprennent les revenus d'activité indépendante ou salariée, les retraites et pensions, les indemnités de chômage, les revenus du patrimoine. Les autres prestations sociales collectées auprès des organismes sociaux complètent ces revenus pour calculer le revenu disponible : prestations familiales, minima sociaux (RSA, minimum vieillesse, AAH), allocations logement et prime d'activité.

Avec un échantillon d'environ 50 000 ménages en 2018, l'ERFS permet de disposer de résultats avec une précision relativement grande. Ainsi, le niveau de vie annuel moyen ou médian, avec un indice de confiance de 95 %, se situe dans un intervalle de +/- 130 euros. Le taux de pauvreté à 60 %, avec le même indice de confiance, est dans un intervalle de +/- 0,46 point. Le recours aux données fiscales conduit à une couverture partielle des revenus du patrimoine, car plusieurs types de revenus sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment) ou partiellement appréhendés dans les déclarations fiscales. Ces revenus financiers sont estimés à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee et ajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS. Il s'agit des revenus des livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL), livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable, exonérés d'impôt, mais aussi des revenus des plans d'épargne en actions (PEA), exonérés sous certaines conditions ainsi que de l'ensemble des revenus des assurances vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, imposables uniquement lors du rachat ou du dénouement du contrat.

Depuis 2015, ces revenus sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Une version des ERFS 2012, 2013 et 2014 incluant les revenus financiers estimés dans l'enquête Patrimoine 2014-2015 a également été produite afin de pouvoir apprécier les évolutions depuis 2012 à méthode constante. Cela conduit à de légères révisions des résultats publiés, principalement l'indice de Gini (abaissé de - 0,004 point) ; les autres indicateurs, le taux de pauvreté notamment, sont quasiment inchangés.

À partir de 2013, un changement méthodologique concernant le millésime d'impôt a été mis en œuvre. Jusqu'à l'enquête ERFs 2012 incluse, les impôts se référaient aux impôts de la déclaration fiscale de l'année N, portant sur les revenus de l'année N correspondant ainsi aux impôts payés l'année N+1. Ce calcul a été modifié afin de pouvoir disposer de l'impôt payé en N portant sur les revenus de l'année N-1, à partir de l'exploitation des fichiers fiscaux de l'année N-1. Le changement de millésime a été opéré également pour la taxe d'habitation, la prime pour l'emploi et la CSG prélevée par voie de rôle. De plus, deux changements fiscaux importants ont eu lieu en 2013. D'une part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus sont désormais prises en compte dans le revenu déclaré à l'administration fiscale. D'autre part, l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé est maintenant intégré dans les salaires déclarés à l'administration. Ces ressources sont désormais comptabilisées dans le revenu disponible calculé dans l'ERFS. En prenant en compte l'impôt effectivement payé en 2013, les majorations de pensions et la participation employeur aux contrats de complémentaire santé, la notion de revenu dans l'ERFS s'est rapprochée de celle de la comptabilité nationale ainsi que de celle de l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC). La cohérence entre sources s'en trouve renforcée, ce qui facilite leur comparaison. Enfin, en 2013, des évolutions introduites dans l'enquête Emploi en continu (qui constitue le socle de l'ERFS) ont amélioré la qualité des variables professions et diplômes. L'ERFS 2012 a été recalculée à méthodologie identique à celle de 2013 pour pouvoir mesurer les évolutions entre 2012 et 2013.

En 2010 et 2012, les imputations des revenus du patrimoine sont réalisées à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine 2010. Ce millésime de l'enquête appréhende mieux que les précédents le haut de la distribution des patrimoines. Ce changement d'enquête induit une rupture de série dans l'ERFS en 2010.

Entre 1996 et 2004, le système d'observation des revenus et des inégalités est assez proche des ERFs. Les enquêtes Revenus fiscaux (ERF) s'appuient également sur l'enquête Emploi et les déclarations de revenus des ménages répondant à l'enquête. Ces revenus sont complétés par imputation des revenus sociaux sur barème. La série d'ERF a fait l'objet d'une rétoposition sur 1996-2004 pour intégrer deux ruptures afin d'être cohérente avec les millésimes suivants : la première en 2002 liée au passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu et la seconde en 2005 liée à la prise en compte des prestations sociales et des revenus du patrimoine. Les prestations, auparavant imputées sur barème, sont obtenues à partir de 2005 par appariement avec les données des différentes caisses de manière à disposer des prestations réellement perçues par les ménages. De plus, afin d'imputer les revenus du patrimoine non présents dans les déclarations fiscales, des modèles ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1998, Détention 2000, Patrimoine 2004, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance vie et celles des revenus d'assurance vie ont ensuite été recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFs 2005 et suivantes.

De 1970 à 1990, les ERF ont été réalisées tous les quatre ou cinq ans et consistent en un échantillon (de 30 000 ménages environ) généralement issu du recensement de la population enrichi avec les déclarations de revenus. L'information sur les revenus est détaillée. En revanche, l'information socio-démographique est limitée (âge, sexe, statut d'activité et catégorie sociale des individus, composition du ménage). Les prestations sociales n'étant pas reportées dans les déclarations, elles sont imputées sur barème, en fonction des informations de la déclaration fiscale. Le champ des prestations imputées a évolué dans le temps, ce qui peut conduire à surestimer légèrement la baisse de la pauvreté observée sur la période. Les revenus du patrimoine sont plus ou moins présents dans la déclaration fiscale selon les années, en fonction notamment des changements de législation, et ne sont pas imputés avant 1996. Certaines prestations sociales ne sont également pas disponibles (allocation aux adultes handicapés, prestation d'accueil du jeune enfant, allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation de soutien familial).

Pour améliorer la comparabilité des résultats sur longue période, des séries longues ont été constituées entre 1975 et 2018, en excluant les revenus financiers et prestations sociales qui ne sont pas disponibles avant 1996.

Le dispositif SRCV-SILC

L'enquête Statistique sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European Union Statistics on Income and Living Conditions*). Ce dispositif a pour première finalité de fournir des indicateurs structurels pour les travaux de la Commission européenne sur la répartition des revenus, le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et leurs caractéristiques dans les États membres. Il a également pour but de produire, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles, longitudinales et transversales, sur les revenus et les conditions de vie, mise à la disposition des chercheurs pour des études comparatives sur les inégalités et le rôle des politiques sociales et fiscales dans la redistribution des revenus.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen dont la dernière collecte a eu lieu en 2001. Jusqu'en 2019, les ménages et individus sont interrogés neuf années consécutives. L'échantillon est rotatif, renouvelé par neuvièmes : chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements intègre le panel et répond pour la première fois à l'enquête tandis que les ménages qui ont déjà été interrogés pendant 9 années quittent le panel. Chaque année, au total, environ 14 000 ménages sont interrogés dans le cadre de ce dispositif.

Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation transversale annuelle (les résultats d'une année donnée) et une exploitation longitudinale (données des différentes vagues pour chaque individu).

SRCV est une enquête portant sur des thèmes multiples : revenus (pauvreté financière), privations matérielles (pauvreté en conditions de vie), logement, emploi, santé, bien-être, garde d'enfants. Les thèmes à aborder dans le questionnaire sont fixés à un niveau de détail très fin par le règlement européen qui régit le dispositif EU-SILC. Le questionnaire de l'enquête est complété chaque année par un module secondaire qui porte sur des sujets variés, choisis par la Commission européenne : conditions de logement, accès aux services, transmission intergénérationnelle de la pauvreté, etc. Le module secondaire vise à mieux comprendre certains aspects de la pauvreté.

Une refonte de l'enquête SRCV est en cours : elle concernera le millésime 2020 et les suivants. Cette refonte implique des évolutions dans le questionnaire et le protocole de l'enquête : le délai de publication des données est raccourci de plusieurs mois, le questionnaire a été recentré sur la demande européenne et la durée du panel passe de 9 à 4 ans.

L'ERFS est la source de référence en France sur les revenus, car, s'appuyant sur un échantillon plus gros qu'SRCV, elle est plus précise. Elle présente de plus l'avantage de fournir des évolutions sur plus longue période qu'SRCCV. Le dispositif SRCV répond, lui, à un objectif de comparaison internationale ; il permet également de produire des analyses temporelles au niveau individuel, grâce à son statut de panel. L'utilisation de l'ERFS comme source de comparaison européenne est impossible compte tenu de la non-couverture de certaines composantes du revenu et des autres variables collectées dans le cadre de ce dispositif (équipement, confort, etc.) et de la nécessité de fournir à Eurostat des données de revenus mises en perspective avec ces descripteurs de conditions de vie. À partir des revenus 2007, les revenus fiscaux et sociaux de SRCV sont obtenus par rapprochement avec les sources administratives, à l'instar de ce qui est fait dans les ERFS, alors qu'ils étaient auparavant récoltés par enquête. Cette évolution contribue significativement au rapprochement et à la comparabilité des deux sources.

Des différences subsistent cependant :

- le champ d'ERFS est constitué de l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul ;

SRCV couvre un champ plus large qui n'exclut pas du calcul des indicateurs d'inégalité et de pauvreté les ménages d'étudiants (les transferts intra-familiaux non déclarés étant pris en compte), ni ceux avec un revenu déclaré négatif ;

- le concept de ménage est différent. Dans l'ERFS, un ménage est constitué de l'ensemble des habitants du logement tandis que, dans SILC-SRCV, pour être en ménage, les personnes doivent en plus déclarer faire budget commun, c'est-à-dire avoir des dépenses communes autres que celles liées au logement. Les budgets séparés concernent environ 1,5 % des ménages. Leur niveau de vie est mécaniquement plus élevé dans ERFS que dans SILC-SRCV en raison du décompte des unités de consommation. Par ailleurs, la composition du ménage n'est pas observée au même moment. Dans l'ERFS, il s'agit de la composition du ménage au cours du quatrième trimestre de l'année de perception des revenus tandis que, dans SILC-SRCV, il s'agit de la composition du ménage au mois de mai de l'année qui suit la perception du revenu ;
- les types de revenus pris en compte diffèrent légèrement. SRCV intègre des revenus absents des fichiers administratifs dont dispose l'Insee (certains transferts entre ménages, aide locale facultative, impôt de solidarité sur la fortune, taxe foncière).

Sur des champs semblables et en prenant la même définition du ménage, les différences entre les taux de pauvreté basés sur les données ERFS et SRCV sont à la limite de la significativité. Les différences de niveau ou d'évolution entre les deux sources s'expliquent donc essentiellement par des différences de champ, de définition du ménage et par l'aléa statistique, les deux enquêtes reposant toutes deux sur un échantillon.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer (DGOM), l'enquête SRCV 2018 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM (sauf Mayotte) afin de fournir des résultats significatifs par département.

Le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)

Le dispositif Filosofi remplace les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à partir de 2012. Les fichiers fiscaux et sociaux y sont rapprochés de façon nouvelle et les revenus financiers mal appréhendés par la source fiscale y sont imputés, ce qui permet une estimation plus précise des revenus disponibles des ménages (ce dont ils disposent au cours d'une année pour consommer et épargner) ; ces derniers peuvent également être observés à un niveau territorial aussi fin que l'échelon infracommunal.

Le dispositif permet le calcul des indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, médiane, etc. des revenus par unité de consommation), des indicateurs de pauvreté monétaire (taux de pauvreté, intensité de la pauvreté, etc.) et des indicateurs de structure des revenus (par exemple, la part des salaires ou des retraites dans le revenu fiscal ou la part des prestations sociales dans le revenu disponible).

Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Avant 2018, l'appariement avec les sources sociales de la Cnaf était fait sur les bénéficiaires en fin d'année, tandis qu'il est réalisé sur l'ensemble de l'année depuis 2018 (comme ce qui est fait dans l'ERFS), ce qui conduit à un meilleur appariement et à améliorer le calcul des prestations versées. Les données sont complétées par des imputations de certains revenus financiers selon une méthodologie proche (mais moins précise) de celle de l'ERFS.

Le champ statistique couvert considère les ménages fiscaux qui établissent, dans l'année, une déclaration fiscale indépendante. Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence,

une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite « déclaration n° 2042 ») et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Le référent fiscal est le contribuable identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal reconstitué, ce qui permet de se rapprocher de la notion de ménage au sens habituel de l'Insee.

Les statistiques sont produites sur la France métropolitaine jusqu'en 2014 et la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion depuis 2015. Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dits « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation.

Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveaux de vie et de la pauvreté. En effet, s'appuyant sur l'échantillon d'une enquête, elle est moins tributaire des évolutions des sources administratives, notamment fiscales, et permet mieux d'observer des évolutions annuelles que Filosofi. Elle rend par ailleurs mieux compte des revenus dans le bas de la distribution et de la dispersion des revenus financiers non déclarés. Si les concepts utilisés sont les mêmes (agrégats, indicateurs, etc.), les résultats peuvent en effet être légèrement différents entre ces deux sources de conception différente. Les principales sources d'écart sont les suivantes :

- des différences de champ : le champ de Filosofi est celui des ménages fiscaux ayant rempli une déclaration et retrouvés dans le fichier de la taxe d'habitation alors que le champ de l'ERFS est l'ensemble des ménages vivant dans un logement ordinaire. De fait, le champ de Filosofi dépend donc de l'évolution de la gestion des fichiers fiscaux, ce qui peut avoir des impacts non négligeables certaines années sur l'évolution du nombre de ménage couverts ;
- des différences de traitements statistiques. Dans ERFS, des imputations peuvent être menées pour corriger les défauts d'appariement, de façon bien plus complète que ce qui peut être fait dans Filosofi. De ce fait, les prestations sociales sont un peu moins bien couvertes dans Filosofi et les revenus dans le bas de la distribution un peu sous-estimés. Les revenus financiers non couverts par la source fiscale sont imputés de façon proche dans les deux sources. Cependant, dans l'ERFS, l'information utilisée pour imputer est plus riche et permet de mieux tenir compte de la dispersion de ces revenus.

Le dispositif Revenus fiscaux localisés (RFL)

Produit jusqu'en 2011, le dispositif Revenus fiscaux localisés est établi à partir des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques, de la taxe d'habitation et du fichier d'imposition des personnes physiques fournis à l'Insee par la DGFIP.

L'exploitation conjointe de ces sources fiscales permet de produire des statistiques sur les revenus fiscaux localisés des ménages à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale pour la France métropolitaine et deux départements de l'outre-mer : La Réunion et la Martinique. Le revenu fiscal mesuré par ce dispositif dit « revenu déclaré » correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). La source permet de calculer le revenu fiscal par unité de consommation (UC).

À partir de 2012, ce dispositif est remplacé par le dispositif Filosofi.

L'enquête Histoire de vie et Patrimoine

Dénommées Actifs financiers en 1986 et 1991-1992, puis Patrimoine en 1997-1998, 2003-2004, 2009-2010 et 2014-2015, et enfin Histoire de vie et Patrimoine (HVP) en 2017-2018, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels détenus par les ménages,

ainsi que leur endettement et leur parcours familial et professionnel. Ces enquêtes permettent d'observer en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles comportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière.

Depuis l'édition 2009-2010, l'enquête permet également d'évaluer la valeur de leur patrimoine restant : véhicules, biens durables, bijoux, œuvres d'art, etc. Par ailleurs, les départements et régions d'outre-mer (DOM, hors Mayotte) sont interrogés – les comparaisons avec les années antérieures ne peuvent donc être réalisées que sur la France métropolitaine – et les hauts patrimoines sont surreprésentés dans l'échantillon de l'enquête.

La dernière enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 s'est déroulée entre septembre 2017 et janvier 2018, en France hors Mayotte. Elle réinterroge pour la première fois des personnes ayant répondu en 2014-15. Plus de 21 000 ménages en logement ordinaire ont été échantillonnés et 13 685 ont répondu à l'enquête, dont un tiers pour la deuxième fois. Les données présentées sont fondées sur leurs réponses, avant tout calage sur les masses des comptes de patrimoine de la comptabilité nationale.

Le questionnaire 2017-2018 comporte des nouveautés par rapport à l'édition précédente, essentiellement liées à la panélisation de l'enquête. La réinterrogation permet en effet d'alléger le questionnaire de toutes les informations biographiques déjà recueillies. Les questions sur la détention des différents actifs et passifs sont aussi adaptées pour rappeler au ménage la réponse donnée lors de l'enquête précédente. Des questions spécifiques sur l'évolution de la valeur des actifs financiers depuis la dernière enquête ont été ajoutées.

L'enquête Patrimoine s'inscrit dans un cadre européen depuis l'édition 2009-2010 : en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS). Dans ce cadre, l'enquête a lieu désormais tous les trois ans, avec une réinterrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages.

L'enquête européenne Household Finance and Consumption Survey (HFCS)

Depuis 2006, le réseau européen HFCN (*Household Finance and Consumption Network*) mène une enquête sur le patrimoine (actifs et endettement), les revenus et les habitudes de consommation des ménages de la zone euro (dite « enquête HFCS », *Household Finance and Consumption Survey*). Ce dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine a été mis en place par la Banque centrale européenne avec les banques centrales des différents pays de la zone euro et pour certains pays, dont la France, les instituts nationaux de statistiques. L'objectif est de produire des descriptions de la distribution du patrimoine des ménages qui soient comparables entre les pays de la zone euro. Certaines définitions et contours d'agrégats peuvent différer légèrement des concepts habituellement utilisés dans le cadre de l'exploitation de l'enquête française. Ces données individuelles harmonisées présentent l'avantage de pouvoir être mobilisées pour les comparaisons internationales. Actuellement, trois vagues sont disponibles : la première couvre 2009/2010, la seconde essentiellement 2013/2014 selon les pays et la troisième 2017/2018. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine 2017-2018 correspond à la troisième vague du HFCS. Les résultats ont été publiés en mars 2020.

L'enquête Budget de famille (BDF)

L'enquête Budget de famille (BDF) est réalisée tous les cinq ans environ, depuis 1979. Elle vise à étudier les dépenses et les ressources des ménages résidant en France. La dernière enquête en date s'est déroulée entre octobre 2016 et octobre 2017 auprès d'un échantillon de 12 000 ménages répondants en France métropolitaine et 4 900 dans les départements d'outre-mer. Pour Mayotte, l'enquête est décalée d'un an. Seuls les ménages ordinaires sont dans le champ de l'enquête : les personnes vivant en collectivités (foyers, maisons de retraite, prisons, etc.) ne sont pas enquêtées.

Afin d'alléger le questionnement et obtenir des chiffres plus précis sur les revenus et les prélèvements obligatoires, l'enquête 2017 a été appariée avec des fichiers administratifs, tels que les fichiers fiscaux et ceux issus de la Caisse nationale d'allocations familiales, pour la métropole et les quatre DOM historiques. De ce fait, les revenus sont supérieurs de 15 % aux revenus déclarés. Toutefois, Mayotte ne bénéficie pas de cette méthodologie, du fait de fichiers administratifs très incomplets ; les revenus restent donc mesurés, comme en 2011, à partir des réponses à l'enquête (qui incluent les revenus procurés par des activités secondaires ou occasionnelles).

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et la Direction générale des Outre-mer (DGOM), l'enquête Budget de famille 2017 a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM afin de fournir des résultats significatifs par département. La collecte s'est déroulée d'octobre 2016 à octobre 2017 en métropole et dans les DOM hors Mayotte et d'octobre 2017 à octobre 2018 à Mayotte.

L'enquête sur les Ressources des jeunes (ENRJ)

Menée conjointement par la Drees et l'Insee en France en 2014, cette enquête a pour objectif de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes de 18 à 24 ans afin de préciser leur niveau de vie. Une méthodologie spécifique a été mise en place pour appréhender leurs revenus du travail, y compris non réguliers, et les ressources issues de transferts de la famille, en interrogeant les jeunes quelle que soit leur situation de logement (chez leurs parents, en communauté ou en logement autonome, y compris en multirésidence), ainsi que leurs parents.

Les revenus du travail, ainsi que les revenus sociaux des jeunes adultes, sont observés sur l'ensemble de l'année 2014. Afin de définir l'aide financière annuelle des parents, l'aide financière régulière au mois de l'enquête est extrapolée à l'ensemble de l'année 2014 en tenant compte des changements de situation résidentielle intervenus au cours de l'année, à laquelle sont intégrées les aides financières ponctuelles des parents au cours de l'année.

Les revenus des parents sont obtenus à la suite d'appariements de l'enquête avec les fichiers des déclarations fiscales, ainsi que les données sur les prestations sociales et familiales perçues au cours de l'année 2014. Il s'agit du revenu disponible de leur ménage.

Au total, 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête. Les principaux thèmes abordés dans le cadre de l'enquête sont les suivants :

- les caractéristiques des ressources des jeunes adultes : nature, fréquence et montant ;
- le recensement des aides reçues et données par les parents du jeune (et, le cas échéant, d'autres ménages ou individus) ;
- les ressources nécessaires aux jeunes adultes afin d'accéder à l'autonomie ;
- le poids de l'aide aux jeunes adultes dans le budget des parents ;
- les relations entre les jeunes adultes et leurs parents.

Les enquêtes CARE (Capacités, Aides et Ressources des seniors)

Réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), elles ont pour objectif de mieux connaître les conditions de vie des seniors, leurs relations avec leur entourage, leurs difficultés à réaliser certaines activités de la vie quotidienne et les aides financières et humaines qu'ils reçoivent pour surmonter ces éventuelles difficultés. L'enquête CARE-Institutions porte sur les seniors vivant en établissement pour personnes âgées. Environ 3 000 seniors répartis dans 700 établissements ont été interrogés entre septembre et décembre 2016.

B. Questions de mesure

Mesures du revenu disponible et du niveau de vie

S'agissant de données disponibles au niveau des ménages, la mesure du niveau de vie présentée ici correspond à un concept microéconomique de revenu.

En parallèle, l'Insee publie, en comptabilité nationale, des données macroéconomiques relatives à la masse du revenu disponible brut de l'ensemble des ménages (RDB) en niveau, ainsi que des évolutions du revenu disponible brut moyen et du pouvoir d'achat moyen par habitant, par ménage ou par unité de consommation. Le montant macroéconomique global fait référence et les évolutions moyennes par habitant, ménage ou unité de consommation intègrent des effets démographiques globaux, tout en étant cohérentes avec ce montant.

Une fois cet effet démographique neutralisé, les écarts entre les deux approches s'expliquent par trois éléments :

- tout d'abord, une différence de champ de la population suivie : les sources microéconomiques ne couvrent pas les personnes vivant en collectivités (personnes âgées en maisons de retraite, étudiants en cités universitaires, travailleurs logés en foyers), ni toutes celles vivant dans les DOM ;
- ensuite, des différences de concept dans les composantes prises en compte dans le calcul du revenu : le revenu disponible dans les enquêtes n'inclut pas l'ensemble des revenus imputés par la comptabilité nationale (par exemple, les loyers imputés aux propriétaires ne sont pas compris dans la mesure du niveau de vie présentée dans cet ouvrage ; ils ne sont intégrés au revenu dans les ERFs qu'à titre de variante complémentaire), l'économie non observée et certains autres transferts (amendes ou permis) ne sont pas pris en compte dans les sources microéconomiques, alors qu'à l'inverse, les allocations logement ne sont pas intégrées dans le RDB de la comptabilité nationale, étant considérées comme des prestations « en nature » ;
- enfin, certaines composantes du revenu, bien que communes aux deux approches, ne sont pas couvertes à l'identique.

Mesure des transferts sociaux

Dans les ERF, les ERFs, Filosofi et SRCV, le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux.

Dans les ERF, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans les trois dispositifs actuels de mesure des revenus (ERFs, SRCV et Filosofi), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'ERFs des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (2,0 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

La réropolation des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux vise à limiter au maximum, par repondération, l'impact sur la distribution des niveaux de vie du passage entre prestations imputées sur barème et prestations réellement perçues ainsi que celui de l'extension de champ qui en a résulté.

Mesure des revenus du patrimoine

Dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux depuis 2005 et dans les versions réropolées de 1996 à 2004 ainsi que dans Filosofi et SRCV, les revenus de différents produits financiers non recensés par la source fiscale sont ajoutés au revenu des ménages. Pour cela, le montant

des différents actifs financiers est collecté auprès des ménages dans SRCV et estimé à partir de l'enquête Patrimoine dans les ERF, ERFs et Filosofi. Le patrimoine total ainsi estimé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances vie. Faute d'informations plus précises, le recalage est cependant uniforme, indépendant du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée pourrait être moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement forfaitaire libératoire, hormis les contrats d'assurance vie (obligations, bons, OPCVM) restent mal appréhendés. À noter cependant qu'à partir de 2013, le prélèvement forfaitaire libératoire a quasiment disparu. Au total, l'estimation des indicateurs d'inégalités se rapproche de la situation réelle, tout en restant probablement encore un peu en deçà de celle-ci.

Depuis l'édition 2015 de l'ERFS, la détermination puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur les données de l'enquête Patrimoine 2014-2015. Dans les ERFs 2011 à 2014, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2009-2010 et dans les ERFs 2005 à 2010, à partir de l'enquête Patrimoine 2003-2004.

Mesures de la pauvreté

La pauvreté est un concept difficile à appréhender. Aucune définition internationale n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives, basées sur le revenu ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie.

Les approches subjectives peuvent conduire à considérer différemment deux ménages de même revenu, consommant à peu près la même chose, selon le niveau de bien-être subjectif qu'ils en retirent. Elles consistent *in fine* à classer en ménages pauvres ceux qui se considèrent comme tels. Elles présentent l'intérêt d'être directement globales, là où des mesures passent souvent à côté d'une partie des éléments pertinents.

À l'inverse, les approches objectives se basent sur l'observation de divers éléments qui définissent le cadre de vie du ménage et sa consommation (approche par les conditions de vie), ou les éléments de son revenu, en particulier monétaire (approche par le revenu). Le recours au revenu présente l'avantage de moins dépendre des préférences du ménage en matière de consommation, mais peut varier fortement d'une année à l'autre.

Parmi les approches objectives, on distingue également celles qui sont absolues : elles partent de la considération d'un panier minimal de biens qu'il faut consommer pour survivre, et celles qui sont relatives : celles-ci considèrent qu'il y a pauvreté relative dès qu'il y a inégalité de revenu. Les premières souffrent du caractère normatif de la définition de ce panier minimal, tandis que les secondes pâtissent du caractère arbitraire du seuil retenu (50 %, 60 % de la médiane). Selon le concept retenu, les taux de pauvreté obtenus varient considérablement, sans que l'on ne puisse nécessairement affirmer que l'une des approches est meilleure que l'autre.

En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus). C'est la notion la moins complexe à appréhender, en particulier à mesurer au niveau des enquêtes. Elle nécessite tout de même de disposer d'un certain nombre d'éléments sur les revenus des ménages. La notion de pauvreté monétaire relative nécessite que soient définis préalablement un revenu, une échelle d'équivalence et un seuil de pauvreté. Un ménage sera alors considéré comme pauvre si son niveau de vie (c'est-à-dire son revenu tenant compte de l'échelle d'équivalence retenue) se situe au-dessous du seuil de pauvreté. Sans mention particulière, le taux de pauvreté monétaire est calculé à partir du seuil de 60 % de la médiane.

Des notions de pauvreté en matière de conditions de vie sont également fréquemment mises en œuvre. Elles peuvent être appréhendées à travers des enquêtes grâce à différents indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. Elles se justifient par le fait qu'une faiblesse de moyens financiers ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficiles.

À l'inverse, certains ménages ne faisant pas partie des plus pauvres au sens monétaire rencontrent d'importantes difficultés en matière de conditions de vie. Par exemple, l'information qu'apporte le revenu d'un ménage ne tient pas compte de son patrimoine, des différents biens durables qu'il a pu acquérir, des dépenses contraintes auxquelles il fait face, ni de certains transferts entre ménages. De plus, les difficultés de conditions de vie comportent aussi un certain degré de subjectivité qu'un montant de revenu déclaré par le ménage n'exprime pas. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, d'indicateurs de conditions de vie. Certaines approches de la pauvreté vont d'ailleurs jusqu'à ne faire intervenir que des indicateurs de conditions de vie. L'idée sous-jacente consiste alors à retenir un nombre important d'indicateurs, choisis selon des critères de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que, même si certaines difficultés apparentes peuvent en fait relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'un choix, mais d'une réelle pauvreté.

Depuis 2018, c'est l'indicateur de privation matérielle et sociale européen qui est privilégié sur celui de pauvreté en condition de vie utilisé jusqu'ici en France. Sont considérés en situation de privation matérielle et sociale les individus qui, par manque de moyens financiers, sont confrontés à au moins cinq difficultés matérielles ou sociales parmi une liste de treize concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement, d'alimentation et de loisirs.

Glossaire

Accédant

Un ménage accédant à la propriété est un ménage propriétaire qui a encore des emprunts à rembourser pour l'achat de sa résidence principale. On qualifie d'**acquéreur récent** une personne ayant acquis sa résidence principale au cours des cinq dernières années.

Actif occupé au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. Toutes les formes d'emploi sont couvertes (saliés, à son compte, aide familiale), que l'emploi soit déclaré ou non.

Dans cet ouvrage, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. Les personnes de moins de 18 ans sont comptées parmi les enfants. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Actifs (patrimoine)

Biens possédés par le ménage, qu'ils soient financiers, immobiliers, professionnels ou d'une autre nature (biens durables, véhicules, bijoux, œuvres d'art, etc.), soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible des ménages.

Aire d'attraction d'une ville

L'aire d'attraction d'une ville désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée **commune-centre**.

Les **pôles** sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à

éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la **couronne** de l'aire d'attraction du pôle.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les communes hors attraction des villes.

Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'AAH garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)

Allocation différentielle unique versée aux personnes âgées de 65 ans ou plus (ou à l'âge minimal de départ à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2007, elle remplace pour les nouveaux bénéficiaires les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étages).

Centile

Voir **Décile**.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;

- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Les démarches actives incluent étudier des annonces d'offres d'emploi, demander à ses amis, sa famille ou son entourage, contacter Pôle emploi, etc. Être inscrit à Pôle emploi n'est pas en soi une démarche de recherche active.

Ici, on se restreint aux personnes âgées de 18 ans ou plus, pour une semaine de référence située au quatrième trimestre de l'année considérée. À ces deux différences près, le concept utilisé est équivalent à celui du BIT.

Compte-titres

Outil qui permet de détenir des valeurs mobilières. Il est dit ordinaire quand il ne bénéficie pas de l'enveloppe fiscale privilégiée du **plan d'épargne en actions** (PEA).

Décile

Si l'on ordonne une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les déciles (notés généralement D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les **centiles** (notés généralement C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux et les **quartiles** (Q1 à Q3) en 4 parties. La **médiane** (D5, C50 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales. Ainsi, le neuvième décile (D9) est le seuil en-dessous duquel se situent 90 % de la population ; le quatre-vingt-quinzième centile (C95) est le seuil en-dessous duquel se situent 95 % de la population. Les individus ainsi classés appartiennent à des dixièmes de niveau de vie : les 10 % les plus modestes constituent le premier dixième.

Dépenses pré-engagées

Voir **Revenu arbitral**.

En emploi

Voir **Actif occupé au sens du BIT**.

Impôts directs

Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS), prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du patrimoine.

Inactif

Personne qui n'est ni un actif occupé ni un chômeur : jeunes scolaires, étudiants, retraités, femmes et hommes au foyer, personnes en incapacité de travailler.

Indice de Gini

Indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. L'indice (ou coefficient) de Gini varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tous les individus ont le même revenu ou le même patrimoine), la valeur 1 à l'inégalité extrême (un individu possède tout, les autres n'ayant rien). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL)

L'IRL fixe les plafonds des augmentations annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires. Créé en janvier 2006 et prenant la suite de l'indice du coût de la construction (ICC), l'IRL a été modifié en février 2008 et correspond désormais à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Instrument de mesure de l'inflation, à travers une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante.

Intensité de pauvreté

Indicateur qui permet d'apprécier à quel point le **niveau de vie** de la population **pauvre** est éloigné du **seuil de pauvreté**. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie **médian** de la population pauvre et le seuil de pauvreté,

rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense », au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Livrets d'épargne

Les livrets d'épargne regroupent les **livrets soumis à l'impôt** (type livret B, livret orange, etc.) ainsi que la détention de **livrets défiscalisés** (type livret A, LEP, etc.).

Livrets non imposables ou défiscalisés

Les sommes qui sont placées sur ces livrets (dans la limite d'un plafond variant selon les produits) et les intérêts qu'elles dégagent sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Font partie de cette catégorie le livret A, le livret Bleu, le livret Jeune, le livret de développement durable et solidaire (LDDS – ex-LDD ou Codevi) et le livret d'épargne populaire (LEP).

Livrets soumis à l'impôt

Les intérêts que ces livrets permettent de dégager sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu. Font partie de cette catégorie le livret B, le livret orange, le compte sur livret bancaire (CSL) et les « super-livrets » proposés par les banques en ligne.

Logements neufs réservés

Réservations à la vente avec dépôts d'arrhes ; ces statistiques sont établies à partir de l'enquête sur la Commercialisation de logements neufs (ECLN), soit les permis de cinq logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

Loyer imputé brut

Estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale, net de la taxe foncière.

Loyer imputé net

Loyer imputé brut dont on a déduit, pour les ménages accédant à la propriété, les intérêts

sur les emprunts destinés à l'achat de la résidence principale. Le remboursement du principal, lui, n'est pas déduit, car il ne vient pas diminuer le revenu du ménage, mais correspond à une épargne qu'il dégage sur la période, qui réduit d'autant son endettement.

Médiane

Voir **Décile**.

Ménage

Dans les enquêtes sur les Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Dans le dispositif de Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) et la plupart des autres enquêtes auprès des ménages, le ménage regroupe les occupants qui partagent le même budget. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marinières), les sans-abri ou les personnes vivant dans des communautés (foyers de travailleurs, Ehpad, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.).

Ménage fiscal

Il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement, lui-même identifié à une taxe d'habitation. Ne sont pas considérés parmi les ménages fiscaux : les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants, inclus dans le ménage de leurs parents), les contribuables vivant en collectivité, les sans-abri. C'est le concept de ménage utilisé dans Filosofi.

Microsimulation

Simulation sur barème des **prélèvements et prestations sociales** permettant de recalculer le **revenu disponible** des ménages à partir d'un échantillon de micro-données comprenant les revenus déclarés et des informations socio-démographiques. C'est l'objet du modèle de microsimulation Ines (Insee-Drees) à

partir duquel est réalisée chaque année une estimation avancée de la **pauvreté monétaire** et des inégalités de niveau de vie.

Minima sociaux

Dans cet ouvrage, les minima sociaux comprennent le revenu de solidarité active (RSA) et les prestations relatives au **minimum vieillesse** (**allocation de solidarité aux personnes âgées** essentiellement) et au handicap (**allocation aux adultes handicapés**, y compris le complément de ressources). L'allocation de solidarité spécifique et les autres allocations de chômage relevant de la solidarité sont comptabilisées dans les allocations chômage.

Minimum vieillesse

Voir **Allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa).

Niveau de vie

Revenu disponible du **ménage** rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Niveau de vie avant redistribution

Revenu avant redistribution du **ménage** rapporté au nombre d'**unités de consommation** (UC).

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune, dite « **standard de pouvoir d'achat** » (SPA), les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer un même panier de biens et de services.

Passif

Emprunts restant à rembourser par le ménage, qu'ils soient pour des motifs privés (achat d'un

bien immobilier, crédit à la consommation, etc.) ou professionnels.

Patrimoine brut

Montant total des **actifs** détenus par un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des biens lui permettant de disposer de ressources futures. Il inclut son patrimoine financier, son patrimoine immobilier et son patrimoine professionnel, mais aussi, depuis 2010, les biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), les bijoux, les œuvres d'art et autres objets de valeur, soit tout ce qui relève du patrimoine matériel, négociable et transmissible. Les droits à la retraite et le capital humain des membres du ménage (leurs connaissances et savoir-faire acquis) en sont exclus. Il est évalué avant déduction des éventuels remboursements d'emprunts en cours.

Patrimoine brut hors reste

Patrimoine brut réduit à ses seules composantes immobilière, financière et professionnelle, sans prendre en compte la valeur des biens durables (voiture, équipement de la maison, etc.), bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur (patrimoine résiduel). Cette définition est utilisée pour les comparaisons temporelles car la méthode de mesure du patrimoine résiduel a évolué en 2014-2015.

Patrimoine net

Montant total des actifs détenus par un ménage (patrimoine brut) duquel est déduit le montant du capital qu'il doit encore au titre des emprunts qu'il a souscrits (contractés pour acquérir un bien immobilier, un bien d'équipement ou pour tout autre motif personnel ou professionnel).

Étudier le patrimoine brut revient à attribuer aux ménages, dès la signature d'un achat, sa valeur totale et donc à anticiper le patrimoine net dont ils disposeront plus tard. Le patrimoine net représente le patrimoine effectivement détenu au moment de l'enquête, mais observer le patrimoine brut permet de mieux comprendre les comportements de consommation des ménages.

Pauvreté monétaire

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, on détermine un **seuil de pauvreté** en fonction de la distribution des **niveaux de vie** de l'ensemble de la population et une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à ce seuil. Le seuil de pauvreté qui fait référence pour Eurostat est fixé au niveau national à 60 % du **niveau de vie médian** de chaque pays. Dans cet ouvrage, il s'agit du seuil retenu quand aucune note ne précise un autre seuil. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Le taux de pauvreté calculé pour effectuer des comparaisons européennes diffère légèrement du taux national publié dans le reste de l'ouvrage. Il est calculé à partir d'une autre source statistique, SRCV, et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens (voir *Sources et méthodes*, Statistiques sur les revenus et les conditions de vie).

Personne de référence (PR)

Dans l'ERFS, la personne de référence du ménage est, comme dans l'enquête Emploi en continu (EEC), déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des personnes qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille, quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant la priorité à l'actif le plus âgé. La personne de référence d'une famille est l'homme du couple, si la famille comprend un couple de personnes de sexe différent, ou le parent de la famille monoparentale. Dans SRCV et dans l'enquête Patrimoine, comme dans la majorité des enquêtes ménages à l'Insee, la personne de référence est la personne qui apporte le plus de ressources. Lorsqu'il y a plusieurs principaux apporteurs de ressources déclarés, la personne de référence est en priorité l'actif, puis le retraité et enfin l'inactif non retraité ; à statut égal, la personne de référence est la personne la plus âgée.

Plan d'épargne en actions (PEA)

Produit d'épargne réglementé (notamment son montant est plafonné), construit sur la base d'un **compte-titres**, mais bénéficiant d'une fiscalité avantageuse.

Prélèvements sociaux

Les revenus du patrimoine sont soumis à un ensemble de prélèvements sociaux dont le taux global est de 17,2 % depuis le 1^{er} janvier 2018. Ils se composent de la contribution sociale généralisée (CSG, pour 9,9 %), de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS, pour 0,5 %), de 4,5 % de prélèvement social, auxquels s'ajoutent des prélèvements additionnels : la contribution additionnelle pour la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % et un prélèvement de solidarité de 2 %. Depuis 2019, le prélèvement de solidarité a remplacé le prélèvement social et la contribution additionnelle ; la CSG a été portée à 9,2 %.

Prestations familiales

Prestations sociales dont l'objet est d'apporter aux familles une aide compensant partiellement les dépenses engagées pour la subsistance et l'éducation des enfants. On distingue deux grands types de prestations familiales selon qu'elles sont dédiées :

- à la naissance et au jeune enfant : les différentes composantes de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- à l'entretien des enfants : par exemple, les allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

Prestations sociales

Les prestations sociales regroupent :

- les prestations sociales contributives accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement (pensions de retraites et d'invalidité, indemnités chômage) ;
- les prestations sociales non contributives : **prestations familiales**, allocations logement,

minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation aux adultes handicapés, allocations permettant d'atteindre le **minimum vieillesse**), **prime d'activité**.

Prime d'activité

Depuis 2016, la prime d'activité remplace le revenu de solidarité active (RSA-activité) et la prime pour l'emploi (PPE). Financée par l'État, la prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs percevant des revenus modestes. Sa réglementation s'inscrit dans la continuité de celle du RSA-activité, avec un barème proche au lancement de la prestation, mais présentant cependant quelques spécificités.

Privation matérielle et sociale

Manque global d'éléments de bien-être matériel et social, mesuré au niveau de la personne. Établi en 2017, l'indicateur de privation matérielle et sociale de l'UE est défini comme la part de personnes vivant en ménage ordinaire (c'est-à-dire hors logements collectifs et habitations mobiles) dans cette situation. En Europe, une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle est incapable de couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante sur treize considérés comme souhaitables, voire nécessaires, pour avoir un niveau de vie acceptable. Les privations considérées sont les suivantes :

- ne pas avoir de voiture personnelle ;
- ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température ;
- ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage ;
- avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues ;
- ne pas avoir accès à Internet ;
- ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas ;

- ne pas avoir une activité de loisirs régulière ;
- ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile ;
- ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures ;
- ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours ;
- ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs.

Quartile

Voir **Décile**.

Rapport interdécile D9/D1

Rapport du 9^e **décile** au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Ratio (100-S80)/S20

Il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par **unité de consommation** (UC) détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes. C'est un indicateur de concentration, il peut être nommé rapport interquintile des masses de niveau de vie.

Revenu arbitral (comptabilité nationale)

Revenu disponible brut après déduction des dépenses de consommation dites « pré-engagées » telles que logement, services de télécommunications, frais de cantine, service de télévision, assurances (hors assurance vie) et services financiers. Le pouvoir d'achat du revenu arbitral est calculé en utilisant comme déflateur le prix des seules dépenses de consommation non pré-engagées.

Revenu déclaré

Le revenu déclaré (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus, dite déclaration n° 2042.

Il comprend donc le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.). En revanche, les revenus portés sur la déclaration n° 2042 et soumis à prélèvement forfaitaire sont inclus (par exemple, les revenus d'obligations).

Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG) déductible. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment). La déclaration de revenus est propre au foyer fiscal. Le revenu déclaré d'un ménage fiscal correspond à l'ensemble des revenus déclarés par les foyers fiscaux qui le composent. Contrairement aux ménages des enquêtes, il comprend ainsi les revenus des personnes qui ne disposent pas de leur indépendance fiscale (étudiants), même si ces personnes ne résident pas principalement dans le même logement.

Revenus du patrimoine

Revenus fonciers et revenus de valeurs et de capitaux mobiliers, hors plus-values. Les revenus du patrimoine ne sont que partiellement couverts dans la déclaration fiscale : plusieurs types de revenus du patrimoine sont exonérés d'impôts (épargne réglementée notamment), ou en partie seulement appréhendés dans les déclarations. Les revenus déclarés sont complétés par des revenus imputés (produits d'assurance vie, **livrets défiscalisés**, PEA, PEP, CEL, PEL).

Revenu disponible

Revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres **prestations sociales** perçues, nets des **impôts directs** (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements

sociaux sur les revenus du patrimoine). Il comprend de façon plus ou moins large selon les sources le solde des transferts interménages. Cette mesure correspond au concept microéconomique. En parallèle, l'Insee publie des données macroéconomiques relatives au **revenu disponible brut** dans la comptabilité nationale, qui font référence pour les évolutions globales. Ces évaluations ne sont pas directement comparables, ni en niveau ni en évolution (voir *Sources et méthodes*).

Revenu avant redistribution

Dans cet ouvrage, le **revenu avant redistribution** du ménage correspond à l'ensemble de ses revenus avant paiement des impôts directs (mais nets de cotisations sociales) et perception des prestations sociales non contributives. Il comprend ainsi les revenus d'activité et de remplacement (indemnités de chômage, pensions et retraites) et les revenus du patrimoine.

Revenu disponible brut (RDB, comptabilité nationale)

Revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il comprend l'ensemble des revenus d'activité (rémunérations salariales y compris cotisations légalement à la charge des employeurs, revenu mixte des non-salariés), des revenus de la propriété (intérêts, dividendes, revenus d'assurance vie, etc.) et des revenus fonciers (y compris les revenus locatifs imputés aux ménages propriétaires du logement qu'ils occupent). On y ajoute principalement les prestations sociales en espèces reçues par les ménages et on en retranche les cotisations sociales et les impôts versés. Le revenu disponible est dit « brut » lorsque la consommation de capital fixe (usure du capital fixe) ne lui est pas soustraite. Le RDB diffère sur certains points du **revenu disponible** évalué à partir des enquêtes auprès des ménages.

Revenu disponible brut ajusté (RDBA, comptabilité nationale)

Revenu disponible brut augmenté des transferts sociaux en nature (remboursement de frais de santé par la Sécurité sociale,

allocations logement, etc.), contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages .

Revenu individuel

Il comprend les traitements et salaires, les indemnités chômage, les retraites, les pensions alimentaires et les revenus d'indépendants. Il est net de CSG et CRDS.

Revenu initial

Revenu perçu avant paiement des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales non contributives. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine, nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Revenu de solidarité active (RSA)

Prestation sociale en faveur des foyers ayant de faibles ressources. Depuis la mi-2009, il remplace le **revenu minimum d'insertion** (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) en métropole (depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les DOM et le 1^{er} janvier 2012 pour Mayotte). Ce dispositif réforme et réorganise l'ensemble des mécanismes visant à orienter et à accompagner les personnes en difficulté dans un processus d'insertion. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA a été étendu aux moins de 25 ans (RSA jeune) sous certaines conditions d'activité professionnelle minimale. Jusqu'au 1^{er} janvier 2016, il a joué un double rôle de minimum social (RSA socle) et de complément de revenus d'activité pour les travailleurs pauvres (RSA activité) – le dispositif global étant alors sous la double responsabilité de l'État et des départements. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le **prime d'activité** se substitue au RSA activité. Avec la disparition de ce dernier, le RSA ne comporte plus que son volet minimum social, le RSA socle.

Seuil de pauvreté

Voir **Pauvreté monétaire**.

Standard de pouvoir d'achat (SPA)

Voir **Parité de pouvoir d'achat** (PPA).

Taux d'effort en logement

Il s'agit d'un taux moyen, calculé comme le rapport entre les dépenses moyennes liées à l'habitation principale et les revenus moyens. Les dépenses comprennent, pour les propriétaires, les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Elles ne prennent pas en compte le coût d'opportunité pour un propriétaire à occuper son logement (les intérêts non perçus sur la valeur de l'investissement logement, le taux de dépréciation de la structure, l'évolution des prix, des taux d'intérêt, les coûts de maintenance, etc.). Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, la redevance pour les ordures ménagères, les dépenses en eau et en énergie associées au logement et l'assurance habitation. Le taux d'effort est net, c'est-à-dire calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement, qui sont aussi retirées du revenu disponible dans ce cas.

Taux d'endettement

Ratio entre le montant des remboursements et le revenu disponible du ménage.

Taux de détention

On appelle taux de détention d'une catégorie d'actifs patrimoniaux la proportion de ménages qui détiennent au moins un produit de cette catégorie (que le ménage en possède un ou plusieurs dans la catégorie).

Taux de pauvreté

Pourcentage de la population considérée comme pauvre, cela pouvant être entendu au sens de la **pauvreté monétaire**.

Taux de rendement

Il reflète la rémunération des livrets à travers les taux d'intérêt appliqués. Le **taux de**

rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

Unités de consommation (UC) du ménage

Pour comparer les **niveaux de vie** de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Dans ses publications, l'OCDE utilise une autre échelle, plus facile à estimer. Selon cette échelle, le nombre d'unités de consommation est la racine carrée du nombre de personnes du ménage quel que soit leur âge. Sur données françaises, les deux échelles donnent des résultats très proches.

Sigles

AAH

Allocation aux adultes handicapés

Aspa

Allocation de solidarité aux personnes âgées

BDF

Budget de famille

BIT

Bureau international du travail

Camme

Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

CARE

Capacités, Aides et REssources des seniors

CCMSA

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CEL

Compte épargne logement

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

CND

Comptes nationaux distribués

CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles

CRDS

Contribution au remboursement de la dette sociale

CSG

Contribution sociale généralisée

CVAE

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DADS

Déclaration annuelle de données sociales

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DGFIP

Direction générale des finances publiques

DGI

Direction générale des impôts

DOM

Département d'outre-mer

DMTG

Droits de mutation à titre gratuit

DMTO

Droits de mutation à titre onéreux

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Ehpad

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ENRJ

Enquête nationale sur les Ressources des jeunes

Epicov

Enquête Épidémiologie et conditions de vie

ERF

Enquête Revenus fiscaux

ERFS

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

EU-SILC

European union statistics on income and living conditions

FCP

Fonds commun de placement

Filosofi

Fichier localisé social et fiscal

HFCS

Household Finance and Consumption Survey

HLM

Habitation à loyer modéré

HVP

Histoire de vie et Patrimoine

IFI

Impôt sur la fortune immobilière

IR

Impôt sur le revenu

ISBLSM

Institution sans but lucratif au service des ménages

ISF

Impôt de solidarité sur la fortune

LDDS

Livret de développement durable et solidaire

LEP

Livret d'épargne populaire

OCDE

Organisme de coopération et de développement économiques

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

PEA

Plan d'épargne en action

PEL

Plan d'épargne logement

PEP

Plan d'épargne populaire

PERP

Plan d'épargne retraite populaire

PFU

Prélèvement forfaitaire unique

PIB

Produit intérieur brut

PPA

Parité de pouvoir d'achat

RDB

Revenu disponible brut

RDN

Revenu disponible net

RDBA

Revenu disponible brut ajusté

RDL

Revenus disponibles localisés

RLS

Réduction du loyer de solidarité

RNN

Revenu national net

RSA

Revenu de solidarité active

SILC

Statistics on Income and Living Conditions

Smic

Salaire minimum interprofessionnel de croissance

SPA

Standard de pouvoir d'achat

SRCV

Statistiques sur les ressources et les conditions de vie

STS

Section de technicien supérieur

TICPE

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée

UC

Unité de consommation

UE

Union européenne

Dans la même collection

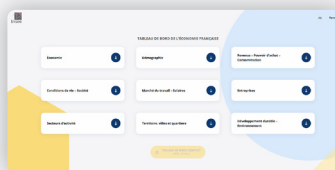
► Parus

- *France, portrait social*, édition 2020
- *Les entreprises en France*, édition 2020
- *La France et ses territoires*, édition 2021

► À paraître

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2021
- *Les entreprises en France*, édition 2021
- *France, portrait social*, édition 2021

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur insee.fr.



Imprimerie Dupli-Print Mayenne – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

Dépôt légal : Mai 2021